



HAL
open science

Géopolitique de l'eau: essai sur les configurations hydropolitiques du Lac Tchad

Vernuy Eric Suyru

► **To cite this version:**

Vernuy Eric Suyru. Géopolitique de l'eau: essai sur les configurations hydropolitiques du Lac Tchad. Science politique. Université de Yaoundé II, 2021. Français. NNT : . tel-03145496

HAL Id: tel-03145496

<https://theses.hal.science/tel-03145496>

Submitted on 18 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

**INSTITUT DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU CAMEROUN**
859, rue de Kribi/7001
Yaoundé 3
B.P.: 1637 Yaoundé
Tel: 222 31 03 05
Fax: (237) 222 31 89 99
Site Web: www.ircuy2.com



**INTERNATIONAL RELATIONS
INSTITUTE OF CAMEROON**
859, Kribi street/7001
Yaoundé 3
P.O Box: 1637 Yaoundé
Tel: 222 31 03 05
E-mail: diric2017@gmail.com

UNITE DE FORMATION DOCTORALE- RELATIONS INTERNATIONALES
(UFD-RI)
LABORATOIRE DE GEOPOLITIQUE, DEFENSE ET SECURITE

Géopolitique de l'eau : essai sur les configurations hydropolitiques du Lac Tchad

*Thèse de doctorat présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du Doctorat Ph. D
en Science Politique / Relations Internationales*

Par

Vernuy Eric SUYRU

Master en Relations Internationales

Devant un Jury composé de :

Président : Laurent ZANG, Professeur émérite, Université de Yaoundé II

Rapporteurs : Stéphane NGWANZA, Maitre de Conférences, Université de Yaoundé II
Christopher NSOH, Associated Professor, University of Buea

Membres : Mathias Eric OWONA NGUINI, Professeur Titulaire, Université de Yaoundé II
Frank EBOGO, Maitre de Conférences, Université de Yaoundé II

Directeur de thèse : Joseph Vincent NTUDA EBODE, Professeur Hors-échelles, Université de
Yaoundé II

Yaoundé, le 08 Janvier 2021

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES
DU LAC TCHAD

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES
DU LAC TCHAD

L'Université de Yaoundé II-Soa n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Celles-ci doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES
DU LAC TCHAD

*A ma mère,
DJAM Ramatou Clarisse Laure,
partie trop tôt.*

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude à certaines personnes qui n'ont ménagé aucun effort pour me témoigner, de près ou de loin, leur constante sollicitude dans l'élaboration, la réalisation et la finalisation de la présente réflexion :

- Mon Directeur de thèse, Monsieur le Professeur Joseph Vincent NTUDA EBODE qui, malgré les immenses charges qui sont les siennes, a accepté de mettre en œuvre son expertise et son expérience pour diriger cette thèse. Il s'y est grandement et personnellement impliqué par ses directives, ses observations et ses suggestions pertinentes. Je tiens surtout à le remercier très sincèrement pour la liberté qu'il m'a accordée dans l'orientation des axes de ce modeste travail, sans laquelle le chercheur en herbe ne saurait affirmer sa manière de penser et de procéder, sa manière d'être, bref, sa personnalité ;
- Monsieur le Docteur Frank EBOGO pour les nombreux conseils qu'il m'a prodigués dès le début de cette exaltante aventure intellectuelle et humaine ;
- Monsieur le Docteur Thierry NGOSSO pour les nombreuses facilités et opportunités qu'il m'a offertes dans le cadre du Laboratoire d'éthique et de politiques publiques (EthicsLab) de l'UCAC ;
- Tous mes camarades doctorant(e)s du Laboratoire de Géopolitique, Défense et Sécurité, en particulier Madame Audrey IBIN ONGMAKAGNE et Monsieur Joël Trésor NYONKA'A pour les débats constructifs et les échanges fructueux ;
- Maman EBENG Fatima Antoinette et ma famille pour les sacrifices consentis ;
- Les membres de l'Association Pyrha Khan Tha pour leurs encouragements et leur dévotion;
- Mes ami(e)s pour leur présence et leur patience, surtout pendant les moments difficiles.

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Le bassin hydrographique actif du Lac Tchad et ses zones humides.....	42
Carte 2 : Présentation du système hydrographique du Chari- Logone.....	46
Carte 3 : Présentation du système hydrographique de la Komadougou-Yobé.....	50
Carte 4 : Présentation du bilan pluviométrique annuel du Lac Tchad.....	56
Carte 5 : Les systèmes aquifères du bassin du Lac Tchad.....	59
Carte 6 : La carte potentiométrique de l'aquifère quaternaire.....	61
Carte 7 : Les plaines inondables dans le bassin du Lac Tchad.....	63
Carte 8 : Les principales cuvettes du Lac Tchad.....	66
Carte 9 : Etendue du bassin du lac Tchad et principaux pays concernés.....	70
Carte 10 : La présentation de l'entité politique du Lac Tchad.....	73
Carte 11 : Les délimitations des bassins hydrographique et conventionnel du Lac Tchad.....	75
Carte 12 : Le système régional d'activités autour du cadre territorial du Lac Tchad.....	89
Carte 13 : Mobilité des sites d'habitat et des activités dans la partie occidentale des rives camerounaises avec les variations lacustres depuis 1956.....	108
Carte 14 : Evolution du niveau de la surface des eaux du Lac Tchad.....	109

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES
DU LAC TCHAD

Carte 15 : Les options de transfert des eaux du bassin du Congo vers le Lac Tchad.....	171
Carte 16 : Représentation du champ pétrolier des espaces péri-hydriques du Lac Tchad.....	182
Carte 17 : La piraterie lacustre et fluviale dans le bassin du Lac Tchad.....	247
Carte 18 : Les principales étapes de la progression de Boko Haram dans le Lac Tchad jusqu'en 2017.....	252

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des prises d'eaux aménagées dans la partie tchadienne du Logone.....	175
Tableau 2 : La distribution territoriale du bassin conventionnel du Lac Tchad.....	185

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

3M : Multi-activités, Mobilité et Multifonctionnalité

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de L'Afrique de l'Ouest

CDI : Commission de Droit International

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEE-NU : Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CNPC : China National Petroleum Company

COP 21 : 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CREPS : Centre de Recherche d'Etudes Politiques et Stratégiques

CIA : Central Intelligence Agency

CSFRS ; Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique

CS/ONU : Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies

FAO/AQUASTAT : Index statistiques des ressources en eau du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FIT : Front Inter Tropical

FMDD : Forum Mondial du Développement Durable

FMM : Force Mixte Multinationale

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

FPAE : Fondation Paul Ango Ela

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

IDI : Institut de Droit International

IFM : Indice de la Faim dans le Monde

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

NASA : National American Space Agency

NNOC : Nigerian National Oil Company

ODD : Objectif du Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RCA : République Centrafricaine

SCIP : South Chad Irrigation Project

SEMRY : Société d'Expansion et de Modernisation de la Rizière de Yagoua

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute

SODECOTON : Société de Développement du Coton

SODELAC : Société de Développement du Lac

UCAC : Université Catholique d'Afrique Centrale

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMA : Union du Maghreb Arabe

ZCIT : Zone de Convergence Inter Tropicale

SOMMAIRE

RESUME.....	XI
ABSTRACT.....	XII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Première Partie: La construction des sources et ressources hydriques du Lac Tchad comme un cadre et un enjeu hydropolitiques.....	33
Chapitre 1: La dynamique de construction des espaces hydriques du Lac Tchad en un cadre hydropolitique	36
Chapitre II: La gouvernance des sources et ressources hydriques du Lac Tchad, un enjeu vitalisé et réifié.....	99
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	155
Deuxième Partie: La transformation des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad en un théâtre d'opérations (hydro)hégémoniques	157
Chapitre III: La dynamique de restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités hydrohégémoniques.....	160
Chapitre IV: La "securitization" des sources et ressources hydriques, stade suprême de la théâtralisation du cadre territorial du Lac Tchad.....	209
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	273
CONCLUSION GENERALE.....	276

RESUME

Le Lac Tchad s'est inscrit dans les enjeux stratégiques internationaux du fait de la vulnérabilité croissante de ses ressources hydriques face aux effets du réchauffement climatique et de l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram. Zone de contact entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, les espaces hydriques du Lac Tchad constituent un champ hydropolitique structuré et transformé au gré des dynamiques de conquête et de reconquête territoriales opérées par des acteurs étatiques et non-étatiques pour le contrôle des positions et ressources stratégiques.

En transcendant le traditionnel débat théorique qui enserme et cloisonne les études hydropolitiques sous l'angle irréductible tantôt de la conflictualité, tantôt de la coopération, la géopolitique de l'eau du Lac Tchad s'inscrit dans la nature évolutive des enjeux de survie de cet espace transfrontalier. Il est donc question, à partir des perspectives théoriques des géosciences politiques, d'analyser les configurations hydropolitiques du Lac Tchad en fonction des perceptions et représentations des acteurs étatiques et non-étatiques d'une part, des enjeux de puissance et des défis de sécurité autour des espaces hydriques d'autre part.

En convoquant dès lors le paradigme de la géopolitique pragmatiste, cette étude aboutit à la conclusion selon laquelle les sources et ressources hydriques sont le principal catalyseur des dynamiques de paix et de sécurité en cours dans cet espace. Ces sources et ressources hydriques sont davantage un facteur de structuration et de restructuration de l'espace du Lac Tchad en un cadre, un enjeu et un théâtre de rivalités (hydro)hégémoniques. La géopolitique de l'eau de l'espace du Lac Tchad se ramène finalement à la compréhension des jeux des acteurs étatiques non seulement autour des enjeux du contrôle des positions et ressources hydriques stratégiques, mais également face aux acteurs non-étatiques illégitimes qui menacent leurs intérêts vitaux en exacerbant les défis de sécurité liés à la vulnérabilité de cet espace.

Mots clés : défis de sécurité, eau, enjeux de puissance, espace du Lac Tchad, géopolitique de l'eau, hydropolitique, ressources, représentations.

ABSTRACT

Lake Chad is part of international strategic challenges due to the increasing vulnerability of its water resources caused by the effects of climate change and the terrorist insurrection of the Boko Haram group. Considered as a contact zone between Cameroon, Chad, Niger and Nigeria, the water areas of Lake Chad have been structured and transformed as a hydropolitics space according to the dynamics of territorial conquest and reconquest operated by state and non-state actors for the control of strategic positions and resources.

By transcending the traditional theoretical debate which encloses and compartmentalizes hydropolitics studies from the irreducible angle of conflictuality and cooperation, geopolitics of water resources in Lake Chad is part of the evolving nature of the survival challenges in this transboundary space. It is therefore a question, from the theoretical perspectives of political geosciences, of analyzing the hydropolitics configurations of Lake Chad according to the perceptions and representations of state and non-state actors on the one hand, power issues and security challenges in the other hand.

Convening therefore the paradigm of pragmatist geopolitics, this study comes to the conclusion that water sources and resources are the main catalyst of the peace and security dynamics underway in this space. These water sources and resources are more than a factor of structuring and restructuring the space of Lake Chad into an area, a stake and a theater of (hydro)hegemonic rivalries. The geopolitics of water resources of the Lake Chad's space boils down to understanding the behavior of state actors not only around the issues of controlling strategic positions and water resources, but also in the face of illegitimate non-state actors who threaten their vital interests by exacerbating security challenges related to the vulnerability of this space.

Key words: geopolitics of water, hydropolitics, power issues, representations, resources, security challenges, space of Lake Chad, water

INTRODUCTION GENERALE

SECTION 1- CONTEXTE, OBJECTIF ET INTERET DE L'ETUDE

L'eau, en tant que ressource naturelle, occupe une place ambivalente dans la société. Elle est à la fois source de vie et facteur de mortalité. En tant que source de vie, elle est indispensable à la survie de l'Homme. En effet, « *l'eau est liée à l'homme, plus, à la vie, par une familiarité de toujours, par un rapport de nécessité multiple en vertu duquel son unicité se dissimule sous le vêtement de l'habitude* »¹. En tant que facteur de mortalité, l'eau est une menace pour la santé et la sécurité de l'Homme lorsqu'il y a survenance de catastrophes diverses (inondations, pollution) et autres épidémies d'origine hydrique (choléra, diarrhées, dysenteries...).

Avec près de 300 millions² de personnes qui sont en proie aux difficultés d'accès à une source d'eau suffisante et de qualité, soit plus d'un quart de la population de l'Afrique, et un habitant sur deux qui souffre de maladies hydriques, l'Afrique apparaît comme un continent qui rencontre des problèmes de sécurité en eau. Ce d'autant plus qu'une partie importante de sa population continue de vivre dans des conditions de précarité liées à la pauvreté, la malnutrition et les maladies. Dans ce contexte exacerbé par les effets du réchauffement climatique³, de la désertification⁴ et de l'explosion démographique en cours sur le continent, la gestion de l'eau pose de nombreux défis en Afrique du fait qu'elle revêt désormais une dimension stratégique⁵.

¹Lionnel Luca et Jean Glavany, *La géopolitique de l'eau*, Rapport d'information, Assemblée Nationale française, Paris, 2011, p.9

² David Blanchon et al., *L'Afrique prend l'eau. Ressource paradoxale et ambitions plurielles*, Actes des Cafés Géographiques de Paris, 27 septembre 2011, P.1

³ Voir notamment Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau » in Rencontre régionale : *Adaptation aux changements climatiques au Maghreb: Bilan et perspectives*, Casablanca, Maroc, 16-17 Mars 2010, 10 P.

⁴ Annabelle Houdret. *Les conflits autour de l'eau au Maroc : origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour une transformation des conflits*. Résumé de la Thèse de Doctorat en Science politique. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis; Université Duisburg-Essen, 2008. Français. Disponible sur le site <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00409020>.

⁵ On considère généralement qu'une ressource devient stratégique lorsqu'elle est à la fois indispensable et rare. L'eau est donc une ressource stratégique parce qu'elle est indispensable à la survie des êtres vivants sur terre et rare dans la mesure où elle est épuisable dans certaines régions du monde et notamment en Afrique.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Ainsi, au même titre que les hydrocarbures et autres minerais rares, les ressources en eau font l'objet de nombreuses convoitises⁶ de la part d'acteurs étatiques et privés sur le continent africain. Ces convoitises peuvent être sources de tensions et de conflits⁷ entre les parties prenantes.

Or, paradoxalement il apparaît que l'évocation des problématiques liées aux ressources naturelles en Afrique fait quasiment toujours référence aux enjeux liés à l'exploitation des hydrocarbures et des minerais rares⁸ ; mais presque jamais à ceux liés à l'accès et au contrôle des ressources hydriques inégalement réparties dans l'espace. Toutefois, comme l'affirme François-Georges Dreyfus, « *si on peut se passer d'hydrocarbures, ce qui fut le cas jusqu'au XXème siècle, on ne peut pas se passer d'eau, c'est un problème mondial* »⁹. Dans ce sens, les enjeux de cette problématique mondiale n'ont semble-t-il pas encore fait l'objet d'une réelle appropriation au niveau stratégique africain. En effet, le nouvel ordre économique international post guerre froide a pris certaines décisions lourdes¹⁰ fortement menaçantes pour la paix et la stabilité sociales, et donc sources potentielles de tensions internationales¹¹ et d'insécurité, surtout dans un espace comme celui du Lac Tchad qui concentre de fortes disparités¹² et paradoxes¹³ en termes de dotation en infrastructures d'accès et de maîtrise des ressources en eau. De fait, « *La déclaration de Dublin* » de 1992 a énoncé que l'eau utilisée à de multiples fins a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique, autrement dit un produit marchand¹⁴. Or, les Etats avaient,

⁶ Claire Bordes, *Cours de Géopolitique de l'eau*, Ecole Centrale de Paris, Mars 2014, 29 p.

⁷ Voir à ce sujet Sylvie Paquerot, « Ressources en eau: les différentes facettes des conflits internationaux », in *Lex Electronica*, Vol. 12 Numéro 12, (Automne/ Fall 2007), Montréal, 26 p.

⁸ Jean-Lucien Ewangué (sous la direction de), *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*, Paris, l'Harmattan, 2009, 427 p.

⁹ François-Georges Dreyfus, « Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient » in François-Georges Dreyfus (sous la direction de), *La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »*, Février 2009, pp. 191-196

¹⁰ Ces décisions sont contenues notamment dans les grands principes adoptés successivement en 1992 lors des Sommets de Dublin de janvier 1992 et de Rio de Juin 1992 dont le principe selon lequel l'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.

¹¹ L'accès à l'eau pourrait devenir, au cours de ce siècle, l'une des premières causes de tensions internationales dans la mesure où sa rareté pourra entraîner les déplacements massifs des populations, les migrations régionales et ou internationales, ainsi que les violences urbaines.

¹² On note de fortes disparités pluviométriques entre zones arides (Tchad) et bien arrosées (Cameroun), ainsi qu'entre saisons sèches et saisons pluvieuses.

¹³ Voir à ce sujet Bruno Hellendorf, *L'eau, les conflits et la coopération. Gestion de l'eau en Afrique de l'ouest : risques et opportunités*, Note d'analyse GRIP, 08 février 2013, 18 p.

¹⁴ Cela signifie que l'eau potable ayant un coût (forage, traitement, acheminement et distribution), elle doit avoir un prix.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

jusque-là, réglé le problème de l'approvisionnement en eau potable en termes de justice et d'équité sociales en assurant le service public¹⁵ de l'eau par une distribution équitable au coût symbolique.

C'est en partant de ce contexte international en mutation qu'il convient d'opiner que l'espace du Lac Tchad est faiblement doté en infrastructures d'eau¹⁶ et souffre de plus en plus du phénomène de stress hydrique susceptible de provoquer à terme une instabilité sociale majeure¹⁷ directement liée à l'eau. Bien plus, l'adoption d'une logique marchande a contribué à la constitution et la structuration d'une sorte de ségrégation spatiale des populations qui y vivent, avec l'existence de centres urbains ayant accès à cette ressource et de contrées rurales qui en sont dépourvues. Cette territorialisation différenciée de l'accès à l'eau correspond au partage des espaces concernés entre riches et pauvres, avec à terme un risque d'émergence de conflits sociaux violents nés de la croissance des inégalités et notamment celle qui prévaut dans l'accès à l'eau potable.

Au regard de ce qui précède, certains médias occidentaux, sous l'influence de l'expertise scientifique de certains hydropolitistes et hydrostratèges, prédisent que l'eau sera, bien plus que le pétrole, l'enjeu géopolitique planétaire du XXI^{ème} siècle¹⁸. Si cette vision se répand progressivement dans les milieux et cercles de réflexion stratégique à travers le globe terrestre, force est de constater que la raréfaction de la ressource rendue préoccupante par l'assèchement et la désertification du Lac Tchad d'une part, et la compétition en cours autour de son contrôle d'autre part, exacerbent le climat d'insécurité et d'instabilité qui prévalait déjà dans cet espace. Dès lors, la question des ressources en eau participe incontestablement à la structuration et la restructuration des rapports de force des Etats riverains du lac.

¹⁵ Olivier Hoedeman et Satoko Kishimoto (sous la direction de), *L'eau, un bien public : alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. Paris, C.-L. Mayer, 2010. 322 p.

¹⁶Le fait que la ressource en eau soit présente ne signifie pas que l'eau soit facilement accessible ni que sa qualité soit acceptable, en raison de problèmes de pauvreté, de problèmes de gouvernance, de sous-développement économique, ou de retard technologique.

¹⁷ A l'image des tensions que l'on observe dans les régions arides du proche et Moyen-Orient, avec des conflits hydriques qualifiés de guerres de l'eau.

¹⁸ David Blanchon, « Géopolitique de l'eau, du local au global », Communication, ENS de l'Université de Paris-Ouest-Nanterre, 27 Novembre 2012, 67 p. ; Frank Ebogo, *La géopolitique de l'eau au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015, 466 p. ; Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau » in Rencontre régionale : *Adaptation aux changements climatiques au Maghreb : Bilan et perspectives*, op. cit. ; Lionnel Luca et Jean Glavany, *La géopolitique de l'eau*, Rapport d'information, Assemblée Nationale Française, Paris, 2011 ; Edmond Mokuinema Bomfié, *Géopolitique de l'eau et gouvernance en province orientale. République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012 ; Charles Saint-Prot et El Zeina Tibi (sous la direction de), *L'eau, nouvel enjeu géopolitique*, Paris, Observatoire d'études géopolitiques, 2005, 158 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Aussi, convient-il de souligner que l'on assiste de plus en plus à des dynamiques de contrôle et d'exploitation des ressources en eau de ce lac de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Ces dynamiques visent essentiellement la poursuite des intérêts nationaux pour les uns et la captation de la rente liée à l'exploitation desdites ressources pour les autres. Toutefois, il reste que ces différents acteurs, du fait des faiblesses infrastructurelles et du déficit de régulation inhérents à la gestion des ressources en eau du Lac Tchad, ajustent leurs comportements respectifs dans une logique d'interdépendance au travers de laquelle leurs intérêts sont tantôt opposés, tantôt communs.

Cet état de chose est renforcé par les effets de la détérioration des termes de l'échange des matières premières qui frappe de plein fouet les économies de cette sous-région. En effet, du fait d'une conjoncture économique internationale défavorable, renforcée par les politiques de substitution de l'énergie fossile¹⁹ par les énergies renouvelables²⁰ soucieuses de la préservation de l'environnement, les Etats riverains du Lac Tchad, aux économies peu ou prou diversifiées, connaissent depuis quelques années une crise financière qui pourrait avoir un impact négatif sur les investissements socioéconomiques en faveur des populations. Parmi ces investissements, ceux consacrés aux mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques²¹, ainsi que les projets et programmes de développement autour des ressources en eau du Lac Tchad sont considérablement impactés par les politiques d'austérité budgétaire. Les conséquences immédiates de ce gel d'investissements suffisants pourraient aboutir à l'exacerbation de l'insécurité²² et la dégradation du cadre et des conditions de vie des populations concernées.

Fort de ce qui précède, et eu égard à la situation sécuritaire de l'espace du Lac Tchad, rendue précaire par l'insurrection terroriste de la secte islamiste Boko Haram et l'existence des activités

¹⁹ Il s'agit notamment du pétrole brut et de ses dérivés.

²⁰ On fait référence ici à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne notamment.

²¹ Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », *Géo-Eco-Trop.*, 2013, pp. 293-302.

²² La marchandisation de l'eau potable décidée en 1992 pourrait être le facteur immédiat du déclenchement, dans un contexte d'extrême pauvreté que connaissent certaines populations du bassin du Lac-Tchad, de conflits sociaux susceptibles de dégénérer en guerres civiles si les inégalités perdurent.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

de criminalité transfrontalière et de grand banditisme²³, le choix du sujet intitulé « *Géopolitique de l'eau : essai sur les configurations hydropolitiques du Lac Tchad* » trouve toute sa pertinence.

En effet, cette étude entend démontrer que la question de l'eau relève d'abord de la compétence exclusive de l'Etat, au nom du sacro-saint principe de sa souveraineté sur les ressources naturelles, notamment hydriques de son territoire²⁴. Ce qui en fait donc une question de sauvegarde de l'intérêt national défini en termes de puissance et de sécurité. Cependant, face aux limites inhérentes à la gestion desdites ressources, exacerbées par leur vulnérabilité consécutives à l'invasion terroriste de la secte islamiste Boko Haram, aux effets néfastes du réchauffement climatique, de la pollution industrielle, de l'explosion démographique et de l'urbanisation galopante entre autres, l'on verra que les Etats riverains du Lac Tchad multiplient des initiatives tantôt solitaires, tantôt concertées pour assurer chacun sa sécurité hydrique en termes d'accès et de contrôle des ressources hydriques et autres ressources stratégiques associées. Ce qui favorise l'émergence d'un système de configurations géopolitiques au sein duquel « *l'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés, mais aussi en tant qu'adversaires.* »²⁵ C'est dire que les enjeux liés à la gestion des ressources en eau, au même titre que les enjeux pétroliers, sécuritaires, migratoires et environnementaux identifiés et identifiables dans cet espace sahélien, participent à la configuration et la reconfiguration des rapports de force entre les différents acteurs étatiques et institutionnels du Lac Tchad.

En résumé, il s'agit de démontrer, dans une perspective analytique qui s'étend du niveau transfrontalier au niveau institutionnel, comment les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à conférer à cet espace lacustre un intérêt stratégique qui alimentent des dynamiques géopolitiques au gré de l'évolution des eaux de surface.

²³ Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *Terrorisme et piraterie : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, CREPS-FES, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2010, 241 p. ; Issa Saibou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, 276 p.

²⁴ Frank Ebogo, *La géopolitique de l'eau au Cameroun*, op.cit.

²⁵ Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Ed. de l'Aube, 1991, cité par Gérard Dussouy, « Vers une géopolitique systémique », in *Revue Internationale et stratégique*, N° 47, mars 2002, Paris, Les Editions Armand Colin, pp. 53-66.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

De ce fait, son intérêt repose sur une triple dimension : heuristique, pratique et personnel.

Du point de vue de son intérêt heuristique, cette étude entend contribuer au renouvellement de l'analyse des études de géopolitique en Afrique, longtemps confinée aux études classiques liées aux enjeux des matières premières telles que les hydrocarbures. En choisissant de porter la réflexion sur les dynamiques hydropolitiques du Lac-Tchad, cette recherche démontre non seulement la place essentielle que les ressources en eau occupent dans les ambitions géopolitiques et géostratégiques des acteurs étatiques et institutionnels de cet espace, mais elle contribue également à la réflexion sur une approche critique des problématiques sécuritaires qui sous-tendent la gestion de celles-ci. Car, si l'exploitation des hydrocarbures et des minerais rares, du fait de leurs valeurs hautement stratégiques et géopolitiques pour le prestige et le rayonnement international des pays producteurs et la sécurité énergétique des grandes puissances, ont davantage posé un problème de sécurité nationale nécessitant un recours à la force armée²⁶ pour s'en prémunir, les contraintes environnementales et sécuritaires autour des ressources en eau, du fait du caractère diffus et nébuleux de leur banalité, impactent directement la sécurité humaine des populations riveraines

Concernant son intérêt pratique, les résultats de cette étude constituent un plaidoyer pour une sensibilisation sur l'importance d'adopter une vision globale des stratégies de gestion des ressources en eau qui réalise la synthèse entre les exigences de sécurité et les aspirations au développement socioéconomique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans l'espace du Lac-Tchad. Par ailleurs, cette étude se voudrait un outil stratégique d'aide à la décision des autorités politiques et institutionnelles du Lac Tchad. En effet, en fonction de leurs options et priorités de gestion des ressources en eau, elles disposent d'un instrument qui guidera leurs décisions en la matière dans une optique de développement durable, de prospérité partagée et de sécurité des populations riveraines.

Pour ce qui est de l'intérêt personnel, ces travaux de recherche sont motivés par notre curiosité intellectuelle, nourrie par notre passion pour les questions de Relations Internationales en général et celles de géopolitique des ressources en eau en particulier. Dans cette optique,

²⁶ Jean Lucien Ewangué (sous la direction de), *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*, op. cit.; Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *Terrorisme et piraterie: De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, op. cit.

l'obtention du titre de Docteur escompté dans cette discipline nous permettra d'envisager une carrière universitaire comme enseignant-chercheur, afin de perpétuer le développement de la pensée géopolitique et stratégique en Afrique.

SECTION II- REVUE DE LITTERATURE

La prise en compte des problématiques liées à la gestion des ressources en eau comme objet d'analyse des Relations Internationales émerge dans les années 1970²⁷. Elle va s'accroître substantiellement à la fin de la guerre froide, en la faveur de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les grands débats et fora internationaux²⁸.

Prenant appui sur les études de cas du Proche et du Moyen-Orient²⁹, notamment autour des tensions et conflits israélo-arabes³⁰, un ensemble de réflexions propres aux enjeux multidimensionnels de l'eau dans les relations internationales vont émerger autour des études dites « *hydropolitiques* »³¹. Aussi, ces réflexions s'accordent-elles à souligner l'importance stratégique³² que revêt désormais l'eau pour la survie de l'humanité, l'intérêt national des Etats, ainsi que pour la préservation des écosystèmes. Cependant, celles-ci divergent essentiellement sur le rôle qu'occupent désormais les cours d'eau internationaux dans la configuration des interactions étatiques et transnationales. D'une manière générale, deux principales conceptions structurent le

²⁷ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun: collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, Université de Yaoundé II, Thèse de doctorat Ph. D en science politique, 2013, p.12

²⁸ En effet, l'année 1992 marque un tournant décisif avec la tenue du Sommet de la Terre de Rio au cours duquel trois Textes majeurs furent adoptés : la Convention-cadre sur le Changement Climatique, la Convention sur la biodiversité et les principes relatifs à la protection des forêts. Ce sommet marque ainsi le point culminant de la normalisation internationale dans la gestion de l'environnement.

²⁹ François-Georges Dreyfus, « Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient », in François-Georges Dreyfus (sous la direction de), *La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »*, Février 2009, pp. 191-196 ; François Mancebo, « La question de l'eau en Israël et dans les territoires palestiniens », 7 p., article non référencé. ; Marion Mechali, « La question de l'eau au Moyen-Orient: Paradoxes et enjeux », Publications de l'ANAJ-IHEDN, Octobre 2015, 6 p. Disponible sur le site web www.anaj-ihedn.org.

³⁰ Agnès Sinaï, « Aux origines climatiques du conflit », in *Le Monde Diplomatique*, Avril 2015 ; François Mancebo, « La question de l'eau en Israël et dans les territoires palestiniens », op. cit.

³¹ Arun Elhance est le premier à définir ce concept comme suit: "hydropolitics is the systematic study of interstate conflict and cooperation over transboundary water resources" in « Conflict and cooperation over water in the Aral Sea Basin », in *Studies in conflict and terrorism*, April-June 1997, p.218

³² Franck Galland, « L'importance stratégique de l'eau », *Géoéconomie*, 2009/3 (N° 50), pp. 101-110 ; Franck Galland et al. , « Les enjeux stratégiques et sécuritaires liés à l'eau : entre tension et coopération », *Les matinales de Re(sources)*, Communication, 22 Mars 2016, 19 p. ; Jacques Sironneau, *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, Paris, Economica, 1996, 111 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

débat autour de l'importance stratégique des ressources en eau transfrontalières dans les enjeux internationaux.

La première conception perçoit *l'eau comme un facteur de paix et de coopération internationale*³³. Elle se nourrit d'une part, du lien de plus en plus consubstantiel qui existe entre la dégradation de l'environnement³⁴ et la nécessité d'une meilleure gestion des ressources en eau. Ici, l'on recense une abondante littérature qui justifie l'inégal accès aux ressources en eau par le développement de phénomènes naturel et anthropique tels que les effets du réchauffement climatique³⁵ et de la désertification³⁶, notamment dans les pays pauvres et arides. Ce qui engendre par voie de conséquence des situations de crise alimentaire³⁷ et sanitaire³⁸, détériorant ainsi le cadre et les conditions de vie des populations affectées. Comme explications proposées par les tenants de cette approche, ils avancent les limites de la gouvernance de l'eau³⁹ à toutes les échelles de son exploitation qui sont dues au fait que les différents acteurs du système international sont en désaccord⁴⁰ au sujet de la gestion de l'eau, notamment les cours d'eau transfrontaliers. Pour y

³³ Katarina Csefalvayova, "Eau, conflit, coopération", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part2/eau-conflit-cooperation>.

³⁴ WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), *L'eau et l'emploi*, Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016. Paris, UNESCO, 2016, 164 p. ; François Gemenne, "Environnement et relations internationales", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/environnement-et-relations-internationales?page=show>

³⁵ Voir entre autres, Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau », op.cit. ; Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, Rapport du Ministère de la Défense, Paris, 2013, 31 p., fichier PDF non référencé ; Mathieu Merino, *L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ?*, Note de la FRS, Numéro 20, 10 décembre 2008, 13 p. ; Coalition Eau, *Eau et changement climatique*, Note de recherche, Juillet 2014, 60 P., disponible sur le site www.coalition-eau.org

³⁶ UNCCD, *La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles. Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux*, 2009, 64 P. ; Ahmed Kettab et al., « De l'eau pour un développement durable : enjeux et stratégies », Communication issue du Colloque « 20^e anniversaire de la Revue Science de l'Eau », 2008, 11 p., téléchargé le 20 décembre 2017 sur le site www.erudit.org; Alain Dezetter, *Les enjeux de la gestion des ressources en eau en milieu semi-aride*, communication faite lors des XIIèmes Journées Hydrologiques de l'ORSTOM, Montpellier, 10-11 octobre 1996, 26 p.

³⁷ Campus Plein Sud, *Quelle gestion de l'eau pour les pays du Sud ?* Note à l'attention du groupe de pilotage de Campus Plein Sud, septembre 2010, 78 p. ; HLPE, *L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale*, Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Juillet 2015, 151 p.

³⁸ Solidarités International, *Baromètre 2015 de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Etat des lieux de l'accès à une ressource vitale*, 1^{er} Mars 2015, 16 p.

³⁹ Eloi Pome, *Du conflit potentiel au potentiel de coopération : Vers une gouvernance adaptée aux enjeux de la gestion partagée des aquifères transfrontaliers. L'exemple du Système Aquifère du Sahara Septentrional*, Mémoire de Master Recherche, IEP de Toulouse, Année universitaire 2009-2010, 120 p.

⁴⁰ David Blanchon et al., *L'Afrique prend l'eau. Ressource paradoxale et ambitions plurielles*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

remédier, il est préconisé la conclusion d'accords internationaux⁴¹ pour une gestion durable de ces ressources.

D'autre part, la gestion des ressources en eau transfrontalières apparaît, grâce aux nombreux accords internationaux qu'elle peut engendrer entre Etats riverains, comme une fenêtre d'opportunités en termes de renforcement de la coopération internationale⁴² et de consolidation du processus d'intégration régionale et sous-régionale⁴³ en favorisant le contact entre les peuples et les Etats. De ce fait, dans une perspective de régionalisation⁴⁴, le caractère transfrontalier des cours d'eau impose une gestion intégrée de leurs ressources⁴⁵.

Toutefois, cette conception de *l'eau comme facteur de paix et de coopération internationale* comporte une limite principale : à travers une approche normative des relations interétatiques, elle véhicule et croit à une vision irénique et vertueuse de l'eau⁴⁶ dans les relations internationales. Elle croit en la capacité du droit international à prévenir et à régler les différents conflits et tensions d'usage des cours d'eau transfrontaliers.

Or, l'eau, à l'image du pétrole et des minerais, est devenue une ressource stratégique épuisable et rare qui suscite des convoitises et alimente des concurrences pour son contrôle. Malgré l'existence de mécanismes bilatéraux et multilatéraux ayant pour objectif d'organiser un cadre coopératif de gestion des cours d'eau internationaux, le constat est que le droit international n'apparaît dans ces cadres, en dernière analyse, que comme la codification des rapports de force

⁴¹ Marie Cuq, *L'eau en droit international : convergences et divergences dans les approches juridiques*. Bruxelles, Larcier, 2013, 148 p.; Pierre Berthelot, « Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient ». *Questions internationales*, janvier-février 2012, n° 53, pp. 94-100

⁴² Eloi Pome, *Du conflit potentiel au potentiel de coopération : Vers une gouvernance adaptée aux enjeux de la gestion partagée des aquifères transfrontaliers. L'exemple du Système Aquifère du Sahara Septentrional*, op. cit. ; Bruno Hellendorf, *L'eau, les conflits et la coopération. Gestion de l'eau en Afrique de l'ouest : risques et opportunités*, op.cit.

⁴³ Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : Quelques leçons pour l'intégration régionale*, Op.cit ; Frank Ebogo, « Structuration et redistribution de la puissance dans la nouvelle dynamique hydropolitique de l'intégration en Afrique », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, Université de Yaoundé II

⁴⁴ Jean Kogej, « L'Europe bleue : le PCP », in Jean Kogej et Jean-François Malterre (sous la direction de), *L'Europe*. Paris, Bréal, 2010.

⁴⁵ Aboubakar Awaïss, « L'Iniative Bassin du Niger (IBN) : développement durable et gestion intégrée d'un grand fleuve », *Afrique Contemporaine*, 2003/2 (n° 206), pp. 179-203

⁴⁶ Eloi Pome, *Du conflit potentiel au potentiel de coopération : Vers une gouvernance adaptée aux enjeux de la gestion partagée des aquifères transfrontaliers. L'exemple du Système Aquifère du Sahara Septentrional*, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

qui prévalent à un moment donné entre les différents Etats-partie concernés⁴⁷. C'est dans cette logique que nous allons appréhender les jeux de pouvoir qui se manifestent au sein et entre les acteurs étatiques de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)⁴⁸ comme organisme sous-régional de gestion des ressources en eau de cet espace.

Dès lors, la deuxième conception, qui s'inscrit dans le prolongement du renouvellement de la pensée stratégique opéré dans les théories de la sécurité par les tenants de l'Ecole de Copenhague⁴⁹, perçoit davantage l'eau comme un facteur crisogène et belligène⁵⁰. Les tenants de cette approche, en introduisant une conception plus large de la notion de sécurité⁵¹, perçoivent *l'eau comme un facteur potentiel de conflictualité et d'insécurité internationale*⁵². C'est à partir de cette perception qu'émerge et se diffuse le concept de *géopolitique de l'eau*⁵³ dans la littérature consacrée aux réflexions sur les enjeux autour des cours d'eau internationaux. Dès lors, les travaux issus de cette conception analysent les causes et mettent en perspectives les risques et menaces liés

⁴⁷ Rana Kharouf-Gaudig, *Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient: entre souveraineté et coopération*. Bruxelles, Bruylant, 2012. XXV-466 p.

⁴⁸ Armel Sambo, *Les cours d'eau transfrontaliers du bassin du lac Tchad: accès, gestion et conflits (XIXe et XXe siècles)*. Thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2010 ; Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », 2010, consulté le 28 juillet 2017 sur le site www.ices.ro ; Inès Carine Singhe, « La collaboration dans le bassin du Lac Tchad », article non référencé ;

⁴⁹ Il s'agit entre autres, de Barry Buzan, Ole Waever, Morten Kelstrup et Pierre Lemaitre.

⁵⁰ Brahma Chellaney, *Water, peace, and war: confronting the global water crisis*. Lanham (Md.), Rowman & Littlefield, 2013. 400 p.; Franck Galland (sous la direction de), *Eau & conflictualités*. Paris, Choiseul, 2012. 121 P.; Raphaël Jozan, *Les débordements de la mer d'Aral: une sociologie de la guerre de l'eau*. Paris, Presses universitaires de France, "Le Monde", 2012. 210 p.

⁵¹ Cette dernière ne renvoie plus uniquement aux aspects de la sécurité traditionnelle qui prend en compte, par le recours à la force militaire, la sauvegarde de la souveraineté et des intérêts de l'Etat, acteur classique et privilégié des relations internationales. Mais elle intègre aussi désormais les éléments de la sécurité moderne. Cette dernière, encore qualifiée de forme de sécurité non traditionnelle, envisage d'apporter des solutions civiles et politiques aux nouvelles formes de risques et menaces à la sécurité des populations et des collectivités humaines

⁵² Marina Bertoncin et Andrea Pase, *Autour du Lac Tchad : enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*, Paris, L'Harmattan, 2012, 354 P. ; Christian Bouquet, « Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », *Les cahiers d'Outre-Mer*, 255, Juillet-Septembre 2011, consulté le 21 juin 2017, URL : <http://com.revues.org/6283>; Bruno Hellendorf, *L'eau, les conflits et la coopération. Gestion de l'eau en Afrique de l'ouest: risques et opportunités*, op.cit. ; Barah Mikail, « Géopolitique de l'eau : quelles menaces ? », article publié le 26 Mars 2016 sur le lien <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article835>; Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux » in *Lex Electronica*, vol. 12 n°2 (Automne / Fall 2007) <http://www.lex-electronica.org/articles/v122/paquerot.pdf>;

⁵³ David Blanchon, « Géopolitique de l'eau, du local au global », Communication, ENS de l'Université de Paris-Ouest-Nanterre, 27 Novembre 2012, 67 p.; Frank Ebogo, *La géopolitique de l'eau au Cameroun*, op.cit. ; Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau » in Rencontre régionale: *Adaptation aux changements climatiques au Maghreb: Bilan et perspectives*, op. cit.; Lionnel Luca et Jean Glavany, *La géopolitique de l'eau*, op.cit. ; Edmond Mokuinema Bomfie, *Géopolitique de l'eau et gouvernance en province orientale. République Démocratique du Congo*, op.cit. Charles Saint-Prot et El Zeina Tibi (sous la direction de), *L'eau, nouvel enjeu géopolitique*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

aux insuffisances du droit international dans la recherche de consensus à l'échelle transnationale, sous régionale et internationale sur le partage et l'exploitation des ressources en eau⁵⁴. Ces ressources, du fait qu'elles ignorent les frontières nationales, sont dès lors au cœur des rivalités de puissance entre Etats riverains⁵⁵. Certaines études qui en ressortent abordent cette absence de consensus en mettant l'accent sur les aspects de la souveraineté nationale permanente des Etats autour des ressources en eau⁵⁶ de leur sol et sous-sol. Aussi, du fait de sa rareté dans certaines régions de la planète, des analyses soulignent le potentiel de conflictualité⁵⁷ qu'engendre désormais la compétition pour l'accès à l'eau en tant que ressource stratégique.

D'autres études, en revanche, s'appuient sur les prédictions alarmistes⁵⁸ du réchauffement climatique lié à la dégradation de l'environnement et des écosystèmes pour mettre en évidence la conception de l'eau en facteur d'insécurité pour l'Homme et la société⁵⁹. L'on assiste ici à l'émergence et l'enracinement des concepts de sécurité environnementale⁶⁰, de sécurité humaine⁶¹

⁵⁴ Frank Ebogo, « Reconquête des espaces hydriques continentaux en Afrique de l'ouest : entre partage des eaux et volonté souverainiste », in *Diplomatie*, Numéro 46, Septembre-Octobre 2010 ; Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », *op.cit.* ; Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », *op.cit.*

⁵⁵ Marina Bertoncin et Andrea Pase, *Autour du Lac Tchad : enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*, *op.cit.* ; Franck Galland (sous la direction de), *Eau et conflictualités*, *op. cit.* ; Katarina Csefalvayova, "Eau, conflit, coopération", *op. cit.* ; Frank Ebogo, « L'eau en Afrique de l'ouest : entre guerre improbable et paix précaire », in *Jeune Afrique Economie*, n°386, Février-Mars 2012 ; Roland Pourtier, « Enjeux environnementaux et géopolitiques au Lac Tchad », communication, 90^{ème} Café de Géographie de Mulhouse, 23 Mars 2016

⁵⁶ Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et Territoires : Tension, coopérations et géopolitique de l'eau. Collection Géographie contemporaine*, 3eme édition, PUQ, Montréal, 2011, 491 p.

⁵⁷ David Blanchon, « Conflits d'usage, enjeux géopolitiques et aménagement du territoire », Communication au CNRS, 7 Novembre 2013, 31 p. ; David Blanchon, « Géopolitique de l'eau, du local au global », Communication à l'ENS de l'Université de Paris-Ouest-Nanterre, 27 Novembre 2012, 67 p. ; Annabelle Houdret. *Les conflits autour de l'eau au Maroc: origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour une transformation des conflits*. Thèse en Science politique. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis ; Université Duisburg-Essen, 2008. Français. Consultée sur le site <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00409020> le 20 décembre 2016 ; Frédéric Lasserre, « Guerres de l'eau: paradigme des guerres du XXIe siècle ? », communication au Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, octobre 2008.

⁵⁸ Agnès Sinaï, "Aux origines climatiques du conflit", *op.cit.* ; Jean-Paul Vanderlinden, « Prévoir l'imprévu », Publication du *ceriscope* (<http://ceriscope.sciences-po.fr>)

⁵⁹ Bastien Alex, "La défense face aux défis du dérèglement climatique", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part5/la-defense-face-aux-defis-du-dereglement-climatique> ; François GEMENNE, "Environnement et relations internationales", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/environnement-et-relations-internationales?page=show>

⁶⁰ François Gemenne, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009, 255 p. ; Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, *op.cit.*

⁶¹ Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, 160 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

et de sécurité sociétale⁶², entre autres, dans la littérature consacrée aux approches critiques de sécurité développées par l'École de Copenhague. Même si les prédictions de cette vision alarmiste de l'eau comme source des guerres à venir demeurent hypothétiques, l'on souligne toutefois ici la consécration de cette ressource stratégique en enjeu de sécurité et de défense au niveau international⁶³. Dans cet élan, il ressort qu'elle est au centre des questions de défense et de sécurité de certaines puissances stratégiquement émancipées⁶⁴.

Au regard de ce qui précède, l'originalité de notre démarche scientifique réside dans la construction d'une analyse critique des dynamiques qui s'opèrent autour de l'accès et du contrôle des sources et ressources en eau du Lac Tchad. Cette analyse questionne non seulement l'impact des facteurs statiques relevant du déterminisme géographique caractérisé par les effets du réchauffement climatique⁶⁵, mais aussi les facteurs dynamiques liés aux calculs rationnels⁶⁶ des différents acteurs de cet espace. En effet, le Lac Tchad est un espace caractérisé par un climat chaud et sec, au relief difficile d'accès, ainsi qu'à l'écosystème austère. Les crises et conflits de toute nature y foisonnent au gré des effets du réchauffement climatique, des rivalités de puissance et de l'insécurité. Dans ce contexte socio-environnemental et politico-sécuritaire problématique, les dynamiques de quête et de conquête de positions avantageuses d'accès et de contrôle des sources et ressources hydriques du Lac Tchad transforment cet espace en un champ hydropolitique concurrentiel.

Par ailleurs, la désertification et l'assèchement du Lac Tchad apparaissent désormais comme « *un multiplicateur de menaces* »⁶⁷ qui modifient le cours des relations coopératives du Lac Tchad. C'est ce qui justifie que notre analyse est structurée selon la perspective des géosciences

⁶² Jean Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, Collection Expertise collégiale, 2014, 216 p.

⁶³ UNDP, *Beyond scarcity : power, poverty and the global water crisis*, New York, November, 2006 ; OTAN, *L'eau, un enjeu de sécurité*, 2005, 8 P., disponible sur <http://www.nato.int/science/issues/water-security.htm> ; Franck Galland et al. « Les enjeux stratégiques et sécuritaires liés à l'eau : entre tension et coopération », op.cit..

⁶⁴ Franck Galland, « Eau et environnement : quels enjeux de sécurité pour le continent africain ? », *Géoéconomie* 2012/1 (n° 60), p. 39-48.DOI 10.3917/geoec.060.0039 ; Alexandre Heim, *La Chine, son eau et ses voisins*, IRIS, Mai 2010, 33 p. ; Lionnel LUCA et Jean GLAVANY, *La géopolitique de l'eau*, op.cit., 311 p. Disponible sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4070.asp> ; Atika Ben Maid, *La sécurité liée à l'eau : gestion des risques et arbitrages*, CGDD, Décembre 2013, 44 p.

⁶⁵ A travers la désertification avancée et assèchement continu du Lac Tchad.

⁶⁶ Avec les stratégies de quête, de conquête et de contrôle des ressources et richesses du Lac Tchad.

⁶⁷ Agnès Sinaï, « Aux origines climatiques des conflits », op.cit.,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

politiques qui, à l'aune de la terminologie de Stéphane Rosière⁶⁸, envisage l'espace du Lac Tchad à la fois comme *un cadre, un enjeu et un théâtre* hydropolitique et hydrostratégique.

De ce qui précède, les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à la construction et à la transformation de cet espace à la fois comme un cadre, un enjeu et un théâtre hydropolitiques et hydrostratégiques. C'est pourquoi les problématiques sécuritaires liées aux ressources en eau du Lac Tchad ne peuvent plus seulement s'analyser en termes de volonté d'accès et de contrôle de l'eau. Bien plus, en intégrant les préoccupations liées à leur vulnérabilité, les sources et ressources hydriques du Lac Tchad sont figurées et construites par les différents acteurs comme un intérêt « *réifié et vitalisé* »⁶⁹ qui exacerbent les rivalités hégémoniques de cet espace. En effet, s'il est vrai que les différents acteurs essaient de s'organiser pour faire preuve de résilience⁷⁰ face aux effets du réchauffement climatique, il n'en demeure pas moins vrai que ces acteurs instrumentalisent, chacun au mieux de ses intérêts, la régression de la surface des eaux du lac en vue d'améliorer leurs positions respectives dans l'accès et le contrôle des espaces vitaux et des ressources stratégiques du Lac Tchad.

Dès lors, l'originalité de notre analyse nécessite la convocation de nouveaux paradigmes dans la compréhension du processus de construction et de transformation des sources et ressources en eau du Lac Tchad en champ d'expression des jeux et enjeux hydropolitiques et hydrostratégiques. Cela nécessite particulièrement la modélisation d'une conception hybride des approches de sécurité internationale. Ces approches supposent d'associer les conceptions stato-centré ou classique et non stato-centrée ou critique de la sécurité internationale⁷¹. Etant entendu

⁶⁸ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'information géographique*, Paris, Armand Colin, 2001, Vol.65, N°1, pp. 33-42

⁶⁹ Thierry Braspenning, « Théorie sociale-constructiviste de l'enlèvement des guerres hybrides », communication, *Joint Sessions For Workshops*, Grenoble, 6-11 Avril 2001, Workshop N°25 : Théories de la guerre.

⁷⁰ Nous entendons par résilience, à première approximation, la capacité à faire face à une crise qui tend à remettre fondamentalement en cause les bases d'une institution, d'une organisation ou d'un système. Dans le cadre de notre étude, la résilience sera considérée comme la capacité pour les Etats du bassin du lac Tchad à juguler efficacement la double crise environnementale et géopolitique à laquelle ils sont confrontés du fait de l'assèchement progressif du lac et de l'insurrection terroriste autour dudit lac. Il est donc question de comprendre que les enjeux géopolitiques liés à la gestion des ressources en eau du Lac Tchad ont connu une évolution considérable : ces enjeux passent de la quête et de la rivalité de puissance entre Etats à une coalition et mutualisation des efforts afin de faire face, stratégiquement, à la double crise environnementale et sécuritaire à laquelle leurs populations sont désormais confrontées au quotidien.

⁷¹ Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU » *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/environnement-et-relations-internationales?page=show>;

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

qu'en matière de sécurité internationale, l'approche classique prend exclusivement en compte la préservation de la souveraineté et de l'intérêt national avec le recours à la force militaire étatique, l'approche non stato-centrée de la sécurité privilégie davantage le recours aux solutions civiles et politiques comme réponse aux préoccupations de sécurité exprimées par le corps social. L'accès à l'eau⁷² et le droit à un environnement sain étant désormais reconnus comme des droits humains fondamentaux⁷³, les contraintes environnementale et sécuritaire liées à la gestion des ressources en eau du Lac Tchad auxquelles les populations sont en proie constituent de nouveaux défis sécuritaires dans cette sous-région.

D'où une approche globale de la sécurité non stato-centrée⁷⁴, à travers les concepts de sécurité nationale et de sécurité humaine⁷⁵ est utilement convoquée, pour analyser avec pertinence l'évolution des risques et implications géopolitiques relatifs à la problématique de la vulnérabilité des sources et ressources en eau du Lac Tchad. L'analyse de cette évolution permet d'observer, en fin de compte, que ces enjeux se structurent autour des facteurs relevant du déterminisme géographique et des calculs rationnels des acteurs du Lac Tchad.

SECTION III- CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE

Sous-section 1- Clarification des concepts opératoires

D'un point de vue épistémologique, il est consacré que « toute étude scientifique doit commencer par la définition des termes du sujet à traiter »⁷⁶. Dans le cadre de cette étude, nous

Mialisoa Randriamiampianina, *Sécurité et défense : nouveaux défis, nouveaux acteurs*, FES, Antananarivo, 2009, 40 p.

⁷² L'Assemblée Générale des Nations Unies a reconnu l'accès à l'eau comme un droit humain dans sa Résolution 64-292 du 28 juillet 2010 consacrant le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

⁷³ Bernard Drobenko, *L'essentiel du droit de l'eau*. 2e éd. Paris, Gualino-Lextenso, 2013. 151 p.

⁷⁴ Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2006, 463 P. ; Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, 160 p.

⁷⁵ OIF, *Sécurité humaine : clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères*, Document d'information, Janvier 2006, 32 p.

⁷⁶ André Cabanis et al, *Méthodologie de la recherche en droit international, géopolitique et relations internationales*, AUF, 2010, p.12

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

allons procéder à la clarification du contenu sémantique des concepts qui constituent l'ossature de la présente analyse : *Géopolitique de l'eau ; Configurations hydropolitiques*.

- *Géopolitique de l'eau*

Avec l'évolution du système international observée dès la fin de la Guerre Froide, l'eau se voit reconnaître toute son importance stratégique à partir du Sommet de Rio de Janeiro au Brésil sur l'environnement et le développement, le changement climatique et la protection de la biodiversité tenu du 3 au 14 juin 1992. En effet, il y est souligné que « *l'eau est une ressource limitée mais indispensable à la vie et aux activités humaines, telles que les activités agricoles, industrielles et domestiques ainsi qu'au fonctionnement des écosystèmes terrestres. L'eau doit sa dimension géopolitique à une répartition inégale des ressources selon les pays et au caractère transnational de nombreux cours d'eau* »⁷⁷.

Dès lors, un certain nombre d'auteurs et spécialistes des relations internationales vont employer le concept de « géopolitique de l'eau » pour désigner, « *en première approche, des rivalités politiques dans la répartition du débit de fleuves et de rivières ou l'exploitation de ressources hydrauliques. De telles rivalités existent non seulement entre des États dont les territoires sont traversés par un même fleuve, mais aussi au sein d'un même État entre des régions ou de grandes villes, qui visent chacune à tirer parti des ressources de bassins hydrographiques plus ou moins proches.* »⁷⁸ C'est dire que l'eau, en tant que ressource naturelle stratégique, est au centre des enjeux géopolitiques de l'ère contemporaine. Ces enjeux se déclinent en deux principales variantes : la puissance et la sécurité.

La puissance, en tant que concept central du champ d'analyse géopolitique, est l'enjeu qui a le plus dominé l'histoire de la gestion des ressources en eau dans l'espace du Lac Tchad. Cet enjeu a été au centre de la politique extérieure de l'ensemble des États riverains du Lac Tchad.

Classiquement, la puissance se définit comme « *la triple capacité de faire, de faire faire et d'empêcher de faire : faire ce que dicte l'intérêt national sans en être empêché par une tierce*

⁷⁷ Extrait cité par Edmond Mokuinema Bomfie, *Géopolitique de l'eau et gouvernance en province orientale. République Démocratique du Congo*, op.cit., p.7

⁷⁸ Yves Lacoste, « Editorial », *Hérodote* 2001/3 (N°102), pp. 3-18. DOI 10.3917/her.102.0003

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

puissance, faire faire à des acteurs donnés ce qui va dans le sens de son intérêt propre (par la persuasion ou en bonne intelligence, plutôt que par la contrainte), empêcher une autre puissance ou des acteurs de faire ce qui est contraire à son intérêt national. »⁷⁹ Cette conception de la puissance considère l'Etat comme l'acteur privilégié, sinon exclusif, de la scène internationale. Car, « *par définition, la scène est accaparée par un ensemble d'Etats, chacun contrôlant le territoire, les hommes et les ressources à l'intérieur de ses frontières. Chaque Etat représente une unité fermée, imperméable et souveraine, complètement séparée de tous les autres Etats.* »⁸⁰ Dans cette logique, chaque Etat riverain du Lac Tchad a toujours cherché à augmenter ses chances de puissance dans le but de mieux contrôler les ressources en eau.

Avec l'assèchement et la désertification en cours du Lac Tchad dus aux effets du changement climatique, l'on assiste à une adaptation par les Etats de leurs politiques de puissance. Comme le souligne fort pertinemment François Gemenne, « *les crises environnementales ont profondément affecté les rapports entre Etats : compétition pour des ressources naturelles de plus en plus rares, migrations humaines, conflits liés à l'environnement, etc.* »⁸¹ Dans ce contexte, l'espace du Lac Tchad constitue à la fois un espace de jeux et une surface d'enjeux hégémoniques autour des sources et ressources en eau.

Les jeux sont le produit d'acteurs étatiques (le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad en tant qu'Etats riverains), sub-étatiques et trans-étatiques qui, en poursuivant leurs objectifs géopolitiques, posent des actions solitaires, concertées ou intégrées en vue de s'appropriier le contrôle des eaux et des ressources du Lac Tchad. L'espace du Lac Tchad apparaît dès lors comme un théâtre d'expression de la compétition et de la concurrence autour des ressources en eau.

Les enjeux s'expriment autour du binôme du diplomate et du soldat. En effet, la diplomatie autour des ressources en eau ou l'hydrodiplomatie du Lac Tchad implique que « *tout pays, comme tout groupe social, afin d'assurer le succès de ses objectifs, mette en place un dispositif*

⁷⁹ Frédéric Charillon, « Les nouveaux enjeux de la réflexion stratégique et de défense », in *Nouveaux enjeux géopolitiques*, ENA hors les murs, Mars 2010, N°399, p. 23

⁸⁰ Arnold Wolfers, "The Actors in International Politics", cité par Dario Battistella, « Les théories des relations internationales aujourd'hui », in Frédéric Charillon (sous la direction de), *Relations Internationales*, Les notices, Paris, 2006, p. 12

⁸¹ François Gemenne, "Environnement et relations internationales", *CERISCOPE Environnement*, op. Cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

diplomatique, un dispositif de gestion de ses relations extérieures, c'est-à-dire un réseau hiérarchisé, en général public et officiel, d'alliances et d'influences. »⁸² En dehors des moyens diplomatiques, le recours aux moyens militaires pour s'assurer l'accès aux ressources en eau ou l'hydrostratégie n'est pas exclu. Car, il est important de savoir que « *le territoire condense ou catalyse tous les défis extérieurs* »⁸³. De ce fait, la sécurisation et la projection vers la conquête des espaces hydriques sur le plan militaire sont des lois constantes de tout projet hydrohégémonique. Aussi, la compétition pour le contrôle et l'accès aux ressources en eau n'a-t-elle de sens que par rapport à la vision qu'ont les Etats riverains du Lac Tchad de leurs frontières⁸⁴. Selon que celles-ci font l'objet d'une négligence ou d'une vision géostratégique, dans un environnement aux frontières poreuses comme celui de l'espace du Lac Tchad, les Etats adopteront deux types de comportements à leur égard : soit la lutte pour la défense de l'intégrité territoriale à travers le maintien de l'intangibilité des frontières, soit la conquête d'espaces territoriaux vitaux au-delà des frontières internationalement reconnues. Le recours aux moyens militaires, en tant que modalité d'exercice de la puissance, constitue dès lors une forme d'expression des rivalités hégémoniques autour des eaux du Lac Tchad.

C'est dire que la géopolitique de l'eau du Lac Tchad s'expérimente sur le plan diplomatique et militaire.

S'agissant de la sécurité liée aux enjeux des ressources en eau, il est évident que la nature transfrontalière des ressources en eau du Lac Tchad, et partant des menaces sécuritaires asymétriques auxquelles sont en proie ces ressources, commande aux Etats riverains d'adopter des stratégies de leur sécurisation. En effet, dans un rapport soumis à l'intention du Ministère de la Défense en France, Victoria Volossov souligne que

« le prix Nobel Rajendra K. Pachauri a considéré "l'accès sécurisé aux ressources essentielles à la survie" comme un préalable à la paix. Selon lui, la perturbation de l'accès à ces ressources pourrait faire obstacle à la paix.

⁸² Yvelines Deverin, « François Thual. Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité. » disponible sur le site www.dachary.org/obses/geopo.html

⁸³ Gérard Dussouy, *Quelle géopolitique au XXIème siècle ?*, Paris, Les Éditions Complexe, Collection Théorie politique, 2001, p. 22

⁸⁴ ESIG, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Actes du colloque, 2014, 228 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Le discours de Rajenda K. Pachauri marque donc la reconnaissance, à l'international, d'un lien potentiel entre la sécurité des ressources et le changement climatique. »⁸⁵

Par ailleurs, avec l'augmentation de la violence et de l'insécurité, la rareté ou la diminution de l'eau, due aux effets néfastes du réchauffement climatique et à la pression démographique, peut avoir des conséquences globales en termes de conflits et de crises. En effet,

« la dégradation de l'eau douce, la diminution des terres arables, la baisse de la production alimentaire et l'augmentation de la fréquence des catastrophes écologiques peuvent conduire à des migrations massives et des pertes économiques énormes. En outre, la compétition pour les ressources naturelles rares a le potentiel de déstabiliser les États et les sociétés vulnérables (ceux avec des infrastructures faibles et manque de ressources) et peut conduire à des situations de violence et de conflits armés »⁸⁶.

Par conséquent, l'existence de désaccords et tensions autour de la gestion des ressources en eau disponibles peut constituer « *un point de cristallisation fort des rivalités* »⁸⁷ entre les acteurs du Lac-Tchad. Car, « *une analyse sérieuse ne doit pas dissocier la « géopolitique de l'eau » de l'ensemble des tensions géopolitiques qui existent entre des États* »⁸⁸.

Dès lors, la géopolitique des ressources en eau du Lac Tchad apparaît fort logiquement comme l'ensemble des rivalités de pouvoir et de défis sécuritaires existant⁸⁹ autour de l'accès et du contrôle des sources et ressources hydriques de cet espace.

- *Configurations hydropolitiques*

Le concept de *configuration hydropolitique* a rarement été analysé en profondeur dans les études portant sur la géopolitique classique⁹⁰ en général et la géopolitique des ressources naturelles en particulier. Pour en saisir sa teneur, l'on peut partir de la définition de la notion de *configuration*

⁸⁵ Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, op. cit. , p.4

⁸⁶ Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau » in Rencontre régionale : *Adaptation aux changements climatiques au Maghreb : Bilan et perspectives*, op. cit

⁸⁷ Philippe Moreau Defarges, *Dictionnaire de géopolitique*, op.cit., p.70

⁸⁸ Yves Lacoste, « Editorial », *Hérodote* 2001/3 (N°102), p. 3-18. DOI 10.3917/her.102.0003

⁸⁹ Arnold Wolf, "Healing the Enlightenment Rift: Rationality, Spirituality and Shared Waters", *Journal of International Affairs*. 61 (2), 2008, PP. 51-73.

⁹⁰ Gérard Dussouy, « Vers une géopolitique systémique », in *La Revue internationale et stratégique*, N°47, Mars 2002, les Editions Armand Colin, Paris, pp. 53-66

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

que donne le sociologue Norbert Elias cité par Gérard Dussouy. Pour Norbert Elias, la notion de *configuration* ainsi qu'il suit :

« C'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. Comme on peut le voir, cette configuration forme un ensemble de tensions. L'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés, mais aussi en tant qu'adversaires. »⁹¹

Dans ce sens, en lui adjoignant l'épithète hydro-politique, la *configuration* pourrait s'appréhender, au sens de Gérard Dussouy, comme :

« le système spatial global qu'organisent les stratégies des acteurs, en fonction des corrélations de forces, mais aussi des intentions des principaux d'entre eux, guidés par leurs intérêts et leurs mythes sociaux. La configuration offre une certaine plasticité : elle est transformable en même temps qu'elle exerce une forte contrainte. »⁹²

Adapté à notre objet d'étude, la *configuration hydro-politique* du Lac Tchad va être perçue comme le système spatial qui se construit et se transforme au gré des représentations dynamiques et divergentes des sources et ressources hydriques que se font les acteurs géopolitiques du Lac Tchad. Ces représentations exacerbent les rivalités de puissance ou d'influence qu'infèrent les enjeux autour de l'accès et du contrôle des sources et ressources en eau de cet espace. Ce système étant lui-même influencé par les stratégies d'acteurs en interactions avec l'environnement géographique du Lac Tchad. Si ces stratégies sont modelées et remodelées en vue de la poursuite des objectifs géopolitiques, l'environnement géographique quant à lui est imprégné de risques et menaces sécuritaires de diverses natures.

Dès lors, l'on peut faire le constat d'après lequel les configurations hydro-politiques du Lac Tchad sont structurées et restructurées sous l'influence de divers facteurs d'ordre historique, géographique, sociologique, environnemental, culturel et géostratégique. A cet effet, les Etats riverains du Lac Tchad développent des stratégies et posent des actions en vue d'améliorer leur accès sécurisé aux ressources en eau, tant en qualité qu'en quantité suffisante, pour la satisfaction

⁹¹ Gérard Dussouy, « Vers une géopolitique systémique », op.cit

⁹² Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

des besoins liés aux activités humaines et à la protection et la sauvegarde des écosystèmes territoriaux.

Concrètement, cet essai sur les configurations hydropolitiques du Lac Tchad permet de ressortir deux idées-forces :

En premier, il permet de souligner la construction d'un système spatial constitué d'un cadre hydropolitique qui alimente des dynamiques transfrontalières convergentes favorisant la nécessité d'une prise en compte de l'enjeu de gouvernance des sources et ressources hydriques au niveau institutionnel supranational. En effet, « *l'enjeu n'est plus la dispute des richesses limitées mais la gestion intelligente* »⁹³ de celles disponibles de manière durable.

En second lieu, cet essai permet de rendre compte du processus de transformation des espaces hydriques du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques dans un contexte de vulnérabilité des ressources face aux menaces sécuritaires asymétriques.

Sous-section 2- Délimitation du champ d'analyse du sujet

Notre objet d'étude nous invite à procéder à une double délimitation du champ d'analyse de l'objet d'étude, afin d'en fixer clairement les bornes du point de vue de l'espace géographique et de la période temporelle considérés.

Relativement à sa délimitation spatiale, il convient de souligner de prime abord que, le Lac Tchad, avec son eau douce, est le quatrième plus grand lac en Afrique après les lacs Victoria, Tanganyika et Nyassa. Il couvrait une superficie de 25 000 km²⁹⁴ dans les années 1960 et une altitude de 280 m avec une profondeur d'environ 4 m. C'est ainsi qu'en rapport avec David Blanchon, dans sa distinction qu'il opère des régions africaines dotées en eau, nous pouvons classer le Lac Tchad dans la catégorie de « *l'Afrique du trop peu d'eau* »⁹⁵. En d'autres termes, le Lac Tchad est un espace à risques au sein duquel la gestion des ressources en eau exacerbe les rivalités

⁹³ Philippe Moreau Defarges, *Dictionnaire de géopolitique*, Armand Colin, Paris, 2002, p.93

⁹⁴ Cependant, sous l'effet conjugué des fluctuations climatiques, du déficit de la pluviométrie et de l'utilisation accrue des eaux, la superficie du lac Tchad se situe aujourd'hui autour de 2 000 km².

⁹⁵ David Blanchon, « la question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydropolitiques », *in Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p.65

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

interétatiques, les tensions ethniques et communautaires et multiplie les risques et menaces sécuritaires.

Dès lors, la désertification et l'assèchement du Lac Tchad apparaissant désormais comme « *un multiplicateur de menaces* »⁹⁶ sécuritaires dans la sous-région, nous allons emprunter la terminologie de Stéphane Rosière⁹⁷ pour analyser l'espace du Lac Tchad à la fois comme *un cadre, un enjeu et un théâtre* de la politique étrangère de chaque Etat riverain. Dans ce sens, Frank Ebogo, en analysant cette terminologie, estime que « *la géographie politique et la géopolitique considèrent respectivement l'espace comme cadre et enjeu, tandis que la géostratégie le conçoit en tant que théâtre, c'est-à-dire comme un lieu de projection des forces et, le cas échéant, un champ de bataille.* »⁹⁸

A cet effet, nous démontrons de prime abord que les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à la construction de cet espace en *un cadre hydropolitique* constitué de territoires, de lignes et de pôles politiques⁹⁹.

Dans un second temps, la gouvernance des sources et ressources hydriques du Lac Tchad, dans un contexte de réchauffement climatique et de pression démographique, apparait désormais comme un *enjeu hydropolitique*. En tant que tel, elle est au cœur des dynamiques éthiques, normatives et institutionnelles de gestion équitable et de préservation de l'eau dans une perspective de développement durable.

En troisième analyse, la vulnérabilité des sources et ressources hydriques du Lac Tchad face aux menaces sécuritaires asymétriques participe à la transformation de cet espace en un *théâtre hydrohégémonique et hydrostratégique* dans lequel les différents acteurs en présence, notamment les Etats, se déploient militairement.

⁹⁶ Agnès Sinaï, « Aux origines climatiques des conflits », op.cit.,

⁹⁷ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'information géographique*, op.cit.

⁹⁸ Frank Ebogo, « Emergence et insertion de la presqu'île de BAKASSI sur l'échiquier africain: une lecture à partir des géosciences politiques », article non référencé.

⁹⁹ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'information géographique*, op.cit., p.34

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Dès lors, notre analyse focalise l'attention sur les espaces hydriques et péri-hydriques transfrontaliers traversés par les sources et ressources en eau du bassin conventionnel du Lac Tchad stricto sensu. En effet, ces espaces sont constitués d'un réseau d'eaux transfrontalières souterraines et de surface dont la gestion alimente les crises et tensions interétatiques au sujet des disputes territoriales, tout en constituant la zone d'expression et de refuge du groupe terroriste Boko Haram¹⁰⁰. Par ailleurs, le choix de l'espace limité aux quatre pays en contact direct avec les eaux du Lac Tchad permet d'appréhender le poids et l'influence réels que chacun d'eux exerce sur ces ressources. Enfin, ces espaces constituent la zone de compétence de la CBLT, en tant que mécanisme multilatéral de gestion des ressources en eau, de prévention et de résolution des conflits autour du Lac Tchad.

Au sujet de sa délimitation temporelle, nous menons notre étude dans une perspective diachronique des enjeux et défis de la gestion des ressources en eau du Lac Tchad. Le choix de cette perspective permet de s'intéresser aux évolutions structurelles et conjoncturelles des enjeux autour des ressources en eau du Lac Tchad dans le temps long. Elle permet de souligner notamment l'influence des facteurs historiques, sociopolitiques et environnementaux dans les rivalités hégémoniques qui caractérisent les relations entre les acteurs de cet espace autour de l'accès et du contrôle des ressources en eau. De ce fait, notre étude couvre la période allant de l'aube des indépendances des Etats du bassin du Lac Tchad à nos jours, période marquée par la lutte contre la secte terroriste Boko Haram.

Sous-section 3- Questions de recherche

Dans un contexte de dégradation systématique des conditions climatiques caractérisées par des précipitations insuffisantes et la réduction persistante de la retenue d'eau du Lac Tchad, les sources et ressources du Lac Tchad font l'objet de convoitises de la part d'acteurs étatiques et privés¹⁰¹ présents dans cet espace. Par conséquent, elles influent fortement sur leurs relations. Les préserver, les sécuriser, les exploiter et les redistribuer en prévenant leurs différents usagers des

¹⁰⁰ Les actes terroristes de ce groupe ont dégradé la situation sécuritaire de cet espace et ont déjà provoqué le déplacement massif des populations de part et d'autres des rives frontalières de ce lac.

¹⁰¹ Si l'on se limite au secteur de la distribution de l'eau potable, l'on observe une privatisation de ce secteur dans certains pays comme le Cameroun et la prolifération des sociétés d'exploitation des eaux minérales qui opèrent dans la sous-région et qui ont fait de la marchandisation de l'eau potable leur fonds de commerce.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

risques et des menaces auxquels ils sont exposés renferment désormais des enjeux et défis pour les Etats riverains¹⁰².

En effet, au regard de la vulnérabilité des sources et ressources face à la résurgence de menaces asymétriques qui se posent en termes de défis de sécurité humaine, les Etats riverains du Lac Tchad sont engagés dans des dynamiques où leurs intérêts nationaux s'affrontent ou se rencontrent¹⁰³. C'est la raison pour laquelle, dans l'optique de la régionalisation des problématiques environnementales et sécuritaires en cours, l'on pourrait envisager avec Gulçin Erdi Lelandais que « *les questions liées à l'eau comme ressource constituent de ce fait une partie intégrante de la notion de sécurité* »¹⁰⁴ dans l'espace du Lac Tchad.

Dès lors, sous les effets conjugués de l'explosion démographique, du réchauffement climatique, de l'urbanisation anarchique des villes et agglomérations et de la menace terroriste permanente, la problématique de l'accès et du contrôle des ressources en eau, dans un contexte de raréfaction et de pénurie, fait désormais partie intégrante de la notion d'intérêt national de chaque Etat membre.

Au regard des disparités et des inégalités d'accès à l'eau qui alimentent les convoitises et concurrences en attisant les tensions autour des sources et ressources en eau du Lac Tchad, il se pose le problème de l'impact des enjeux liés à l'accès et au contrôle des sources et ressources en eau dans la structuration des configurations hydropolitiques du Lac Tchad. Autrement dit, ***Comment, dans une perspective des géosciences politiques, l'espace du Lac Tchad est-il structuré et restructuré à la fois comme cadre, enjeu et théâtre d'opérations pour l'accès et le contrôle des sources et ressources hydriques ?***

Cette question principale a suscité la formulation de deux questions secondaires :

¹⁰² Georges Courade, « L'eau en Afrique Centrale : au cœur du développement et des conflits » in Jean-Lucien Ewangue (sous la direction de), *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*, op.cit., pp.229-231

¹⁰³ Sylvie Paquerot, « De l'hydropolitique à la politique de l'eau : exigences conceptuelles et dialogue interdisciplinaire pour une prise en compte des enjeux globaux », in *Dynamiques Internationales*, Numéro 2, Janvier 2010, p.11

¹⁰⁴ Gulçin Erdi Lelandais, « L'hydropolitique de la Turquie comme instrument stratégique dans sa politique de puissance régionale », in *Dynamiques Internationales*, ibid., p.1

- 1- *Comment les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent-elles à la structuration de cet espace en un cadre et un enjeu hydropolitiques ?*
- 2- *Comment la vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques, participe-t-elle à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques ?*

SECTION IV- BLOC DES HYPOTHESES

Considérée comme une réponse provisoire à une question préalablement soulevée par un sujet, une hypothèse s'appréhende également comme une réponse anticipée et vérifiable de la question de départ. Elle a la portée la plus générale possible et doit être vérifiée lors des lectures et de l'enquête de terrain. Pour ce faire, elle doit être replacée dans un contexte général relatif à une étude précise.

Pour ce qui est de notre question centrale, nous allons suggérer l'hypothèse principale suivante : *L'espace du Lac Tchad est figuré et configuré comme cadre, enjeu et théâtre d'opérations d'accès et de contrôle des sources et ressources hydriques dans la mesure où les eaux partagées y constituent le principal catalyseur des dynamiques de paix et de sécurité.*

Cette hypothèse principale suggère la formulation de deux hypothèses secondaires :

Hypothèse secondaire 1 : *Les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à la structuration de cet espace en un cadre et en un enjeu hydropolitiques dans la mesure où celles-ci sont au centre des dynamiques de construction et de reconstruction territoriales ainsi que de gouvernance institutionnelle des Etats riverains.*

Hypothèse secondaire 2 : *La vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques participe à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques dans la mesure où ce cadre apparaît comme le lieu d'expérimentation des stratégies de confrontation ou d'alliance des acteurs étatiques en fonction de leurs intérêts vitaux en jeu.*

SECTION V- METHODOLOGIE

La méthodologie employée au cours de ce travail de recherche s'articule autour de trois axes complémentaires, permettant d'assurer la logique et la cohérence de notre démarche scientifique.

Sous-section 1- Méthode de collecte des données

Pour vérifier les différentes hypothèses émises ci-dessus, le choix de la méthode de la triangulation¹⁰⁵ méthodologique nous a semblé pertinent. Cette méthode correspond à l'étape du travail de terrain. Elle s'articule en deux phases. D'une part, la phase de la triangulation des outils de collecte des données a consisté à faire recours à plus d'un outil de collecte des données¹⁰⁶. D'autre part, la phase de la triangulation des sources a consisté à recueillir les données auprès de plusieurs sources d'informations¹⁰⁷ crédibles. En ce sens, la triangulation méthodologique est une approche analytique qui intègre des données de sources multiples afin d'améliorer la compréhension d'un problème ou d'un phénomène social et de guider le chercheur dans la recherche de ses résultats¹⁰⁸. C'est une procédure visant la validité¹⁰⁹ des savoirs produits par la recherche.

Dès lors, outre l'analyse documentaire, la collecte des données s'est faite par le truchement des entretiens et de l'observation des dynamiques factuelles liées aux enjeux multiformes autour de la gestion des ressources en eau de l'espace du Lac Tchad.

En effet, l'analyse documentaire s'est faite à travers la consultation des sources écrites en rapport avec l'objet de notre étude. Ces sources écrites sont constituées entre autres, des ouvrages, des articles, des rapports, des communications, des travaux académiques, des ressources

¹⁰⁵ Historiquement, la triangulation est un procédé classique permettant aux marins navigateurs de trouver leur position "exacte" sur l'océan en établissant le rapport entre leur position, l'horizon et le soleil (ou étoile connue).

¹⁰⁶ Par exemple, utiliser des entretiens, des observations, de l'analyse de documents.

¹⁰⁷ Par exemple, les chercheurs et les experts.

¹⁰⁸ Thémis Apostolidis, « Représentations Sociales et Triangulation : Une Application en Psychologie Sociale de la Santé », in *Psicologia: Teoria e Pesquisa*, Mai-Ago 2006, Vol. 22 n. 2, pp. 211-22

¹⁰⁹ La triangulation a, entre autres, pour buts de renforcer les interprétations à partir de données provenant d'autres sources pour améliorer la compréhension du phénomène à étudier ; de procéder à la superposition et à la combinaison de plusieurs perspectives ; d'éliminer ou de réduire les biais et d'augmenter ainsi la fiabilité et la validité de l'étude; d'améliorer la compréhension d'une étude et, ainsi, fournir une richesse qualitative et une meilleure compréhension du phénomène étudié et de mieux soutenir nos conclusions

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

électroniques et autres archives ayant un lien direct ou indirect avec notre sujet. Dans cette logique, nous avons essentiellement exploité les ressources documentaires des bibliothèques de l'IRIC¹¹⁰ et de l'UCAC¹¹¹, ainsi que des centres de recherche spécialisés tels que le CREPS¹¹² de l'Université de Yaoundé II-Soa et de la FPAE¹¹³. De même, les ressources documentaires électroniques provenant des diverses plateformes numériques ont également été mises à contribution.

Les entretiens ont consisté à des échanges ciblés avec les spécialistes et experts de la gestion des ressources hydriques en Afrique et dans le monde. C'est ainsi que nous avons pu nous entretenir avec des chercheurs des Universités de Ngaoundéré et de Maroua, qui ont partagé avec nous leurs perceptions des problématiques liées à notre objet d'étude d'une manière ouverte et souple. Par ailleurs, nous avons également mis à contribution notre participation, tant en présentiel qu'à travers les visioconférences, à diverses rencontres à vocation scientifique et académique pour nous entretenir avec des chercheurs des universités occidentales sur les problématiques diverses de la gouvernance des ressources hydriques transfrontalières. Ces rencontres sont entre autres, les éditions 2016 et 2018 des PhD Seminar organisés par le Laboratoire d'éthique et de politiques publiques (EthicsLab) de l'UCAC ; le Glasgow Water Network 2019 organisé par l'Université de Glasgow au cours duquel nous avons fait une présentation¹¹⁴ richement commenté ; et la 10th Annual Hydro-hegemony conference¹¹⁵ organisée par la Humanity Hub de La Haye aux Pays-Bas en octobre 2019. Les entretiens effectués au cours et en marge de ces rencontres nous ont permis de mieux explorer notre objet d'étude et de consolider notre approche théorique.

L'observation empirique de la dynamique factuelle des enjeux liés à la gestion des ressources en eau dans l'espace du Lac Tchad, quant à elle, s'est focalisée sur l'évolution de l'actualité régionale et internationale en la matière. Dès lors, ce travail de recherche s'enracine dans les faits et grands débats d'actualité relatifs à la problématique de l'eau comme ressource

¹¹⁰ Institut des Relations Internationales du Cameroun

¹¹¹ Université Catholique d'Afrique Centrale

¹¹² Centre de recherche d'études politiques et stratégiques

¹¹³ Fondation Paul Ango Ela de Géopolitique en Afrique Centrale

¹¹⁴ Vernuy Eric Suyru, « Geopolitics of the Lake Chad water resources : from the potential of transborder cooperation to the risk of regional instability », Communication, Glasgow Water Network, april 23-24 2019, University of Glasgow.

¹¹⁵ Cette conférence avait pour thème général « The power of representation and the representation of power in water conflict and cooperation ».

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

stratégique et enjeu de sécurité à l'échelle nationale, régionale et internationale pour conférer un caractère empirique à l'analyse de notre objet d'étude.

En résumé et de manière concrète, cette phase de collecte des données nous a permis de montrer comment l'investigation scientifique portant sur la géopolitique des ressources en eau du Lac Tchad combine différentes méthodes de collecte des données.

Sous-section 2 Méthode d'analyse des données

Les données collectées ont été évaluées au crible d'une analyse dite de la triangulation interdisciplinaire. Cette méthode d'analyse consiste à utiliser plus d'un champ disciplinaire¹¹⁶ pour analyser les données collectées.

La triangulation interdisciplinaire consiste à la mobilisation de plusieurs disciplines des sciences sociales en vue d'analyser les données collectées relatives à l'étude de la géopolitique des ressources en eau du Lac Tchad. L'approche par disciplines multiples permet ainsi de comprendre et d'expliquer la complexité des enjeux et défis multiformes autour de ces ressources en eau en les étudiant à partir de plus d'un point de vue.

Concrètement il s'est agi pour nous d'analyser les données issues de plusieurs champs disciplinaires des sciences humaines et sociales pour mieux saisir la quintessence des enjeux et défis géopolitiques des ressources hydriques du Lac Tchad. Dès lors, nous avons mis à contribution à bon escient les perspectives théoriques issues, entre autres, des disciplines telles que la géographie, l'histoire, l'économie, la sociologie, la philosophie politique, le droit international, les relations internationales, pour illustrer les enjeux et défis géopolitiques contemporains autour des sources et ressources hydriques du Lac Tchad. C'est donc d'une méthode interdisciplinaire dont il a été question tout au long de nos investigations.

C'est dans ce sens que Thémis Apostolidis affirme que

« la triangulation est avant tout une stratégie inductive de recherche (partir d'un phénomène particulier et observé sur le terrain pour le décrire et le comprendre) se donnant pour objectif général de construire un savoir

¹¹⁶ Par le choix des méthodes de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité par exemple.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

*pertinent et consistant sur le phénomène à partir des différentes opérations de croisement sur les plans théorique, méthodologique et/ou de production des données. On peut dire qu'elle propose une démarche analogue à celle de la Grounded Theory, définie en tant qu'une méthodologie de recherche qualitative qui utilise systématiquement une série de procédures pour développer une approche théorique inductive à propos d'un phénomène. Selon les mêmes règles que les démarches de type grounded, elle peut être définie comme une procédure de va-et-vient problématisé et dynamique entre opérations de recueil, d'analyse et de conceptualisation ».*¹¹⁷

Sous-section 3- Méthode d'interprétation des données

Les données collectées, puis analysées ont été interprétées selon les théories des relations internationales. Etant donné que les relations internationales, en tant que sous-champ disciplinaire de la science politique, consacre trois grandes approches analytiques des faits internationaux que sont le réalisme, le libéralisme et le constructivisme, nous allons adopter une méthode d'interprétation des données qui transcende toutes ces approches. En effet, comme le note Stephen Walt, chacune de ces principales approches théoriques « *saisit des aspects importants de la politique mondiale. Notre compréhension serait appauvrie si notre pensée se limitait à une seule d'entre elles* »¹¹⁸.

Dès lors, nous avons opté d'interpréter les résultats de notre investigation essentiellement à l'aune du paradigme de la géopolitique pragmatiste. Ce paradigme trouve son origine dans les travaux d'un certain nombre de géographes qui s'intéressent aux relations internationales.¹¹⁹ Ceux-ci entendent critiquer et dépasser les fondements épistémologiques du paradigme de la géopolitique positiviste. En effet, le paradigme de la géopolitique positiviste base son raisonnement sur le fait que « *la géopolitique est le plus souvent comprise, encore aujourd'hui, comme l'étude systématique du rapport entre le territoire- et non pas l'espace, dont il n'est qu'une parcelle organisée et socialisée- et le politique* »¹²⁰. Si l'on doit à ce paradigme une analyse spatiale indissociable de la discipline des relations internationales à l'échelle macro de la politique mondiale, la géopolitique pragmatiste quant à elle a l'ambition « *d'appréhender*

¹¹⁷ Thémis Apostolidis, op.cit., p.214

¹¹⁸ Stephen Walt, « International Relations », 1998, p. 44, cité par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ? 2020.

¹¹⁹ Gérard Dussouy, *Quelle géopolitique au XXIe siècle ?* Ed. Complexe, Bruxelles, 2001. ; Leslie W. HEPPLER, « Geography and the pragmatic tradition : the threefold engagement », *Geoforum*, 39 (4), pp. 1530-1541

¹²⁰ Gérard Dussouy, « La géographie », in *Traité des relations internationales*, Les presses de Sciences Po., Paris, 2013, pp. 327-348

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

méthodologiquement la spatialité, non pas rigide et insurmontable, mais malléable et interactive des relations internationales. »¹²¹ Pour ce faire, le paradigme de la géopolitique pragmatiste repose sur trois principaux fondements épistémologiques en opposition à celui de la géopolitique positiviste :

- La géopolitique pragmatiste a comme premier fondement épistémologique la contingence des faits, des valeurs et des théories. Car, « *leur scepticisme cognitif conduit les pragmatistes à considérer qu'une théorie vaut ce qu'elle vaut en fonction de son utilité pratique. C'est un outil intellectuel largement déterminé par son contexte géopolitique.* »¹²²
- Comme deuxième fondement épistémologique de la géopolitique pragmatiste, nous avons le pluralisme dans la connaissance de l'objet scientifique. Car, contrairement au postulat positiviste de « *l'existence d'un « monde réel » et unique, objet de la recherche, extérieur aux observateurs mais accessible « dans sa vérité » à chacun d'entre eux, il convient d'opposer la « pluralité des mondes » inhérente à la reconnaissance des préjugés des uns et des autres, acteurs et observateurs compris.* »¹²³
- Le troisième fondement épistémologique de la géopolitique pragmatiste est qu'elle repose sur la méthode holiste. En effet, la méthode holiste inhérente à la géopolitique pragmatiste accorde « *la primauté au contextuel, c'est-à-dire la multidimensionnalité des phénomènes et des événements, et n'entend pas dissocier les faits et les valeurs.* »¹²⁴ De ce fait, l'holisme dans l'approche pragmatiste de la géopolitique associe l'analyse systémique et l'analyse stratégique. Ainsi, l'holisme « *problématise la spatialité des relations internationales, toujours prégnante mais désormais envisageable comme un Tout façonnable, comme une configuration modélisable offrant autant de possibles que de contraintes.* »¹²⁵

¹²¹ Idem.

¹²² Idem.

¹²³ Idem.

¹²⁴ Gérard Dussouy, « La géographie », in *Traité des relations internationales, op.cit*

¹²⁵ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Ramené à l'objet de notre étude, le paradigme de la géopolitique pragmatiste nous a servi de grille d'interprétation de nos données à travers le recours concomitant à deux écoles ou courants de pensée géopolitiques : l'école étatiste ou géoréaliste d'une part et l'école géographique d'autre part. Si la première nous permet de souligner le rôle central de l'acteur étatique à travers les relations de pouvoir entre les Etats au sujet des ressources en eau, la seconde école nous permet de ressortir les différents types de rivalités de pouvoir qui se produisent dans l'espace du Lac Tchad. De ce fait, comme l'affirme Frédéric Lasserre :

« Ces rivalités sont souvent associées à des représentations diverses, à des productions de discours cherchant à légitimer, à justifier les positions des protagonistes. L'étude des représentations ne peut être dissociée à celle des rivalités elles-mêmes, car ces dernières ne procèdent pas d'éléments objectifs, mais bien plutôt de la perception des acteurs, qu'il s'agisse de la définition de leur sécurité, de leur intérêt ou de leur façon d'écrire l'histoire et d'y puiser la légitimité de leurs revendications. »¹²⁶

C'est dire que ce travail de recherche procède à une triple lecture libérale, réaliste et constructiviste des enjeux et défis géopolitiques liés à l'accès et au contrôle des sources et ressources en eau du Lac Tchad.

Pour ce faire, nous avons mobilisé et adopté une approche interprétative et contingente des dynamiques à l'œuvre dans la configuration et la reconfiguration hydropolitiques des espaces hydriques du Lac Tchad.

SECTION VI- PLAN D'ANALYSE

La réflexion qui va suivre repose sur une structuration duale. La première partie de la démonstration s'intitule : « **La construction des sources et ressources hydriques du Lac Tchad en un cadre et un enjeu hydropolitiques** ». Il est tout d'abord question ici de vérifier notre première hypothèse secondaire de travail : l'hydrologie de l'espace du Lac Tchad forme un cadre, au sens de Stéphane Rosière ; c'est-à-dire, un espace de convergence de dynamiques multifonctionnelles transfrontalières polarisées autour de l'enjeu des sources et ressources hydriques. Cette partie est constituée de deux grands chapitres : La dynamique de construction des espaces hydriques et péri-

¹²⁶ Frédéric Lasserre, « La géopolitique », in *Traité de relations internationales*, op.cit, p. 771

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

hydriques du Lac Tchad en un cadre hydropolitique (Chapitre I) ; La gouvernance des sources et ressources hydriques du Lac Tchad face au réchauffement climatique, un enjeu vitalisé et réifié (Chapitre II).

La deuxième partie de notre démonstration porte sur « *La transformation des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad en un théâtre d'opérations (hydro)hégémoniques* ». Elle consiste à vérifier la deuxième hypothèse de notre travail : la vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques en cours exacerbe les rivalités hégémoniques et devient un défi de sécurité humaine dans l'espace du Lac Tchad. Cette partie est structurée en deux grands chapitres : La dynamique de restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités hégémoniques (Chapitre III) ; La dynamique de « securitization » des espaces hydriques du Lac Tchad face aux menaces sécuritaires asymétriques (Chapitre IV). Chacune des deux principales parties débute par une ouverture introductive et s'achève par une conclusion. Une conclusion générale intervient en fin d'analyse pour procéder à un récapitulatif et un bilan complets des principaux résultats obtenus au cours de nos investigations.

PREMIERE PARTIE :

**LA CONSTRUCTION DES SOURCES ET
RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD
COMME UN CADRE ET UN ENJEU
HYDROPOLITIQUES**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

L'intérêt de la première partie de notre démonstration est de parvenir à une compréhension de la manière dont l'hydrologie du Lac Tchad, donnée naturelle relevant d'un milieu écologique contraignant et déterministe, est appréhendée d'un point de vue politique aussi bien dans sa dimension spatiale que gestionnaire. L'objectif global visé est de vérifier notre première hypothèse secondaire de travail selon laquelle les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à la structuration de cet espace en un cadre et en un enjeu hydropolitiques dans la mesure où celles-ci sont au centre des dynamiques de construction et de reconstruction territoriales ainsi que de gouvernance institutionnelle des Etats riverains.

Pour parvenir à vérifier cette hypothèse, nous allons étudier le cadre physique et géographique des lieux et espaces arrosés et traversés par les sources et ressources hydriques du Lac Tchad. Cette démarche nous permettra de découvrir et de redécouvrir toute l'étendue du potentiel hydrologique de l'espace du Lac Tchad. L'identification préalable de ces lieux et espaces a pour but de montrer, au-delà de la géographie officielle et académique, que le dispositif hydrologique du Lac Tchad est intrinsèquement porteur de sens¹²⁷. Par cette démarche, il s'agit de passer des espaces hydriques et hydrologiques au cadre hydropolitique, en tant qu'espace de convergence des dynamiques multifonctionnelles transfrontalières.

Ainsi apparaît la deuxième dimension de cette hypothèse, qui est celle de l'enjeu de la gouvernance des sources et ressources hydriques du Lac Tchad. En effet, en tant que principal facteur d'attractivité et de polarisation des dynamiques multifonctionnelles transfrontalières, les sources et ressources du Lac Tchad sont de plus en plus soumises à de fortes pressions auxquelles s'ajoutent les effets du réchauffement climatique. Leur gestion durable et leur utilisation équitable devient donc un enjeu hydropolitique. Les Etats riverains dont les espaces territoriaux sont arrosés ou traversés par les sources et ressources hydriques du Lac Tchad en ont fait un enjeu de gouvernance vitalisé et réifié aux implications normatives et institutionnelles.

En tout état de cause, cette première partie est structurée sous une forme binaire : La dynamique de construction des espaces hydriques du Lac Tchad en un cadre hydropolitique

¹²⁷ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit. p. 56

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

(Chapitre I) ; La gouvernance des sources et ressources hydriques, un enjeu vitalisé et réifié
(Chapitre II).

**CHAPITRE I : LA DYNAMIQUE DE
CONSTRUCTION DES ESPACES HYDRIQUES DU
LAC TCHAD EN UN CADRE HYDROPOLITIQUE**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Cette étude s'ouvre sur la dynamique de construction des espaces hydriques du Lac Tchad appréhendés comme un cadre hydropolitique. Considérés comme un cadre hydropolitique, les espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad traversent et transcendent les frontières nationales des Etats riverains pour revêtir leur caractère international et transnational. En effet, nous pouvons envisager avec le géographe Stéphane Rosière que la dynamique de construction du cadre hydropolitique du Lac Tchad s'inscrit dans un contexte géographique qui « *doit être appréhendé dans sa complexité, à des échelles différentes, par le biais d'une analyse diatopique. Ce cadre ne se limite pas au territoire des Etats.* »¹²⁸ Ce travail de cadrage hydropolitique permet d'intégrer également des territoires infraétatiques ou subétatiques que forment les régions et autres circonscriptions administratives à l'intérieur de l'organisation territoriale et administrative interne de chaque pays ; les territoires supraétatiques composés des organisations de coopération et d'intégration régionales ; et les territoires transétatiques qui ne correspondent pas toujours au pavage étatique mais s'étendent aux territoires linguistiques, religieux, voire économiques.

De ce fait, pour mieux appréhender le cadre hydropolitique du Lac Tchad, il convient de l'envisager à partir du champ d'analyse de la géographie considérée, au sens de Michel Denis, comme :

« *La science de l'espace par excellence qui traite des territoires situés à la surface de la planète, sous une variété de perspectives : sous l'angle de la nature des sols et de leur morphologie, de la manière dont les populations se distribuent, des modes de vie et des régimes politiques de leurs occupants* »¹²⁹.

Dans ce sens, le cadrage hydropolitique du Lac Tchad va être envisagé dans cette étude sous l'angle de l'analyse spatiale des dynamiques territoriales et socioéconomiques qui la structurent. En effet, dans sa typologie de l'espace, Raymond Aron rappelait que l'espace pouvait être successivement appréhendé comme « *milieu, théâtre et enjeu de la politique étrangère* »¹³⁰. Si cette approche a eu le mérite de souligner le caractère plurivoque de l'espace, elle a néanmoins fait

¹²⁸ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'Information géographique*, op.cit.

¹²⁹ Michel Denis, « l'espace géographique », chapitre deux, in *Petit Traité de l'espace*, 2016, extrait consulté sur www.cairn.info le 19 mars 2020

¹³⁰ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 8^{ème} édition, 1984, cité par Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

l'objet de nombreuses critiques dont celle du géographe Stéphane Rosière qui lui a trouvé une principale limite : il pense en effet que la notion de milieu, en tant qu'espace entourant les êtres vivants et influant sur eux, « *apparaît trop contraignante et déterministe alors que l'on envisage le monde d'un point de vue politique* »¹³¹. Pour lui, la notion de milieu renverrait plutôt à une classification écologique en termes de milieu naturel, ou sociologique en termes de milieu social. C'est pourquoi en lieu et place de la notion de milieu, il lui préfère la notion de cadre et plus spécifiquement la notion de « *cadre politique* »¹³².

Dans cet ordre d'idées, les espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad seront envisagés dans ce chapitre en tant que cadre hydropolitique structuré en territoires multiscales. Pour y parvenir, nous allons les étudier à travers la grille d'analyse de la géographie politique. A cet effet, La géographie politique peut se concevoir comme la discipline qui « *analyse des caractéristiques géographiques de phénomènes politiques* »¹³³ qui s'y déroulent. Elle nous permettra de repérer et d'étudier les dynamiques territoriales et socioéconomiques de l'espace du Lac Tchad. Le repérage de cet espace passera incontestablement par son pavage territorial qui apparaît comme l'un des socles essentiels de la géographie politique et de la géopolitique. En effet, la géopolitique, en tant que méthode d'analyse des phénomènes de pouvoir qui se déroulent au sein des territoires, parvient, grâce à la géographie, à une « *une grammaire de l'espace politique* »¹³⁴, c'est-à-dire une manière particulière de penser et de se représenter l'espace politique¹³⁵.

Dès lors, le Lac Tchad, dont les sources et ressources hydriques s'étendent sur des espaces territoriaux frontaliers et transfrontaliers profondément structurés par un ensemble de caractéristiques géophysiques et hydrologiques, apparaît de ce fait comme un cours d'eau international. En effet, la Convention de New-York du 21 Mai 1997 sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, en tant qu'instrument normatif international qui

¹³¹ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », op.cit.

¹³² Idem.

¹³³ Yves Lacoste. Introduction : géographie politique et géopolitique (Introduction : Political geography and geopolitics). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 74e année, 1997-2 (. pp. 134-135 ; https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1997_num_74_2_1962 Fichier PDF généré le 25/04/2018

¹³⁴ Stéphane Rosière, *Géographie politique et géopolitique, Une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 2003, cité par Frank Ebogo, "Emergence et insertion de la presqu'île de Bakassi sur l'échiquier africain : une lecture à partir des géosciences politiques"...

¹³⁵ Frank Ebogo, "Emergence et insertion de la presqu'île de Bakassi sur l'échiquier africain : une lecture à partir des géosciences politiques", op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

fixe les principes généraux de gestion des fleuves et lacs internationaux, définit l'expression « cours d'eau » comme « *un système d'eaux de surface et d'eaux souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arriver commun* »¹³⁶. Ainsi, le Lac Tchad peut être considéré comme une grande nappe d'eaux (douces) naturelles dont l'« *élément d'internationalité le plus courant tient à [sa] relation géographique à la frontière de deux ou plusieurs Etats* »¹³⁷. C'est dire alors que le Lac Tchad est un cours d'eau international dont les eaux de surface remplissent non seulement des fonctions écosystémiques dans cet espace saharo-sahélien de l'Afrique, mais surtout servent de limite frontalière naturelle entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Dans cet ordre d'idées, le Lac Tchad s'apparente à un champ hydrographique et hydropolitique constitué d'une « *configuration de positions qui se situent les unes par rapport aux autres* ». ¹³⁸ De manière explicite, ce champ renvoie à « *un espace qui cristallise les luttes de positionnement en vue de la quête ou de la conquête des sources et des ressources hydriques* »¹³⁹.

De ce qui précède, nous allons procéder à l'analyse de la dynamique de construction du cadre hydropolitique du Lac Tchad à partir du repérage hydrographique des espaces hydriques (section 1). Ce qui nous permettra d'envisager l'étude de la dynamique territoriale autour des espaces hydriques et péri-hydriques (section 2).

SECTION 1- REPERAGE HYDROGRAPHIQUE DES ESPACES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Pour Jacques Lemoalle et Géraud Magrin, « *Si le lac Tchad semble un objet aisément identifiable sur les mappemondes, où le bleu de ses eaux se détache clairement sur les jaunes et ocres du Sahel et du désert saharien* »¹⁴⁰. A l'analyse, il n'est cependant pas aisé de le repérer du

¹³⁶ Article 2 a.

¹³⁷ Patrick Daillier et al. *Droit international public*, 8^{ème} édition, LGDJ, Paris, 2009, p.1970

¹³⁸ Anne-Catherine Wagner « Champ », *Sociologie*, En ligne, les 100 mots de la sociologie mis en ligne le 01 février 2016, consulté le 26 février 2020, URL : journals.openedition.org/sociologie/3206

¹³⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit. p. 53

¹⁴⁰ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD éditions, 2014, (clé USB), fichier PDF.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

point de vue hydrographique et de comprendre les forces et relations de pouvoir qui structurent ses espaces hydriques. En effet, étendu à son bassin, le Lac Tchad « *présente un réseau hydrographique dense* »¹⁴¹. La densité de ce réseau pose donc une certaine difficulté dans son repérage spatial et ses contours territoriaux du fait, non seulement de la variabilité de ses formes mais aussi de son évolution dans le temps.

Ainsi, selon le dictionnaire encyclopédique en ligne *Encyclopaedia Universalis*¹⁴², le concept d'hydrographie désigne :

«La description des eaux à la surface du globe terrestre, qu'il s'agisse d'eaux marines ou d'eaux continentales. Mais, depuis le milieu du XX^e siècle, les sciences de l'eau se sont diversifiées en fonction de la nature et du mode d'approche de leur objet : l'océanographie et l'océanologie (terme dont la création se situe au début des années soixante-dix) s'intéressent aux océans et aux mers ; l'hydrographie et l'hydrologie se limitent au domaine des eaux continentales. L'hydrographie considérée dans sa dernière acception se propose de décrire et d'expliquer les caractéristiques des organismes définis par les eaux continentales, stagnantes ou courantes ».

De ce qui précède, le Lac Tchad, considéré comme un cours d'eau endoréique, convient dès lors à la dernière acception de cette définition.

Procéder au repérage hydrographique des espaces hydriques du Lac Tchad revient à étudier les zones humides à eau courante et stagnante du Lac Tchad à travers les principaux affluents qui contribuent à l'alimentation de ce cours d'eau. Avant d'y arriver, il convient de préciser au préalable le concept de *zones humides à eau courante*. Celui-ci désigne trivialement les eaux de surface dont les écoulements se dirigent vers un même exutoire, que ce soit le cours d'eau ou le lac¹⁴³. Dans le cas d'espèce du Lac Tchad, celui-ci constitue l'exutoire de grands fleuves qui l'alimentent.

¹⁴¹ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, Université de Ngaoundéré, Projet de thèse de doctorat, Bibliothèque numérique du CODESRIA, p.36

¹⁴² <http://www.universalis.fr/encyclopedie/hydrographie/> consulté le 25 décembre 2018

¹⁴³ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit. p. 63

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Par ailleurs, le concept de *zone humide à eau stagnante* renvoie quant à lui aux marécages et autres plaines inondables de façon saisonnière. Ces zones participent au fonctionnement hydrologique du Lac Tchad.

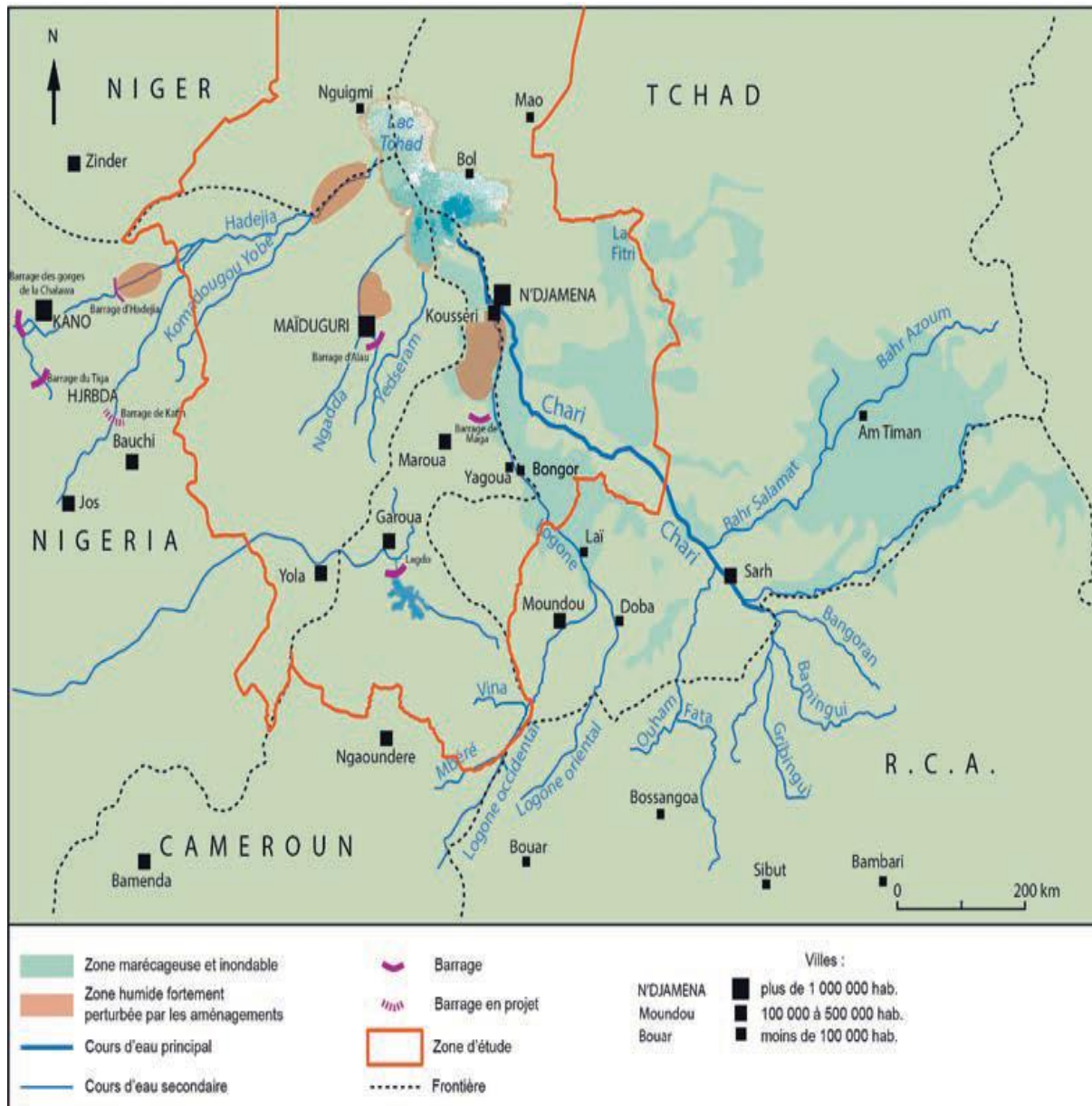
De ce qui précède, nous pouvons d'emblée opiner que le cadre hydrographique des sources et ressources hydriques du Lac Tchad forme un champ structuré par « *une configuration de significations et de luttes* ». ¹⁴⁴ Ce champ est essentiellement structuré autour de bassins transfrontaliers : ce qu'il convient de nommer le bassin hydrographique actif du Lac Tchad (carte 1).

Dès lors, le repérage hydrographique du Lac Tchad peut être étudié de la manière suivante : Les principales sources hydriques du Lac Tchad constituées respectivement des hydrosystèmes du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé (Sous-section 1). L'étude des zones à eau stagnante et des eaux souterraines seront considérées comme les sources secondaires du Lac Tchad (Sous-section 2).

¹⁴⁴ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit. p. 63

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Carte 1 : Présentation du bassin hydrographique actif du lac Tchad et ses zones humides



Source : Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, IRD Éditions, coll. Expertise collégiale, Marseille, (clé USB)

SOUS-SECTION 1- LES PRINCIPALES SOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Pour mieux étudier les principales sources hydriques du Lac Tchad, il convient au préalable de préciser la connotation sémantique de la notion de *source*. Dès lors, la notion de *source* revêt une connotation singulière dans les études portant sur la géopolitique de l'eau.

En effet, la notion de *source* se réfère d'abord à :

« la substance hydrique et à sa provenance. En effet, la source est, à la différence des cours d'eau qui coulent sur la surface du sol, une eau souterraine qui jaillit à la suite d'une excavation naturelle ou provoquée. Bien plus, la source renvoie à l'eau douce, c'est-à-dire une eau directement consommable par l'homme grâce à l'absence de salinité et d'impuretés ». ¹⁴⁵

Ensuite, et par extension, Frank Ebogo considère une source comme « l'eau qui coule, à la fois, dans les nappes phréatiques et sur la surface de la terre. Ce qui importe ici, c'est le caractère naturel des sources hydriques ». ¹⁴⁶

Finalement, dans la présente étude, il convient de retenir que la notion de *source hydrique* du Lac Tchad renvoie à l'ensemble des eaux souterraines et de surface qui contribuent à son alimentation à son fonctionnement hydrologique.

D'après la littérature spécialisée ¹⁴⁷, la surface du Lac Tchad a connu une évolution de sa situation hydrologique avec le temps. En effet, pour Jean-Claude Olivry et al, le Lac Tchad serait le résultat de :

« ce qui reste d'une "mer Paléotchadienne dont l'extension était considérable ; les Bas-Pays du Tchad étaient submergés et la mer se serait étendue jusqu'aux limites du bassin versant du Nil". L'hydrographie fossile de l'Aïr, du Tibesti et de l'Ennedi montre que cette époque a connu des fleuves puissants » ¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit. p.24

¹⁴⁶ Idem.

¹⁴⁷ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit., Jean-Claude Olivry et al, *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, 267 p.

¹⁴⁸ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit. p.11

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Cette description correspondrait aujourd'hui au bassin hydrographique originel du Lac Tchad qui s'étend de la Lybie à la RCA. Avec l'évolution du temps et les vagues de sécheresses qu'a connues cet espace, le Lac Tchad est aujourd'hui présenté comme « *une superficie respectable comprise grosso modo entre 10 000 et 25 000 km² suivant l'importance des crues du Chari. Dans cette gamme de superficies, le lac Tchad se classe entre le 12ème et 15ème rang parmi les grands lacs du monde* »¹⁴⁹.

D'après le *rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad*¹⁵⁰, les sources hydriques de surface désignent des eaux que l'on rencontre à la surface du sol, issues d'un ruissellement et pouvant être stockées en étangs ou autres ouvrages de retenue. Elles s'accumulent à la surface du sol ou dans un cours d'eau, dans le lit d'une rivière, d'un lac, d'une zone humide, d'une mer ou d'un océan. Les eaux de surface sont naturellement alimentées par les précipitations et naturellement perdues par l'évaporation ou par l'infiltration dans le sol.

De ce fait, les principales sources hydriques du Lac Tchad sont constituées, au sens de l'hydrologue Ahmed Sédick, par « *les ensembles hydrographiques principaux* »¹⁵¹ du bassin du Lac Tchad. Ces ensembles hydrographiques mettent les populations riveraines « *à l'abri d'éventuelles ruptures en eau* »¹⁵² et font dire à la majorité des analystes que « *c'est grâce à ces cours d'eau que la vie est propice dans la région* »¹⁵³.

Dès lors, à l'intérieur du bassin hydrographique du lac Tchad toutes les eaux de surface convergent vers le Lac Tchad qui constitue l'exutoire. Ainsi ces sources hydriques de surface sont constituées essentiellement des systèmes hydrographiques du Chari-Logone (A) et de la Komadougou-Yobé (B).

¹⁴⁹ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit. p.11

¹⁵⁰ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, GIZ-CBLT, Septembre 2016, document PDF téléchargé sur www.giz.de

¹⁵¹ Ahmed Sédick, *le lac Tchad et ses tributaires*, document de la CBLT non référencé.

¹⁵² Armel Sambo, *Les cours d'eau transfrontaliers du bassin du lac Tchad : accès, gestion et conflits (XIXe et XXe siècles)*. Thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2010, cité par Inès Carine Singhe, « La collaboration dans le bassin du lac Tchad », Université de Laval, document électronique non référencé.

¹⁵³ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

A- LE SYSTEME HYDROGRAPHIQUE DU CHARI-LOGONE

Pour mieux étudier le système hydrographique du Chari-Logone, en tant que principal réservoir en eau du Lac Tchad, nous proposons au préalable de le localiser sur le plan géographique (1), avant de décrire son fonctionnement hydrologique tout au long de son parcours jusqu'aux eaux de surface du lac (2)

1- *Situation géographique du système hydrographique du Chari-Logone*

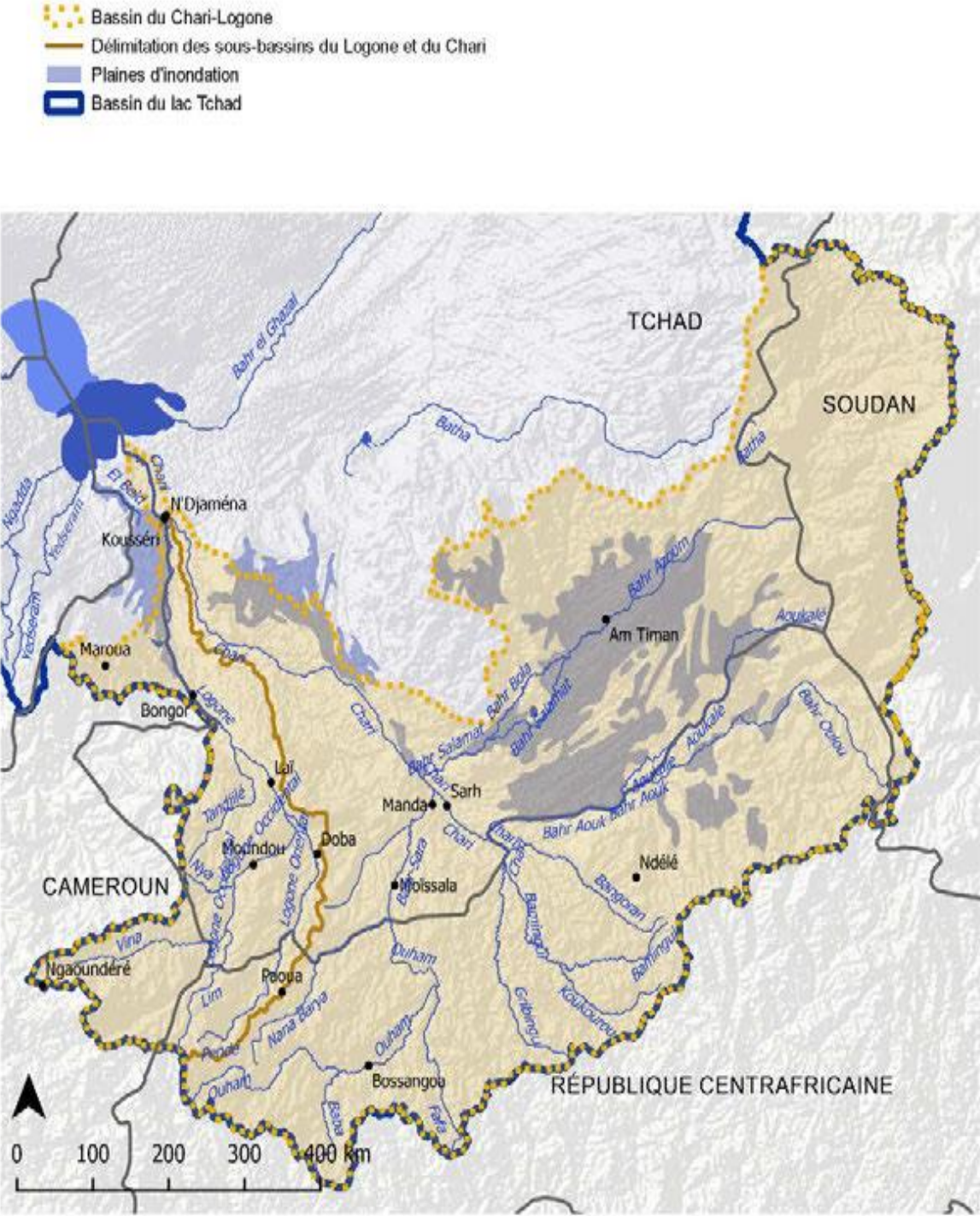
Les eaux du Chari-Logone (carte 2), qui couvrent une superficie de 690 000 km², sont constituées d'un hydrosystème de deux fleuves, le Chari et le Logone, qui traversent une vaste plaine inondable partagée par le Cameroun et le Tchad et qui se rencontrent avant d'entrer dans le Lac Tchad. Long de 1 200 km, le fleuve Chari, prend sa source entre 1 100 et 1 900 m dans les montagnes Bongos d'altitude en RCA tandis que le fleuve Logone, long de 1 000 km, est issu du Nord-Est de l'Adamaoua au Cameroun à 1 200 m d'altitude. « *En dehors de la Mbéré, de la Pendéou Logone oriental sur la rive gauche de la Tandjilé, ce fleuve n'a plus aucun affluent jusqu'à sa confluence avec le Chari à N'Djaména* »¹⁵⁴. Ces deux cours d'eau forment le système hydrographique du bassin du Chari-Logone qui contribue à 95% à l'alimentation du Lac Tchad.

Dans cette configuration, le Cameroun et la RCA, respectivement Etat d'amont du fleuve Logone et du fleuve Chari, abritent sur leurs territoires respectifs les principaux affluents des eaux de surface du Lac Tchad. Si la RCA n'est objectivement pas considéré comme un Etat riverain de la surface endoréique du Lac Tchad, le Cameroun jouit de ce privilège qui lui permet de peser de tout son poids dans la gouvernance des ressources hydriques de cet espace lacustre.

¹⁵⁴ Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, FES-CREPS, Yaoundé, 2011, pp. 27-46

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Carte 2 : Présentation du système hydrographique du Chari-Logone



Source : CBLT

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En interprétant la carte ci-dessus, il ressort que la partie supérieure de ce système est appelée le bassin amont. En effet, le Chari naît de la confluence des rivières du Bamingui, Gribingui et du Bangoran entièrement situées en RCA et qui drainent un bassin de 80 000 km². Le Chari est ensuite rejoint par le Bahr Aouk, qui draine un bassin de 100 000 km², qui longe la frontière entre le Tchad et la RCA et ayant pour origine la frontière soudanaise. Au Tchad, le bassin englobe ensuite le bassin du Bahr Sara à Manda (80 000 km²), le bassin du Chari à Sarh (193 000 km²) et le bassin du Logone à Laï (78 000 km²).

En tout état de cause, ce système a un fonctionnement hydrologique qu'il convient d'étudier.

2- Le fonctionnement hydrologique de l'hydrosystème du Chari-Logone

Pour étudier le fonctionnement hydrologique de l'hydrosystème du Chari-Logone, il convient de rappeler au préalable que celui-ci est soumis à deux trajectoires autonomes mais convergentes. La première concerne le fleuve Logone et la seconde est relative au fleuve Chari.

En ce qui concerne le fleuve Logone, ses principales caractéristiques se présentent de la manière suivante :

*« Avec une longueur d'environ 950 km pour un volume d'eau interne s'élevant à 14,06 km³/an (soit 39% de la production de l'ensemble du bassin du lac Tchad), le Logone prend sa source à Baïbokoum après le confluent de la Vina nord et la Mbéré. Il sert ainsi de frontière entre le Cameroun et le Tchad dans la dernière partie de son cours et se jette dans le Chari à Kousseri. Son débit moyen en crues est d'environ 1800 m³/s et de 850 m³/s en saison sèche ».*¹⁵⁵

Par ailleurs, le fleuve Logone est également issu de deux rivières situées, elles, au Cameroun et qui se rejoignent à la frontière du Tchad : la Vina et la Mbéré qui forment une superficie d'environ 22 000 km². Le fleuve Logone est rejoint par d'autres affluents que sont, entre autres, les eaux de la Lim (environ 4 500 km²), de la Nya (environ 3 000 km²) et de la Pendé

¹⁵⁵ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.84

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

(environ 15 000 km²). À partir de Lai, le fleuve Logone n'est alimenté que par le cours d'eau de la Tandjilé au Nord-Ouest du Tchad.

En ce qui concerne le fleuve Chari, ses principales caractéristiques se présentent comme suit :

« il s'agit d'un fleuve long de 1200 km, coulant d'abord en RCA et au Tchad. C'est le fleuve qui fournit au bassin du lac Tchad l'essentiel de ses eaux de surface. En effet, le volume d'eau du Chari est estimé à 17,79 km³/an ; ce qui représente près de 50% de la production totale des eaux internes du bassin. Par ailleurs, à partir de Ndjamen, le Chari devient un cours d'eau qui marque la frontière entre le Cameroun et le Tchad. Le Chari représente 80% des apports en eau du lac Tchad »¹⁵⁶.

En période de crue, c'est-à-dire à la fin de la saison des pluies entre le mois d'août et de septembre, le fleuve Chari peut recouvrir l'ensemble de son lit majeur et subir des séries de captures par déversement. Les cours d'eau tels que le Bahr Aouk, le Bahr Keita, le Bahr Salamat et le Logone inondent de vastes plaines d'inondation telles que la plaine du Waza-Logone au Cameroun, dont la surface est estimée à 8 000 km². Ces plaines d'inondation jouent un rôle écologique et économique majeurs, notamment pour les populations riveraines qui y vivent et exploitent les ressources.

En tout état de cause, ces deux fleuves se rencontrent et font jonction à Ndjamen (Tchad) et Kousseri (Cameroun) et forment l'hydrosystème Chari-Logone qui marque la frontière entre ces deux Etats. Dans l'hydrosystème Chari-Logone, l'année hydrologique débute avec la crue en mai et se termine en avril de l'année suivante avec la fin de l'étiage. En guise d'illustration, en 2012, la crue du Chari-Logone a été la plus importante depuis plusieurs années, en raison de précipitations abondantes dans le sous-bassin versant et dans le lac. Elle a été accompagnée par de terribles inondations au Tchad et au Cameroun ayant entraîné la rupture de la digue de Maga.

En dehors de cet hydrosystème, le Lac Tchad est également alimenté par le système hydrographique de la Komadougou-Yobé.

¹⁵⁶ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.84

B- LE SYSTEME HYDROGRAPHIQUE DU KOMADOUGOU-YOBE

A l'instar de l'hydrosystème du Chari-Logone, celui de la Komadougou-Yobé sera étudié en considérant d'abord sa situation géographique (1), avant de nous appesantir sur son fonctionnement hydrologique (2).

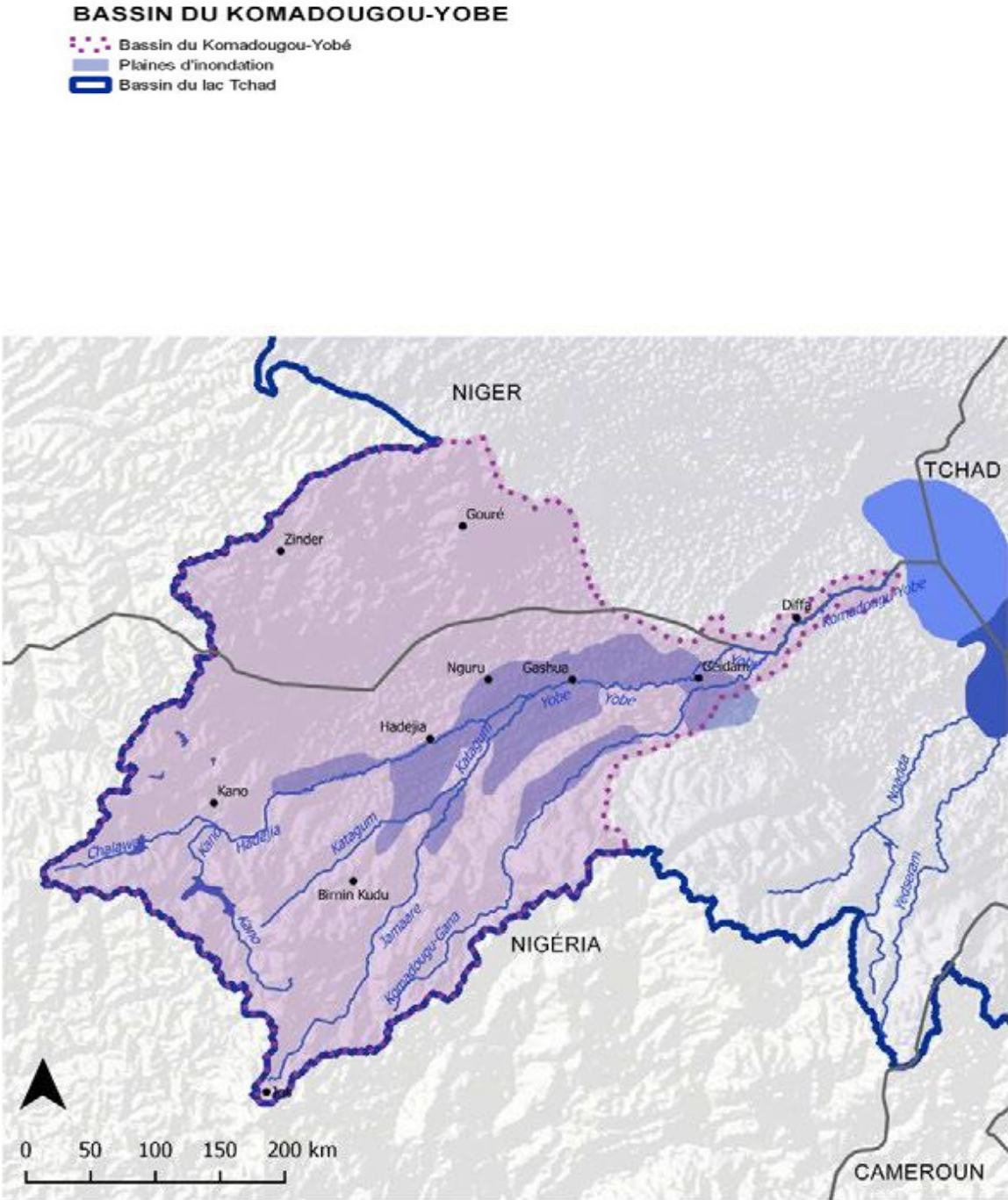
1- *La situation géographique du système hydrographique de la Komadougou-Yobé*

Les eaux de la Komadougou-Yobé (carte 3) constituent un hydrosystème semi-permanent qui alimente le Lac Tchad. Cet hydrosystème « vient de régions humides du Nigeria, notamment les hauts plateaux de Jos, et traverse la zone de dunes sablonneuses des bords du lac Tchad »¹⁵⁷. Dans son cours inférieur, cet hydrosystème forme la frontière entre le Niger et le Nigéria sur une longueur de 150 km. La Komadougou-Yobé couvre une superficie de 148 000 km² environ dont 57% se trouve dans le territoire du Nigéria et le reste au Niger.

¹⁵⁷Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles, op.cit.*

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 3 : Présentation du système hydrographique du Komadougou-Yobé



Source : CBLT

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Malgré son apport marginal à l'alimentation des eaux de surface du Lac Tchad, le système hydrographique de la Komadougou-Yobé tire toute son importance des éléments suivants :

- Il concentre sur ses rives la plus grande partie de la population du bassin conventionnel du Lac Tchad, soit près de 20 millions d'habitants¹⁵⁸;
- C'est un cours d'eau binational que se partagent le Niger et le Nigéria. Ce qui a des implications sur la question du partage des ressources.

En tout état de cause, ce système hydrographique a un fonctionnement hydrologique particulier qui se distingue de celui du Chari-Logone.

2- *Le fonctionnement hydrologique de l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé*

Dans son fonctionnement hydrologique, l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé peut être subdivisé en deux parties bien distinctes, à savoir :

- Une zone de collecte des eaux de montagnes formée par le sous bassin Hadejia-Jama'are situé dans les Etats fédérés de Kano, de Jigawa et de Bauchi au Nigéria ;
- Les basses terres de dispersion, constituant le sous bassin du fleuve Yobé que l'on retrouve dans les Etats nigériens du Borno et de Yobé et au Niger.

Toutefois, pour mieux saisir le fonctionnement hydrologique de cet hydrosystème il convient de préciser que :

« la rivière Hadejia est formée par les rivières Chawalla et Kano, la rivière Jama'are prend sa source dans le plateau de Jos au Nigéria et est ensuite rejointe par la rivière de Katagum avant de rejoindre la rivière Hadejia à Gashua. Le fleuve Yobé conflue ensuite avec la rivière Komadougou- Gana avant de se jeter dans le lac Tchad. La plaine inondée de Hadejia-Nguru est une zone humide alimentée par le sous-système Hadejia-Jama'are, tributaire du Komadougou-Yobé »¹⁵⁹.

Dès lors, tout au long de son parcours, l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé *« perd 40% de son débit par infiltration et évaporation en débordant dans la plaine d'inondation Hadejia-*

¹⁵⁸ Ahmed Sédick, *le lac Tchad et ses tributaires, op.cit.*

¹⁵⁹ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad*, GIZ, septembre 2016, disponible en ligne sur www.giz.de

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Jamare entre Damasale et Yau sur une distance d'environ 96 km »¹⁶⁰. Cependant, il convient de souligner que le cours d'eau Yobé a pu accueillir quelques barrages qui ont modifié son apport au Lac : le barrage Tiga en 1974 et le Challawa Gorge en 1992.

Dans l'ensemble, les eaux de surface du Lac Tchad trouvent leurs principales sources hydriques des hydrosystèmes du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé. Toutefois, les sources secondaires ne sont pas moins importantes et sont constituées des aires de captage d'eau, des précipitations et des aquifères transfrontaliers.

SOUS-SECTION 2- LES AUTRES SOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Les autres sources hydriques du Lac Tchad sont constituées de zones d'eau autres que les hydrosystèmes étudiés plus haut. Ces zones d'eau s'apparentent davantage plus à des ressources en eau qu'à de véritables sources hydriques. Dès lors, la notion de *ressources* apparait a contrario de la notion de source, comme « *une construction intellectuelle* »¹⁶¹. Dans l'espace du Lac Tchad, l'eau en tant que ressource fait l'objet de représentations multiformes qui créent des liens et interactions entre ses différents usagers. Appréhendée de la sorte, il sied de souligner que :

« *la consécration de l'eau comme une ressource pose donc un problème éthique au sein de la communauté scientifique : pour les uns, l'eau doit demeurer une simple source, c'est-à-dire un "bien vital patrimonial commun mondial" ; pour les autres, l'eau, en tant que "besoin vital devenu marchandise" comme le pétrole ou le gaz, est certes une "substance banale", mais davantage une ressource stratégique* »¹⁶².

En dehors des hydrosystèmes étudiés dans la sous-section précédente, le Lac Tchad est alimenté par d'importantes autres sources hydriques. Celles-ci sont constituées de cours d'eau et des eaux souterraines qui traversent de vastes régions constituées de formations sédimentaires (sables, grès), abritant des aquifères continus sous forme de nappes libres et de nappes profondes captives ou semi-captives. Ces sources hydriques connaissent une dynamique qui établit une relation avec les eaux de surface du lac Tchad. Dès lors, nous allons d'abord considérer les autres

¹⁶⁰ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

¹⁶¹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, p. 24

¹⁶² Ibid., p.25

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

sources du Lac Tchad (A), avant de nous intéresser aux autres ressources hydriques du lac constituées des systèmes aquifères et des aires inondables (B).

A- LES AUTRES SOURCES DES EAUX DE SURFACE DU LAC TCHAD

Les autres sources hydriques alimentant les eaux de surface du Lac Tchad sont constituées des eaux provenant de certains cours d'eau et précipitations qui arrosent cet espace. Pour mieux apprécier leurs contributions au fonctionnement hydrologique du Lac Tchad, il convient d'étudier dans un premier temps ces cours d'eau (1), avant d'apprécier les apports des précipitations qui se déversent dans cet espace (2).

1- Les autres cours d'eau constitutifs de l'hydrosystème du Lac Tchad

Les autres cours d'eau contribuant à l'alimentation des eaux de surface du Lac Tchad sont entre autres, l'El Beid, le Yedseram, le Ngadda et le Gubbio. Ceux-ci ont une importance dans le champ hydropolitique du Lac Tchad.

En effet, ces cours d'eau couvrent les espaces territoriaux suivants :

« Dans l'État de Borno, au Nigéria, les villes de Maiduguri et de Bama sont surplombées par une crête montagneuse dont le prolongement se termine par une plaine qui draine les trois fleuves saisonniers Yedseram, Ngadda et Gubbio, qui se jettent dans le lac Tchad. Le cours inférieur du fleuve Yedseram couvre une aire de captage de 16 320 km². Le fleuve Ngadda couvre une aire de captage de 14 400 km², il s'écoule vers de nombreux petits lacs et marécages dans son cours Nord-Ouest, avant de se disperser dans la zone à faible débit de l'ancien lit du lac Tchad »¹⁶³.

C'est dire que malgré les faibles apports hydriques de l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé à l'alimentation du Lac Tchad, le Nigéria, à travers ces cours d'eau saisonniers, compense ce déficit en alimentant les nombreux petits lacs et marécages qui parsèment le bassin conventionnel et les eaux de surface du Lac Tchad. En alimentant ainsi les mares temporaires, ces

¹⁶³ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

sources constituent « *une ressource largement utilisée par le bétail, auquel elles fournissent un accès à l'eau facile et en général plus court que les milieux permanents* »¹⁶⁴.

En ce qui concerne le cours d'eau El Beid, il représente :

« *la frontière naturelle entre le Nigéria et le Cameroun jusqu'au lac Tchad qu'il alimente. Ses eaux proviennent à la fois du mont Mandara et des déversements du Logone dans les plaines d'inondation du Cameroun. Il constitue l'exutoire de l'ensemble de ces zones d'épandage où il draine une superficie de 22 640 km² environ pendant la majeure partie de l'année, de juin à mai de l'année suivante. Son débit maximal survient en novembre ou décembre. Les eaux du Logone débordent vers l'El Beid lorsque son débit atteint un seuil moyen de 1 100 m³ à Bongor et à Logone-Gana, deux localités situées au Tchad.*»¹⁶⁵

Malgré des débits qui varient d'une année à une autre, le fleuve El Beid constitue paradoxalement « *le principal apport du Nigeria au Lac bien que ses eaux proviennent pour l'essentiel du Cameroun* »¹⁶⁶.

En tout état de cause, les autres cours d'eau étudiés ci-dessus constituent des apports complémentaires à l'alimentation du Lac Tchad. A ce titre, ils jouent un rôle non négligeable dans le champ hydropolitique transfrontalier entre le Nigéria, le Cameroun et le Tchad. Il convient à présent d'évaluer l'apport des précipitations dans le fonctionnement hydrologique du lac.

2- Les précipitations dans le Lac Tchad

A la lecture du *rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad* précité, le terme « précipitations » renvoie ainsi à l'ensemble

« *des eaux météoriques qui tombent sur le bassin versant du lac Tchad sous forme liquide (pluie) pendant une période donnée. Elles sont provoquées par un changement de température ou de pression et proviennent directement ou indirectement de la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique* »¹⁶⁷.

¹⁶⁴ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles, op.cit.*

¹⁶⁵ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad, op.cit.*

¹⁶⁶ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles, op.cit.*

¹⁶⁷ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad, op.cit.*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Dans cette logique, le Lac Tchad étant situé dans un espace sahélo-saharien soumis aux fortes températures, les précipitations y sont fortement variables et irrégulières aussi bien dans le temps que dans l'espace. Ce qui a des répercussions sur le niveau et le débit des eaux¹⁶⁸.

En effet, les variations de la pluviométrie ont eu des répercussions aussi bien sur les principaux hydrosystèmes étudiés plus haut que sur la qualité des eaux du lac. C'est du moins ce qui ressort de la perception que les populations riveraines ont de la variabilité de ces précipitations en ces termes : « *depuis les sécheresses des années 1980, on a observé une baisse de la pluviométrie et le lac ne fait que diminuer en surface* »¹⁶⁹.

En tout état de cause, le bilan pluviométrique (carte N°4) dans le bassin du Lac Tchad établit en la matière est éloquent à ce sujet.

¹⁶⁸ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad*, op.cit.

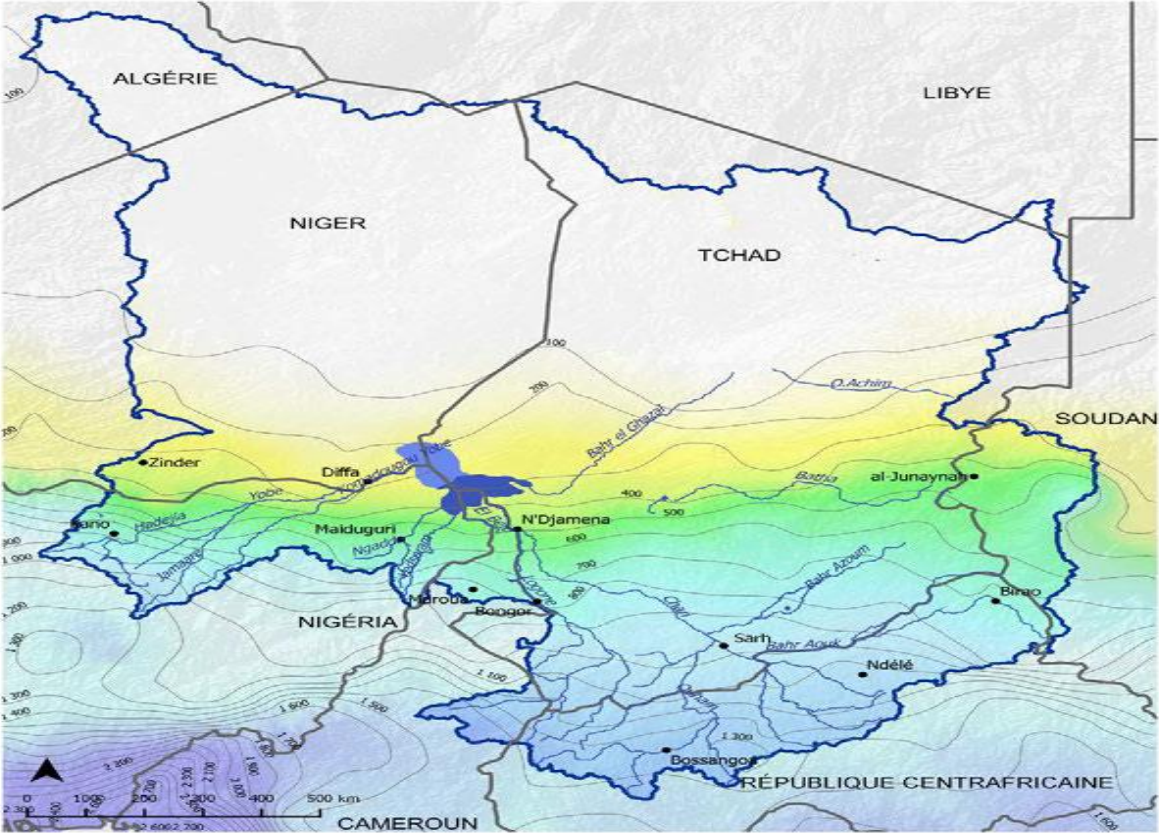
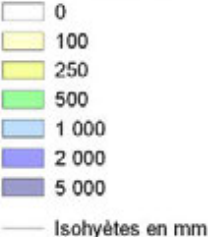
¹⁶⁹ Témoignage d'un cultivateur vivant à Darak recueilli le 10 avril 2011 par Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », *Geo-Eco-Trop.*, 2013, 37, 2 : pp. 293-302

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte N°4 Bilan pluviométrique du bassin du lac Tchad

PLUVIOMETRIE ANNUELLE MOYENNE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

Pluviométrie annuelle moyenne (1950 - 2012) en mm



Source : Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Pour le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, la carte ci-dessus suggère les enseignements suivants :

« La distribution des précipitations sur le bassin est liée aux migrations du Front Inter Tropical (FIT) ou Zone de Convergence Inter Tropicale (ZCIT) qui engendre une alternance entre une période humide courte et une période sèche plus longue (8 à 9 mois). Les pluies surviennent d'abord au sud de ce front, puis progressent vers le nord en traversant la zone climatique sahélo-soudanienne (N'Djamena) à la mi-mai ; elle ne redescend vers le sud qu'à la fin septembre. Au nord du bassin, les précipitations sont soumises à l'influence du climat sahélien, caractérisé par une moyenne pluviométrique annuelle qui varie autour de 300 mm (296 mm à Diffa au Niger, moyenne calculée entre 1950-2007). Les précipitations étant en général négligeables de novembre à mars, la saison sèche dure environ 7 mois. Les mois de juillet, août et septembre reçoivent en moyenne 90% des pluies annuelles, les valeurs maximales sont en août et quelquefois en juillet. Dans la région de Kano (Nord du Nigéria), la pluviométrie croît jusqu'à une moyenne d'environ 825 mm par an. Ici, la saison sèche survient entre octobre-mai et est suivie par une courte saison pluvieuse qui ne dure que 4 mois, de juin à septembre. Le sud du bassin du lac Tchad est incontestablement la région la mieux arrosée, en particulier le nord-est de la République centrafricaine (Bouar, Bossangoa, N'Délé), le sud du Tchad (Sarh, Moundou), le nord du Cameroun (Adamaoua) et surtout la région du Plateau à Jos au Nigéria. Dans cette région, le climat est de type soudanien, plus humide ; la saison sèche se réduit à 5 mois, tandis que les mois les plus pluvieux sont juillet, août et septembre et totalisent 60% des pluies annuelles. La moyenne pluviométrique à Jos est la plus élevée pour l'ensemble du bassin du lac Tchad, elle varie de 1 000 à 1 400 mm par an (moyenne calculée entre 1950-2007) »¹⁷⁰.

En tout état de cause, les autres sources et ressources du Lac Tchad jouent un rôle non négligeable dans le fonctionnement hydrologique et la gestion des eaux de surface du Lac Tchad. Toutefois, dans la prise en compte des ressources hydriques du Lac Tchad, il convient également d'y inclure les systèmes aquifères et les plaines inondables qui s'étendent sur l'ensemble du bassin hydrographique.

¹⁷⁰ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

B- LES SYSTEMES AQUIFERES ET AIRES INONDABLES COMME AUTRES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Nous allons considérer dans cet aspect les systèmes aquifères (1) et les plaines inondables (2) comme les autres ressources en eau du Lac Tchad.

1- Les systèmes aquifères du Lac Tchad

Pour saisir l'importance des systèmes aquifères dans le fonctionnement hydrologique du Lac Tchad, il convient de s'inspirer de la définition qu'en donne Armel Sambo :

« Par aquifère, il faut entendre « ce qui porte ou contient l'eau » Trop souvent, on parle de couche ou de nappe aquifère formée par les gisements d'eau souterrains utilisable comme source d'eau. En fait, c'est une masse d'eau souterraine emplissant les vides entre les roches à travers lesquelles elle circule lentement. Elle est soutenue dans son activité par un horizon imperméable. L'eau apparaît ainsi comme une substance minérale dont la prospection, l'étude et l'exploitation des gisements pourraient se faire de la même manière que le pétrole, d'autres minerais ou encore certaines substances utiles. C'est dans les nappes souterraines que l'on va souvent chercher l'eau en creusant des puits ou des forages. Les moyens économiques d'exploitation sont entre autres les sources, les puits, des tranchées, drains et galeries »¹⁷¹.

Couvrant une superficie de l'ordre de 2.400.000 km², les systèmes aquifères du Lac Tchad constituent une vaste région qui déborde sur le bassin superficiel qui n'est limité qu'à 1.500.000 km²¹⁷². Alors que les eaux de surface ne s'étendent qu'aux quatre Etats riverains, les systèmes aquifères couvrent tout l'ensemble du bassin du Lac Tchad de la manière suivante :

« Les eaux souterraines du lac Tchad sont, quant à elles, réparties entre le Tchad (1.110.000 km²), le Niger (670.000 km²), le Nigeria (180.000 km²), la RCA (218.000 km²), le Soudan (81.000 km²), l'Algérie (90.000 km²) et le Cameroun (46.000 km²)⁴⁹⁷. Une très petite partie de la Libye fait également partie du bassin versant (environ 1500 km²). Le bassin aquifère du Tchad est donc l'une des principales régions hydrologiques africaines qui concentre un très grand nombre d'Etats (8 pays au total) »¹⁷³.

¹⁷¹ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, p.3

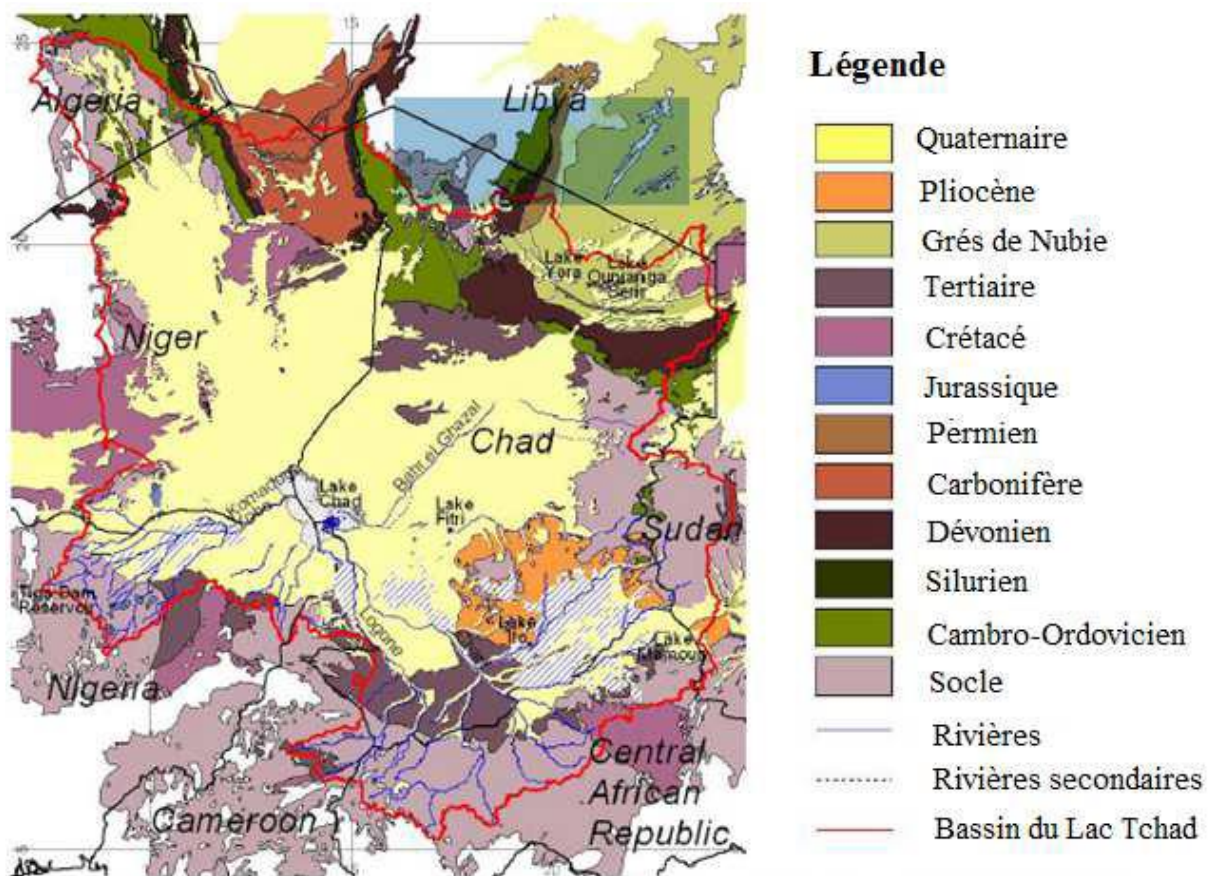
¹⁷² Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.203

¹⁷³ Idem.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

D'après le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad¹⁷⁴, les principaux systèmes aquifères les plus exploités dans le bassin sont abrités par les formations géologiques sédimentaires les plus jeunes, aux compositions bien différentes (voir carte 5).

Carte 5 : les systèmes aquifères du bassin du Lac Tchad



Source Jacques Lemoalle et Gérard Magrin

A la lecture de cette carte, nous pouvons dire que l'espace du Lac Tchad est doté d'une nappe phréatique très importante qui permet aux populations riveraines d'y avoir accès sans trop de difficultés. Ce qui a fait dire à J. Boutrais que « *le centre du bassin tchadien comporte des*

¹⁷⁴ Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

nappes phréatiques superposées, l'eau étant emmagasinée dans plusieurs couches géologiques (...) il n'existe pas de difficulté de ravitaillement en eau »¹⁷⁵.

Toutefois, Frank Ebogo estime que le potentiel hydrologique de ces systèmes d'aquifères est assez mal connu, du fait entre autres, de « *l'étendue, la diversité des aquifères, et des nappes encore inexplorées dans cette vaste région* »¹⁷⁶. Il renchérit en soulignant que :

« Plusieurs sources divergentes avancent des estimations peu concordantes sur les réserves d'eau de ce bassin. Selon les autorités tchadiennes, le volume d'eau souterraine exploitable pour la seule République du Tchad se situe entre 260 et 540 milliards de m³/an (entre 260 et 540 km³/an). Cette estimation est peu probable dans la mesure où la FAO/AQUASTAT ramène le volume d'eau souterraine produite par le Tchad à 12 km³/an. Pour Foerster et al., les réserves d'eau souterraine sont estimées entre 170 et 350 milliards de m³/an pour l'ensemble du bassin du Lac Tchad »¹⁷⁷.

D'après le rapport précité, les eaux souterraines sont en relation avec les eaux de surface du Lac Tchad à travers le mécanisme de recharge de la nappe quaternaire. En effet, celles-ci se repartissent de la manière suivante :

« La carte de flux des eaux souterraines de l'aquifère quaternaire montre la présence de trois dépressions piézométriques importantes : Chari-Baguirmi, Komadougou Yobé et Pays Bas. Dans le sud du bassin, le flux des eaux souterraines est orienté sud-nord en direction du lac Tchad et de la dépression de Chari-Baguirmi. Au nord, les eaux souterraines qui s'écoulent d'est (Tchad) en ouest (Niger) débouchent dans la dépression des Pays Bas. Le flux des eaux souterraines du Pliocène inférieur et du Continental terminal est moins connu et les rares informations disponibles concernent seulement le pourtour du lac Tchad »¹⁷⁸. (Voir carte 6)

¹⁷⁵ Cité par Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit, p.38

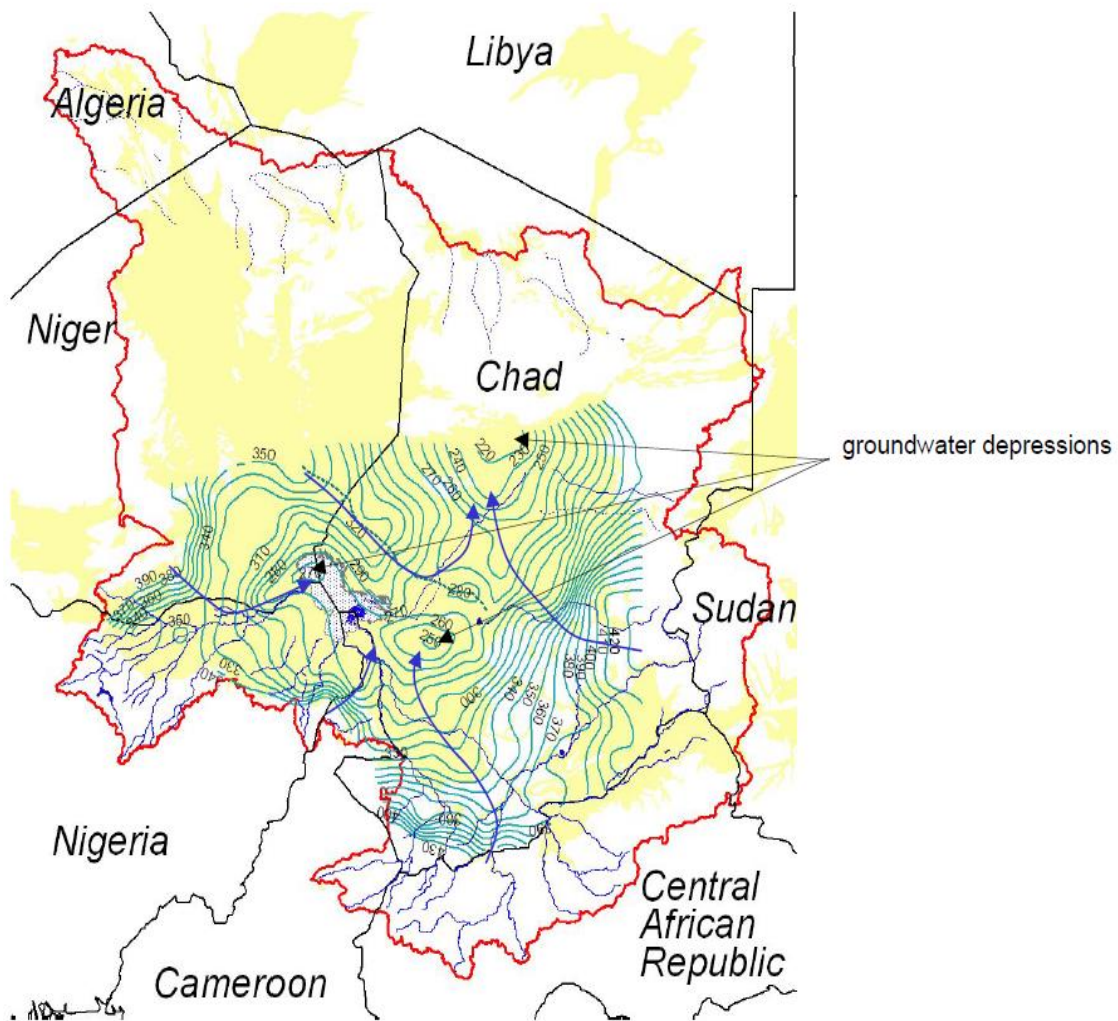
¹⁷⁶ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.204

¹⁷⁷ Idem.

¹⁷⁸ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad*, op.cit.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Carte 6 : Carte potentiométrique de l'aquifère quaternaire



Source : (BGR ,2009)

Les eaux souterraines prennent en charge tout le long de leur parcours des particules de sédiments, de matières organiques, de produits chimiques, etc. C'est surtout l'occupation du sol, les activités humaines, les aménagements et les plaines inondables qui conditionnent leurs chemins et donc leur qualité et leur quantité jusqu'au lac.

En effet :

« cette recharge est effectuée par les eaux de surface et peut dépendre de la répartition des précipitations au cours de la saison, du total de la pluviométrie annuelle et de la concentration des ruissellements vers les dépressions

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

topographiques. Les dépressions endoréiques concentrent les précipitations dans des mares temporaires qui communiquent avec la nappe phréatique »¹⁷⁹.

2- Les plaines inondables du Lac Tchad

Les plaines inondables constituent une partie non négligeable des sources hydriques de l'hydrosystème du Lac Tchad. Dans ce sens, Frank Ebogo estime fort à propos que :

« Le lac Tchad peut être classé dans la catégorie des "zones humides à eaux stagnantes et inondables". Il s'agit moins d'une "zone humide à eaux courantes" que d'un exutoire des eaux collectées par des fleuves majeurs, tels que le Chari (1200 km) ou le Logone (950 km). Il ne saurait être, au sens strict, un bassin fluvial, c'est-à-dire un espace hydrologique arrosé par un cours d'eau et ses affluents »¹⁸⁰.

Si cette assertion peut paraître surprenante ou confuse, elle ne l'est pas dans réalité des faits. En effet, l'hydrosystème du Lac Tchad est constitué de ses principaux affluents et du lac en lui-même, cette sorte de « mer fermée »¹⁸¹, qui en constitue l'exutoire. De fait, en raison de sa faible profondeur (au maximum 4 mètres), le Lac Tchad peut également être considéré comme un marécage dans une grande partie de la cuvette sud et dans l'ensemble de la cuvette nord.

Par ailleurs, d'autres aires inondables rattachées à l'hydrosystème du Lac Tchad de moindre envergure se disséminent tout au long de cet espace. Une vue d'ensemble de ces aires inondables est représentée par la carte ci-dessous (carte 7).

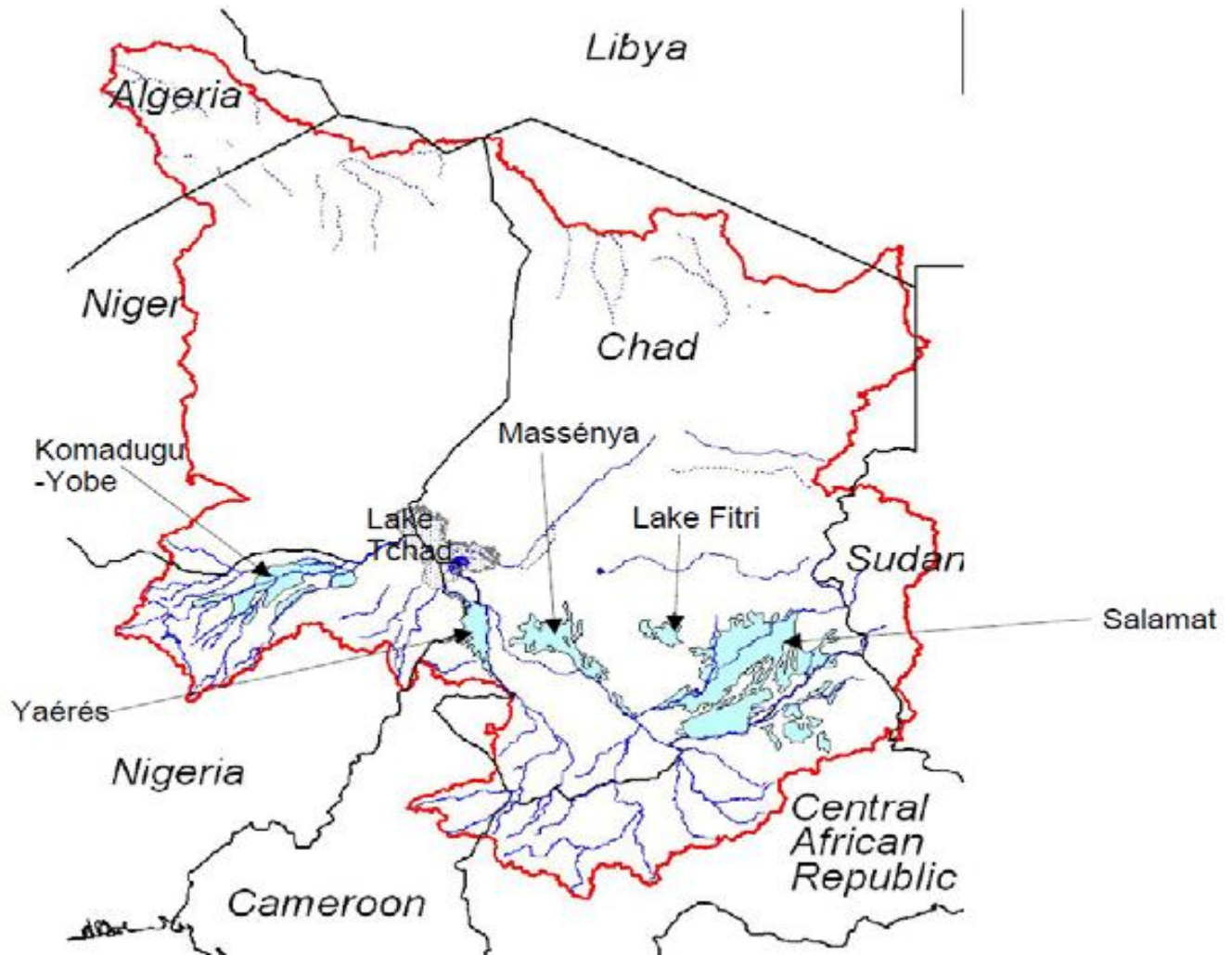
¹⁷⁹ Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.

¹⁸⁰ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collisions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.83

¹⁸¹ Idem

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Carte 7 : Les plaines inondables dans le bassin du lac Tchad



Source : (BGR, 2009)

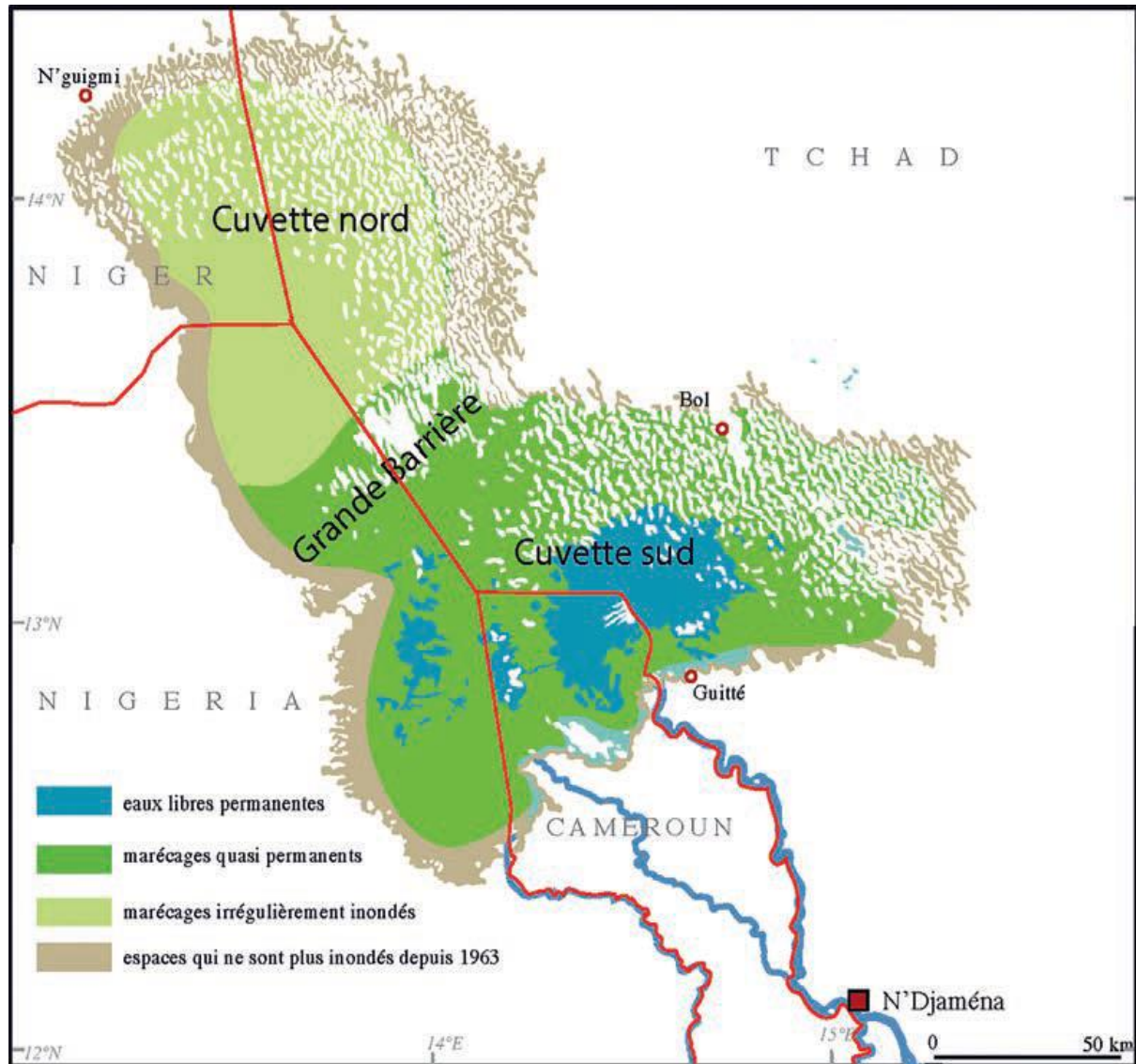
Au demeurant, l'étude de l'hydrographie des espaces hydriques du Lac Tchad permet d'aboutir à la conclusion ci-après :

« Le lac Tchad est formé de deux cuvettes, sud et nord, séparées par une zone de hauts-fonds, la « Grande Barrière ». La cuvette sud est alimentée directement par le Chari, principal

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

tributaire du Lac. Le reste des apports en eau provient de la pluie directe sur le Lac et de petits tributaires, dont la Komadougou Yobé au nord-ouest et l'El Beïd au sud »¹⁸². (Carte 8)

Carte 8 : les principales cuvettes du Lac Tchad



Source Jacques Lemoalle et Gérard Magrin

Du fait d'une conjonction de facteurs climatiques, les deux cuvettes du Lac Tchad permettent de classer cet espace hydrique en deux catégories telles que nous le présente l'étude

¹⁸² Jacques Lemoalle et Gérard Magrin, op.cit.,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

des géographes Jacques Lemoalle et Géraud Magrin. La première catégorie correspond à celle de Petit lac en lui-même. Dans cette première acception, il s'agit de relever que :

« Le Lac dans son ensemble est plus un marécage qu'un lac au sens classique du terme. Il est constitué de plusieurs plans d'eau séparés pendant au moins une partie de l'année par des hauts fonds. Le seuil principal est celui de la Grande Barrière, entre les cuvettes sud et nord. Dans la cuvette sud, une surface en eau libre d'environ 1 700 km² est située devant le delta du Chari, avec un niveau d'eau compris entre 279 et 281 m. Elle est entourée de vastes marécages souvent oubliés dans l'estimation de la surface du Lac, à cause de leur moindre lisibilité sur les images satellites. Pourtant, il s'agit d'espaces assez régulièrement inondés. La cuvette nord est séparée de la cuvette sud par l'exondation plus ou moins permanente de la Grande Barrière, qui contrôle l'hydrologie de cette partie du Lac. Ce stade de Petit Tchad est observé quand les apports annuels du Chari sont inférieurs à 34 km³/an. Des marécages permanents ou saisonniers couvrent alors de 2 000 à 13 000 km² dans l'ensemble du Lac »¹⁸³.

La deuxième catégorie correspond au Petit Lac sec. Celui-ci désigne :

« un Petit Tchad lorsque la cuvette sud n'alimente pas la cuvette nord, qui reste donc sèche toute l'année. Ceci se produit quand l'apport annuel du Chari est inférieur à 15 km³/an. La différence avec l'état de Petit Tchad décrit plus haut concerne principalement la cuvette nord. Elle concerne la végétation, différente de celle de la cuvette sud, les autres ressources naturelles et par conséquent la vie des populations. Au cours d'une période de Petit Tchad sec, il n'y a dans la cuvette nord aucune pêche possible, peu d'élevage et de cultures ; même l'approvisionnement en eau de boisson devient difficile »¹⁸⁴

Dès lors, dans les prochains développements allons procéder à l'état des lieux de l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad.

SECTION 2 - LA DYNAMIQUE TERRITORIALE DES ESPACES HYDRIQUES ET PERI-HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Aborder la dynamique territoriale des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad, c'est inscrire cet exercice de figuration, de représentation et de matérialisation du Lac Tchad au

¹⁸³Jacques Lemoalle et Géraud Magrin, op.cit.,

¹⁸⁴ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

cœur de l'analyse géographique¹⁸⁵. En effet, selon cette approche, il n'est pas question de « *verser dans une étude abstraite et éthérée sans aucune emprise sur le milieu géographique. Dans l'impossibilité de saisir le réel dans toute sa globalité, le géographe recourt sans cesse à un morcellement et à une représentation figurée du réel* »¹⁸⁶. Notre démarche s'inscrit dans une perspective susceptible de nous permettre de saisir les dynamiques de construction, déconstruction et reconstruction territoriales qui s'opèrent autour des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad. Il est donc question de voir comment les sources et ressources hydriques configurent et reconfigurent les espaces territoriaux de cette aire géographique.

Au regard de ce qui précède, il convient de rappeler que le Lac Tchad à travers le caractère transfrontalier de ses eaux, est constitué de territoires morcelés et délimités par des frontières internationalement reconnues. Toutefois, s'il est incontestable que « *le territoire est l'une des composantes de la réalité matérielle de l'Etat-nation et de sa souveraineté, délimité par des frontières* »¹⁸⁷, ces dernières apparaissent comme « *porteur de multiples significations en fonction des aires géographiques* »¹⁸⁸. Dès lors, la frontière en tant que « *fruit de constructions historiques progressives* »¹⁸⁹, apparaît à la fois comme une réalité ignorée et contestée¹⁹⁰ dans le Lac Tchad.

Toutefois, pour mieux saisir la dynamique territoriale du Lac Tchad, il convient d'inscrire cet exercice dans une logique de construction et de reconstruction (sous-section 1). Ce qui aboutira à un exercice de structuration construite des espaces territoriaux du Lac Tchad (sous-section 2).

¹⁸⁵ ¹⁸⁵ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.59

¹⁸⁶ Idem

¹⁸⁷ Dario Battistella et al. *Dictionnaire des relations internationales*, op.cit. p. 539

¹⁸⁸ Erick Sournou Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke, Vol 4, N°2, 13 janvier 2014, disponible en ligne sur www.rhus.info et consulté le 13 janvier 2020.

¹⁸⁹ Dario Battistella et al. *Dictionnaire des relations internationales*, op.cit. p. 233

¹⁹⁰ Erick Sournou Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

SOUS-SECTION 1- CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION

HYDROPOLITIQUES DE L'ESPACE TERRITORIALE DU LAC TCHAD

Situé respectivement entre le 12° 30' et 14° 30' de latitude Nord et entre le 13° et 15°30' de longitude Est¹⁹¹, l'espace du Lac Tchad n'a pas de superficie consensuelle. En effet, et ce malgré un usage généralisé des termes « Bassin du Lac Tchad » ou simplement « Lac Tchad », il n'existe aucun « *consensus ni sur sa définition ni sur son contenu : en particulier, quels États doivent y être inclus ou, au contraire, en être exclus ?* »¹⁹² Le Lac Tchad apparaît dès lors comme un espace dont la superficie est fonction de la variabilité de la surface de ses ressources hydriques. En effet, « *l'impact des mauvaises conditions naturelles sur les ressources dans le Lac Tchad se présente de la manière suivante : la sécheresse entraîne une baisse de la pluviométrie et par conséquent une baisse de la superficie du lac* »¹⁹³.

Toutefois, à l'analyse, l'espace territoriale du Lac Tchad peut s'apprécier à l'aune de deux principales dimensions qui contribuent à le situer sur les plans géographique et politique : la dimension hydro-géographique (A) et celle politico-institutionnelle (B).

A- LES DIMENSIONS HYDRO-GEOGRAPHIQUE ET HYDROPOLITIQUE DE L'ESPACE TERRITORIAL DU LAC TCHAD

D'après la littérature spécialisée¹⁹⁴, l'espace du Lac Tchad a connu une évolution de sa situation géographique avec le temps. En effet, pour Jean-Claude Olivry et al, les eaux de surface du Lac Tchad seraient le résultat « *de ce qui reste d'une "mer Paléotchadienne dont l'extension était considérable ; les Bas-Pays du Tchad étaient submergés et la mer se serait étendue jusqu'aux limites du bassin versant du Nil". L'hydrographie fossile de l'Aïr, du Tibesti et de l'Ennedi montre*

¹⁹¹ Krings, M., and Platte, E., 2004, "Living with the lake- an introduction" in Krings, M., and Platte, E. (éds), *Living with the lake*, Allemagne, Kiiln, p.14, cité par Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, Université de Ngaoundéré, op.cit. p. 10

¹⁹² Janet Roitman, Roland Marchal, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », *Politique africaine* 2004/2 (N° 94), p. 7-22.DOI 10.3917/polaf.094.0007

¹⁹³ Erick Sourna Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

¹⁹⁴ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit., Jean-Claude Olivry et al, *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, 267 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

que cette époque a connu des fleuves puissants »¹⁹⁵. Cette description correspondrait aujourd'hui à l'entité hydro-géographique du Lac Tchad qui s'étend de la Lybie à la RCA. Cette entité est répartie au niveau de son aquifère transfrontalier entre :

« Le Tchad (1.110.000 km²), le Niger (670.000 km²), le Nigeria (180.000 km²), la RCA (218.000 km²), le Soudan (81.000 km²), l'Algérie (90.000 km²) et le Cameroun (46.000 km²). Une très petite partie de la Libye fait également partie du bassin versant (environ 1500 km²). Le bassin aquifère du Tchad est donc l'une des principales régions hydrologiques africaines qui concentre un très grand nombre d'Etats (8 pays au total) »¹⁹⁶.

Dans cette perspective, l'espace territorial du Lac Tchad est construit et reconstruit suivant certaines dimensions variables. Les principales dimensions variables de cet espace sont d'ordre hydro-géographique (1) et hydropolitique (2). Ces dimensions prennent respectivement chacune en compte les aspects géophysique et institutionnel comme critères d'identification, de construction et de structuration de la superficie de l'espace du Lac Tchad.

1- La dimension hydro-géographique de l'espace territorial du Lac Tchad

Sous l'angle de la dimension hydro-géographique, l'espace du Lac Tchad recouvre une vaste surface endoréique d'environ 2.388.700 km². Cette surface qui s'étend à l'ensemble de son bassin « est constitué d'un réseau d'eaux souterraines et de surface, reliant le Hoggar (Algérie) au Ténéré (Niger/Tchad), le Tibesti et l'Ennedi (Tchad), le Nord-Est du Nigeria et le Nord du Cameroun ». ¹⁹⁷ C'est ce que Martin Zacharie Njeuma et Dominique Malaquais qualifient d « entité géographique »¹⁹⁸ du Lac Tchad. Cette entité géographique couvre donc l'ensemble des Etats ci-après : Algérie, Cameroun, Lybie, Niger, Nigéria, République Centrafricaine (RCA), Soudan et Tchad (voir carte 9)

Cette aire englobe les deux métropoles régionales, Ndjamen et Maiduguri, ainsi que les plus grandes entités administratives autour du Lac dont l'État nigérian du Bornou, la région nigérienne de Diffa, la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, et au Tchad les régions du Lac, du

¹⁹⁵ Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit. p.11

¹⁹⁶ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.83

¹⁹⁷ Michel Luntumbue, « La CBLT et les défis sécuritaires du Bassin du Lac Tchad », GRIP, op.cit.

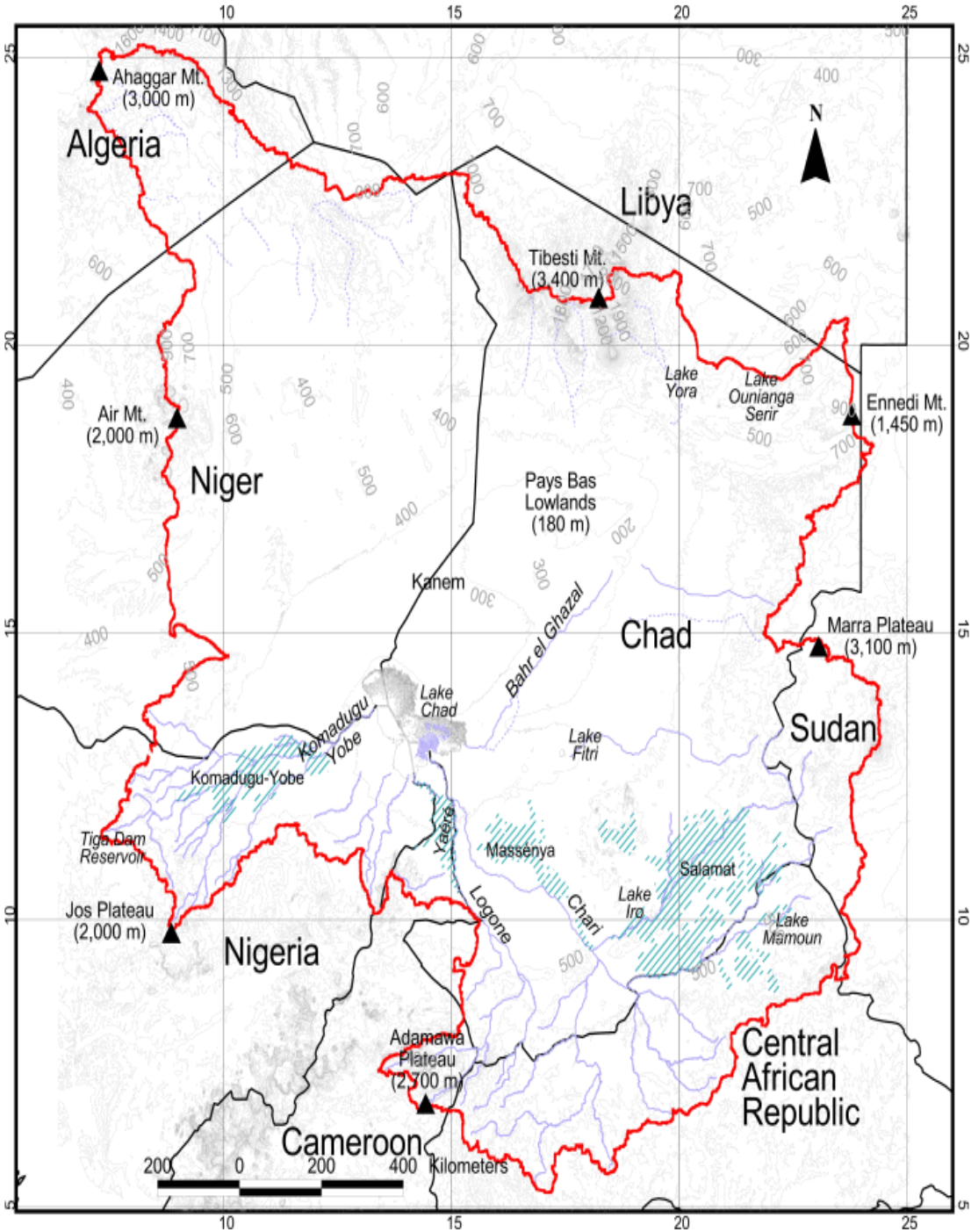
¹⁹⁸ Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », *Politique africaine* 2004/2 (N° 94), p. 23-41.DOI 10.3917/polaf.094.0023

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Kanem, d'Hadjer Lamis et du Chari Baguirmi. Cependant, au sein de ces régions, certains espaces fortement peuplés n'ont avec le Lac que des relations ponctuelles, voire pas de relations du tout, comme les monts Mandara au Cameroun.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 9 : Étendue du bassin du lac Tchad et principaux pays concernés



Source : BGR, 2010)

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2- La dimension hydropolitique de la surface territoriale du Lac Tchad

La dimension hydropolitique quant à elle tient compte de deux facteurs essentiels pour déterminer l'étendue de la superficie du Lac Tchad : la prise en compte de la proximité des Etats aux eaux de surface du lac endoréique et l'appartenance institutionnelle à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

Concernant la prise en compte de la proximité des Etats aux eaux de surface, il convient de rappeler avec Frank Ebogo que la notion d'eaux de surface n'a pas de « *définition claire* »¹⁹⁹ Toutefois, cette notion s'assimile à ses différents éléments constitutifs que sont les zones humides à eau courante et les zones humides à eau stagnantes et inondables²⁰⁰. Dans cette optique, la superficie du Lac Tchad coïncide avec la surface de son bassin conventionnel. Cet espace s'étend en effet au

*« bassin actif du lac Tchad et se trouve aujourd'hui dans la cuvette sud, qui correspond à peu près à la zone frontalière des quatre pays limitrophes traversés par le lac : le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigeria. Il s'agit du « bassin conventionnel » du lac, qui recouvre une superficie de 967 000 km² et constitue la zone d'intervention de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) ».*²⁰¹

Cet espace circonscrit au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad (voir carte 10) est considéré comme « *l'entité politique* »²⁰² du Lac Tchad. Une entité qui fusionne en son sein deux blocs politico-économiques et stratégiques régionaux²⁰³ et qui a la particularité d'être sous la menace terroriste de la secte islamiste Boko Haram.

En effet, dans une perspective de régionalisation et de construction de l'intégration africaine, il est aisé de dire que l'entité politico-institutionnelle du Lac Tchad regroupe en son sein et met en contact trois importants blocs politico-économiques régionaux à savoir : la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)²⁰⁴, la Communauté Economique des

¹⁹⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.62

²⁰⁰ Ibid., p.63

²⁰¹ Michel Luntumbue, op.cit.

²⁰² Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais, op.cit.

²⁰³ CEDEAO, CEEAC, CEMAC, UEMOA, UMA et G5 Sahel

²⁰⁴ A laquelle appartiennent le Niger et le Nigéria.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)²⁰⁵ et l'Union du Maghreb Arabe (UMA)²⁰⁶. La présence du Soudan parmi les Etats recouvrant ce bassin offre à cette entité une ouverture vers le Nil. C'est dire alors que le Bassin du Lac Tchad est originellement au carrefour de plusieurs civilisations africaines et constitue par ailleurs une zone de contact entre la méditerranée et l'Afrique subsaharienne.

Pour ce qui concerne l'appartenance institutionnelle à la CBLT, il convient de relever que, outre les quatre Etats riverains du Lac Tchad mentionnés ci-dessus, la CBLT compte parmi ses autres Etats membres la République centrafricaine et la Lybie. Le Soudan étant considéré comme un membre observateur, seule l'Algérie n'est pas directement impliquée dans les activités et le fonctionnement de cet organisme de gestion intégrée des ressources du Lac Tchad.

Cependant, pour les besoins de notre étude, seule l'entité politique du Lac Tchad fera l'objet d'une analyse approfondie tout au long de nos développements. A cet effet, nous allons convenir avec Frank Ebogo que le Lac Tchad est « *une cuvette de 1.5 millions de km² que couvre le Tchad, une partie du Niger, du Nigeria et du Cameroun* »²⁰⁷. Dès lors, l'essentiel des développements qui vont suivre focalisera l'attention sur « l'entité politique » du Lac Tchad, notamment la répartition territoriale du lac aux quatre Etats riverains et les conséquences de la probable extension des eaux de surface à la RCA dans le cadre du projet Transaqua²⁰⁸.

²⁰⁵ A laquelle sont membres le Cameroun, la RCA et le Tchad.

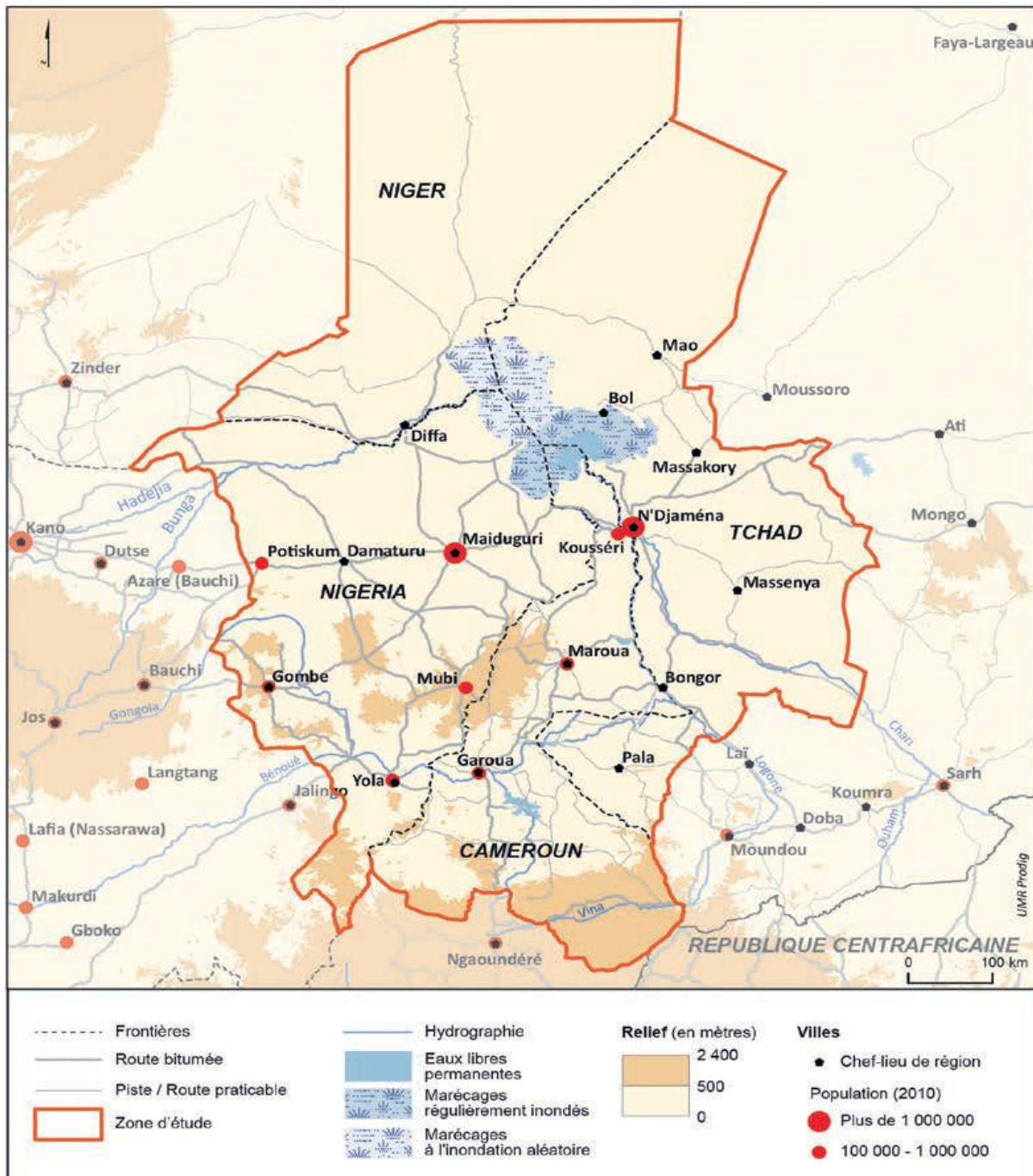
²⁰⁶ A laquelle l'Algérie et la Lybie appartiennent.

²⁰⁷ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.62

²⁰⁸ Ce projet envisage de transférer les eaux du fleuve Congo et de l'Oubangui vers le Lac Tchad dans un contexte de lutte contre les effets du réchauffement climatique et de la sécheresse.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 10. Présentation de l'entité politique du Lac Tchad.



Source : PlantadivGIS, OSM, SRTM, Africapolis²⁰⁹

²⁰⁹ Carte tirée de Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, avril 2018, disponible sur <http://editions.afd.fr/>

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En tout état de cause, il apparaît clairement que du point de vue extensif, la superficie du Lac Tchad englobe l'ensemble de son bassin hydrographique d'une superficie de 2 397 420 km², tandis que du point de vue restrictif, cette superficie est circonscrite à son bassin conventionnel défini par la CBLT et couvre un espace de 967 000 km², soit environ 40% du bassin hydrographique (voir carte 11).

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 11 : Délimitations des Bassins hydrographique et conventionnel du Lac Tchad



Source. : Documentation de la CBLT

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

B- LA STRUCTURATION SPATIALE DU LAC TCHAD EN UN SYSTEME DE TERRITOIRES SPECIALISES

Dans leur communication prononcée lors du 6^{ème} Congrès européen de science de systèmes sur la thématique « *Espace géographique, spatialisation et modélisation en dynamique des systèmes* », Christine Voiron et Jean-Pierre Chery conçoivent tout système spatial de la manière suivante :

*« Tout système est à la fois organisant et organisé. Cette propriété systémique fondamentale trouve écho, en géographie, avec l'organisation spatiale. Que la finalité soit la production de connaissances sur les territoires ou la compréhension de leur fonctionnement, la recherche de l'organisation spatiale constitue l'un des objets de la géographie »*²¹⁰.

En tant qu'espace organisant et organisé, les territoires apparaissent comme le produit de la société sur laquelle ils rétroagissent également en créant des contraintes ou au contraire en exerçant une attractivité.

Dans l'espace du Lac Tchad, les territoires hydriques et péri-hydriques constituent un potentiel que les acteurs évaluent continuellement en fonction de leurs besoins et intérêts, de leurs aspirations, au regard des dynamiques et des potentialités des autres territoires. Cette dynamique incessante conduit à d'éventuels repositionnements des lieux qui participent à une sorte d'hierarchisation dans le système.

De manière concrète le système territorial spécialisé du Lac Tchad se construit et se reconstruit autour d'un nombre de facteurs structurants qu'il convient d'examiner. Ces facteurs structurants s'articulent autour des logiques de production halieutique d'une part (1) et d'activités agropastorales (2) d'autre part.

1- *Les espaces halieutiques du Lac Tchad*

Le Lac Tchad, en tant que cours d'eau endoréique constitué de fleuves, marécages et plaines inondables, est un important vivier en matière de ressources halieutiques. En effet,

²¹⁰ Christine Voiron et Jean-Pierre Chery, « Espace géographique, spatialisation et modélisation en dynamique des systèmes » communication, 6^{ème} Congrès européen de science de systèmes, 19-22 Septembre 2005

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« le lac Tchad a été d'abord un eldorado pour la pêche. Il bénéficie de sa position de réceptacle des eaux du bassin, au fond de sa partie hydrologiquement active. Ses eaux chaudes, peu profondes et peu salées, connectées aux plaines inondables du système Chari Logone, sont particulièrement favorables à la reproduction des poissons »²¹¹.

Aux lendemains des indépendances, il est rapidement devenu un pôle attractif de nombreux pêcheurs originaires des Etats riverains et des autres pays d'Afrique de l'ouest. Avec un potentiel annuel estimé à 100 000 tonnes de poisson pour environ 200 000 pêcheurs²¹², les activités de pêche ont toutefois connu une évolution spatiale avec le temps.

En effet, comme le relèvent les chercheurs de l'IRD,

« jusqu'à la fin des années 1960, le prix du poisson et le prélèvement relativement plus important de taxes douanières par les autorités tchadiennes produisit un déséquilibre démographique important entre les rives tchadiennes du Lac, peu peuplées, et les rives camerounaises et surtout nigérianes, de Wulgo à Baga Kawa. À l'époque, les campements se raréfiaient en outre brusquement dès que les routes s'éloignaient des rives, la faiblesse des moyens de transport rendant difficile l'acheminement du poisson. Le desserrement de ces deux contraintes (moyens de transport et prélèvement des taxes douanières) dans les années 1970 permit la colonisation de l'ensemble des eaux libres, et notamment de la partie tchadienne du Lac »²¹³.

Suite à la vague de sécheresse qui a frappé le Lac Tchad dans les 1970 et 1980, l'on a observé plusieurs vagues de mouvements migratoires des pêcheurs de la cuvette Nord vers la cuvette sud. Les débarcadères nigériens de Malam Fatori et Wulgo au Nigéria, autrefois florissants sont tombés en déclin au profit des rives camerounaises et tchadiennes. C'est ainsi qu'on a assisté à un afflux de populations de pêcheurs d'origine diverse sur les îles camerounaises du Lac Tchad en quête des ressources halieutiques. Ce n'est qu'à partir de la fin de la décennie 1990, suite à la remise en eau régulière de la cuvette Nord, qu'on a assisté à nouveau à

« une importante hausse des prises dans cette partie du Lac qui, depuis, attire à nouveau de nombreux pêcheurs, autochtones Boudouma qui regagnent leurs villages ou migrants Haoussa et Kanouri du Nigeria et du Niger.

²¹¹ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, op.cit.

²¹² *Idem.*

²¹³ Réounodji F., Sylvestre F., Saibou I., Rangé C., Amadou B., 2014 – "Histoire du peuplement et logiques de mobilité" In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 139-177 (clé USB)

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Depuis, la localisation des ressources halieutiques y varie d'une année sur l'autre avec le niveau de la crue, conduisant d'importants mouvements de population dans l'ensemble de la cuvette »²¹⁴.

En tout état de cause, il convient de retenir que les espaces halieutiques du Lac Tchad ont évolué en fonction de la variabilité des ressources hydriques du Lac Tchad. Celle-ci a progressivement fixé les pêcheurs dans la cuvette sud du Lac Tchad, relativement plus arrosée et abondante en ressources hydriques.

2- Les espaces agropastoraux du Lac Tchad

A l'instar des espaces halieutiques, les espaces agropastoraux se sont constitués et structurés suite aux variations climatiques et la variabilité des ressources hydriques du Lac Tchad. Nous allons dès lors analyser la dynamiques des espaces agricoles et pastoraux qui se forment, se déforment et se réforment autour des ressources hydriques du lac.

S'agissant spécifiquement des espaces agricoles, la période de Moyen et de Grand Tchad des décennies 1950 et 1960 a été caractérisée par la faiblesse des superficies découvertes par la décrue²¹⁵. Toutefois, il convient de relever que

« Le potentiel agricole du lac Tchad a été identifié au moment des indépendances, mais il a été surtout valorisé à la faveur du passage au Petit Lac de 1973, par une agriculture paysanne pourtant peu appuyée par les pouvoirs publics. Le lac Tchad a pourtant nourri, entre les décennies 1950 et 1970, de grandes ambitions hydro-agricoles : au Tchad, s'inspirant d'aménagements anciens des Kanembou – des polders consistant à isoler du Lac des bras interdunaires par des barrages de terre durant quelques années –, l'administration manifesta l'ambition de développer un grenier à blé pour le pays à partir de polders modernisés. Le résultat fut loin des espoirs initiaux, du fait de la crise politique que traversa le pays et de contraintes diverses. La Société de développement du Lac (Sodélac) parvint néanmoins à aménager quelques centaines d'hectares de polders « modernes » (avec maîtrise complète de l'eau par pompage). Au cours des années 2000, quelques milliers d'hectares de polders semi-modernes furent aussi aménagés. Exploités par les paysans encadrés par la Sodélac, ils se révèlent aujourd'hui assez productifs. Partout ou presque, le maïs remplace le blé. Au Nigeria, dans les années 1970, deux très grands projets furent mis en œuvre : le South Chad Irrigation Project (SCIP) et le projet de polder de Baga. Ce fut un désastre. Réalisés au moment même où

²¹⁴ Réounodji F., Sylvestre F., Saibou I., Rangé C., Amadou B., 2014 – “Histoire du peuplement et logiques de mobilité” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 139-177 (clé USB)

²¹⁵ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

les eaux du Lac reculaient de plusieurs kilomètres, les deux périmètres n'entrèrent quasiment jamais en production »²¹⁶.

C'est ainsi que grâce aux décrues consécutives au retrait des eaux des décennies 1970 et 1980, de nouvelles terres pour l'exploitation agricole sont apparues et ont été investies par les différentes populations autochtones établies sur les rives du Lac Tchad. Dans la cuvette sud en particulier, « *la baisse du niveau du lac, en découvrant de nouvelles terres de décrue jusqu'alors inexploitées car immergées, créa les conditions de mise en place d'un front pionnier agricole et pastoral. Les variations du niveau lacustre modifient rapidement la localisation et l'étendue des terres disponibles* »²¹⁷. On assiste dès lors à la spécialisation de certains espaces territoriaux dans la production de certaines cultures de grande consommation.

Ainsi en est-il de la production du maïs qui domine sur les rives méridionales du Lac Tchad dans l'archipel de Bol et les Polders, tout comme dans les rives nigériennes de la cuvette Nord en année de bonne crue. En effet,

« les rives nigérianes sont fortement orientées vers la culture du niébé. Celle-ci occupe aussi une place importante dans les systèmes agricoles de la cuvette nord nigérienne (surtout en cas d'inondation moyenne à faible). Le long de la Komadougou Yobé, un petit bassin se spécialise fortement dans la production irriguée de poivron à destination du marché nigérian. Dans le delta du Chari (tchadien et camerounais), on cultive une grande diversité de plantes, avec une forte orientation maraîchère destinée au marché de N'Djaména (tomate, salade, carotte, pastèque, canne à sucre, gombo, patate douce, oignon, manioc, etc.), des circuits plus diversifiés se mettant en place en cas d'engorgement du marché (vers Kousséri et Maroua au Cameroun, vers le Nigeria, ou vers d'autres villes tchadiennes) »²¹⁸.

Relativement à la pratique des activités pastorales, la structuration des espaces dédiés est consubstantielle de l'expansion qu'ont connue les activités halieutiques et agricoles dans le Lac Tchad. Cependant, ces activités recouvrent bien souvent

²¹⁶ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, op.cit.

²¹⁷ Réounodji F., Sylvestre F., Saibou I., Rangé C., Amadou B., 2014 – "Histoire du peuplement et logiques de mobilité" In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

²¹⁸ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« des réalités protéiformes qui ne sont pas faciles à appréhender, et encore moins à chiffrer, vu la mobilité inhérente à l'activité et la phobie du recensement bien connue des éleveurs. Une partie d'entre eux habite en permanence les îles et les rives du Lac, après, pour certains, s'y être réfugiés au moment des sécheresses des années 1970-1980 ; les autres n'y font qu'un séjour de durée variable au cours de circuits de transhumance à plus ou moins longue distance ; d'autres encore l'utilisent comme zone de transit entre parcours sahéliens et marchés de consommation nigériens »²¹⁹.

Toutefois, il apparaît que les ressources hydriques du Lac Tchad jouent un rôle vital dans les systèmes d'élevage dans cet espace. En effet, l'élevage bovin se pratique essentiellement aux abords du lac riche en pâturages. A titre illustratif, *« au Tchad, de riches citadins investissent dans l'élevage et choisissent le Lac pour la qualité de ses pâturages et sa proximité avec Ndjamena »²²⁰*. La raison de l'attractivité du lac pour les activités pastorales réside dans le fait qu'il offre

« tout au long de l'année et avec une relative certitude, des ressources en eau et en fourrage (pâturages de décrue et résidus de cultures) incomparables dans la région. Celles-ci contrastent particulièrement avec l'environnement dégradé du nord du Lac, le plus fortement affecté par les sécheresses (rives nord nigériennes et tchadiennes), dont la flore ligneuse et herbacée ne s'est que très partiellement reconstituée après les sécheresses des années 1970-1980. Cet attrait a pour revers un environnement sanitaire très défavorable à l'élevage, comme toute zone humide : insectes piqueurs vecteurs de parasites et qualité de l'eau douteuse. Autour du Lac, le déplacement des troupeaux obéit à une logique à la fois radiale – ils s'approchent de l'eau au fur et à mesure de son et en fonction du calendrier local des cultures, puis s'en éloignent en saison des pluies – et circulaire, puisque de nombreux groupes effectuent des mouvements à partir du Tchad ou du Niger vers le débouché commercial nigérian, en contournant le Lac. Malgré l'attractivité du Lac pour les éleveurs, la concentration des cheptels y est souvent interprétée en termes de crise »²²¹.

Au demeurant, l'espace du Lac Tchad s'est constitué et structuré autour d'un système de territoires spécialisés dans la pratique et le développement des activités halieutiques et agropastorales, au gré des crues et décrues des cuvettes Nord et Sud. Au regard de cette spécialisation territoriale de l'espace du Lac Tchad, il convient d'analyser la dynamique démographique et socioéconomique qui en a découlé.

²¹⁹ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, op.cit

²²⁰ Idem.

²²¹ Idem.

SOUS-SECTION 2 : LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DE L'ESPACE DU LAC TCHAD

Le Lac Tchad, en tant qu'espace aux territoires spécialisés, constitue aujourd'hui un centre de convergence et de concentration des populations de divers horizons. Celles-ci se sont établies et se sont investies dans les îles et aux abords du lac au gré des opportunités que leur a offert cet espace.

Espace cosmopolite et multiethnique, le Lac Tchad abrite, outre les populations autochtones issues du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad, mais également des maliens, des sénégalais, des ghanéens et des libériens, attirés en grande partie par les activités de pêche. On estime en effet que, dans un rayon de 300 km autour du Lac Tchad, la population passera de 13 millions d'habitants environ en 2012 à 35 millions voire plus en 2050, tandis que son taux de croissance annuel moyen actuel est de l'ordre de 3,2% par an²²².

Cette dynamique démographique est intrinsèquement liée à l'attractivité économique des ressources du Lac Tchad. En effet, bien avant l'invasion terroriste de Boko Haram,

« la croissance démographique rapide du lac Tchad s'explique surtout par les facilités qu'offraient le commerce et les services, conséquences de l'expansion économique dans la région. Maiduguri, capitale de l'État de Borno au Nigéria, accueillait de nombreux commerçants et migrants venus du Cameroun, du Tchad, de la province de Diffa (Niger) et de la RCA. Cette ville est surtout connue pour le commerce de produits manufacturés de provenance des ports du Nigéria : moto, radio, pièces de rechange des véhicules, etc. »²²³

Dès lors, il convient au préalable de nous intéresser à la démographie et les logiques de mobilité dans le Lac Tchad (A) d'une part, avant de nous appesantir aux facteurs constitutifs du système d'activités autour des ressources hydriques (B).

²²² Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, op.cit.

²²³ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

A- DEMOGRAPHIE ET LOGIQUES DE MOBILITE DANS LE LAC TCHAD

La dynamique démographique du Lac Tchad est intimement liée à la variabilité et à l'intégrité des ressources en eau qui constituent le principal enjeu de convergence et de régulation des mouvements migratoires dans cet espace. Ainsi, l'estimation des données démographiques du Lac Tchad peut s'apprécier à l'aune de l'intensité des relations commerciales et migratoires que les populations entretiennent avec le lac. A cet effet, les chercheurs de l'IRD parviennent à identifier trois grands ensembles selon l'espace territoriale considéré :

– le premier comprend les populations insulaires et celles qui vivent sur les rives du Lac et dans son arrière-pays immédiat, jusqu'à environ 30-40 km des rivages, soit un cercle d'environ 100 km de rayon à partir du tri-point frontalier Tchad- Cameroun-Nigeria qui constitue approximativement le centre géométrique du Lac actuel. Il regroupe des populations qui vivent directement, pour l'essentiel, des ressources naturelles du Lac, y pratiquant la pêche, l'agriculture et/ou l'élevage de manière continue ou au moyen de migrations saisonnières. Cette population du Lac dépasse 2 millions d'habitants en 2013²²⁴ ;

– le second englobe une entité plus vaste, d'environ 300 km de rayon. Il recouvre l'aire de commercialisation principale des produits du Lac, ainsi qu'une aire de migrations saisonnières significative, quoique moins exclusivement polarisée par le Lac. La population de cet arrière-pays étendu du Lac est de 13 millions d'habitants en 2013²²⁵ ;

– le troisième ensemble correspond au bassin conventionnel du lac Tchad, qui relève des missions de la CBLT. La population de cet ensemble est d'environ 47 millions d'habitants en 2013²²⁶.

En tout état de cause,

« les densités démographiques du lac Tchad sont relativement élevées, surtout si on les compare aux espaces sahéliens environnants. Elles atteignent en moyenne 50 hab./km². Des contrastes importants opposent la cuvette et les

²²⁴ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*,

²²⁵ Idem

²²⁶ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

rives nord (moins de 20 hab./km²) aux rives méridionales (plus de 60). Ces contrastes traduisent les avantages des rives sud : disponibilité plus régulière des ressources en eau et meilleures connexions avec les régions urbaines actives »²²⁷.

Au regard de ce qui précède, il apparaît utile de nous appesantir dans le cadre de notre étude, à la manière dont l'espace territoriale du Lac Tchad est occupé par les populations. A cet effet, il convient de considérer en premier lieu la dynamique démographique du Lac Tchad (1), avant de nous intéresser aux interactions des populations dans cet espace (2).

1- *La dynamique démographique de l'espace du Lac Tchad*

Avec un peuplement global estimé en 2017 à plus de 2 millions de personnes vivant sur les îles et aux alentours du lac et dépendant directement de ses différentes ressources, le Lac Tchad est un espace soumis à un niveau très élevé de stress hydrique du fait de la pression démographique qui s'exerce sur ses ressources en eau. Cette pression démographique est la résultante de l'attractivité des ressources hydriques dont la dynamique de peuplement concourt à leur vulnérabilité.

Malgré cette situation désavantageuse, le Lac Tchad constitue depuis les vagues de sécheresse des décennies 1970-1980 une zone de refuge des populations en quête de meilleurs cadres et conditions de vie. Cette vague migratoire s'est opérée au gré des opportunités qu'offraient les crues et décrues du Lac Tchad en termes d'accès aux ressources de l'eau et de la terre. En effet, Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse De Montclos nous expliquent qu'après les différents cycles de sécheresse qui ont frappé le Lac Tchad,

« le passage au Petit lac a libéré alors de vastes superficies exploitables en décrue par l'agriculture et l'élevage. Les rives de la cuvette Sud (Nigeria, Cameroun et Tchad) se sont peuplées rapidement en lien avec l'essor de systèmes agricoles très productifs orientés vers les marchés urbains de Maiduguri et de N'Djaména. Au Nigeria et au Tchad, le lac Tchad a été un territoire de grands projets de développement depuis les décennies 1960-1970, mais ils ont rencontré de telles difficultés (voire un échec complet au Nigeria) qu'ils n'expliquent pas une attractivité migratoire liée à une dynamique de peuplement et d'intensification agricole spontanée, connectée à la demande urbaine. Dans les moyennes vallées du Logone et dans celle du bas Chari (en aval de N'Djaména), de manière plus dispersée dans l'espace et dans le temps, les aménagements hydro-agricoles, publics (Semry, Casier A) et privés, ont

²²⁷ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

soutenu la densification du peuplement rural. Enfin, au sud de l'aire régionale, les pays de la Bénoué, marches des lamidats peuls historiquement peu peuplés, ont fourni un type de front pionnier complètement différent depuis les années 1970, autour de la culture pluviale du coton encadrée par l'État camerounais à travers la Société de développement du coton (SODECOTON) »²²⁸.

De ce qui précède, il apparaît de manière incontestable que les ressources en eau, en tant que facteur d'attractivité et de mobilité des populations, constituent un catalyseur déterminant du peuplement autour du Lac Tchad. Cependant, ces ressources en eau structurent une répartition inégale du peuplement dans cette aire géographique. En effet, zone de contacts entre les populations issues des différents États riverains, il apparaît que la répartition du peuplement présente des contrastes importants au profit du Nigéria. En effet, une analyse à l'échelle des pays permet d'aboutir au constat suivant lequel, « *les quatre États [fédérés] nigériens [riverains du lac] regroupent à eux seuls plus de la moitié de la population de l'aire d'étude, les deux régions camerounaises du Nord et de l'Extrême-Nord près d'un quart, les régions tchadiennes environ 17 % et enfin la région de Diffa au Niger seulement 3 %* »²²⁹.

A l'analyse de ces données statistiques, il apparaît que le peuplement se concentre aux rives nigérianes et camerounaises du Lac Tchad. Deux principales raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce peuplement inégal. La première est liée aux conditions climatiques qui sont défavorables aux régions nigériennes et tchadiennes qui bordent le Lac Tchad. Dans ce sens, « *les confins sahélo-sahariens nigériens et tchadiens sont désertiques (4,5 habitants (hab.) au km² dans la région de Diffa ; 6,6 hab./km² dans le Kanem tchadien)* »²³⁰.

La deuxième qui découle de la première repose sur le fait que les populations se concentrent dans les zones aux conditions environnementales propices au développement d'activités agricoles. Dans ce sens, il est admis que les dynamiques démographiques autour du Lac Tchad « *reflètent des conditions environnementales locales interprétées par les sociétés dans l'histoire, ainsi que les*

²²⁸Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²²⁹Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²³⁰ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

dynamiques de mise en valeur agricole des dernières décennies, tantôt endogènes, tantôt associées à des politiques de développement »²³¹.

Avec la pression démographique exercée sur les ressources hydriques du Lac Tchad, celles-ci deviennent de plus en plus vulnérables. Ce qui accentue le risque de pénurie et de rareté de l'eau dans ce milieu aride sahélo-saharien. En effet,

« les hydrologues évaluent la rareté de l'eau dans les différentes régions en fonction des volumes disponibles par an et par habitant. Il est établi qu'une région souffre de rareté de l'eau lorsque la disponibilité de l'eau par habitant y est inférieure à 1 700 m³/an, de pénurie d'eau lorsqu'elle y est inférieure à 1 000 m³/an, et d'insuffisance absolue en eau lorsqu'elle y est inférieure à 500 m³/an »²³².

De ce qui précède, nous retenons que le Nigéria est l'Etat qui concentre le plus grand nombre de ressortissants vivants aux abords du Lac Tchad, car « *les populations nigérianes tout en suivant le lac dans son recul occupent d'importantes localités vers le sud* »²³³. Pour preuve, malgré l'insurrection terroriste de Boko Haram à l'aube des années 2010,

« Maiduguri (0,9 million hab. en 2006 ; peut-être 1,5 million hab. en 2017) et les rives bornouanes du lac Tchad présentent de fortes densités, de même que le Gombe et l'Adamawa, qui prolongent les densités élevées du plateau de Bauchi. Cela s'explique par les ressources naturelles disponibles et par la protection jadis assurée par l'empire du Borno »²³⁴.

Dès lors le Nigéria se pose, sous ce critère démographique, comme l'Etat exerçant la plus forte pression sur les différentes ressources du Lac Tchad du fait de la forte représentativité et de l'influence de ses ressortissants dans cet espace.

Au demeurant, relativement à la volonté d'assurer et de garantir l'accès aux ressources à leurs populations respectives, il ressort que bien que désavantagé par les dotations hydrologiques naturelles au profit du Cameroun et du Tchad, le Nigéria exerce la plus forte pression sur les

²³¹ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²³² Katarina Csefalvayova, « Eau, conflit, coopération », op.cit.

²³³ Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », op.cit.

²³⁴ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

ressources du lac du fait de la forte représentativité de ses populations qui sont de loin la plus forte communauté vivant directement autour du Lac Tchad et exploitant ses ressources en eau.

Dès lors, l'influence du Nigéria dans les politiques de gestion des ressources du Lac Tchad va s'accroître et être renforcée avec notamment la concurrence autour du contrôle des retombées économiques.

2- Les interactions spatiales des populations du Lac Tchad

D'entrée de jeu, il convient de souligner que l'espace territorial couvert par le Lac Tchad et ses rives est « faiblement urbanisé : une trentaine de petites villes y regroupe moins de 15 % de la population en 2013. Mais le Lac est sous l'influence de deux métropoles régionales importantes peuplées d'environ un million d'habitants en 2013, Ndjamen (1 150 000 hab.) et Maiduguri (900 000 hab.) »²³⁵. En effet, les espaces urbains varient dans chacun des quatre Etats riverains du Lac Tchad. Ce qui conduit à une certaine hiérarchisation entre les différents espaces.

Au sujet de la variation des espaces urbains dans le Lac Tchad, il convient de souligner que,

*« au Tchad et au Niger, la population urbaine dépend uniquement du statut administratif : est urbaine toute localité érigée au rang de sous-préfecture (Tchad), de chef-lieu de département (Niger). La définition camerounaise considère soit le critère administratif (à partir du chef-lieu de district ou d'arrondissement), ou une certaine taille (5 000 habitants agglomérés) et des fonctions (services publics, marché quotidien) »*²³⁶.

En tout état de cause, les espaces urbanisés du Lac Tchad semblent dans l'ensemble limités comparativement aux moyennes nationales de chaque Etat riverain. A titre d'exemples,

« dans la région de Diffa au Niger, le taux d'urbanisation est de 17 % (21 % en moyenne nationale). Les régions camerounaises du Nord (27 %) et de l'Extrême-Nord (24 %) affichent des taux de moitié inférieurs à la moyenne nationale (51 % en 2010). Le taux d'urbanisation des régions tchadiennes situées dans l'aire d'étude est de 35 % (22 % en moyenne nationale), mais de seulement 8,5 % si l'on enlève Ndjamen du calcul. Le calcul du taux d'urbanisation dans les États nigériens est difficile, car le recensement indique seulement la population des Local governments, sans distinguer la population des chefs-lieux. À partir des données de la base Geopolis, on peut estimer

²³⁵ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²³⁶ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

la population urbaine à 51 % au Borno, 42 % dans l'Adamawa, 34 % au Gombe et 30 % au Yobe, soit une moyenne de 41 %, légèrement supérieure à la moyenne nationale estimée selon les sources entre 40 % (estimations onusiennes habituelles) et 30 % (Geopolis, 2008). Ainsi, au total, la population urbaine représenterait environ 33 % de la population de l'aire d'étude »²³⁷.

Dans la logique de l'analyse du pavage administratif autour du Lac Tchad, il est coutume de ne considérer que les principaux centres de convergence et de concentration des activités humaines. Toutefois, comme le soulignent Janet Roitman et Roland Marchal, ces centres ne représentent pas « *seulement les cités les plus importantes (par exemple, les métropoles ou les foyers de formation de capital) ou les endroits où la densité de population est la plus élevée (capitales économiques ou politiques)* »²³⁸. Ces centres intègrent également un ensemble de sphères d'influence, dans la mesure où ils génèrent des régimes politiques, économiques, culturels et même légaux et des affiliations²³⁹.

Les pôles attractifs situés autour des sources et ressources en eau du Lac Tchad se caractérisent principalement par leur plein « *contrôle des échanges avec leurs arrière-pays ruraux et des échanges transfrontaliers, qui sont les deux moteurs économiques régionaux* »²⁴⁰. Il en ressort une hiérarchisation des territoires érigés en principaux centres administratifs de concentration des échanges autour du Lac Tchad (Carte 12). Cette hiérarchisation établie par les chercheurs de l'IRD permet de catégoriser quatre principaux centres administratifs selon leur importance dans la régulation du système d'activités socioéconomiques. Cette hiérarchisation se présente comme suit :

« - à la tête de la hiérarchie urbaine régionale se distinguent indiscutablement Maiduguri et Njamena, avec chacune plus d'un million d'habitants en 2012. Maiduguri est depuis longtemps la métropole du nord-est nigérian : elle contrôle et redistribue les flux commerciaux entre Kano et le sud du Nigeria d'une part, le lac Tchad, le Nord Cameroun et Njamena et le Tchad d'autre part. C'est un grand centre religieux. Elle dispose aussi de fonctions tertiaires de niveau supérieur (administrations, universités, hôpitaux), mais son tissu industriel est très mince. Njamena, capitale du Tchad, concentre les fonctions administratives et commerciales attendues, ainsi que quelques industries. Elle s'est rapidement transformée dans la décennie 2000 (surtout après 2008) sous l'effet de l'investissement de la rente pétrolière. Le secteur tertiaire moderne y a connu une dynamique rapide (banques,

²³⁷ Idem

²³⁸ Janet Roitman, Roland Marchal, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », op.cit.

²³⁹ Idem.

²⁴⁰ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

téléphonie, hôtellerie), en plus du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) qui a fourni de nombreux emplois ;

– un deuxième niveau dans la hiérarchie urbaine régionale est constitué de villes cumulant des fonctions administratives de niveau supérieur, une population importante (de l'ordre de 200 000 habitants) et une certaine centralité économique (tertiaire supérieur, industries). On y trouve des villes camerounaises (Garoua, Maroua) et nigérianes (Gombe, Yola) ;

– un troisième niveau est fourni par des villes dont les attributs sont moins complets, mais qui se distinguent par au moins une fonction importante : Potiskum est un carrefour commercial très important entre les pôles du lac Tchad, de Kano et du Centre et Sud du Nigeria ; c'est aussi un des plus grands marchés au bétail d'Afrique de l'Ouest. Mubi, dans l'Adamawa, est largement comparable. Kousseri (population de 140 000 habitants estimée en 2013) est une ville jumelle de Ndjamena et le lieu d'un très intense commerce transfrontalier ;

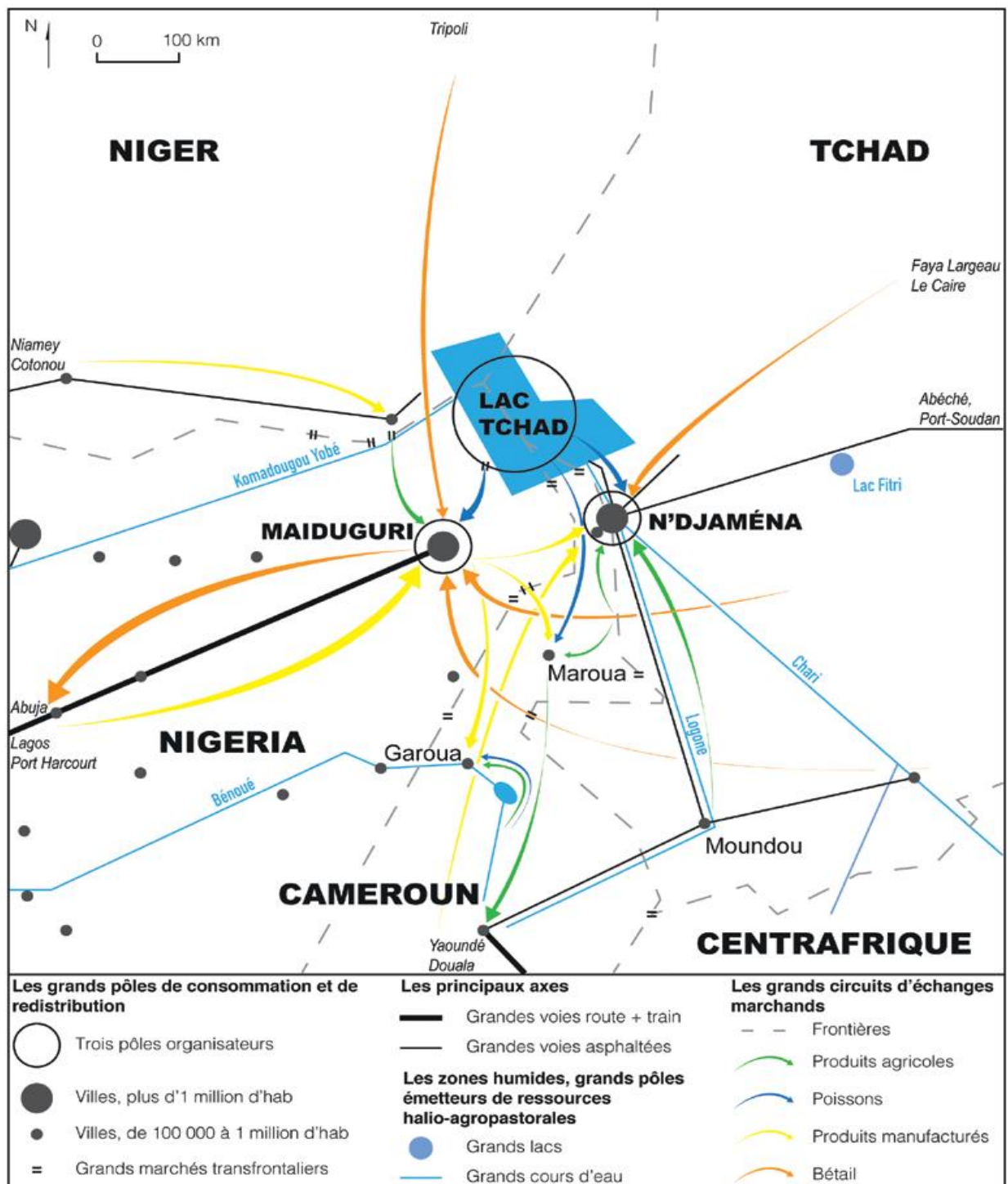
– un quatrième niveau de la hiérarchie urbaine est fourni par des villes secondaires aux fonctions diversifiées (administration plus ou moins étoffée suivant l'ancienneté du statut, commerce, parfois sièges d'ONG et de nouvelles universités) polarisant des arrière-pays très étendus, comme Diffa au Niger (18 000 habitants en 2010), Bol, Mao et Massakory au Tchad (autour de 30 000 habitants chacune au recensement de 2009) ; ou des espaces bien peuplés comme Pala et Bongor (autour de 45 000 habitants) et de nombreux chefs-lieux de local governments dans les États nigériens ;

– enfin, un réseau assez dense – dans les zones très peuplées ou à l'économie agricole et aux échanges actifs – de petites villes aux allures de bourgs ruraux. »²⁴¹

²⁴¹ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 12 : Le système régional d'activités autour du cadre territorial du Lac Tchad



Source Emmanuel Chauvin, in Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko

Haram

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Pour ce qui concerne les pôles attractifs situés en dehors des limites géographiques du Lac Tchad, ceux-ci se construisent à partir de la conjonction des facteurs liés entre autres, à la mobilité accrue des personnes, l'intensification des transactions financières, l'expansion des technologies de l'information et de la communication, l'appartenance et l'identification aux groupes religieux, linguistiques et culturels. Ces pôles sont principalement constitués des

« foyers religieux comme La Mecque, intellectuels comme Le Caire, des places commerciales comme Dubai (...) dans la mesure où ils sont à la base de la constitution de réseaux migratoires, de communautés religieuses, d'institutions financières et monétaires, de courants intellectuels et de régimes de valeurs en vigueur actuellement dans la région du lac »²⁴².

En dernière analyse,

« la cohabitation des populations d'origine diverse autour du lac est un élément qu'il importe de prendre en considération pour l'analyse des enjeux du lac. Ce qui importe ici, est la volonté de ces populations de nationalités variées de vivre ensemble autour d'un écosystème. C'est dire sans instrumentalisation et clientélisme politique, l'hétérogénéité ethnique ne constitue en aucun cas un obstacle à l'intégration sous régionale ou continentale. Cette cohabitation est donc la base sociologique de l'intégration autour du lac, mue par la volonté de vivre ensemble dans une région en proie à des crises écologiques ».²⁴³

B- LES FACTEURS CONSTITUTIFS DU SYSTEME D'ACTIVITES AUTOUR DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Le pavage territorial du Lac Tchad a permis la constitution d'un système d'activités autour des ressources hydriques. Car, il s'agit en effet

« d'un espace profondément structuré par des mobilités et des échanges. Partagé entre quatre États à la suite de la colonisation, il est caractérisé par de vigoureuses dynamiques transfrontalières ancrées dans l'histoire, stimulées par les différentiels (monétaires, fiscaux) et la demande urbaine qui existent au sein de l'aire étudiée, et entre celle-ci et les pôles extérieurs (notamment les régions méridionales du Nigeria et du Cameroun) »²⁴⁴.

²⁴² Janet Roitman, Roland Marchal, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », op.cit.

²⁴³ Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », op.cit.

²⁴⁴ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

La dynamique sociodémographique et économique du Lac Tchad se distingue particulièrement par sa forte diversité interne. La saisir nécessite ainsi en permanence une double lecture nationale et régionale, considérant les activités, les réseaux et les circulations multiples qui foisonnent autour des ressources en eau du Lac Tchad. Historiquement,

« au cours du dernier siècle, les abords du lac connaissent la pression démographique des populations venant du Sénégal, Mali, Niger, Nigéria, Tchad, Cameroun et Centrafrique. Ces populations pratiquent l'agriculture, la pêche, l'élevage et le commerce. Les activités sont intenses et donnent au bassin tout son caractère du centre d'échange. Le lac fait nourrir plus de 30.000.000 millions d'habitants. La survie des habitants des pays sus-évoqués y dépend »²⁴⁵.

C'est dire que les populations se sont établies autour des espaces ruraux érigés en pôles attractifs du Lac Tchad. Ces pôles

« ne sont donc pas tant des entités physiques que des moyens par lesquels des symboles, des valeurs et des normes gouvernent des sociétés et des communautés à travers des réseaux d'institutions et de pratiques. La question pertinente est non plus alors de savoir où sont ces centres, mais comment ils fonctionnent, c'est-à-dire comment ils gouvernent les pratiques sociales »²⁴⁶.

Ainsi, constitués de zones humides, les espaces ruraux du Lac Tchad offrent « des ressources exploitables durant la longue saison sèche »²⁴⁷. En tout état de cause, ces espaces obéissent à une typologie qui se présente selon les chercheurs de l'IRD de la manière suivante :

- des espaces au peuplement dense et ancien, exportateurs de produits agricoles, lieu d'accueil de travailleurs saisonniers et foyer de départ des résidents ;
- des espaces d'accueil, exportateurs de produits agropastoraux et halieutiques, au peuplement récent et présentant encore parfois les aspects de zones pionnières ;
- des espaces agropastoraux vulnérables, foyers d'origine des migrations ;
- Des espaces saharo-sahéliens uniquement pastoraux²⁴⁸.

²⁴⁵ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁴⁶ Janet Roitman, Roland Marchal, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », op.cit.

²⁴⁷ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁴⁸ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

L'hydrosystème du Lac Tchad a favorisé la constitution d'un système d'activités grâce à la conjonction de divers facteurs dont les deux principaux sont le développement des infrastructures de transport (1) et l'intensification des échanges transfrontaliers (2).

1- Le développement des infrastructures de transport et le désenclavement progressif du Lac Tchad

Si au sortir des indépendances les conditions de transports au niveau du Lac Tchad sont marquées par « *la médiocrité de son réseau* »²⁴⁹, la situation s'est substantiellement améliorée depuis la décennie 2000. En effet, l'espace du Lac Tchad a connu une évolution de ses infrastructures de transport aussi si bien sur le plan ferroviaire que sur le plan routier.

Au niveau ferroviaire, « *des tronçons ferrés furent construits dans les années 1960-1970, au Nigeria entre Maiduguri et les grandes villes du sud (Kaduna, Lagos, Port Harcourt) (1964), au Cameroun entre N'Gaoundéré vers Douala (1974)* »²⁵⁰. Le projet de construction et d'extension de la ligne ferroviaire Ngaoundéré-Ndjamena offre de nouvelles perspectives en termes de désenclavement et de développement des échanges dans cet espace lacustre qui, depuis toujours, est traversé au moyen de pirogues à pagaie et à moteurs, non sans difficultés rencontrées par ses usagers.

Sur le plan des infrastructures routières, le réseau routier a connu un bond qualitatif considérable à partir de la décennie 2000 du fait de la conjoncture économique favorable de certains Etats riverains producteurs de pétrole. En effet,

« le réseau nigérian fut largement goudronné à la fin des années 1970. Le réseau tchadien a depuis rattrapé son retard, par le bitumage de l'axe N'Djaména-Guitté (1994), et surtout, dans les années 2000, des différents axes partant de N'Djaména vers Moundou, Ngaoundéré, Sarh et Abéché. (...) Les réseaux nigériens et camerounais n'ont pas connu de réhabilitation routière d'aussi grande ampleur qu'au Nigeria et au Tchad. Au Cameroun, Maroua est relié par des voies routières goudronnées de bonne qualité aux localités proches (Garoua, Mora, Yagoua, Mokolo), mais reste isolée des villes plus lointaines (Kousséri et N'Djaména, Ngaoundéré) en raison de la dégradation avancée

²⁴⁹ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁵⁰ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

de portions routières (Mora-Kousseri, Garoua-Ngaoundéré). Au Niger, la seule route d'importance dans la région d'étude lie Niamey à Diffa. La reconstruction de la route Diffa-N'guigmi a été entamée par la China National Petroleum Company (CNPC) en 2012, mais interrompue à la fin de l'année 2013 à cause de la montée de l'insécurité. Après la localité de Kinzayde (60 km à l'est de Diffa), une très mauvaise piste de 70 km mène au lac. Des pistes permettent la circulation dans la cuvette Nord du Lac en saison sèche, surtout lors des années de faible crue »²⁵¹.

Malgré le caractère relatif du développement des infrastructures de transport, il reste constant que celles-ci ont favorisé la formation d'un maillage territorial transfrontalier ayant conduit à une dynamique d'accélération des échanges de part et d'autre des confins territoriaux de cet espace. Ce qui fait opiner avec le géographe Géraud Magrin que l'espace du Lac Tchad « apparaît comme le théâtre d'une véritable intégration régionale « par le bas », fondée sur l'importance et le dynamisme des échanges informels, animés par des réseaux marchands transcendant les frontières nationales »²⁵².

2- L'intensification des échanges transfrontaliers et le renforcement de l'intégration vers le bas

Du fait du développement des infrastructures, le Lac Tchad s'est érigé en un espace de concentration et d'intensification des échanges transfrontaliers. Ces échanges ont également été boostés par l'augmentation de l'offre stimulée par celle de la demande. En effet,

« comme ailleurs en Afrique, l'essor du vivrier marchand a parfois répondu à la crise des cultures d'exportation anciennes (arachide au nord du Nigeria, coton au Nord-Cameroun et au sud-ouest du Tchad) (Magrin, 2001). Au Nord-Cameroun par exemple, les cultures de l'arachide, du maïs ou de l'oignon du Diamaré se sont développées dans ce contexte. L'intensification des systèmes agricoles et l'exploitation de zones humides (plaines à sorgho repiqué, lac Tchad) ont aussi permis de répondre à la demande urbaine). L'augmentation de la demande est la conséquence directe de l'urbanisation croissante et des changements d'habitudes alimentaires dans les grandes villes, où la consommation de produits maraîchers, de viande et de poisson frais augmente. Pour les échanges de tous les produits, le contexte macro-économique favorable des années 2000 a également joué dans l'intensification

²⁵¹ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁵² Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

commerciale : les chantiers pétroliers puis la redistribution de la rente ont stimulé la consommation, au Tchad notamment. Cette intensification est plus ancienne au Nigeria »²⁵³.

Dans cette dynamique d'intensification des échanges, les villes frontalières jouent un rôle important en tant que points de passage des flux. Celles-ci « fonctionnent souvent en binôme de part et d'autre de la frontière : Kousseri (Cameroun) et N'Djaména (Tchad) ; Banki (Nigeria) et Amchidé (Cameroun) ; Gambaru (Nigeria) et Fotokol (Cameroun) ; Yagoua (Cameroun) et Bongor (Tchad) ; Figuil (Cameroun) et Léré (Tchad) »²⁵⁴. En effet, ces villes frontalières sont multifonctionnelles dans la mesure où elles abritent des marchés permanents et des entrepôts en vue du stockage de la production. Par ailleurs, ces villes constituent « les lieux centraux des réseaux marchands transnationaux, et donc de résidence des grands commerçants qui les commandent »²⁵⁵.

En définitive, l'étude de la dynamique territoriale des espaces hydriques du Lac Tchad nous a permis de constater que ni les limites de l'entité politique, objet de notre étude, ni celles du bassin hydrographique ne correspondent aux frontières d'un Etat²⁵⁶. Aussi, la dynamique sociodémographique et administrative autour du Lac Tchad participe à l'érection de pôles attractifs au-delà des limites géographiques propres à cet espace sous l'influence de facteurs culturels, religieux, migratoires et économiques, entre autres. Cela dit, le réseau hydrographique du Lac Tchad joue un rôle catalyseur dans la régulation des dynamiques internes et transfrontalières de cet espace.

Avec une population urbaine estimée à 33% dans le Lac Tchad, l'on peut aisément déduire que la grande majorité des populations vivant dans cet espace se concentre dans les zones rurales. Les espaces ruraux occupés et investis par ces populations constituent généralement des lieux de concentration des activités de production. Les espaces ruraux constituent donc des zones de développements économiques endogènes structurés d'un système des 3M²⁵⁷ : Multi-activités,

²⁵³ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁵⁴ Idem.

²⁵⁵ Idem.

²⁵⁶ Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais, op.cit.

²⁵⁷ Géraud Magrin, « Le mythe de la disparition du lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Mobilité et Multifonctionnalité. En tant qu'espace de multi-activités, les populations rurales du Lac Tchad sont à la fois des éleveurs, des pêcheurs et des commerçants, avec des proportions qui varient entre les groupes ethniques. En tant qu'espace de mobilité, les populations rurales du Lac Tchad s'adaptent à la variabilité des ressources hydriques en se déplaçant au gré des crues et décrues du lac. En tant qu'espace de multifonctionnalité, les populations rurales du Lac Tchad parviennent à valoriser les terres successivement tout au long de l'année : espace de culture en décrue, puis de pâturage et enfin de pêche au moment de la crue²⁵⁸.

Le Lac fait partie des espaces ruraux marqués par une forte croissance démographique au cours des dernières décennies. Sa population, dans le premier cercle défini ci-dessus, est passée de 700 000 habitants en 1976 à 2 millions en 2005 : le passage au Petit Lac s'est accompagné d'un taux de croissance annuel moyen légèrement supérieur au solde naturel, de l'ordre de 3,2 % par an. Cela signifie que le solde migratoire est globalement positif : le Lac attire plus de migrants qu'il n'alimente l'exode rural. Ce taux de croissance dépasse 4% dans les secteurs les plus attractifs des rives méridionales ; il est, inversement, moins élevé sur les rives nord.

²⁵⁸ Géraud Magrin, « Le mythe de la disparition du lac Tchad », op.cit.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

A l'analyse, l'étude de la dynamique de construction du cadre hydropolitique du Lac Tchad à partir des espaces hydriques constitués de sources et ressources en eau nous a permis de ressortir ses différents aspects²⁵⁹. Les sources documentaires et témoignages recueillis s'accordent sur le fait que le Lac Tchad est un espace à forte variabilité. En tout état de cause, elles parviennent à qualifier l'état actuel des eaux de surface du Lac Tchad de « Petit Lac Tchad »²⁶⁰. Cet état de Petit Lac Tchad résulterait de « *la transition entre une période relativement humide (1950-1970) et une phase de sécheresse dans le Sahel et sur le bassin du Chari (1970-1990), particulièrement accentuée lors des épisodes secs des années 1972-1973 et 1983-1984* »²⁶¹.

Pour l'historien Armel Sambo, l'avenir des espaces hydriques du Lac Tchad est très préoccupant. En effet, il tire une sonnette d'alarme sur la probable disparition à venir des ressources en eau du Lac Tchad du fait des conséquences du réchauffement climatique. C'est ainsi qu'il opine que

« le lac Tchad, principal point d'eau au cœur du continent africain est en voie de disparition. D'environ 24 000 km² dans les années 1960, le lac oscille de nos jours entre 2000 et 1700 km². Les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) indiquent que la région du lac Tchad compte parmi les zones les plus affectées par le changement climatique. (...) Le GIEC estime qu'au niveau du bassin du Tchad, les changements climatiques globaux prévisibles devraient se traduire par un accroissement des conditions d'aridité, l'assèchement progressif du lac et la désertification poussée du bassin tchadien, ce qui par conséquent aggraverait la pression des populations sur les ressources et la multiplication des conflits d'usage de l'eau »²⁶². Plus concrètement, le Lac Tchad « est confronté à un fort « stress hydrique », c'est-à-dire une menace de pénurie d'eau qui pèse sur une partie significative des populations. (...) Une aggravation est désormais attendue compte tenu de l'élévation des températures générée par les changements climatiques »²⁶³.

²⁵⁹ Jean-Claude Olivry et al (sous la direction de), *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, 267 p. ; Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD éditions, 2014, clé USB.

²⁶⁰ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit., Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁶¹ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

²⁶² Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

²⁶³ Mathieu Merino, « L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ? », *Note de la FRS*, Numéro 20, 10 décembre 2008, p.1-2

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En définitive, selon les prévisions de la NASA, les ressources hydriques du Lac Tchad pourraient disparaître dans un proche avenir sous les effets conjugués du réchauffement climatique et de la pression démographique. Dans cette logique, et en rapport avec les travaux du géographe David Blanchon, dans sa distinction qu'il opère des régions africaines dotées en eau, l'espace du Lac Tchad est qualifié d' « *Afrique du trop peu d'eau* »²⁶⁴ par les partisans de sa disparition. En effet, ces derniers estiment que les ressources en eau du Lac Tchad sont de plus en plus confrontées aux contraintes liées à leur rareté et leur inégale répartition dues aux effets conjugués de la pression démographique et du réchauffement climatique. En guise d'illustration,

*« cette pression démographique a également dégradé la qualité des eaux. En cause : les activités agricoles sur le pourtour et la pollution des cours d'eau et nappes phréatiques qui alimentent le lac. Ce dernier est devenu le réceptacle d'eaux contaminées par les industries du bassin et surtout par le développement de l'exploitation pétrolière qui se rapproche de ses rivages »*²⁶⁵.

Il convient dès lors dans la suite de notre investigation de nous pencher sur les enjeux de gouvernance des ressources hydriques du lac dans un contexte d'accroissement des facteurs de leur vulnérabilité.

²⁶⁴ David Blanchon, « la question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydropolitiques », *in Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p.65

²⁶⁵ www.lemonde.fr/cop21/visuel/2015/12/09/climat-cinq-cartes-pour-comprendre-les-enjeux-geopolitiques_4827788_4527432.html#J11pSYwdXLO67dLr.99

**CHAPITRE II- LA GOUVERNANCE DES
SOURCES ET RESSOURCES HYDRIQUES DU
LAC TCHAD, UN ENJEU VITALISE ET REIFIE**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Quatrième plus grand lac en Afrique, le Lac Tchad constitue un écosystème stratégique pour la biodiversité mondiale étant donné qu'il est le refuge de plus de 120 espèces de poissons et 372 espèces d'oiseaux²⁶⁶. Ainsi, les ressources en eau du Lac Tchad, en tant que patrimoine écologique pour la préservation de la biodiversité mondiale, sont au centre d'une gouvernance dont l'enjeu croît sur le plan stratégique à mesure que le réchauffement climatique accentue leur vulnérabilité. En effet, si le concept de gouvernance constitue « *un outil analytique pour étudier des situations dans lesquelles le lieu et la nature des autorités effectives et des pouvoirs de décision sont mouvants et incertains* »²⁶⁷, les effets du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad permettent d'apprécier comment, à travers un jeu de transactions complexes entre les acteurs du Lac Tchad, ces ressources s'inscrivent dans les stratégies et politiques de gestion intégrée et durable des Etats riverains.

En effet, à la lumière des hypothèses que Thierry Braspenning a émises sur l'explication de l'enlèvement des guerres hybrides²⁶⁸, le processus de vitalisation et de réification de l'enjeu des ressources hydriques du Lac Tchad dans un contexte de réchauffement climatique s'est opéré selon les étapes suivantes : Tout d'abord, il y a eu la construction de l'intérêt lié à la gestion équitable et à la préservation des ressources en eau ; Ensuite, l'on est passé à l'objectivation, c'est-à-dire le fait de tenir cet intérêt pour non-négociable ; et enfin, on l'a réifié, c'est-à-dire, on l'a rattaché à une histoire ancienne tout en l'ancrant dans une nécessité vitale présente dans le rapport à l'altérité (critère de permanence). Le processus de vitalisation de l'enjeu des ressources hydriques du Lac Tchad lui a donc donné un caractère nécessaire.

Pour Thierry Braspenning, de ces trois étapes, « *l'objectivation occupe une place centrale pour deux raisons : i) c'est elle qui donne à la construction sa forme finale ; et ii) c'est elle qui referme l'intérêt sur lui-même en lui conférant une nature non-négociable* »²⁶⁹. Suivant ce raisonnement, l'objectivation est la construction d'une réalité sociale spécifique, en l'occurrence la vulnérabilité des ressources hydriques du Lac Tchad face au réchauffement climatique. En effet,

²⁶⁶ David Houdeingar, « L'accès à l'eau des populations du bassin du Lac Tchad », in François Collart Dutilleul, *Penser une démocratie alimentaire* (vol. I), Inida (Costa Rica), pp. 113-140, 2013.

²⁶⁷ Dario Battistella et al., *Dictionnaire des relations internationales*, op.cit., p. 243

²⁶⁸ Thierry Braspenning, « Théorie sociale-constructiviste de l'enlèvement des guerres hybrides », Communication, *Joint Sessions For Workshops*, Grenoble, 6-11 Avril 2001, Workshop N°25 : Théories de la guerre, document PDF

²⁶⁹ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

c'est le moment où les acteurs gèlent une réalité sociale, en intériorisant les intérêts des autres tout en les jugeant illégitimes et moins vitaux que les leurs ; ils extériorisent les leurs par des techniques d'affirmation, telles que l'expertise scientifique, la contribution des médias, la mobilisation de l'aide de la communauté internationale au travers des grands sommets internationaux sur l'environnement et le développement durable, etc. Dans ce sens, Thierry Braspenning affirme que

« l'objectivation intervient selon un triple processus : i) d'abord, au niveau des acteurs singuliers (extériorisation de l'intérieur) (A) ; Ensuite, au niveau de l'interaction avec d'autres acteurs (intériorisation de l'extérieur 1) (B) ; enfin, au niveau de l'interaction avec l'environnement (intériorisation de l'extérieur 2) »²⁷⁰.

Dans le cadre de notre étude, cette gouvernance poursuit un objectif de développement durable qui peut s'objectiver dans ses dimensions éthiques et symboliques, autant que juridiques et géopolitiques. Pour mieux restituer la dynamique de gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad face au réchauffement climatique, nous proposons d'examiner dans un premier temps les ressources hydriques du Lac Tchad comme un enjeu vitalisé et réifié dans un contexte de réchauffement climatique (section 1), avant de nous appesantir sur les dispositifs normativo-juridiques de gestion équitable et de préservation de ces ressources dans le cadre de la CBLT (Section 2).

SECTION 1 : LE PROCESSUS DE VITALISATION ET DE REIFICATION DES SOURCES ET RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

L'avènement des problématiques environnementales, notamment celles liées au réchauffement climatique sur la scène internationale au lendemain de la Guerre Froide²⁷¹, a contribué à faire émerger et à insérer les ressources en eau du Lac Tchad dans les enjeux environnementaux internationaux. En effet, selon l'historien Armel Sambo, « *les rapports du*

²⁷⁰ Thierry Braspenning, « Théorie sociale-constructiviste de l'enlèvement des guerres hybrides », Communication, *Joint Sessions For Workshops*, Grenoble, 6-11 Avril 2001, Workshop N°25 : Théories de la guerre, document PDF

²⁷¹ En effet, l'année 1992 marque un tournant décisif avec la tenue du Sommet de la Terre de Rio au cours duquel trois Textes majeurs furent adoptés : la Convention-cadre sur le Changement Climatique, la Convention sur la biodiversité et les principes relatifs à la protection des forêts. Ce sommet marque ainsi le point culminant de la normalisation internationale dans la gestion de l'environnement.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) indiquent que la région du lac Tchad compte parmi les zones les plus affectées par le changement climatique »²⁷².

Dans cet ordre d'idées, l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad fait désormais l'objet de préoccupations sur la scène internationale : d'une part, cet hydrosystème est évoqué lors des conférences et sommets consacrés au climat, notamment en termes d'hydrodiplomatie et hydrosolidarité sur « *les conséquences de l'assèchement supposé du lac Tchad sous l'effet du changement climatique* »²⁷³ ; d'autre part, son évocation est plus critique car le réchauffement climatique que le Lac Tchad subit masquerait davantage les problèmes de gouvernance qui se posent avec acuité dans cet espace en particulier. Ainsi, il semble apparaître deux discours divergents sur la perception de la situation réelle des ressources hydriques du Lac Tchad dans une perspective de changement climatique : le discours des politiques face à celui des scientifiques.

Ainsi, dans la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad, le groupe d'acteurs politiques n'intériorise l'intérêt du groupe d'acteurs scientifiques que pour mieux faire valoir le sien et le présenter comme le seul qui soit vital. Chaque acteur ne cherche à maîtriser l'environnement interactionnel que pour atteindre plus efficacement ses objectifs.

Cette divergence de perception des effets du réchauffement climatique apparaît à notre avis comme la résultante d'un long processus de vitalisation et de réification de l'enjeu des ressources hydriques du Lac Tchad auquel les logiques de représentation de ces deux groupes d'acteurs s'inscrivent.

De ce qui précède et dans l'objectif de mieux appréhender les enjeux sous-jacents de telles appréhensions divergentes (Sous-section 2), il convient d'abord de procéder à une étude empirique des principales perceptions locales des effets du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad (Sous-section 1).

²⁷² Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

²⁷³ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

SOUS-SECTION 1 : PERCEPTIONS LOCALES ET INTERPRETATIONS
SCIENTIFIQUES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR L'INTEGRITE DES
RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Pour mesurer et pouvoir interpréter les perceptions locales du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad, nous allons nous appuyer principalement sur une étude de terrain réalisée par Armel Sambo.²⁷⁴ Avant d'y arriver, il convient au préalable de faire notre analyse sur les manifestations du réchauffement climatique en ces termes : dans l'espace du Lac Tchad, le réchauffement climatique se manifeste notamment par

« une variation du nombre de saisons et une accentuation de phénomènes climatiques, qui se caractérisent désormais par l'alternance de périodes de sécheresse et d'inondations. Il y a encore quelques années, le pays connaissait trois saisons (la saison des pluies, la saison sèche et la saison froide) ; aujourd'hui, il n'y en a plus que deux (il n'y a plus de saison froide) et la saison des pluies dure moins longtemps (3 mois au lieu de 6). L'agriculture devient quasiment impraticable, ce qui occasionne des crises alimentaires récurrentes dans l'ensemble de la région sahélienne, nécessitant par conséquent une aide internationale permanente, qui reste cependant insuffisante à l'heure actuelle face à l'augmentation des événements et des perturbations climatiques »²⁷⁵.

Dès lors, et conscients du rôle incontournable de l'eau dans la préservation de leurs conditions et cadre de vie, les populations riveraines ont fait des ressources en eau un véritable enjeu de survie²⁷⁶. Cependant, le caractère transfrontalier desdites ressources ne va pas sans poser des difficultés dans leur gestion. C'est la raison d'être de la CBLT qui, depuis son avènement en 1964, a pour mission essentielle de promouvoir « la coopération autour de la gestion des ressources partagées entre les différents États riverains »²⁷⁷.

²⁷⁴ Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

²⁷⁵ Compte-rendu de la Conférence internationale « Dérèglements climatiques et crises humanitaires : Comprendre et Agir », Paris, 9 Septembre 2015

²⁷⁶ Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et Territoires : Tension, coopérations et géopolitique de l'eau*. Collection Géographie contemporaine, 3eme édition, PUQ, Montréal, 2011, 491 P. ;

²⁷⁷ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », *Afrique et développement*, Volume XLII, No. 3, 2017, pp. 137-155

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

L'aspect physique actuel du Lac Tchad correspond à ce que nous avons qualifié de Petit Tchad. Cette situation, résultat de la succession de variations²⁷⁸ du niveau de l'eau, ne va pas sans conséquences sur la faune et la flore du Lac Tchad. Si « *les modèles climatiques actuels ne permettent pas pour le moment de prédire, pour cette partie du Sahel central, si le réchauffement climatique se traduira par une augmentation ou une diminution du niveau du Lac* »²⁷⁹, il reste cependant vrai que les ressources en eau existantes constituent un véritable poumon écologique pour la biodiversité régionale et mondiale. Car en effet,

*« l'environnement du Petit Tchad actuel fonctionne comme une oasis au sein du Sahel : les services écosystémiques qu'il fournit en font une aire de polarisation démographique. L'afflux des populations de l'arrière-pays proche et éloigné du Lac, dont les ressources avaient été détruites par les sécheresses (en particulier 1972-1973 et 1984), a modifié les activités et le peuplement du Lac et de ses rives, qui ont profondément évolué depuis la première sécheresse de 1972-1973 »*²⁸⁰.

En tout état de cause, la régression ou la diminution de la surface des eaux du Lac Tchad est perçue localement par les populations riveraines en des termes précis :

*« Depuis les sécheresses des années 1980, on a observé une baisse de la pluviométrie et le lac ne fait que diminuer en surface. Ce qui fait que les gens sont obligés de suivre l'eau qui se retire afin de pratiquer l'agriculture et la pêche. Ce qui nous inquiète c'est la vitesse avec laquelle le lac se rétrécit et la rapidité de dégradation de la fertilité des sols »*²⁸¹.

Par ailleurs, Armel a recueilli le témoignage d'un vieillard qui s'exprimait en ces termes :

« autrefois, il y avait beaucoup de poissons dans le lac et les récoltes étaient très bonnes. Maintenant, le lac s'est éloigné de notre village (Blangoua) et de plus en plus le village se dépeuple car tout le monde migre vers les

²⁷⁸ Après une période humide avec un Lac qualifié de Moyen Tchad constitué d'un plan d'eau unique d'environ 20 000 km² (décennies 1950-1960), le lac Tchad est passé en 1973 à une phase de Petit Tchad, avec deux cuvettes principales séparées par la Grande Barrière. De 1990 à 2013, la surface totale moyenne du Lac a été de l'ordre de 8 000 km². La surface en eau de la cuvette nord a été beaucoup plus variable, avec des années sans aucune alimentation (1985, 1987, 1988 et 1991) – on parle alors de Petit Tchad sec –, des années de sécheresse saisonnière (particulièrement entre 1982 et 1994) et des années relativement humides sans assèchement complet de la cuvette (de 1995 à 2013). Confère Jacques Lemoalle et Gérard Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

²⁷⁹ Jacques Lemoalle et Gérard Magrin (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

²⁸⁰ Idem

²⁸¹ Témoignage recueilli par Armel Sambo, in Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

villes ou sur les îles. Même nos animaux n'ont plus de pâturage. Les mares d'eau qui existaient ici ont pratiquement disparu. Notre environnement a beaucoup changé »²⁸².

Pour mieux apprécier ce phénomène, il convient d'abord de faire l'économie des perceptions locales qu'en font les populations riveraines (A), avant de faire la synthèse des interprétations de la communauté scientifique qui en a fait son objet de recherche (B).

A- APERÇU DES PERCEPTIONS LOCALES DES EFFETS DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR L'INTEGRITE DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

L'une des perceptions les plus remarquables faites par les populations riveraines est celle de la régression de la surface des eaux du Lac Tchad. Cette régression est un fait qui n'épargne pas les populations de ses effets. En effet, celles-ci voient leurs conditions et cadre de vie se dégrader à mesure que la désertification et l'assèchement du lac avancent. Au Tchad par exemple, il est rapporté que

« les effets du changement climatique sur l'agriculture altèrent le mode de vie et le modèle traditionnel familial. La migration vers les villes des pères de famille qui ne peuvent plus travailler la terre est aujourd'hui associée dans les cultures africaines à une perte de dignité, ce qui contribue (...) à favoriser la radicalisation idéologique des populations victimes du changement climatique »²⁸³.

Toutefois, les manifestations les plus visibles des conséquences de la régression des ressources en eau sur les populations riveraines s'observent au niveau de l'accélération des migrations transfrontalières internes (1), ainsi que sur la dynamique de peuplement et de dépeuplement des villages et campements (2).

1- L'accélération de migrations transfrontalières comme manifestation des effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau du Lac Tchad

En effet, l'une des conséquences majeures de la régression des ressources en eau du Lac Tchad s'objective dans les flux migratoires qu'elle contribue à accélérer. Cette accélération des

²⁸² Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

²⁸³ Compte-rendu de la Conférence internationale « Dérèglements climatiques et crises humanitaires : Comprendre et Agir », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

migrations internes se fait sous fond de recherche de zones propices au développement des activités de pêche, d'agriculture et de d'élevage. En effet,

« dès le début des années 1980, et jusqu'en 1997, l'assèchement fréquent de la cuvette nord au Niger a provoqué le transfert des activités de pêche, d'agriculture et d'élevage dans la cuvette sud ou dans l'estuaire de la Komadougou Yobe. Bien que la pêche soit la motivation première de la création de ces villages, il n'en demeure pas moins que les activités agricoles et pastorales occupent une part non négligeable dans l'exploitation des ressources »²⁸⁴.

Les différentes phases de sécheresse des décennies 1970 et 1980 ont amplifié les migrations autour du Lac Tchad pour des raisons de poursuite d'activités halieutiques et agricoles. En effet, les activités de pêche servent de fil conducteur à la ruée massive des pêcheurs d'origine nigériane, centrafricaine et ouest-africaine vers les eaux libres situées en territoire tchadien et camerounais. Ainsi, partout,

« au gré des bonnes crues, mais aussi grâce à la mise en place de nouvelles techniques de pêche, les migrations pour la pêche se sont poursuivies, et ce jusqu'à nos jours. Les années 1980 ont été marquées par un renouvellement des origines géographiques de ces migrations, avec les Africains de l'Ouest et les Centrafricains »²⁸⁵.

Par ailleurs, l'on note également d'importantes migrations pour raison agricole qui s'inscrivent dans le contexte de la régression des eaux et de la sécheresse autour du Lac Tchad. Dès lors, ces migrations

« aboutissent principalement à une exploitation intense des terres de décrue de la cuvette sud, au Nigeria puis au Tchad. L'arrière-pays proche fournit alors de gros contingents de migrants. Nombreux sont aussi ceux qui viennent de régions sahéliennes éloignées, comme des Zarma et Haoussa du Niger et des populations venant du centre et de l'est du Tchad (Ouaddaï, Batha et Guéra) »²⁸⁶.

Par ailleurs, il est constant de relever que le réchauffement climatique impacte directement les populations et déstabilise des sociétés entières et la vie des communautés. En effet, *« le manque*

²⁸⁴ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁸⁵ Idem

²⁸⁶ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

de terres cultivables et d'accès à la nourriture entraîne des migrations massives vers les villes qui deviennent surpeuplées et dans lesquelles les conditions de vie sont très difficiles »²⁸⁷.

2- Les dynamiques de peuplement et de dépeuplement des espaces hydriques du Lac Tchad sous fond de réchauffement climatique

Dans un contexte de réchauffement climatique, les espaces hydriques du Lac Tchad n'échappent pas aux mouvements de peuplement et de dépeuplement saisonniers ou climatiques des personnes impactées. En effet, les migrations accélérées par la sécheresse et la régression des ressources en eau du Lac Tchad provoquent une dynamique de peuplement et de dépeuplement des campements, villages et sites d'habitat autour de cet espace. Cette dynamique est une constante dans l'histoire du peuplement de cette région²⁸⁸. En effet, il apparaît clairement que

« la dynamique de création et de disparition des sites d'habitat est tout sauf anarchique. Elle est fondée sur une topographie relativement stable à partir de laquelle le niveau lacustre détermine les espaces exondés et inondés. Le passage à un niveau inférieur induit l'apparition de nouvelles îles par l'exondation des îlots-bancs et l'assèchement partiel ou total des terroirs. Le mouvement inverse s'opère avec le retour des eaux »²⁸⁹.

Ainsi, en fonction des saisons l'on assiste à la formation et la transformation de sites d'habitat en campements de pêcheurs ou d'éleveurs et en villages permanents tout au long des rives du Lac Tchad (carte 13). Dans cette configuration,

« entre 1973 et 1975, dans la sous-préfecture de Bol, le nombre des villages figurant sur le recensement a presque triplé. Dans l'est du district nigérian de Marte, les campements et villages sont passés de 45 à plus de 100 entre 1975 et 1985, tandis que 14 % des villages ont été abandonnés à la suite de l'assèchement des terroirs. Dans la cuvette nord, de nombreux villages ont été créés pour la pêche, l'agriculture et l'élevage, à la suite de la baisse du niveau lacustre de 1973. Très souvent, les populations Boudouma ont réinvesti des sites créés durant les périodes de bas niveau du Lac (décennies 1900 et 1910 et début des années 1940), et abandonnés ou reconvertis en campements de pêche saisonniers : c'est le cas par exemple des villages de Haboula, Doua, Kindila ou Koundoua au Niger.

²⁸⁷ Compte-rendu de la Conférence internationale « Dérèglements climatiques et crises humanitaires : Comprendre et Agir », op.cit.

²⁸⁸ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁸⁹ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

L'assèchement de la cuvette nord signe l'abandon de ces mêmes villages, tandis que le retour de l'eau de 1998 permet leur réinvestissement »²⁹⁰.

Par ailleurs, les places commerciales connaissent-elles également une forte évolution au gré du niveau des ressources en eau du Lac Tchad. C'est ainsi que

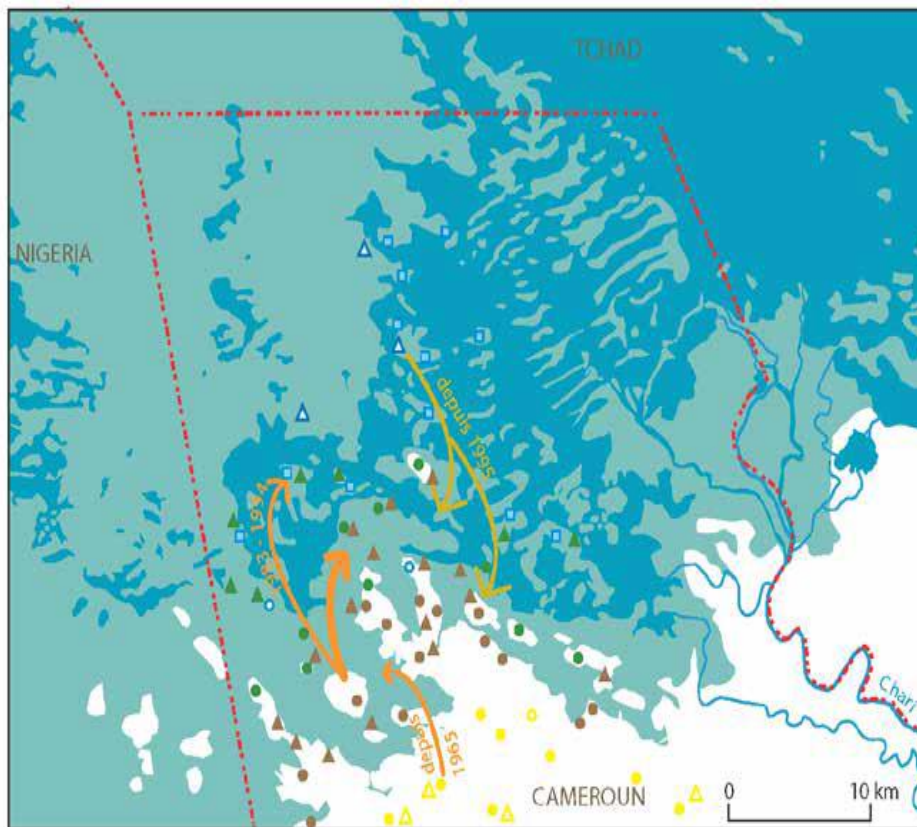
« les grands débarcadères de la cuvette sud qu'étaient Wulgo et Gredaya jusque dans les années 1970 sont devenus depuis de grands marchés à céréales et à bétail, tandis que, dans la cuvette nord, les débarcadères et les marchés à bétail et céréales émergent et disparaissent au gré des variations lacustres interannuelles »²⁹¹.

²⁹⁰ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁹¹ Ibid.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Carte 13– Mobilité des sites d’habitat et des activités dans la partie occidentale des rives camerounaises avec les variations lacustres depuis 1956.



- village d'agro-pêcheurs
- △ campement d'éleveurs
- campement de pêcheurs
- marécage
- eau libre
- période de création
- avant 1956
- entre 1965 et 1982
- entre 1983 et 1994
- △ disparu car asséché
- △ disparu car inondé
- △ disparu car asséché
- △ disparu car inondé
- transfert de l'activité
- agriculture de décrue, élevage, pêche
- agriculture de décrue, élevage

	1956 - 1964	1965-1982	1983 - 1994	depuis 1995
●	rives inondées/ village	rives asséchées/ village	rives asséchées/ village	rives asséchées/ village
●	îlot-banc/ campement de pêche saisonnier	rives inondées/ village	rives asséchées/ village	rives inondées/ village
●	îlot-banc/ campement de pêche saisonnier	îlot-banc/ campement de pêche saisonnier	rives inondées/ village	rives inondées/ village
■	îlot-banc	îlot-banc/ campement de pêche saisonnier	îlot-banc/ campement agricole saisonnier	îlot-banc/ campement de pêche saisonnier

Source : documentation de l'IRD

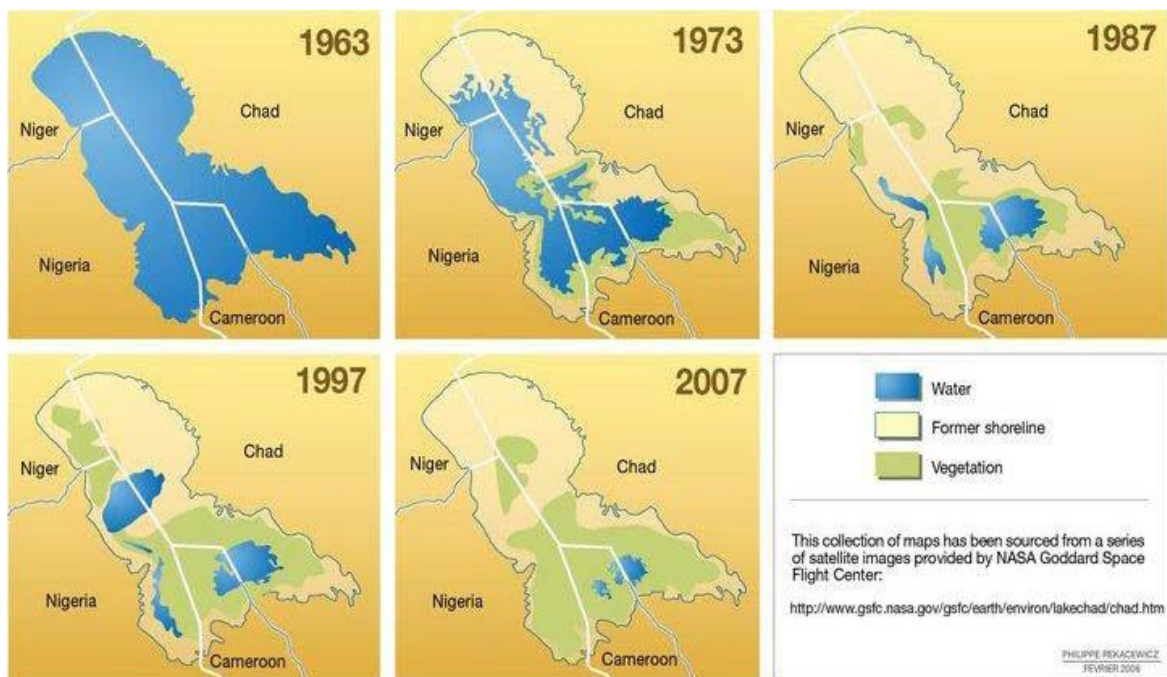
GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Au demeurant, les perceptions scientifiques et locales du réchauffement climatique permettent de souligner que le Lac Tchad subit manifestement les effets de ce phénomène environnemental. Ce qui contribue à rendre cet espace très vulnérable du point de vue écologique.

B- APERÇU DE LA DIVERSITE DES INTERPRETATIONS SCIENTIFIQUES LIEES A LA REGRESSION DES RESSOURCES EN EAU DU LAC TCHAD

Il est admis que la désertification et l'assèchement progressif des ressources en eau du Lac Tchad transforment progressivement cet espace en un territoire où se produit une crise climatique et environnementale sérieuse qui permet de voir depuis plusieurs années le Lac Tchad s'effacer peu à peu²⁹² (carte 14).

Carte14 : Evolution du niveau de la surface des eaux du Lac Tchad



Source : le site www.lemonde.fr

²⁹² Marina Bertoincin et Andrea Pase, *Autour du Lac Tchad : enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*, op. cit. ; Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

En effet, s'il est convenu que les eaux du Lac Tchad sont une ressource vitale pour les populations et les activités socio-économiques (eau potable, irrigation, production d'énergie, activités industrielles), il demeure cependant une diversité d'interprétations sur les raisons de leur régression. A ce sujet, deux principales tendances se prononcent et se complètent : le courant de la fragilité du système hydrologique du lac (1) et celui de la possible disparition totale du Lac Tchad (2).

1- Le courant expliquant la régression des ressources hydriques par la fragilité du système hydrologique du Lac Tchad

Le premier courant est l'apanage des chercheurs de l'IRD, un centre de recherche français doté d'une équipe de chercheurs multidisciplinaires qui ont produit plusieurs publications et études scientifiques sur le Lac Tchad sous divers angles d'analyse. Pour les chercheurs de ce courant, les causes de la crise des ressources en eau du Lac Tchad sont moins à chercher dans le changement climatique que dans l'action de l'Homme. En effet, ce courant que l'on pourrait qualifier de climatosceptique est moins inquiet quant à l'avenir du Lac Tchad. Pour ses partisans, le Lac Tchad est un écosystème fragile du fait de la persistance de quelques données équivoques sur la diminution de la surface des eaux du Lac Tchad. Parmi ces données équivoques, trois principales d'entre elles méritent d'être soulignées.

La première donnée a trait à la véritable estimation de la surface du lac. En effet, pour ce courant,

« le lac Tchad est un lac peu profond, constitué de zones d'eaux libres et de marécages permanents, saisonniers ou plus irrégulièrement inondés. Il y a des divergences dans l'estimation de la surface du lac selon que l'on comptabilise les seules eaux libres ou que l'on inclut les surfaces de marécages en eau. Dans ses illustrations du lac Tchad, la NASA 10 (Africa's disappearing Lake Chad, 2002, 2009), par exemple, n'a considéré que les eaux libres (environ 2 000 km²), négligeant plusieurs milliers de km² de marécages donnant lieu à une pêche active et à l'essentiel de la productivité agricole du lac par ses cultures de décrue saisonnières. D'où cette diminution proclamée de 90 % de la surface du lac, largement diffusée et confortant l'appel à l'aide internationale pour sauver le lac Tchad, notamment en faisant ressurgir sous le nom de Transaqua une idée ancienne de transfert interbassin depuis le bassin de l'Oubangui vers le bassin du Chari. Le point le plus bas atteint par le lac Tchad a eu lieu en mai 1985, où les seules surfaces inondées, couvrant environ 2 000 km², étaient la zone située devant le delta du Chari et quelques mares dans

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

la cuvette sud. Depuis la fin des années 1990, la surface inondée moyenne annuelle est de l'ordre de 10 000 km². Cet état actuel du lac apparaît particulièrement favorable à la productivité du lac (pêche, agriculture et élevage) »²⁹³.

La deuxième donnée équivoque concerne les causes de la diminution de la surface du Lac Tchad. A ce sujet, les chercheurs de l'IRD estiment que

« en 2001, Coe et Fowley publiaient un article attribuant la diminution des apports fluviaux au lac pour moitié à une diminution de la pluie et pour l'autre moitié à l'action de l'homme par des prélèvements pour l'irrigation de 10 km³/an. Cette donnée est évidemment erronée puisque de tels prélèvements permettraient d'irriguer environ 500 000 hectares (ha), ce qui ne manquerait pas d'être visible aussi bien sur les images des satellites que sur le terrain. Plus récemment, une étude réalisée pour la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT, 2012) a fourni une estimation des prélèvements pour l'irrigation dans le bassin du Chari-Logone et le lac de 0,6 km³/an. Le changement de surface du lac résulte des variations de la pluie sur son bassin »²⁹⁴.

La troisième donnée équivoque concerne les prévisions sur l'avenir du Lac Tchad. A ce propos, ce courant opine que

« par le passé, des épisodes réversibles de Petit lac ont eu lieu indépendamment du changement climatique identifié. Il est donc difficile de dire si le changement global en cours à l'échelle de la planète intervient ou non dans l'état actuel du lac. Les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour le siècle à venir manquent encore de sécurité pour la région du lac et de son bassin. Mais la hausse très probable des températures et un maintien possible des pluies autour de la moyenne actuelle contribuent à accroître la probabilité de bas niveaux ou d'assèchements dans la cuvette nord du lac. Le lac Tchad est donc fragile. »²⁹⁵

En tout état de cause, le courant de la fragilité du système hydrologique du Lac Tchad explique généralement les causes de la diminution de la surface des eaux du lac davantage par l'action de l'Homme que par les changements climatiques. En effet, ce courant a identifié un certain nombre de menaces et de risques qui pourraient impacter sur le niveau des eaux dans un proche avenir. Il s'agit entre autres, de l'intense exploitation du bois pour les besoins familiaux ruraux et urbains ; les rejets urbains et l'usage mal maîtrisé des engrais et pesticides, d'autant plus sensible que le Lac Tchad constitue le point de concentration finale de tous les produits véhiculés par l'eau

²⁹³ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁹⁴ Idem

²⁹⁵ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

; du risque de pollution pétrolière, si les aménagements ou les exploitations se rapprochent du Lac Tchad et autres plans d'eau. Par ailleurs, il est à noter que

« le risque d'introduction ou de développement d'espèces végétales invasives existe. Le développement de Prosopis lorsque la cuvette nord du lac s'est asséchée, en est un exemple. Le développement de Mimosa pigra, buisson épineux originaire d'Amérique centrale, est manifeste sur les berges de tous les milieux aquatiques. (...) Le bassin du lac Tchad est, jusqu'à présent, l'un des rares bassins fluviaux africains épargnés par la jacinthe d'eau. L'introduction de cette plante flottante, présente dans le bassin du Congo, serait d'autant plus néfaste pour l'ensemble des milieux aquatiques du bassin qu'ils sont peu profonds. Il convient donc de vérifier régulièrement son absence. »²⁹⁶

A côté du courant évoquant le Lac Tchad comme un espace extrêmement fragile du fait de la variabilité de la pluviométrie et de l'action dommageable de l'Homme sur l'environnement, il existe un courant constitué des partisans de la disparition imminente de cet hydrosystème.

2- Le courant considérant la régression des ressources hydriques comme un signe annonciateur de la disparition imminente du Lac Tchad

Le second courant est l'œuvre de certains chercheurs africains et africanistes dont les travaux s'inspirent tour à tour des rapports du GIEC sur l'évolution du climat dans le monde et des prévisions à base d'observations satellitaires effectuées par la NASA dans l'espace du Lac Tchad durant les cinq dernières décennies. Pour eux, si aucune action d'urgence n'est prise pour le sauvetage du Lac Tchad, celui-ci va disparaître dans un proche avenir sous les effets conjugués du réchauffement climatique. Dans cette logique, et en rapport avec les travaux du géographe David Blanchon, dans sa distinction qu'il opère des régions africaines dotées en eau, l'espace du Lac Tchad est qualifié d' « Afrique du trop peu d'eau »²⁹⁷ par les partisans de sa disparition. En effet, ces derniers estiment que les ressources en eau du Lac Tchad sont de plus en plus confrontées aux contraintes liées à leur rareté et leur inégale répartition dues aux effets conjugués de la pression démographique et du réchauffement climatique. En guise d'illustration,

²⁹⁶ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

²⁹⁷ David Blanchon, « la question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydropolitiques », in *Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p.65

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« cette pression démographique a également dégradé la qualité des eaux. En cause : les activités agricoles sur le pourtour et la pollution des cours d'eau et nappes phréatiques qui alimentent le lac. Ce dernier est devenu le réceptacle d'eaux contaminées par les industries du bassin et surtout par le développement de l'exploitation pétrolière qui se rapproche de ses rives »²⁹⁸.

Pour l'historien Armel Sambo, l'avenir du Lac Tchad se pose en termes alarmistes. En effet, il ne fait aucun doute pour lui que le Lac Tchad est en train de disparaître du fait des conséquences du réchauffement climatique. C'est ainsi qu'il opine que

« le lac Tchad, principal point d'eau au cœur du continent africain est en voie de disparition. D'environ 24 000 km² dans les années 1960, le lac oscille de nos jours entre 2000 et 1700 km². Les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) indiquent que la région du lac Tchad compte parmi les zones les plus affectées par le changement climatique. (...) Le GIEC estime qu'au niveau du bassin du Tchad, les changements climatiques globaux prévisibles devraient se traduire par un accroissement des conditions d'aridité, l'assèchement progressif du lac et la désertification poussée du bassin tchadien, ce qui par conséquent aggraverait la pression des populations sur les ressources et la multiplication des conflits d'usage de l'eau »²⁹⁹.

Plus concrètement, le Lac Tchad « est confronté à un fort « stress hydrique », c'est-à-dire une menace de pénurie d'eau qui pèse sur une partie significative des populations. (...) Une aggravation est désormais attendue compte tenu de l'élévation des températures générée par les changements climatiques »³⁰⁰.

Au demeurant, selon la vision scientifique la plus dominante incarnée par les chercheurs de l'IRD, il apparaît à date que « le lac ne disparaît pas. »³⁰¹ Toutefois, ce constat scientifique contraste avec les perceptions locales des populations riveraines du Lac Tchad.

²⁹⁸ www.lemonde.fr/cop21/visuel/2015/12/09/climat-cinq-cartes-pour-comprendre-les-enjeux-geopolitiques_4827788_4527432.html#Jl1pSYwdXLO67dLr.99

²⁹⁹ Armel Sambo, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », op.cit.

³⁰⁰ Mathieu Merino, « L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ? », *Note de la FRS*, Numéro 20, 10 décembre 2008, p.1-2

³⁰¹ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad : géopolitique d'un mythe environnemental », communication au Café géo d'Annecy, 3 mars 2016

SOUS-SECTION 2 : LA DEGRADATION DES RESSOURCES DU LAC TCHAD ET
LE POIDS DES REPRESENTATIONS DIVERGENTES DE SES CAUSES ET
SOLUTIONS

Dans un contexte aride caractérisé par l'avancée des espaces désertiques, l'assèchement progressif de la surface des eaux et la pression démographique exercée sur les ressources du lac, le réchauffement climatique qui se manifeste entre autres, par la variabilité des précipitations ainsi que du niveau et des débits des sources du Lac Tchad, constitue la principale problématique environnementale qui menace l'intégrité des ressources du Lac Tchad. Cependant, à côté du réchauffement climatique, il existe d'autres problématiques environnementales qui affectent durablement la qualité et la gestion des ressources hydriques et halieutiques de cet espace lacustre. Parmi ces problématiques, celle de la pollution et de la sédimentation des cours d'eau apparaissent comme les plus prégnantes, eu égard aux enjeux sécuritaires qu'elles couvrent.

Dès lors, c'est dans cet ordre d'idées que nous allons analyser, à l'aune des données contenues dans *le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad* déjà abondamment cité plus haut, les effets des problématiques environnementales sur l'intégrité des ressources hydriques et halieutiques (A) et les représentations que se font les principaux acteurs œuvrant dans le sens de leur préservation (B).

A- IMPACT DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES SUR L'INTEGRITE DES
RESSOURCES HYDRIQUES ET HALIEUTIQUES DU LAC TCHAD

Considérée de manière triviale comme une dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'eau de matières n'étant pas naturellement présentes dans le milieu aquatique, la pollution dans le Lac Tchad peut s'appréhender comme toute modification chimique, physique ou biologique de la qualité des ressources du lac qui a un effet nocif sur les populations la consommant. Ce qui entraîne généralement des conséquences sur la sécurité sanitaire des populations. Par ailleurs, la pollution du Lac Tchad peut également entraîner une perturbation de l'écosystème dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la migration et l'extinction de certaines espèces halieutiques incapables de s'adapter au changement. Dans ce sens, nous allons évoquer les

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

effets de la pollution environnementale sur les ressources hydriques (1), ainsi que ceux de la sédimentation des sources hydriques (2).

1- *Les effets de la pollution environnementale sur les ressources du Lac Tchad*

D'après *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*³⁰², très peu de données existent sur la pollution des ressources en eau du Lac Tchad. Toutefois, les eaux usées, les déversements chimiques issus des exploitations industrielles, les sédiments et les eaux de ruissellement ont pu être identifiés comme les principales sources de pollution du Lac Tchad.

En ce qui concerne principalement la pollution chimique, elle provient essentiellement des activités économiques telles que les tanneries, les abattoirs et les industries brassicoles et textiles. Dans le dernier cas d'espèce, « *le plus souvent, ces industries sont installées aux abords des cours d'eau, ce qui facilite les déversements d'eaux usagées non traitées issus des effluents. De tels cas sont malheureusement fréquents au Tchad et au Nigéria, où l'on peut déplorer le manque d'installations d'épuration* »³⁰³. Par ailleurs, une nouvelle source de pollution chimique s'est développée avec le démarrage des industries extractives pétrolières. En effet,

*« la découverte de nouveaux gisements de l'or noir se multiplie un peu partout dans les pays membres de la CBLT. De nombreuses prospections mettent en évidence des gisements économiquement rentables de pétrole dans les Yaérés, les aires protégées et même dans le lac Tchad, qui représentent pourtant des zones à hautes valeurs environnementales »*³⁰⁴.

En dehors de la pollution chimique, le plus grave danger en matière de sécurité sanitaire lié à l'usage par les populations riveraines des ressources hydriques du Lac Tchad est la pollution bactérienne. En effet, celle-ci est présente dans les milieux aquatiques desservant la plupart des grandes agglomérations et l'ensemble des espaces ruraux des Etats riverains du lac. Avec seulement 30% des populations urbaines et rurales disposant d'un accès à l'eau potable, d'installations sanitaires et de conditions d'assainissement et d'hygiène acceptables, les populations riveraines du Lac Tchad sont

³⁰² *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, op.cit.

³⁰³ Idem

³⁰⁴ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« très exposées à la contamination aux coliformes totaux, bactéries très pathogènes. Dans les zones d'habitation anarchique, les puits ouverts et les forages sont souvent construits non loin des fosses septiques. De même, les systèmes d'adduction d'eau détériorés ne sont pas toujours rapidement réparés dans les villes. C'est dans ces conditions que l'eau peut alors très facilement être contaminée par des bactéries fécales humaines ou animales, sources potentielles d'épidémies de maladies infectieuses pendant les saisons pluvieuses »³⁰⁵.

En guise d'illustration de la dangerosité de la pollution bactérienne sur la santé des populations vivant dans cet espace,

« les années 2010, 2011 et 2012 ont particulièrement été marquées par le choléra, une épidémie récurrente dans la région du bassin du lac Tchad. Le choléra est une infection intestinale qui se transmet par les aliments contaminés : eau souillée par des selles qui sont faites à l'air libre, denrées alimentaires vendues dans les marchés sans être protégées des mouches, etc. Le manque de latrines et d'eau potable a contribué à propager l'infection dans la plupart des zones du bassin. D'après différentes sources de la presse locale, il avait été recensé 11 000 personnes infectées par la maladie en 2011 et 17 000 en 2012 au Tchad ; au moins 94 victimes sur quelque 1 300 cas avaient perdu la vie au Cameroun (Maroua) en 2010 ; de janvier à décembre 2010, le Nigéria a indiqué 41 787 cas, dont 1 716 décès dans 18 États du pays dont les plus touchés étaient Borno, Bauchi et Katsina ; près d'un millier de malades ont été soignés par les organisations caritatives au sud du Niger, depuis le début de l'épidémie en 2010 où 20 décès ont été enregistrés »³⁰⁶.

En tout état de cause, la pollution des ressources hydriques entraîne de lourdes conséquences sur la qualité des eaux et sur la santé des populations exposées aux maladies hydriques. Quid des conséquences de la pollution des ressources hydriques sur les ressources halieutiques ?

Du fait de son exposition et de sa contamination aux produits chimiques, la pollution des ressources hydriques ne va pas sans poser des conséquences néfastes sur l'intégrité des ressources halieutiques du Lac Tchad. En effet, en tant que principales espèces aquatiques vivant dans ce lac, les poissons voient leur qualité de plus en plus se dégrader du fait des polluants chimiques qui sont déversés au quotidien dans les eaux de surface du Lac Tchad. C'est du moins ce qui ressort de cet extrait du *rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad* en ces termes :

³⁰⁵ *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, op.cit.

³⁰⁶ *Idem*.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« Des études ponctuelles menées par le PNUD dans les années 90 sur le Chari, le Logone et le lac Tchad, en rapport avec les contaminations des poissons aux métaux lourds n'ont rien montré au Tchad. Cependant, des traces de polluants chimiques tels que zinc, chrome, mercure, magnésium ont été découvertes dans des échantillons d'eau prélevés tout le long du Chari. C'est également dans la rivière Challawa à Kano, au Nigéria que les concentrations de métaux lourds sont beaucoup plus importantes, à cause de la présence incontrôlée de nombreuses tanneries. Au Cameroun, en République centrafricaine et au Tchad, l'agriculture intensive du coton et du riz fait souvent appel à l'utilisation d'engrais chimiques, des herbicides et des insecticides. L'emploi du DDT (dichlorodiphényl-trichloroéthane), un pesticide dont certaines variantes sont très toxiques, pourrait constituer à la longue un danger pour la santé humaine. Tous ces composés chimiques, une fois utilisés, libèrent dans les eaux de surface et souterraines des substances toxiques comme le nitrate issu des engrais chimiques »³⁰⁷.

Par ailleurs, en dehors de la dégradation de la qualité des poissons, l'on note également une baisse de la diversité et de la quantité potentielle des espèces de poissons du fait de la pollution des eaux du Lac Tchad. En effet,

*« habitat riche en biodiversité, le bassin du lac Tchad compte plus d'une centaine d'espèces de poissons, un nombre qui, malgré l'absence d'études plus récentes, diminue de jour en jour du fait de la diminution de la pluviométrie, mais aussi à cause de la pression humaine qui impacte négativement son environnement. (...) Au Niger, par exemple, les *heterotis niloticus* ont complètement disparu durant l'assèchement total de la cuvette nord du lac Tchad en 1976. La diminution du débit des fleuves et l'augmentation de la température de l'eau conduisent à une perte d'oxygène des eaux et à une augmentation de leurs pollutions »³⁰⁸.*

Au demeurant, la pollution, en tant qu'autre problématique environnementale prégnante dans le Lac Tchad, impacte de manière négative et significative l'intégrité des ressources du lac. Il convient à présent de nous appesantir sur les effets de la sédimentation en cours dans les fleuves et plans d'eau du Lac Tchad.

2- Les effets de la sédimentation dans les fleuves et cours d'eau du Lac Tchad

Considérée de manière générique comme le processus d'accumulation de dépôts minéraux, végétaux et animaux dans le fond des mers ou des lacs sous l'action de la pesanteur, la sédimentation est un phénomène géologique qui touche tous les cours d'eau du Lac Tchad. C'est un phénomène qui s'accroît lorsqu'il y a une hausse des précipitations du fait de l'érosion des

³⁰⁷ *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, op.cit.

³⁰⁸ *Idem.*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

terres dépourvues de végétation que les fortes pluies entraînent généralement avec elles. Cette sédimentation produit souvent des effets politiques en termes de modification des frontières territoriales des Etats riverains du lac. Toutefois, pour mieux appréhender ses effets, il convient au préalable de préciser ses causes.

Pour le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad,

« la problématique de la sédimentation (et de l'envasement) est à l'origine liée à celle de la dégradation des terres dans les bassins versants et de l'érosion des berges des cours d'eau qui se jettent dans le lac Tchad. Les principaux types de sédiments que l'on retrouve sont généralement les argiles et les sables. On estime que les matières en suspension (MES) qui se déposent chaque année dans le lac Tchad sont en moyenne de l'ordre de 2 400 000 tonnes de sédiments. Sur une longue période, la valeur médiane est de l'ordre de 2 500 000 à 2 600 000 tonnes, dont près de 60 % sont apportées entre juillet et septembre, au début de la montée des eaux. Ces matériaux, une fois qu'ils sont arrachés par les eaux pluviales, ruissellent vers les cours d'eau, où ils se déposent dans des endroits de faible gradient et forment des bancs de sable et y réduisent l'hydraulicité. Le Chari, le Logone et le Komadougou-Yobé rétrécissent la superficie des eaux libres du lac Tchad par leurs charges et favorisent des inondations dans les îles en périodes très pluvieuses »³⁰⁹.

En tout état de cause, la sédimentation des cours d'eau du Lac Tchad résulte de la « conjonction de deux phénomènes bien distincts : les dépôts éoliens et la sédimentation hydrique. Elle impacte négativement sur la pêche et le transport entre les îles du lac »³¹⁰. Il convient à présent d'analyser ses effets sur les dynamiques hydropolitiques du Lac Tchad.

L'un des effets les plus visibles de la sédimentation des cours d'eau du Lac Tchad est la formation de centaines d'îles qui transforme cet espace lacustre en un territoire archipélagique. En effet,

« le lac Tchad est particulièrement concerné par le phénomène de sédimentation, avec des centaines de petites îles qui se forment d'année en année au milieu des eaux libres faisant de cette mer intérieure le plus grand système insulaire d'eau douce dans la région. On distingue des îles mobiles abritant les campements de pêcheurs et des îles stables formées depuis une quarantaine d'années et largement habitées et intégrées dans les systèmes administratifs »³¹¹.

³⁰⁹ Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit..

³¹⁰ Idem.

³¹¹ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Cette intégration dans les systèmes administratifs des Etats frontaliers sont souvent source de conflits transfrontaliers en fonction de la dynamique de l'écoulement des eaux. En effet, bien que la sédimentation constitue une aubaine pour l'agriculture maraichère qui en tire d'importants bénéfices en termes de dépôts alluviaux riches en limon, celle-ci détourne souvent le cours des hydrosystèmes tels que le Chari-Logone, en modifiant très souvent la position géographique des villages riverains. Ainsi, en guise d'illustration,

« il est arrivé que la frontière naturelle entre le Cameroun et le Tchad représentée par la rivière Logone change, c'est-à-dire qu'un village d'un pays se retrouve dans l'autre et vice versa. La situation est encore plus marquée au niveau du Komadougou-Yobé où le fleuve change régulièrement son cours, ce qui provoque des conflits transfrontaliers »³¹².

Au demeurant, la dynamique de sédimentation des cours d'eau du Lac Tchad pourrait être un facteur conflictogène entre les Etats riverains si les effets des problématiques environnementales ne sont pas maîtrisés dans cet espace.

B- LES ENJEUX DES REPRESENTATIONS DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE PRESERVATION DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Dans la recherche de solutions pour le renforcement de l'intégrité et de la durabilité des ressources hydriques du Lac Tchad, une divergence de vues et d'approches émerge clairement dans les discours entre le groupe d'acteurs politiques et les scientifiques qui étudient les caractéristiques hydrologiques de ce cours d'eau. Chaque groupe d'acteurs essaie de faire triompher sa vision et ses représentations de la manière dont les ressources du Lac Tchad doivent être gérées et préservées d'une probable disparition. Ainsi, s'est créée une sorte de concurrence des visions de gouvernance du Lac Tchad du fait des divergences de vue qui opposent ces groupes d'acteurs. Si le groupe d'acteurs politiques privilégie des solutions aux couts pharaoniques pour « sauver le Lac Tchad » à travers le projet Transaqua de transfert des eaux du bassin du Congo via le fleuve de l'Oubangui vers le Lac Tchad, le groupe de scientifiques quant à lui insiste sur la nécessité de prévenir les

³¹² *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

risques de dégradation de l'environnement qu'un tel projet pourrait occasionner et propose d'améliorer le cadre de gouvernance des ressources dudit lac.

En tout état de cause, chaque groupe est porteur d'une vision qui s'appuie sur ses propres ressources matérielles et immatérielles. Il importe dès lors de comprendre les enjeux sous-jacents de cette divergence discursive entre les scientifiques et les politiques. Dans ce sens, nous allons les apprécier à l'aune de ce que nous allons nommer une opposition hydrohégémonique qui s'incarne tour à tour par la puissance des représentations (1) et la représentation de la puissance (2) autour du Lac Tchad.

1- Une vision incarnée par la puissance des représentations : l'expertise des scientifiques

Depuis l'émergence et l'insertion de la problématique des ressources hydriques du Lac Tchad dans les enjeux de développement durable à l'échelle globale, force est de constater que le discours dominant des scientifiques constitués de géographes et hydrologues pour la plupart regroupés au sein de l'expertise collégiale de l'IRD essaie de relativiser les effets du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad. Pour ces derniers, malgré la diminution de plus de 90 % de la surface du Lac Tchad en plus de cinq décennies, l'heure n'est pas à l'inquiétude quant à une probable et future disparition du Lac Tchad. Cette situation est plutôt en train de s'améliorer car,

« au cours du siècle dernier, les scientifiques ont observé trois niveaux du lac avec une superficie qui varie énormément : un moyen ou grand lac avec un seul plan d'eau (années 1950-1960) ; le petit Lac Tchad, au moment des sécheresses (années 1970-1980) avec des eaux libres seulement au niveau du delta du Chari et le reste de la surface qui est constitué de marécages ; et depuis 1974 un régime de petit lac lorsque l'eau n'est pas suffisante pour déborder la grande barrière et donc alimenter la cuvette Nord, c'est ce qu'on appelle le petit Tchad sec. Etant donné que la cuvette Nord-est, lorsqu'elle n'est pas alimentée, on a tout de suite l'impression d'une réduction considérable de la superficie du lac. C'est le cas dans les années 1970-80.

Depuis 1994 on est en situation de petit Tchad, c'est-à-dire que le lac est séparé en deux cuvettes et l'alimentation de la cuvette nord se fait presque tous les ans »³¹³.

³¹³ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad, un mythe hydropolitique », conférence au Festival de Géopolitique de Grenoble, 19 mars 2016.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En effet, pour le géographe Géraud Magrin, figure emblématique de ces scientifiques, « *la disparition du lac Tchad est un mythe hydropolitique* »³¹⁴. Au contraire, le Lac Tchad suit une évolution historique millénaire qui lui confère une certaine stabilité de son niveau d'eau actuel. Car,

« le lac occupe le fond d'un grand bassin hydrologique endoréique avec des reliefs très plans. Il est peu profond (3 m au maximum), évolue sous un climat sahélien et est alimenté par des fleuves au régime tropical (90% par le Chari et le Logone), donc avec un système de crue-décrue annuelles qui fait systématiquement se gonfler et se rétrécir le lac. Le lac a donc toujours été caractérisé par une forte variabilité, annuelle et interannuelle ».³¹⁵

Pour eux, il faudrait chercher les causes actuelles de la fragilité des ressources hydriques du Lac Tchad non pas du fait du réchauffement climatique, mais dans l'échec des politiques de gouvernance mises en œuvre par les différents Etats riverains regroupés au sein de la CBLT.

A l'analyse, la position dominante des scientifiques de l'IRD s'explique par la problématique liée à l'interprétation des marécages sur les images satellites :

*« ces marais alimentent un discours alarmiste pour ceux qui veulent les percevoir comme signes de disparition des eaux lacustres. Or, ils sont composés de nombreuses zones d'eau libres, avec une grande biodiversité, exploitée pour les pêcheurs par exemple. Elles font donc partie du lac même si ce n'est pas l'image ordinaire que l'on peut se d'un lac »*³¹⁶.

Si l'explication liée à l'interprétation des images satellitaires est discutable, il faudrait néanmoins comprendre celle-ci par un certain nombre de biais qui forment la puissance des représentations qui structurent la compréhension du Lac Tchad.

En effet, il convient de relever de prime abord que les informations sur les problématiques des eaux transfrontalières nous parviennent sous divers aspects et formes : des indicateurs et infographies aux images et vidéos. Dès lors, la plupart du temps cette information est produite directement par l'Etat en tant que discours officiel ou doctrine ; cependant d'autres acteurs tels que les journalistes, la société civile et les scientifiques jouent également un rôle en influençant le débat

³¹⁴ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad, un mythe hydropolitique », op.cit.

³¹⁵ Idem.

³¹⁶ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

sur les problématiques des eaux transfrontalières, soit en donnant un écho et en renforçant les discours gouvernementaux, ou alors en mettant en avant ou en marginalisant les perspectives et représentations alternatives.

Au sujet des perspectives et représentations alternatives du Lac Tchad, il convient de relever que très peu d'informations fiables sur le niveau des eaux sont disponibles pour pouvoir produire des conclusions scientifiques solides, soit parce que celles-ci font l'objet d'une classification top secrète, soit parce que les pratiques sociales n'ont pas suffisamment été retranscrites dans les documents. Cet état de chose conduit à s'interroger sur l'étendue du rôle des scientifiques dans la construction et le renforcement du discours des Etats riverains du Lac Tchad.

2- Une vision projetée par la représentation de la puissance : le discours politique

Dans la recherche des solutions pour la préservation de l'intégrité et le renforcement de la durabilité des ressources hydriques du Lac Tchad, il s'est dégagé une constante dans la rhétorique des discours officiels des Etats riverains dudit lac : le Lac Tchad est menacé de disparition, il faut le sauver. En effet, cette rhétorique est un important outil pour représenter leur puissance politique dans la gestion des ressources hydriques du Lac Tchad et légitimer leurs pratiques en les reliant aux discours. En guise d'illustration, la Conférence de Paris sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) a offert un exemple palpable de la volonté des Etats de faire triompher leur volonté de puissance autour du Lac Tchad et ce, au détriment de l'avis des scientifiques de l'IRD. En effet, en prélude à l'ouverture officielle de la COP 21, un mini-sommet réunissant le Président français d'alors François Hollande, la Présidente de la Commission de l'Union Africaine de l'époque Dlamini Nkosazana Zuma et 12 Chefs d'Etats africains, a débouché sur une déclaration de principe qui déplorait « *l'assèchement progressif du lac Tchad en liant cet assèchement avec l'insécurité qui règne aujourd'hui dans la région* »³¹⁷. Avec cette déclaration officielle, les acteurs politiques ont voulu tirer la sonnette d'alarme et attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation qui prévaut autour des ressources hydriques du Lac Tchad. Dans ce sens, il est rapporté

³¹⁷ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad, un mythe hydropolitique », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

que le Président tchadien Idriss Déby Itno a exprimé son mécontentement quant à l'inaction relative par rapport à la « *situation catastrophique* »³¹⁸ qui est en train de s'établir dans la région.

À la suite de cette prise de position, deux jours après le début effectif de la COP 21, un atelier technique a été organisé dans le Pavillon Afrique, ce qui a permis de réunir les principaux bailleurs de fonds internationaux³¹⁹ qui ont lancé un programme en faveur du Lac Tchad, avec notamment la CBLT qui a présenté un plan d'adaptation et de développement avec une approche très proche de celle des chercheurs. En effet, ces derniers ont participé à un évènement parallèle non officiel organisé par l'IRD au cours duquel ils ont présenté leur compréhension de la situation du Lac Tchad aux côtés des représentants de la société civile qui vit dans cet espace lacustre. Si cette société civile a davantage exprimé les difficultés socioéconomiques auxquelles les populations riveraines sont confrontées, les chercheurs de l'IRD, en abordant les questions environnementales ont réitéré leurs réticences quant à une possible disparition du Lac Tchad. Ce qui n'était visiblement pas de l'intérêt d'un membre du gouvernement français présent pour qui « *quand un lac varie autant, cela perturbe tellement les gens qu'il y a une nécessité de dire qu'il disparaît afin qu'un nombre plus important de personnes se sentent concernées* »³²⁰.

A l'analyse, cette représentation de la puissance incarnée dans le discours politique s'appuie sur un article scientifique qui tend à légitimer le comportement des acteurs étatiques autour du Lac Tchad³²¹. En effet, la représentation de la puissance discursive des Etats va se forger à partir des conclusions d'un article³²² publié dans la revue américaine *Journal of geophysical research* en 2001 : celui-ci affirme que le Lac Tchad est menacé de disparition non seulement à cause de la sécheresse mais également à cause des prélèvements anthropiques pour l'irrigation, qui sont alors estimées à plus de 10 km³. Ces 10 km³ représentent selon cet article la moitié des apports annuels du Chari-Logone dans la période 1994-2004. Ce qui est énorme et aurait des conséquences

³¹⁸ . Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad, un mythe hydropolitique »,

³¹⁹ La Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, entre autres.

³²⁰ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad, un mythe hydropolitique », op.cit.

³²¹ Notamment la mobilisation des ressources de l'aide internationale pour la réalisation du grand projet de transfert d'eau du bassin du Congo vers le Lac Tchad.

³²² Michael T Coe, Jonathan A. Foley, « Human and natural impacts on the water resources of the Lake Chad basin », *Journal of geophysical research*, february 2001.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

irréversibles. Cet article a été systématiquement repris et cité par la NASA³²³, la FAO³²⁴, la CBLT et par les médias. Concernant les médias, mal informés et outillés en la matière, ils se contentent de relayer les positions officielles des politiques.

Au demeurant, la divergence des vues qui oppose le discours scientifique au discours politique dans la recherche des solutions liées au renforcement de l'intégrité et de la durabilité des ressources hydriques du Lac Tchad, permet de saisir la construction et le suivi des représentations des parties prenantes de la gestion de cet écosystème. Ainsi, le débat hydrohégémonique qui oppose les scientifiques aux politiques permet de mettre en lumière les dynamiques liées à la détermination de la situation actuelle des ressources hydriques du Lac Tchad. Il constitue surtout

« un bel exemple du décalage qui existe aujourd'hui entre la complexité des situations locales sur lesquelles les chercheurs se penchent et la capacité des responsables politiques à instrumentaliser les difficultés des populations et la propension des médias à s'approprier les sujets, et à les simplifier. »³²⁵

En tout état de cause, la vitalisation et la réification des enjeux de gouvernance procèdent des représentations divergentes que se font les différents acteurs impliqués dans sa gestion et sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique et autres problématiques environnementales. Ce qui a des implications sur le choix des dispositifs et instruments de gouvernance mis en œuvre par la CBLT et les Etats riverains en vue de réduire les facteurs de vulnérabilité de ce cours d'eau transfrontalier.

SECTION 2 : LES ENJEUX NORMATIFS ET INSTITUTIONNELS DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

La gouvernance des ressources en eau du Lac Tchad dont l'objectif général est de *« renforcer l'État de droit, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion publique »³²⁶*,

³²³ NASA Earth Observatory, « Africa's Disappearing Lake Chad », 13th March 2001.

³²⁴ FAO, « Lac Tchad ou la catastrophe humanitaire », 15 octobre 2009.

³²⁵ Géraud Magrin, « la disparition du lac Tchad : géopolitique d'un mythe environnemental », op.cit.

³²⁶ *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, GIZ-CBLT, Septembre 2016, document PDF téléchargé sur www.giz.de

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

est au centre d'un nombre de réflexions et d'initiatives tant nationales, régionales qu'internationales qui visent aussi bien à préserver ces ressources face aux effets néfastes du réchauffement climatique, qu'à les insérer dans les enjeux environnementaux globaux. Ainsi, la gouvernance de ces ressources s'inscrit-elle dans un régime normatif global de portée universelle qui énonce certains principes en matière de gestion concertée ou intégrée des bassins transfrontaliers et de préservation de la biodiversité à l'échelle planétaire. Toutefois, les principes définis sur le plan global renferment généralement des limites qui ont une répercussion sur les instruments multilatéraux des organismes de gestion concertée des ressources en eau. En effet,

« les limites inhérentes à la Convention de New York sont également présentes, en grande partie, dans les conventions bilatérales ou multilatérales existantes. Certains pays et certaines régions ont cependant marqué des évolutions plus sensibles et l'on peut même à cet égard parler de développement de coutumes régionales : en ce qui concerne le statut de ressource commune et la reconnaissance d'une communauté d'intérêts sur le continent africain »³²⁷.

C'est pourquoi, tout en s'inspirant du corpus normatif international et régional en matière de gestion des eaux douces internationales et de leurs écosystèmes, la CBLT, en tant organisme multilatéral de gestion des ressources du Lac Tchad, vise

« idéalement, la gestion de l'eau (...) [dans] un cadre légal et institutionnel qui permette d'établir les caractéristiques de l'utilisation de l'eau dans chaque État concerné, de résoudre les conflits transfrontaliers ; d'apporter des réponses à des manques d'eau inhabituels ou temporaires ; de dessiner les paramètres de réponses à long terme aux manques d'eau sérieux qui existent »³²⁸.

Dès lors, nous allons insérer la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad dans l'architecture normative internationale (sous-section 1), avant d'examiner ses enjeux politico-institutionnels (sous-section 2).

³²⁷Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

³²⁸Idem

SOUS-SECTION 1 : L'INSERTION DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES
HYDRIQUES DU LAC TCHAD DANS L'ARCHITECTURE NORMATIVE DE
GESTION DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

A l'échelle globale, l'eau est une ressource indispensable à la vie humaine. L'usage quotidien de l'eau a fait d'elle un élément clé pour une vie digne ainsi qu'une condition d'exercice des droits humains, car aucun droit humain ne peut être effectivement mis en œuvre sans eau ni nourriture. De ce fait, l'eau constitue un besoin commun crucial pour l'Homme et tous les êtres vivants, ainsi que pour l'environnement. C'est pour promouvoir et garantir cette vision de l'eau comme élément clé de la vie que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution consacrant l'accès à l'eau comme un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.³²⁹ Par cette résolution, l'Assemblée Générale des Nations Unies a fait de l'eau un « *droit qui précède en quelque sorte tous les autres puisqu'il en conditionne leur existence même* »³³⁰.

Ainsi, de nombreux principes et coutumes sont associés à l'accès et à l'usage des ressources hydriques dans le monde (A). A côté de ces principes et coutumes, nous assistons à une codification progressive des règles de gouvernance des cours d'eau internationaux (B).

A- LES PRINCIPES ET COUTUMES DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES HYDRIQUES
TRANSFRONTALIÈRES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

En la faveur de la prise en compte effective des problématiques environnementales dans l'agenda public international, la situation du Lac Tchad a fait l'objet de préoccupations internationales au sujet de sa probable « *disparition* ». En octobre 2010, tout un Forum Mondial sur le Développement Durable (FMDD) lui a même été consacré sur le thème « *sauver le Lac Tchad* ». Ce qui a permis de conférer à la gouvernance des ressources du Lac Tchad un enjeu de développement durable.

³²⁹ confère Résolution A/RES/64/292

³³⁰ Andris Pielbalgs, « l'accès à l'eau : un droit humain sans lequel aucun autre n'est possible », extrait cité par David Houdeingar, « L'accès à l'eau des populations du Bassin du Lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

La notion de développement durable a été élaborée à partir d'une conception de la croissance économique qui s'inscrit dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société. En effet, le développement durable est l'héritier des débats des années 1970 sur la notion « d'éco-développement », promue par la conférence des Nations unies sur l'environnement humain de Stockholm (1972), et que l'économiste Ignacy Sachs a défini comme « *un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans détruire* »³³¹. Dès lors, la volonté de lier développement économique et préservation de l'environnement va se matérialiser aux Nations unies lorsque l'Assemblée Générale des Nations Unies crée en 1983 une Commission mondiale pour l'environnement et le développement présidée par le Premier Ministre norvégien Gro Harlem Brundtland. Celle-ci publie en 1987 son rapport « Notre avenir à tous », centré sur la notion de développement durable. Ainsi, le Rapport Brundtland définit-il le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* »³³². Autrement dit, le développement durable comme enjeu de gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad s'apparente à un développement harmonieux qui vise à préserver lesdites ressources d'un usage incontrôlé et sauvage qui pourrait menacer leur intégrité en termes de qualité et de quantité, à travers le respect de certains principes et normes.

1- Les valeurs et principes éthiques liés à la gouvernance mondiale de l'eau

La demande croissante d'eau due entre autres, à l'explosion démographique, à l'irrigation, ainsi qu'au réchauffement climatique et à la désertification, a exercé une pression forte sur la ressource partout dans le monde. Ainsi, bien que certains économistes dits traditionalistes opinent qu'il faut traiter l'eau comme « *les autres marchandises et la soumettre aux lois du marché pour en optimiser la gestion* »³³³, l'eau demeure pour la quasi-totalité de l'opinion publique « *un bien commun qui est géré dans une perspective d'intérêt général* »³³⁴. Dans ce sens, elle est revêtue

³³¹ Extrait tiré de Dario Battistella et al., Dictionnaire des relations internationales, op.cit., p.116

³³² Ibid., p.117

³³³ Henri Smets, « la sensibilisation aux valeurs liées à l'eau et à la bonne gouvernance », Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 1, décembre 2003, mis en ligne le 02 juillet 2008, consulté le 07 janvier 2020.

³³⁴ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

d'un ensemble de valeurs et principes éthiques intrinsèques classiquement partagés par la communauté internationale.

Aussi, convient-il de relever dans un premier temps les valeurs éthiques associées à la gestion des ressources hydriques, avant de présenter les principes éthiques relatifs à l'eau.

Un certain nombre de valeurs associées à la gestion des ressources en eau ont été énoncées de la manière suivante :

- *L'équité* pour s'assurer que l'eau soit fournie aux usagers de manière juste, impartiale et inclusive ;
- *L'égalité* par un accès abordable de toutes les couches sociales à l'eau ;
- *La liberté* pour l'accès aux ressources en eau ;
- *La responsabilité* quant à l'usage et le recyclage des ressources hydriques ;
- *La paix* grâce aux mécanismes de répartition des ressources entre les différentes parties prenantes ;
- *Le respect, l'inclusivité et la communauté* en ce qui concerne le partage des ressources d'eau limitées ;
- *La solidarité et la durabilité* en préservant l'accès à l'eau dans le long terme.

A ces valeurs éthiques sont associés un ensemble de devoirs pour les usagers qui s'énoncent ainsi qu'il suit :

- *Lutter contre les gaspillages et la pollution de l'eau* en renforçant la pression de l'opinion contre les gaspilleurs et les pollueurs ;
- *Lutter contre les pollutions diffuses et se prémunir contre ses conséquences* en attirant l'attention contre les risques de pollutions bactériologiques et chimiques d'origine agricole ou industrielle et leurs effets sournois sur la qualité des eaux et la santé des consommateurs.

Ces valeurs éthiques vont être promues dans la gestion des ressources en eau au point d'en devenir des principes qui auront une certaine force morale qui gouvernent désormais la gestion de l'eau à l'échelle des bassins transfrontaliers.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Les valeurs énoncées ci-dessus, du fait qu'elles visent la facilitation de la gestion pacifique des ressources en eau, ont été érigées en principes de gestion des bassins transfrontaliers. Ces principes s'énoncent ainsi qu'il suit :

- *Le principe de justice dans l'accès à un minimum d'eau vital pour tous* : ici les Etats partageant un même cours d'eau transfrontalier doivent prioriser l'accès des communautés à l'eau potable par rapport aux autres usages. Ainsi, ces Etats doivent garantir que la gestion de l'eau et les infrastructures sont suffisamment robustes et entretenues de manière appropriée, aussi bien que mieux différencier l'eau selon qu'elle est potable ou non. Par ailleurs, les autorités publiques doivent assurer que le prix de l'eau fournie se base sur des compteurs correctement utilisés, qu'il soit accessible et abordable à tous les groupes, y inclus les plus vulnérables, les défavorisés, les femmes et enfants ainsi que de s'assurer que les groupes minoritaires ne font pas l'objet de discrimination ;
- *Le principe de durabilité et de responsabilité de protéger* : ici, l'eau doit faire l'objet d'une gestion durable de façon à éviter la surexploitation et l'épuisement de la ressource, au-delà de toute régénération possible, en cadrant et opérant la distribution sur la base de l'offre. La pollution doit être évitée et tout dommage causé par des contaminants doit être atténué et traité efficacement en termes d'urgence extrême. La durabilité se réfère aussi à la capacité de la ressource de se régénérer, ce qu'on désigne du terme de résilience des écosystèmes aquatiques ;
- *Le principe de droits équitables d'accès à l'eau potable et de responsabilité de protéger* : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les différents usagers de l'eau doivent partager cette responsabilité de « ne laisser personne pour compte ». On ne peut ignorer les risques de laisser pour compte les petits cultivateurs, les petits éleveurs, les pêcheurs, ce qui nécessite des contrôles ainsi que des mesures correctives. A cet effet, les termes de mise en œuvre, y compris les arrangements relatifs à la gestion et à l'arbitrage relatifs à la répartition entre usagers doivent être définis en conséquence ;
- *Le principe de sobriété* : la sobriété dans l'usage de l'eau par les individus, les familles, les ménages et les institutions mérité d'être encouragée. Des incitations économiques et financières doivent décourager l'usage abusif de l'eau, favoriser une utilisation sobre de la ressource et exclure de faire d'une consommation élevée un choix attractif ou viable. Cela

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

requiert que soient promus des changements dans les comportements autant que le développement et le recours à des installations, équipements et technologies conçus pour optimiser l'utilisation de l'eau.

Au demeurant, la gestion des ressources hydriques requiert le respect et la promotion d'un certain nombre de valeurs et principes éthiques communément partagés par la communauté internationale. Dans le cas du Lac Tchad, certains principes éthiques spécifiques à cet espace méritent d'être mis en perspective.

2- Les Principes coutumiers régissant la gestion des ressources en eau transfrontalières

Des principes coutumiers de gestion des cours d'eau internationaux ont fait l'objet d'une observation dans les pratiques, afin de leur donner tous les attributs de la règle de droit sur le plan international. C'est le sens de l'affirmation de Christine Moro pour qui,

« les institutions de juristes internationaux (Institut de droit international - IDI) et International Law Association -ILA), ont depuis la fin du XIXe siècle beaucoup travaillé sur le droit de l'eau. Depuis 1945, le système des Nations Unies apporte également une importante contribution, avec en particulier l'action de la Commission de droit international (CDI) et de la Commission des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU). Le travail de codification propose les principes coutumiers ou consacrés comme efficaces par la pratique, constituant ainsi une boîte à outils où les Etats peuvent puiser les éléments constitutifs de leurs traités »³³⁵.

Le droit de l'eau s'applique aux cours d'eau internationaux, c'est-à-dire aux fleuves traversant le territoire de plusieurs Etats. L'unité pertinente de la négociation est en général le bassin hydrographique, qui inclut le fleuve, ses affluents, et les aquifères avec lesquels ils communiquent. Le droit de l'eau concerne également des lacs, à l'instar du Lac Tchad et des mers intérieures comme la mer d'Aral.

Dès lors, un certain nombre de principes coutumiers s'appliquent aux différents Etats riverains du Lac Tchad dans la gestion des ressources en eau. Il s'agit premièrement du principe de respecter l'intangibilité des frontières traversées par les cours d'eau internationaux. Car en effet,

³³⁵Henri Smets, « la sensibilisation aux valeurs liées à l'eau et à la bonne gouvernance », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

depuis la formation des Etats modernes, les cours d'eau internationaux, notamment les fleuves et lacs ont souvent été choisis comme « frontières naturelles ». La cohabitation entre deux souverainetés pose d'emblée la question de la délimitation de la frontière sur le fleuve et ses îles. C'est un problème pour lequel la CBLT a œuvré de manière opérationnelle pour trouver des solutions durables entre les Etats riverains³³⁶. La préservation des intérêts des riverains concernant l'exploitation économique, ainsi que la préservation, dans certains cas, des droits de tiers, sont des questions plus complexes et évolutives.

Les Etats ont également l'obligation de respecter le principe de la souveraineté limitée dans l'exploitation des ressources en eau. En effet, contrairement à la doctrine de la souveraineté pleine et entière de l'Etat sur les eaux s'écoulant sur son sol, dite « doctrine Harmon », le droit international de l'eau retient la notion de « souveraineté limitée »³³⁷. Toutefois, la doctrine Harmon n'en a pas moins continué d'inspirer la pratique de certains Etats riverains du Lac Tchad.

Dans l'exploitation des ressources d'un cours d'eau international, un certain nombre d'obligations et droits relevant de principes généraux du droit international s'imposent progressivement dans la gestion des cours d'eau transfrontaliers.

Comme obligations, nous avons entre autres, l'absence de dommage ou « no-harm rule » qui implique toute interdiction pour un Etat d'endommager la rive opposée appartenant à un autre Etat, de déverser des substances nuisibles, avec limitation des prélèvements d'eau pour ne pas entraîner de grave modification des possibilités d'utilisation du cours d'eau. Dans ce sens, la simple perte de possibilités d'exploitation est reconnue comme pouvant également donner lieu à réparation ou compensation. Cependant, l'exploitation présentée par l'un ne peut être bloquée sous prétexte de conserver l'exploitation future par l'autre.

Comme autre principe, celui de l'obligation d'inclure des préoccupations environnementales dans la gestion des ressources en eau. Ce principe est issu de la résolution de l'IDI en 1979 (Athènes) qui s'est penchée sur les dommages causés par la pollution : devoir de ne pas causer de pollution, mesures à prendre particulièrement rigoureuses pour les activités

³³⁶ Confère Chapitre 4, section 1.

³³⁷ Conférence des Nations Unies sur l'eau de Mar del Plata en 1977

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

comportant des risques exceptionnels ou les milieux spécialement menacés. La convention-cadre de 1992 élaborée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU) « *sur la protection et l'utilisation des fleuves transfrontières et les lacs internationaux* », dite « *Water Convention* », consacre le principe « *pollueur-payeur* ». En effet,

« avec l'émergence de la notion de développement durable, la protection des cours d'eau et des lacs internationaux prend un tour plus global. La « Water Convention » propose, dans le cadre du bassin hydrographique, une gestion intégrant tous les aspects : navigation, lutte contre la pollution et développement durable, règles de partage des bénéfices économiques..., ainsi que la création d'une instance commune pour gérer la coopération permanente indispensable à la réalisation de ces objectifs. Cette convention-cadre a servi de modèle à de nombreux Etats y compris en dehors du continent européen (Asie centrale, Afrique australe). La même approche globale caractérise la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau (2000), qui inclut par ailleurs les eaux souterraines au bassin retenu comme unité de gestion. Les préconisations sur la protection des écosystèmes sont particulièrement présentes dans la convention-cadre des Nations Unies de 1997 »³³⁸.

B- LES PRINCIPES CONVENTIONNELS DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU A CARACTERE UNIVERSEL

Les ressources en eau du Lac Tchad obéissent à des principes de gestion inspirés du droit international des cours d'eau transfrontaliers. En effet, selon Christine Moro du Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique (CSFRS) en France, 145 pays à travers le monde

« ont des territoires qui incluent au moins un bassin partagé. 40 % des bassins transfrontaliers bénéficient d'accords de gestion coopérative mais 80 % des accords existants n'engagent que deux pays même si le cours d'eau traverse d'autres territoires. La question des relations entre pays partageant les bassins hydrauliques concerne donc un grand nombre d'Etats. L'absence d'accords peut révéler l'absence de problèmes graves, ou au contraire résulter de l'exacerbation de ceux-ci, donnant lieu à des conflictualités longues et difficiles à résoudre (...). Du moins ne peut-on pas dire que manquent les éléments d'un « droit de l'eau » : celui-ci est constitué de conventions, d'éléments coutumiers et de principes généraux du droit. Tous ces éléments constituent un corpus sur lequel s'appuient arbitres et juges pour le règlement des différends, et les Etats pour l'élaboration de nouvelles conventions, lorsque la volonté politique est là »³³⁹.

³³⁸CSFRS, Séminaire « eau et conflictualités », op.cit.

³³⁹Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Au regard des dimensions écologiques qui caractérisent les cours d'eaux internationaux, les bassins transfrontaliers ont fait l'objet de réflexions dans le cadre de la définition d'un corpus de normes internationales. En effet,

« les enjeux, on le voit, sont nombreux et complexes. Ils dépassent largement le cadre des relations interétatiques classiques et nous obligent à retourner, pour chercher des solutions, à l'essence de ce que Grotius nommait si opportunément le « droit des gens ». Car s'agissant d'une ressource vitale, c'est bien de cela dont il est question, que les potentiels de conflits traversent ou ne traversent pas une ou des frontières. La globalité du problème de l'eau douce ne s'inscrit pas seulement au plan spatial, mais aussi du point de vue de ses effets économiques, écologiques, sociaux, humains »³⁴⁰.

Les ressources en eau du Lac Tchad n'échappent pas à cette réalité. Le caractère transfrontalier de ses ressources en eau fait de ce lac un cours d'eau international à enjeux multiples. Dans ce sens, les Etats qui le partagent ont convenu de mettre en place un organisme de gestion concertée des ressources dudit lac à travers la Convention de Fort-Lamy de 1964 créant la CBLT et le Statut sur la mise en valeur du bassin du Lac Tchad. Dès lors, les ressources en eau du Lac Tchad sont gérées en considération d'un corpus de principes et règles à caractère universel.

En vue de prévenir et régler le cas échéant les nombreux conflits d'usage qui pourraient survenir du fait de leur caractère transfrontalier, la CBLT et les Etats membres s'inspirent d'un certain nombre de principes et de normes relevant du droit international dans la gestion des ressources en eau du Lac Tchad

Aussi, ce corpus énonce des normes et principes de portée universelle qui, pour certains, réglementent la gestion des cours d'eau internationaux (1) et pour d'autres, énoncent des règles de protection des ressources en eau dans un contexte de conflits armés internationaux (2).

1- Les normes de gestion des cours d'eau internationaux : la Convention de New-York et les autres conventions pertinentes

La convention de New-York du 21 Mai 1997³⁴¹ sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation constitue l'instrument normatif international par

³⁴⁰ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

³⁴¹ Voir l'intégralité de la Convention en annexes.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

excellence qui fixe les principes généraux de gestion des fleuves et lacs internationaux. Elle a été adoptée par la résolution A/RES/51/229 du 21 Mai 1997 de l'Assemblée générale de l'ONU. Outre ses 37 articles, la convention inclut un texte relatif à l'arbitrage, qui explique de manière détaillée comment les signataires pourraient résoudre leurs différends³⁴². L'article 6 établit une obligation générale d'usage raisonnable et équitable, qui s'appuient sur les

« règles d'Helsinki » définies en 1966, à savoir: « la géographie du bassin, en particulier l'étendue de l'aire de drainage dans le territoire de chaque Etat ; l'hydrologie du bassin, c'est-à-dire la contribution de chaque territoire à son alimentation en eau ; le climat ; l'utilisation passée et présente des eaux du bassin ; les besoins économiques et sociaux, et la population dépendant des eaux du bassin pour chacun des Etats ; la disponibilité et les coûts comparatifs d'alternatives ; la possibilité de convenir de compensations ; et enfin, encore une illustration de la règle « no-harm », le degré selon lequel les besoins d'un Etat du bassin peuvent être satisfaits sans causer de dommage significatif à un autre Etat du bassin »³⁴³.

Plus spécifiquement, la notion de « part raisonnable et équitable », déjà intégrée dans la convention de 1992 de la CEE-NU (Water convention), se trouve véritablement au centre de la convention des Nations Unies du 21 mai 1997 sur l'utilisation des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation. En effet, élaborée de 1974 à 1997,

« cette convention a vu s'affronter des conceptions opposées, qui chacune peuvent aller jusqu'à l'extrême. Certains Etats bénéficiant d'un patrimoine en eau important, l'exploitant déjà ou souhaitant le faire, sont peu désireux de se voir imposer des limitations présentes ou futures, et se sentent proches de la « doctrine Harmon ». Certains Etats dans la situation inverse, peuvent, au nom de la « no-harm rule », défendre un statu-quo qui peut aller jusqu'à nier toute possibilité d'exploitation du fleuve par leurs voisins. Les craintes des uns et des autres font que ce texte n'a pas encore su gagner la confiance d'un nombre suffisant d'Etats pour permettre son entrée en vigueur (elle a recueilli à ce jour 20 adhésions. 35 sont nécessaires). Les arguments utilisés sont autant politiques que juridiques, après les juristes, ce sont les diplomates qui doivent entrer en action »³⁴⁴.

De ce fait, la Convention de New-York s'apparente plus à une incitation à la coopération que le fondement d'un statut juridique univoque³⁴⁵ pour la gestion des ressources en eau transfrontalière. Elle représente en effet, le résultat de « la confrontation des nombreux régimes

³⁴²Christian G, Caubet, « Dimensions ultralibérales de la conquête de l'eau : intérêts géopolitiques et carences juridiques internationales », document PDF disponible sur <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2007-1-page-43.htm>

³⁴³CSFRS, Séminaire « eau et conflictualités », op.cit.

³⁴⁴Idem

³⁴⁵Patrick Daillier et al. *Droit international public*, op.cit., p.1968

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

spéciaux existants »³⁴⁶ et dégage cependant « *certaines tendances générales qui sont davantage des « standards » que les éléments d'un véritable statut juridique général* »³⁴⁷.

Toutefois, pour la politologue Sylvie Paquerot, la convention de New-York représente certes, une volonté « *de faire évoluer le droit dans le sens d'un intérêt commun ou d'un intérêt public universel, particulièrement du point de vue de la préservation des ressources en eau et de la protection de l'environnement* »³⁴⁸, mais sa portée reste juridiquement non contraignante. Car, au-delà de « *l'existence de règles erga omnes en ce domaine ou leur statut de jus cogens, au vu de la gravité des atteintes à l'environnement de la planète et à leur caractère souvent irréversible* »³⁴⁹, les tentatives de codification de la gestion des cours d'eau internationaux « *demeurent sans grande portée* »³⁵⁰.

En tout état de cause, la convention de New-York est un instrument juridique international de portée non contraignante sur la gestion des cours d'eau internationaux, adopté par la quasi-totalité des Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU)³⁵¹. Sa lecture transversale nous permet d'établir avec Sylvie Paquerot les constats suivants : le fait que la souveraineté nationale sur les ressources en eau transfrontalière soit « limitée » semble très largement accepté par la communauté internationale ; la nécessité de protéger les ressources en eau dans une certaine mesure est reconnue, bien que les débats autour du concept de développement durable aient illustré la primauté accordée au développement par encore beaucoup d'États ; et enfin, les besoins humains essentiels ont aussi acquis une certaine reconnaissance dans la mesure où aucun État n'a souhaité retirer au moins l'accès à l'eau potable de l'attention spéciale à laquelle appelle la Convention³⁵².

Bien plus, cette Convention consacre l'adoption de principes de gestion des ressources en eau tels que

³⁴⁶ Patrick Daillier et al. *Droit international public*, op.cit., p.1968

³⁴⁷ Ibid. pp.1968-1969

³⁴⁸ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

³⁴⁹ Idem

³⁵⁰ Idem

³⁵¹ À l'exception de la Chine et du Rwanda

³⁵² Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« le principe de l'utilisation équitable, l'obligation de coopérer et l'importance de la protection de l'environnement dans un domaine où jusqu'à présent, n'étaient assurés que les principes coutumiers de la préséance de la navigation et de l'interdiction de causer des dommages aux autres États. Elle n'ouvre cependant en aucune manière sur une considération globale des enjeux des ressources en eau »³⁵³.

Toutefois, ces principes n'apparaissent en dernière analyse comme des incitations, des déclarations de bonnes intentions qui n'engagent pas les Etats signataires dans leurs rapports aux ressources en eau.

En effet, cette Convention traduit l'incapacité du droit international à se saisir et à encadrer la complexité des enjeux liés aux ressources en eau transfrontalière :

« la Convention de New York ne peut être considérée comme un cadre général susceptible de favoriser, sinon de garantir, la préservation adéquate des ressources planétaires en eau, pour la reproduction des écosystèmes et donc pour les générations futures. Elle n'est pas apte non plus à répondre aux enjeux de redistribution que soulève le droit d'accès à l'eau potable, dont l'intégration dans le champ du droit international des droits humains reste à expliciter, mais qui devrait s'imposer dans ce domaine comme ailleurs, par des règles de priorité au plan substantive et par des recours effectifs au plan procédural. On peut même se demander si elle contribuera véritablement à l'atteinte de son objectif formel, celui de permettre la résolution pacifique des conflits entre États autour de cette ressource commune. En somme, le droit international ne fournit toujours aucun instrument général adapté à la complexité de la problématique de l'eau et pouvant fournir des réponses normatives pertinentes »³⁵⁴.

En dehors de la convention de New-York examinée ci-dessus, d'autres accords internationaux visant la préservation de l'environnement et une gestion intégrée des ressources en eau peuvent également être évoqués et s'appliquer à l'écosystème du Lac Tchad. Il s'agit, entre autres, de :

- La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux signée à Helsinki en 1992 ;
- La Convention relative aux zones humides, dite Convention de RAMSAR conclue en Iran, en 1971 ;
- La Convention sur la biodiversité biologique conclue lors du Sommet de Rio de 1992 ;

³⁵³ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit

³⁵⁴ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- La Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique adoptée à Paris en 1994.

2- La protection des cours d'eau internationaux en contexte de conflits armés

La protection des cours d'eau internationaux en contexte de conflits armés est un principe qui s'est développé dans le sillage du droit international humanitaire³⁵⁵. Ce principe prévoit assurer la protection des ressources en eau avant, pendant et après la survenance de conflits armés dans une région donnée. Tout comme le régime sur la gestion des ressources en eau, celui de la protection énonce des règles permettant d'assurer l'intégrité des ressources hydriques et leur accès aux populations civiles dans un contexte de conflits armés.

Avant la survenance de conflits armés, la protection des ressources en eau transfrontalière s'appuie sur le caractère conflictogène de ces ressources eu égard à leur instrumentalisation politique ou militaire durant les conflits armés. Dans cette logique, le renforcement de la coopération en matière de gestion des ressources en eau transfrontalière constitue la clé pour assurer la paix et la sécurité internationales. Pour y parvenir, les mécanismes institutionnels conjoints et les infrastructures hydrauliques jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits de l'eau.

Pendant les conflits armés, la prise en compte et la reconnaissance des principes et règles du droit international humanitaire protégeant les ressources en eau pendant les conflits armés doit être accrue. En effet, la résolution adoptée en Mai 2016 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur « *la protection de l'environnement dans les régions affectées par les conflits armés* »³⁵⁶ pourrait fournir de possibles points de discussion sur la protection de l'eau et de l'environnement dans les conflits armés et d'inscrire la problématique de la protection des ressources en eau dans l'agenda des décideurs politiques. En effet, la liste des installations hydrauliques et hydroélectriques qui ne doivent pas faire l'objet d'opérations militaires doit être élaborée. Lorsque des installations électriques sont utilisées pour fournir de l'eau aux populations civiles, celles-ci ne

³⁵⁵ Global High-Level Panel on Water and Peace, *the protection of water during and after armed conflicts*, Think Tank roundtable report, July 2016, 20 p.

³⁵⁶ Voir l'intégralité de cette résolution en annexes.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

doivent pas être prises pour cibles. Dans ce contexte, il est important de souligner que les principes du droit international humanitaire tels que les principes de distinction et de proportionnalité doivent s'appliquer dans la protection des cours d'eau internationaux lors des conflits armés. Cela suppose que les parties à un conflit armé doivent s'assurer que les populations ne seront jamais affectées par les attaques contre les infrastructures hydrauliques qui pourraient menacer leur survie ou provoquer leur déplacement.

Après les conflits armés, le rôle de l'eau dans les initiatives de reconstruction de la paix post-conflit doit être renforcé. En effet, la gestion et la protection des ressources en eau et la réhabilitation des infrastructures et installations hydrauliques doivent être intégrées dans les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies. Ainsi, les enjeux de l'eau doivent être inclus dans les accords de paix, étant donné que l'eau apparaît comme un important facteur de stabilisation. En effet, le rôle que les infrastructures hydrauliques et les ressources en eau jouent sont beaucoup plus visibles dans certains conflits armés, notamment au Moyen-Orient. C'est dans ce sens que Mikail Barah abonde en s'interrogeant les autres dimensions du conflit qui oppose l'Etat d'Israël à ses voisins dans cette région en ces termes :

« Qu'est-ce qui pourrait expliquer autrement le fait qu'Israël ait été prêt, en 2000, à restituer le plateau du Golan à la Syrie à la condition pour Damas d'accepter des compensations territoriales l'amputant de l'accès au lac Tibériade I ? Un bon exemple de ce que l'eau peut être l'une des causes de conflits qui couvent, en même temps qu'elle peut s'avérer être une clef majeure pour la résolution de contentieux régionaux »³⁵⁷.

Bien plus, la communauté internationale entend faire évoluer la gestion des ressources en eau en opérant un changement de paradigme qui va du « droit de l'eau » au « droit à l'eau ». C'est le sens de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 28 juillet 2010 qui reconnaît « que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ». Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui menait depuis plusieurs années des travaux sur cette question, va faire de même le 30 septembre 2010. Cet aboutissement fait suite à la mise en relation croissante des questions liées à l'eau avec les objectifs de développement durable (ODD). Il implique des

³⁵⁷Mikail Barah, « l'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue Internationale et Stratégique*, Armand Colin, 2005/4 N°60, pp 139-148

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

obligations pour les Etats vis-à-vis de leur population, mais également une incitation à accorder des ressources financières et des transferts de technologie dans le cadre de la coopération internationale, en particulier en faveur des pays en développement.

SOUS-SECTION 2 : LES ENJEUX POLITICO-INSTITUTIONNELS DE LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Gestion concertée ou intégrée au sein d'un organe institutionnel supranational ? Gestion unilatérale et souverainiste par chaque Etat riverain au nom du sacro-saint principe de la souveraineté des ressources traversant le territoire étatique ? Gestion par la conclusion d'accords bilatéraux entre Etats riverains ? Gestion décentralisée directement par les communautés riveraines locales ? Les ressources hydriques du Lac Tchad, du fait de leur caractère transfrontalier, engendrent des enjeux politico-institutionnels de gouvernance. En effet, pour Joseph-Vincent Ntuda Ebodé trois principales modalités de gestion des ressources naturelles sont clairement identifiées, à savoir :

« la gestion centralisée ; la gestion communautaire et la gestion coopérative. Si les deux premières renvoient d'emblée à une gestion souverainiste, tournant autour d'un seul acteur étatique, la gestion coopérative suppose au moins la présence de deux acteurs séparés par une frontière. Elle s'incarne donc soit dans le bilatéralisme, soit dans le multilatéralisme »³⁵⁸.

Dans cette logique, la gouvernance des ressources en eau transfrontalières s'apparente à *« un sujet éminemment stratégique et un enjeu géopolitique majeur. Cette réalité met en lumière la pluralité des approches beaucoup plus fines sur la thématique des conflits, la gouvernance et les négociations sur les bassins transfrontaliers »³⁵⁹*. Dans le cas des ressources hydriques du Lac Tchad, leur fragilité et leur vulnérabilité accentuent la concurrence des logiques de leur gestion

³⁵⁸ Joseph Vincent Ntuda Ebodé, « Introduction générale », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, FES-CREPS, Yaoundé, 2011, pp.13-24

³⁵⁹ Etanislav Ngodi, « la gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in Joseph Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, op.cit. pp. 47-60

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

dans la mesure où la dépendance mutuelle autour de ces ressources est aggravée par l'imbrication des facteurs hydrologiques avec des considérations d'ordre stratégique, économique et politique³⁶⁰.

Dans ce sens, la dynamique de gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad reflète des volontés contradictoires, voire antagoniques entre Etats riverains motivés par les exigences stratégiques de la poursuite de leurs intérêts nationaux et de leurs ambitions hégémoniques. Pour atténuer ces volontés, ces derniers ont très tôt entrepris de concilier leurs vues au sein d'un organisme multilatéral qui s'inscrit dans une dynamique coopérative d'intégration sous-régionale (A). Par ailleurs, du fait de multiples contingences dues à l'histoire politique et diplomatique de ses Etats membres, des initiatives bilatérales vont se mettre en place pour renforcer la dimension coopérative de la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad (B).

A- LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD : CADRE MULTILATERAL DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES DU LAC TCHAD

La Convention instituant la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été conclue le 22 Mai 1964 à Fort-Lamy devenue aujourd'hui Ndjamena, la capitale tchadienne, par le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Par la suite, la Libye et la République Centrafricaine (RCA) s'y sont associées, et le bassin conventionnel, la zone opérationnelle de la CBLT, s'est progressivement agrandi pour couvrir actuellement l'ensemble du bassin versant actif du lac Tchad³⁶¹. Cette Convention est composée de « huit articles qui définissent le mandat de la commission et le statut qui définit son rôle comme un organe de coordination des activités liées à l'eau (eaux de surface et aquifères) du bassin »³⁶².

En tant que cours d'eau transfrontalier, les ressources en eau du Lac Tchad traversent les frontières des Etats qui se situent à un carrefour interrégional à plus d'un titre. D'abord, les usages politiques et sociaux de la frontière propres à ce territoire lacustre « font de la frontière tantôt un

³⁶⁰ Etanislav Ngodi, « la gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in Joseph Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, op.cit. pp. 47-60

³⁶¹ Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

³⁶² Inès Carine Singhe, « La collaboration dans le bassin du lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

élément d'interface et de cohésion territoriale et tantôt un élément de séparation, où les acteurs se retranchent dans leurs contextes nationaux respectifs »³⁶³.

De même,

« historiquement objets d'une intense mobilité transfrontalière, les principaux pays riverains que sont le Tchad, le Niger, la République centrafricaine (RCA), le Nigeria et le Cameroun se répartissent en deux blocs politiques et économiques. Le Nigeria et le Niger font partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tandis que le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) »³⁶⁴.

La CBLT créé en 1964, apparait comme l'expression d'une volonté des Etats membres de se doter d'une instance de coordination pour favoriser

« la gestion et l'exploitation communes et durables du lac Tchad, ainsi que pour promouvoir la sécurité transfrontalière dans un contexte où le dessin fluctuant des rives du lac engendre des migrations intérieures et transfrontalière ainsi que du banditisme »³⁶⁵.

C'est dans cette perspective que nous allons analyser l'institutionnalisation de la CBLT à travers ses objectifs (1). Nous allons par la suite évaluer l'action de la CBLT à l'aune de ses missions (2).

1- Les objectifs de la CBLT comme cadre multilatéral de gestion des ressources en eau du Lac Tchad

A sa création, la CBLT a pour objectif principal la coopération et le développement autour de la gestion intégrée des ressources partagées entre les différents États riverains.

³⁶³Caroline Maury et Sophie Richard, « La difficile gestion de l'eau en contexte transfrontalier : un exemple franco-espagnol », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 6 | 2011, Online since 01 March 2011, connection on 10 September 2018. URL: <http://journals.openedition.org/articulo/1736> ; DOI : 10.4000/articulo.1736

³⁶⁴Political economy dynamics of regional organisations, *Organisations régionales en Afrique : trajectoires et facteurs de changements, la CBLT*, op.cit.

³⁶⁵ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« Bien plus, cette politique prend en compte la sécurisation du bassin dans la mesure où celle-ci conditionne le développement. C'est pourquoi l'une des autres missions assignées à la CBLT, à sa création, est aussi d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du lac »³⁶⁶.

Mais, à l'analyse, les objectifs de sécurisation vont être mis en hibernation durant les deux premières décennies du fait de la volonté des Etats membres de ne pas se laisser amputer des portions de souveraineté sur leurs territoires respectifs.

En effet, l'avènement de la CBLT, intervient dans un contexte de sortie de la domination coloniale et d'acquisition de la souveraineté durement conquise par les différents mouvements de libération nationale à l'œuvre dans chaque Etat. En effet, l'objectif majeur de cette Convention

« était de définir le dispositif juridique et les attributions de la Commission. Dès le départ, les États membres se trouvèrent confrontés à un problème rencontré ailleurs en Afrique à la même époque par les architectes de conventions analogues, visant à promouvoir la coopération entre pays nouvellement indépendants. Toutes les parties contractantes n'ayant pas les mêmes moyens, comment s'assurer que leur coopération serait égale ? Fondées ou non, les inquiétudes des uns et des autres à ce sujet furent à l'origine de nombreuses contradictions, voire de tensions »³⁶⁷.

Aussi, pour limiter, voire limiter la survenance de tensions et conflits entre les Etats membres La Convention de Fort-Lamy et le Statut pour la mise en valeur du bassin du Lac Tchad de 1964 qui constituent la clé de voute de la CBLT, furent-ils élaborés *« dans une atmosphère de paix et de solidarité, qui transparait clairement dans les articles IV et V du Statut : tout différend que les États membres ne sont pas en mesure de régler eux-mêmes sera soumis à l'OUA et/ou aux Nations unies »³⁶⁸.*

La CBLT apparait dès lors comme l'expression d'une volonté partagée d'assurer la coopération et le développement des Etats membres à travers la mise en valeurs des ressources du Lac Tchad. Dans cette optique, nous allons d'abord étudier les objectifs de coopération et de gestion intégrée des ressources en eau du Lac Tchad la CBLT, avant d'analyser les objectifs de sécurisation du Lac Tchad.

³⁶⁶Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

³⁶⁷Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », op.cit.

³⁶⁸Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En la confinant à la gestion intégrée des ressources en eau, la CBLT apparaît ainsi comme un organisme de coopération à l'échelle du bassin du Lac Tchad. Dans ce sens,

« la Convention qui la crée fait référence, dans son préambule, à la Charte des Nations unies et notamment à la résolution du Conseil économique et social relative à la coopération internationale dans le contrôle et la mise en valeur des ressources en eau. La CBLT a pour objectif principal la coordination et la promotion de la coopération pour une exploitation maximale du lac Tchad. C'est pourquoi la doctrine affirme qu'elle « poursuit un double objectif de développement local et d'intégration régionale ». La gestion intégrée des ressources en eau est l'une des principales missions de la CBLT. Elle permet d'éviter la concurrence transfrontalière qui peut s'intensifier. Dans le cas où il n'existerait pas de mécanismes institutionnels, il est à craindre que cette concurrence autour de la gestion de l'eau n'aboutisse à des conflits ouverts »³⁶⁹.

De manière exhaustive, la CBLT a pour objectifs de :

- « - faciliter le dialogue et la concertation entre les États membres dans la conception et la réalisation des programmes et projets affectant les ressources en eau ;
- renforcer la solidarité et promouvoir l'intégration et la coopération économique sous régionale entre les États membres ;
- définir les principes et règles d'allocation des ressources en eau ainsi que des bénéfices associés entre les différents pays et les différents secteurs d'utilisation ;
- déterminer les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement en particulier s'agissant de la qualité des eaux ;
- définir les modalités de participation des usagers de l'eau dans la prise des décisions de gestion des ressources en eau du Lac Tchad ;
- fixer les principes et les règles de prévention et de résolution des conflits liés à l'usage des ressources en eau du lac Tchad ;
- reconnaître à chaque État-membre des droits souverains sur les ressources en eau du bassin dans sa portion du territoire ;

³⁶⁹Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- *interdire cependant toute exploitation unilatérale des eaux du lac lorsque celle-ci contrevient aux intérêts des autres États ;*
- *éviter toute mesure pouvant altérer le budget et la qualité de l'eau, la gestion intégrée de l'eau et des ressources, la santé ou l'accès à l'eau des autres États-membres ;*
- *reconnaître à tout État-membre le droit d'élaborer, en concertation avec la CBLT, des projets à l'intérieur du bassin « conventionnel » ; assurer la gestion intégrée des ressources en terres et d'eau partagée ;*
- *promouvoir la coopération pour la paix et la sécurité dans la région. La CBLT est composée des organes suivants :*
- *un sommet des chefs d'États qui se réunit tous les deux ans. Il s'agit de l'organe suprême de la commission ;*
- *un conseil des Ministres, composé de deux ministres de chaque État-membre qui se réunit au moins une fois par an et approuve le budget et le plan de travail de la commission ;*
- *un secrétariat exécutif qui met en œuvre les décisions du sommet des Chefs d'État et les résolutions du Conseil des ministres »³⁷⁰.*

Au regard de ce qui précède, il est aisé de percevoir que la CBLT a dès l'origine principalement œuvré pour la promotion de la coopération économique autour de l'exploitation des ressources en eau du Lac Tchad. Du moins, c'est ce qui ressort de l'analyse de Martin Njeuma et Dominique Malaquais pour qui,

« le communiqué publié à l'issue du premier sommet (...) évoquait la création d'un comité technique, dont l'objectif était de développer le potentiel économique de la CBLT. La Convention conférait une dimension juridique à cet objectif et en soulignait l'importance économique. La CBLT, notait en 2002 son secrétaire exécutif, « s'intéresse non seulement au réseau hydrographique de surface [et] aux eaux souterraines » du bassin, « mais aussi aux infrastructures de toute nature existant dans [sa] zone d'intervention ». C'est dans ce contexte, conclut-il, « que les articles IV et V du Statut parlent "d'exploitation au sens le plus large" ». Pêche et élevage aussi étaient définis comme faisant partie intégrante de la coopération économique entre les parties contractantes (...) Cette approche, restreinte,

³⁷⁰ Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

de la gestion des ressources était compatible avec les besoins de chacun en matière de souveraineté territoriale et d'indépendance »³⁷¹.

Ce n'est qu'avec la survenance de nouveaux défis communs aux Etats riverains qui nécessitaient une intervention régionale que le besoin d'intensifier le rôle de la CBLT s'est avéré urgent. Dès lors, de nouvelles mesures vont être adoptées par les Etats membres de la CBLT en vue de trouver des solutions aux problèmes transfrontaliers du Lac Tchad. A titre d'exemple, le champ d'action de la CBLT a été récemment étendu à la sécurité³⁷². En effet,

« le désir des États membres de coordonner et d'intensifier leur coopération devait amener les membres de la CBLT à adopter de plus amples mesures. Des problèmes transfrontières se posaient, auxquels il fallait trouver des solutions communes au plus vite – lutte contre les parasites et la pollution, gestion des eaux, de la flore et de la faune, mouvements de populations et immigration clandestine, entre autres –, problèmes qui, tous, risquaient de mettre à mal la souveraineté des uns et des autres. Il était évident qu'une coopération d'ordre exclusivement économique n'était pas envisageable ; la coopération politique se révélait incontournable »³⁷³.

D'où l'investissement de la CBLT dans les objectifs de pacification et de sécurisation du Lac Tchad.

2- L'évaluation des missions de la CBLT dans la gestion intégrée des ressources hydriques du Lac Tchad

A l'analyse des dispositions pertinentes de la Convention de 1964, il apparaît que la CBLT est un instrument de coexistence pacifique et de sécurité collective au bénéfice des Etats membres. En effet, les soubresauts de la vie politique interne de certains de ses Etats membres, conjugués au phénomène de la criminalité transfrontalière et de l'insurrection terroriste actuelle, ont recentré les missions de la CBLT autour des enjeux de sécurité. Il ne saurait en être autrement au regard du fait que la sécurité est devenue une condition nécessaire au développement autour des ressources en eau du Lac Tchad. C'est du moins l'avis partagé par l'historien Armel Sambo lorsqu'il souligne :

³⁷¹Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », op.cit.

³⁷²Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

³⁷³Martin Zachary Njeuma, Dominique Malaquais « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« Conscients du fait que la sécurité est un gage de développement, les États membres de la CBLT ont très tôt compris la nécessité d'intégrer implicitement le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du lac comme l'une des missions de cette institution. Ainsi, la CBLT a multiplié les actions pour la gestion des problèmes sécuritaires surgis au fil des années »³⁷⁴.

Dès lors, parmi les problèmes sécuritaires rencontrés autour du Lac Tchad, figurent en bonne place l'instabilité politique interne qui a touché certains de ses Etats membres. En effet,

« le changement de régime, les coups d'État, les troubles politiques sont des situations de nature à affecter le rythme habituel de fonctionnement des organisations interétatiques. Ndjamena, la capitale du Tchad, siège de la CBLT, a basculé depuis 1963 dans une instabilité politique qui a débouché progressivement dès 1969 vers une guerre quasi civile. La guerre civile du Tchad a occasionné momentanément le transfert du siège de la CBLT à Maroua au Cameroun de 1979 à 1987. Le Nigeria, pendant cette période, fut confronté à une série de coups d'État militaires (1986, 1979, 1983) et à une guerre civile appelée « guerre du Biafra » qui dura de 1967 à 1970. Cette situation d'instabilité a été l'un des défis majeurs de la CBLT. Elle a été à l'origine même de la dissémination et de la contrebande des armes légères favorisée par la porosité des frontières et le caractère diffus des îles du lac Tchad. Cette situation a ainsi engendré le développement du phénomène de banditisme transfrontalier dans le bassin du lac Tchad »³⁷⁵.

Dès lors, déstabilisés de l'intérieur, les Etats riverains du Lac Tchad vont être confrontés à d'autres défis sécuritaires de nature transnationale que sont la criminalité transfrontalière et l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram. Ainsi,

« le lac Tchad se présente comme une zone porteuse de problèmes sécuritaires. La criminalité transfrontalière (bandes organisées, preneurs d'otages, trafiquants de drogue et d'armes) fait des îles du lac Tchad une zone sensible au plan sécuritaire. Dans ces conditions, il devenait de plus en plus difficile d'entretenir la paix dans le bassin et, par la même occasion, d'assurer une bonne gestion des ressources naturelles »³⁷⁶.

Pour remédier à cette situation d'insécurité, les Etats membres de la CBLT ont donc décidé de la doter d'un organe de sécurité collective. C'est ainsi qu'est mis en place un comité chargé de la sécurité,

³⁷⁴ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

³⁷⁵ Idem

³⁷⁶ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« qui a pour mission principale la sauvegarde de la paix et de l'ordre sur le lac Tchad. Ce comité mixte de sécurité est constitué d'éléments de l'armée, de la police, de l'immigration, de la douane, des eaux, des forêts et des pêches des différents pays du bassin. Il a la particularité d'associer des personnels civils et militaires »³⁷⁷.

Dans ses recherches de solution aux problèmes sécuritaires qui se posaient avec acuité à l'ensemble des Etats riverains, le comité de sécurité a recommandé

« la création de patrouilles mixtes chargées d'assurer de manière durable la paix et la sécurité dans la région. Cette recommandation a été adoptée par tous les pays. C'est ainsi que, depuis 1983, chaque pays envoie des agents de sécurité qui constituent une patrouille mixte dans une zone spécialement délimitée dans le lac. À partir de 1988, quatre patrouilles ont été mises en place dans « Le quadrilatère que forment les lignes qui les joignent à partir de leurs bases respectives de Blangoua au Cameroun, BagaKauwa au Nigeria, Gadera au Niger et Baga Sola au Tchad »³⁷⁸.

Cependant, malgré la volonté affichée de se doter d'un organe de sécurité commune, les Etats membres de la CBLT ne sont parvenus à mettre en place un organe intégré de sécurité collective. En effet, les *« soubresauts politiques survenus dans les années 1990 ont fait que les États ont un peu relâché leur effort et se sont davantage préoccupés des problèmes internes ; du coup, l'insécurité s'est intensifiée dans le lac Tchad »³⁷⁹*. Par ailleurs, les réticences du Cameroun à prendre une part active dans la Force Mixte Multinationale (FMM), mise en place dès 1998 par le Niger, le Nigéria et le Tchad, ont fini par renvoyer aux calendes grecques le projet de constitution d'une force commune de sécurité collective autour du Lac Tchad.

En tout état de cause, après plusieurs années d'hibernation, l'organe de sécurité collective de la CBLT va être réactivé, non sans difficultés institutionnelles et opérationnelles, suite à l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram. En effet, et ce malgré *« ses faiblesses intrinsèques et la défiance qu'elle suscitait, la CBLT offrait au moins un cadre institutionnel pour une action*

³⁷⁷ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

³⁷⁸ Idem

³⁷⁹ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

concertée entre les pays frappés par une menace dont le rayon d'action se situait à cheval entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale »³⁸⁰.

En somme et comme l'affirme Armel Sambo,

*« la CBLT a pour mission principale d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des ressources halieutiques du bassin du lac Tchad. Cependant, l'une des missions connexes assignées à la CBLT à sa création était aussi d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du lac. L'esprit de la Convention de Fort-Lamy était de mettre en place une structure à la fois civile et militaire. L'articulation des volets socioéconomique et sécuritaire est cependant demeurée embryonnaire, et le mandat initial de gestion des ressources en eau a primé au cours de ces 50 années d'existence de la CBLT. »*³⁸¹

B- LES ACCORDS BILATERAUX COMME MODALITES ADDITIVES DE LA GESTION COOPERATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU LAC TCHAD

Il s'est avéré très tôt que dans la gestion quotidienne des ressources en eau, les mécanismes multilatéraux de la CBLT ont souvent présenté des faiblesses et insuffisances opérationnelles qui ne permettaient pas de favoriser une pleine coopération entre les Etats riverains. Ainsi, pour pallier ces insuffisances, des initiatives de gestion coopérative des ressources hydriques ont été directement mises en œuvre par certains Etats riverains dans le cadre de leur coopération bilatérale. En effet, ces initiatives ont généralement fait l'objet d'accords bilatéraux qui renferment deux principales dimensions : une dimension de gestion équitable des ressources hydriques (1) d'une part, et une dimension de développement infrastructurel d'autre part (2).

1- L'objectif de gestion équitable des ressources hydriques poursuivi par les accords bilatéraux autour du Lac Tchad

Si la Convention de Fort-Lamy a effectivement permis de doter les Etats membres de la CBLT, d'un cadre normatif et institutionnel multilatéral de gestion des ressources du Lac Tchad, celle-ci pêche néanmoins par un certain mutisme au niveau des règles relatives à l'utilisation et à

³⁸⁰Joseph Léa Nkalwo Ngoula, « Le jeu des acteurs étatiques sous régionaux dans la lutte contre « Boko Haram » », op.cit.

³⁸¹Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

la protection des eaux transfrontalières. En effet, à la lecture minutieuse des huit (08) articles qui la composent, il ressort clairement qu'aucune règle substantielle des cours d'eau internationaux

« n'y est énoncée et seule une règle procédurale, la règle de la notification préalable des mesures projetées, y est consacrée, ce qui était révolutionnaire pour l'époque. Aucune mention n'y est faite de la protection des ressources naturelles du Bassin contre les pollutions et autres situations dommageables »³⁸².

En effet, la CBLT, en tant qu'organisation intergouvernementale de coopération pour la gestion des ressources en eau du Lac Tchad, n'est pas dotée de mécanismes contraignants et agit uniquement sur la base de la bonne volonté des Etats à vouloir coopérer. Ce qui constitue sans nul doute *« un handicap à la volonté des États de s'engager légitimement dans une nouvelle ère de coopération pour renforcer leur « communauté d'intérêts » à travers la gestion durable de ce lac partagé »³⁸³.*

Pour pallier les insuffisances juridico-institutionnelles de la CBLT, les Etats membres de la CBLT ont procédé à l'élaboration et à la conclusion d'accords bilatéraux additionnels à la Convention de 1964. Ainsi, dans le prolongement de la recherche d'une gestion concertée des ressources en eau du Lac Tchad, en dehors des accords régionaux conclus dans le cadre de la CBLT, *« d'autres instruments juridiques ont été développés (...) entre les États riverains pour encadrer l'exploitation des ressources du lac et les aménagements dans le bassin »³⁸⁴.* C'est notamment le cas des accords bilatéraux de Moundou relatif au prélèvement d'eau dans le Logone pour des fins agricoles a été signé entre le Cameroun et le Tchad en 1970 et son Protocole concernant les aménagements hydrauliques entre le Cameroun et le Tchad a été mis en place le 20 août 1970.

En effet,

« le 20 août 1970, à Moundou (Tchad), les Républiques du Cameroun et du Tchad, soucieuses de développer leur économie rurale pour le mieux-être de leurs populations et de marquer leur volonté d'exploiter au maximum et rationnellement les possibilités de mise en valeur pastorale et piscicole des vallées du Logone et de ses affluents ont

³⁸²Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale, op.cit*

³⁸³ Idem

³⁸⁴Inès Carine Singhe, « La collaboration dans le bassin du lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

signé un protocole en vue d'harmoniser l'utilisation des eaux du fleuve Logone et de la protection des terres contre ses crues. Par ailleurs, avec l'appui de la FAO, il a été préparé en 1971, un projet « d'Accord relatif à l'utilisation et au développement de l'eau dans le bassin du Lac Tchad ». Ce projet a ensuite été revu par le Comité Technique Permanent sur les ressources en eau de la CBLT en février 2004 pour devenir un projet de « Protocole d'Accord relatif à l'utilisation, le développement, la conservation, la gestion équitables et raisonnables des eaux internationales du bassin conventionnel du Lac Tchad » »³⁸⁵.

C'est dans le prolongement de cet accord qu'une Commission Mixte Cameroun-Tchad a été érigée pour connaître entre autres de la résolution des conflits transfrontaliers en matière des ressources en eau du Lac Tchad. Car,

« Il est à relever que les conflits transfrontaliers (Tchad-Cameroun) sont consécutifs à des fraudes de mesures de débit ou d'échelle constatées par le Tchad au niveau du Cameroun surtout au niveau de Bongor (fleuve Logone). Il a été souvent reproché au Cameroun d'uniformiser les mesures de l'IGN installées de part et d'autre de la frontière. Alors que l'échelle de mesure d'un cours d'eau frontalier (comme le Logone ou le lac Tchad) varie d'un pays à un autre c'est-à-dire que l'IGN du Cameroun est différent de l'IGN du Tchad »³⁸⁶.

Par ailleurs, le Niger et le Nigéria ont également entrepris de conclure un accord de gestion des ressources au niveau de l'hydrosystème de la Komadougou-Yobe de plus en plus retrait. C'est ce qui ressort de l'analyse de Tchago Bouimon lorsqu'il affirme que

« un autre projet de « charte de l'eau pour la gestion durable et équitable de l'eau dans le bassin de Hadejia-Jama'are-Komadugu-Yobe » (Niger-Nigéria) a été préparé en 2007 lors d'un atelier organisé dans le cadre du FEM. Il indique que le Nigéria s'assurera que ses États fédérés concernés respectent les obligations de l'Accord de la Commission mixte nigéro-nigériane »³⁸⁷.

2- L'objectif de développement des infrastructures intégratrices poursuivi par les accords bilatéraux autour du Lac Tchad

Au-delà de la gestion proprement dite des ressources en eau, les accords bilatéraux conclus par les Etats riverains du Lac Tchad ont généralement eu pour objectif de développer des

³⁸⁵Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale, op.cit*

³⁸⁶Idem

³⁸⁷Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

infrastructures intégratrices qui servent à l'interconnexion des deux Etats parties à un projet commun. Comme l'affirme Etanislav Ngodi, « *la coopération en matière de gestion des fleuves internationaux est essentiellement une activité à caractère politique. Il s'agit surtout d'identifier les effets bénéfiques de la coopération, la négociation et autres formes de gestion qui soient à la fois pratiques et équitables* »³⁸⁸. En effet, La gestion concertée des sources et ressources hydriques du Lac Tchad permet aux Etats riverains « *d'élaborer des politiques qui consistent à privilégier les avantages économiques de l'utilisation de l'eau en coopération* »³⁸⁹.

Dans cette perspective, un certain nombre de projets d'infrastructures routiers et ferroviaires ont été élaborés par les Etats riverains et certains sont même déjà en cours de réalisation grâce à l'entrée en scène de certaines puissances étrangères dans cet espace. C'est ainsi que « *dans le contexte de la montée en puissance de la Chine sur la scène régionale du bassin du lac Tchad, un projet de chemin de fer a été à nouveau évoqué, qui relierait le Cameroun (Ngaoundéré) au Tchad (Moundou, N'Djaména, Abéché) puis le réseau ferré du Soudan (Nyala, Port Soudan)* »³⁹⁰. Par ailleurs, le fleuve Logone, fait actuellement l'objet de construction d'un pont qui reliera à terme les villes de Yagoua au Cameroun et de Bongor au Tchad.

³⁸⁸ Etanislav Ngodi, « la gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in Joseph Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), op.cit.

³⁸⁹ Idem

³⁹⁰ Magrin G., Ngaressessem G. M., 2014 – “Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 539-580 (clé USB).

CONCLUSION DU CHAPITRE II

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Au demeurant, face aux défis environnementaux et la pression démographique auxquels sont de plus en plus soumis les sources et ressources hydriques du Lac Tchad, leur gestion durable et intégrée est devenue un enjeu de gouvernance vitalisé et réifié. A cet effet, à l'aune d'un arsenal de normes éthiques, coutumières et juridiques, des initiatives multilatérales et bilatérales ont pris forme dans l'optique de préserver cet écosystème d'une disparition éventuelle.

Si l'image brouillée des perceptions et représentations que les principaux usagers des ressources en ont renforcé « *le mythe de la disparition du lac Tchad* »³⁹¹, la gouvernance de ces ressources reste le principal facteur de coopération dans cet espace. En effet, la CBLT s'attèle ; avec l'appui des partenaires techniques et des bailleurs de fonds internationaux, à coordonner les différentes initiatives visant à sauver le Lac Tchad. Dans ce sens la CBLT s'inscrit résolument dans une dynamique hydrodiplomatie multilatérale. Ce concept de l'hydrodiplomatie multilatérale peut être considéré, selon Fadi Comair, comme un outil entre les mains de la CBLT qui « *allie le travail diplomatique avec l'expertise en matière de planification de projets hydrauliques, via la création d'une coopération régionale. Le but est de créer une dynamique de développement économique au niveau du bassin transfrontalier* »³⁹².

In fine, la gouvernance des sources et ressources hydriques du Lac Tchad revêt un enjeu vitalisé et réifié de plusieurs dimensions : une dimension écologique en termes de développement durable ; sur le plan éthique et normatif en termes de rationalisation et de réglementation de leur gestion ; et sur le plan politique en termes de promotion des logiques coopératives dans le cadre des organes et accords institutionnels multilatéraux et bilatéraux.

³⁹¹ Géraud Magrin, « Le mythe de la disparition du lac Tchad », op.cit.

³⁹² Isabelle Hanne, « l'hydro-diplomatie est « une politique d'anticipation » », 13 janvier 2017

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

La compréhension de la construction socio-spatiale des sources et ressources hydriques du Lac Tchad a été au cœur de notre analyse. Il s'est agi de montrer que l'hydrologie du Lac Tchad est au centre des dynamiques transfrontalières de cet espace, en termes de multi-activités, de mobilité et de multifonctionnalités. Cette hypothèse de travail a été vérifiée en deux temps.

D'une part, nous avons démontré que les espaces hydriques du Lac Tchad sont structurés autour de deux grands hydrosystèmes : le Chari-Logone et le Komadougou-Yobé. Si l'hydrosystème du Chari-Logone est le plus grand pourvoyeur d'eau de surface du lac, l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé, les eaux souterraines, les plaines inondables, les rivières et autres zones marécageuses, ainsi que les précipitations jouent un rôle important dans le fonctionnement hydrologique du Lac Tchad. Dans ce sens, leur double caractère international et transfrontalier confère à ces sources et ressources d'interconnecter des espaces territoriaux qui ne relèvent plus d'une souveraineté exclusive. Par ce fait, les sources et ressources hydriques du Lac Tchad forment donc un cadre hydropolitique qui socialement construit par les dynamiques transfrontalières autour d'elles.

D'autre part, l'analyse de l'intégrité des sources et ressources face aux problématiques environnementales et à la pression démographique à l'aune des perceptions et représentations divergentes, voire contradictoires que les divers groupes d'acteurs développent au sujet du Lac Tchad en fait un enjeu de gouvernance réifié et vitalisé. Cet enjeu de gouvernance concerne davantage les Etats riverains qui, à travers les options du multilatéralisme ou du bilatéralisme, se sont engagés dans des logiques de gestion coopérative des ressources hydriques dans une optique de développement socioéconomique et d'intégration régionale.

En somme, la dynamique de construction des sources et ressources hydriques du Lac Tchad en un cadre et un enjeu hydropolitiques se comprend et s'explique par la centralité que celles-ci occupent dans les dynamiques de construction et de reconstruction territoriales ainsi que de gouvernance institutionnelle des Etats riverains. En tout état de cause, l'étude de l'hydrologie du Lac Tchad a permis de conférer à cet écosystème une dimension stratégique et hydropolitique qui alimente et régule la dynamique des rivalités de puissance entre les acteurs géopolitiques de cet espace.

DEUXIEME PARTIE :

**LA TRANSFORMATION DES ESPACES
HYDRIQUES ET PERI-HYDRIQUES DU LAC
TCHAD EN UN THEATRE D'OPERATIONS
(HYDRO) HEGEMONIQUES**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Tout au long de la première partie, nous avons étudié la configuration hydropolitique du Lac Tchad sous l'angle de la dimension « cadre-enjeu » des géosciences politiques. Ce qui nous a permis de démontrer comment les sources et ressources hydriques participent à la construction du cadre hydropolitique du Lac Tchad à travers les dynamiques de structuration des territoires appartenant à diverses entités souveraines qu'elles arrosent et traversent. Ces sources et ressources sont apparues par la suite comme un enjeu hydropolitique qui fait appel à l'intervention des acteurs étatiques pour fixer le cadre normatif et institutionnel de leur gouvernance. C'est dire que l'espace du Lac Tchad ne revêt d'enjeux que dans la mesure où il est structuré par des ressources stratégiques³⁹³.

Il apparaît donc évident que les espaces couverts par les sources et ressources hydriques du Lac Tchad, construits comme un cadre et un enjeu hydropolitique, s'inscrivent dans les projets stratégiques et géopolitiques des acteurs étatiques et non-étatiques riverains. En effet, du fait de l'enracinement des menaces sécuritaires asymétriques dans les confins territoriaux des abords et des îles du Lac Tchad, ses ressources sont de plus en plus vulnérables. Cette situation cristallise et exacerbe les rivalités hégémoniques et les défis de sécurité humaine entre les différents acteurs étatiques et non-étatiques illégitimes du lac. C'est pourquoi les espaces couverts par les eaux du Lac Tchad se sont progressivement transformés successivement en un théâtre de batailles hégémoniques, et en un champ de batailles asymétriques.

En tout état de cause, l'objectif du deuxième volet de notre analyse est de vérifier notre deuxième hypothèse secondaire selon laquelle, la vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques participe à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques dans la mesure où ce cadre apparaît comme le lieu d'expérimentation des stratégies tantôt de confrontation, tantôt d'alliance des acteurs étatiques en fonction de leurs intérêts vitaux en jeu.

Pour y parvenir, nous allons structurer notre démonstration sous un plan analytique binaire : La dynamique de restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités

³⁹³ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.210

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

et de confrontations hégémoniques (Chapitre III) ; La « securitization » des espaces hydriques du Lac Tchad, stade suprême de la théâtralisation du cadre territorial du Lac Tchad (Chapitre IV).

**CHAPITRE III- LA DYNAMIQUE DE
RESTRUCTURATION DU CADRE TERRITORIAL
DU LAC TCHAD EN UN THEATRE DE
RIVALITES HYDROHEGEMONIQUES**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Etudier le Lac Tchad, en tant qu'espace structuré autour de sources et ressources hydriques, comme un cadre territorial en restructuration s'affirmant désormais comme un théâtre de rivalités et de confrontations hydrohégémoniques, revient à analyser les enjeux et jeux de puissance qui opposent les Etats riverains au sujet des ressources stratégiques de ce cours d'eau transfrontalier. Pour y parvenir, il convient au préalable de procéder à la précision sémantique des concepts de « *théâtre* » et de « *rivalités hégémoniques* ».

Dans ce sens, et selon Stéphane Rosière, la notion de « *théâtre* » désigne un « *lieu de la confrontation des forces armées* »³⁹⁴. En effet, les spécialistes en stratégie emploient de manière précise l'expression de « *théâtre des opérations* » pour désigner l'espace où se déroule la confrontation militaire, le lieu où une tactique est opérationnalisée³⁹⁵. Dans cette optique, les espaces hydriques et péri-hydriques que forme le cadre territorial du Lac Tchad sont reconfigurés et restructurés en un théâtre d'expression et de confrontation des vellétés de puissance entre les acteurs étatiques de cet espace. Ces acteurs étatiques en concurrence pour l'accès et le contrôle des ressources hydriques et péri-hydriques définissent des stratégies qui s'inscrivent dans la dialectique ambitions-menaces.

Pour mieux comprendre la nature des rivalités hydrohégémoniques qui opposent les Etats riverains du Lac Tchad autour de l'accès et du contrôle des espaces territoriaux hydriques et péri-hydriques, il convient d'abord de préciser le contenu sémantique des notions de *rivalité* et d'*hégémonie*.

Dans ce sens, la notion de *rivalité* tire son origine de l'étymologie latine *rivalis*, dérivé de *rivus* qui signifie ruisseau. Ainsi donc la notion de *rivalité* désignait à l'origine les personnes qui avaient un usage commun d'un cours d'eau. En la transposant dans le cadre des relations internationales hydriques, le concept de *rivalité* peut désigner l'ensemble des rapports d'influence qu'entretiennent les Etats riverains d'un cours d'eau transfrontalier. Ces rapports d'influence se cristallisent en général sur les désaccords en matière de gestion des ressources hydriques. Dans le

³⁹⁴ Stéphane Rosière, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'Information géographique*, *op.cit.*

³⁹⁵ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

cadre de l'espace du Lac Tchad, les rivalités observées autour de la gestion des ressources en eau revêtent une dimension éminemment hégémonique.

Dès lors, « *signifiant « direction » en grec ancien, la notion d'hégémonie peut être définie en Relations Internationales comme la position d'un Etat capable grâce à sa suprématie d'émettre et de faire respecter les règles principales qui gouvernent le système international* »³⁹⁶. Pour Robert Gilpin l'hégémonie se conçoit comme « *la séquence au cours de laquelle s'établit un équilibre entre les coûts économiques, nécessaires au maintien de la puissance, et les bénéfices que l'hégémon peut en tirer.* »³⁹⁷ En tout état de cause, la notion d'hégémonie implique généralement l'emploi des capacités militaro-stratégiques par un Etat qui lui permettent de gagner contre ses rivaux la guerre hégémonique qui est à l'origine de la création du système international à son profit.

De ce qui précède, l'hydrohégémonie peut être définie comme étant l'hégémonie qu'un Etat exerce sur un bassin versant transfrontalier à travers la mise en œuvre des stratégies de contrôle des ressources hydriques telles que la capture, l'intégration et le confinement des ressources³⁹⁸. C'est cette dernière conception que l'on va adopter dans le cadre de la présente étude. En effet, les ressources en eau transfrontalières partagées entre les quatre Etats riverains du Lac Tchad recèlent un potentiel de concurrence. Ce potentiel de concurrence est exacerbé par les menaces environnementales qui contribuent à la régression et à l'assèchement de la surface des eaux du Lac Tchad. C'est sans doute ce qui suggère à Etanislav Ngodi de penser que, « *compte tenu de l'importance de l'eau pour le développement national, chaque pays peut avoir son propre programme national sur l'utilisation d'un cours d'eau international, d'où, il se pose un problème de rivalités* »³⁹⁹. Dès lors, étudier les rivalités de puissance qui s'opèrent sur le théâtre que constituent le cadre territorial des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad revient à

³⁹⁶ Dario Battistella et al, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 3^{ème} édition, 2012, p.267

³⁹⁷ Josépha Laroche, « Economie politique Internationale », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel, *Traité de Relations Internationales*, op.cit., p.637

³⁹⁸ Mark Zeitoun et Jeroen Warner « hydro-hegemony – a framework for analysis of trans-boundary water conflicts », *water Policy* 8 (2006), pp 435-460

³⁹⁹ Etanislav Ngodi, « la gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in Joseph Vincent Ntuda Ebodé, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

analyser les jeux des acteurs étatiques du Lac Tchad autour des enjeux stratégiques propres à cet espace.

En effet, l'accès et le contrôle des ressources du Lac Tchad revêtent un ensemble de jeux d'intérêts et de puissance des acteurs étatiques pour le contrôle de ces territoires. Une telle perspective nous permet d'appréhender les principaux desseins hydrostratégiques des Etats riverains du Lac Tchad. Aussi, notre analyse se propose-t-elle de comprendre et d'expliquer les jeux d'intérêts des Etats riverains du Lac Tchad à travers une réflexion sur les rivalités de puissance observées dans la gestion des ressources du Lac Tchad. Dès lors, nous allons procéder à une étude de la configuration des rapports de force qu'entretiennent les Etats riverains du Lac Tchad. Car, dans un contexte marqué par « *les multiples contraintes sécuritaires qui pèsent sur ces États, la poursuite d'intérêts nationaux parfois incompatibles* »⁴⁰⁰, le poids de l'histoire et les impératifs de politique intérieure propres à chaque Etat riverain ont transformé les rives du Lac Tchad en un espace d'enjeux stratégiques et une surface de jeux hégémoniques entre les différents acteurs géopolitiques⁴⁰¹. Les jeux renvoyant à la manière dont les Etats s'organisent et se projettent dans l'espace en vue de satisfaire leurs appétits de puissance : volonté de coopération multilatérale à travers une gestion concertée ou intégrée au sein de la CBLT ? Volonté d'affirmation hégémonique à travers une gestion unilatérale et souverainiste par un Etat structurellement puissant ? Système d'alliances à travers une gestion par la conclusion d'accords bilatéraux entre deux Etats riverains ? La poursuite d'intérêts économiques relatifs à l'exploitation des ressources du Lac, la volonté d'expansion territoriale et la sécurisation des ressources et des frontières constituant les principaux enjeux poursuivis par les Etats riverains du Lac Tchad.

Dans cette optique, nous allons d'abord examiner les enjeux stratégiques du Lac Tchad (section 1), avant de nous appesantir sur le jeu des acteurs en compétition dans la quête et la conquête des positions dominantes dans cet espace (section 2).

⁴⁰⁰ Joseph Léa Nkalwo Ngoula, « Le jeu des acteurs étatiques sous régionaux dans la lutte contre « Boko Haram » », article publié en Septembre 2016 et consulté le 27 Novembre 2019 sur le site www.irenees.net

⁴⁰¹ Vernuy Eric Suyru, *La coopération sécuritaire face au défi de la criminalité transfrontalière dans le golfe de Guinée : état des lieux et esquisse de solution*, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, 2013, 113 p.

SECTION 1- LES ENJEUX STRATEGIQUES DES ESPACES HYDRIQUES ET PERI-HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Comme nous l'avons examiné dans le chapitre précédent, l'eau est avant tout vue comme un enjeu de coopération internationale. A ce sujet, l'on dénombre une prolifération de traités internationaux de nature bilatérale ou multilatérale liés à l'eau. Historiquement, les premiers traités internationaux ont porté sur l'eau et la pêche. De nos jours, plus de 3600 traités internationaux en lien avec les questions de l'eau ont déjà été conclus. Environ 300 de ces traités sont liés à la question de partage de la quantité de ressources.

Dans l'espace du Lac Tchad, malgré l'institutionnalisation de la CBLT comme cadre multilatéral de gestion concertée des ressources hydriques, il subsiste des désaccords dans l'exploitation de ces ressources. En effet, en tant que cours d'eau transfrontalier, les ressources hydriques ne suivent non seulement pas les frontières des Etats riverains, mais une exploitation accrue des eaux de son bassin amont par certains Etats produit des effets négatifs sur la quantité et la qualité d'eau sur le bassin aval. Etant donné que

« dans le contrôle et l'exploitation des eaux à travers le monde, les pays situés en amont tirent d'énormes avantages, la construction par exemple des barrages de retenue d'eau par ces pays entraîne la réduction des débits des fleuves qui traversent les pays situés en aval, et ce fait provoque les protestations de ces derniers et très souvent débouchent sur des conflits »⁴⁰².

Dans cette optique, il importe de nous interroger sur les enjeux stratégiques qui sous-tendent les désaccords, litiges et conflits dans l'espace du Lac Tchad. Ces enjeux stratégiques se déclinent essentiellement de manière respective dans leurs dimensions hydriques (sous-section 1) et péri-hydriques (sous-section 2).

⁴⁰² Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, op.cit.,

SOUS-SECTION 1 : LES ENJEUX DE L'ACCES AUX RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Le Lac Tchad, en tant que principale oasis de l'espace sahélien africain, charrie des convoitises et constitue un enjeu d'appropriation et d'exploitation de ses ressources hydriques. En effet, les ressources en eau du Lac Tchad représentent dès le lendemain des indépendances un enjeu crucial pour la réalisation de certains projets agricoles qui s'inscrivaient dans les stratégies nationales de développement des Etats riverains. Depuis lors, des désaccords sont apparus au sujet de la gestion et des usages des ressources en eau. Ces désaccords portent notamment sur le détournement des eaux, la gestion des terres et l'exploitation des ressources halieutiques à propos desquels les Etats riverains s'accusent mutuellement.

Si certains désaccords ont souvent été aplanis grâce aux mécanismes multilatéraux de la CBLT, d'autres persistent et traduisent le primat des intérêts souverainistes étatiques sur la gestion concertée des ressources hydriques du Lac Tchad. En effet, la quasi-totalité des Etats riverains perçoit désormais les eaux de surface du Lac Tchad comme une ressource stratégique dans la réalisation de leurs desseins en matière de développement. Cette perception du Lac Tchad en tant qu'enjeu stratégique s'objective essentiellement par la volonté de satisfaire les besoins hydriques nationaux. Pour mieux donner sens à ces enjeux, nous allons au préalable analyser les principaux conflits d'usage des ressources hydriques que l'on rencontre dans la plupart des bassins versants transfrontaliers (A), avant de nous intéresser aux desseins stratégiques des Etats riverains, avec un accent sur ceux du Cameroun et du Tchad (B).

A- LES PRINCIPALES FACETTES DES CONFLITS INTERNATIONAUX AUTOUR DES RESSOURCES HYDRIQUES TRANSFRONTALIERES

Pour mieux étudier les principales facettes des conflits internationaux des ressources hydriques transfrontalières dans le monde, il convient de les appréhender à partir du paradigme des conflits internationaux. Dans ce sens, nous allons d'abord préciser la notion de *conflits internationaux*. A cet effet, si le mot « conflit » a pour origines latines *confligere* et *conflictus* qui signifient désaccord et affrontement, les conflits internationaux peuvent littéralement se définir

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

comme l'ensemble des désaccords et affrontements qui opposent deux ou plusieurs acteurs situés au-delà d'un espace de souveraineté appartenant et contrôlé par un seul Etat. Si l'on s'en tient au domaine des ressources en eau, il convient de souligner que « *les désaccords sont innombrables mais les affrontements peu nombreux. Les conflits qui y sont liés n'entrent donc pas dans la définition proposée par le SIPRI* »⁴⁰³. En effet, le SIPRI⁴⁰⁴ définit généralement le conflit comme un affrontement armé ayant pour enjeu le gouvernement ou le territoire, dont l'une au moins des parties est un Etat, et ayant causé au moins 1000 morts au combat au cours d'une année calendaire.

C'est donc à l'opposé de la critériologie du conflit théorisé par le SIPRI que nous allons situer les ressources hydriques internationales dans une grille d'analyse des conflictualités en rapport avec les enjeux de sécurité. Ainsi, nous allons d'abord étudier les différentes facettes de ces conflictualités (1), avant de nous appesantir sur les risques de conflit liés aux transferts massifs interbassins d'eau (2).

1- La typologie des conflits internationaux liés aux ressources hydriques transfrontalières

Dans une étude menée sur les conflits internationaux en rapport avec les ressources hydriques, le géographe américain Aaron Wolf a recensé tous les litiges connus depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale. Sur les 215 rivières transfrontalières retenues par lui, soit plus de 1800 conflits potentiels, portant essentiellement sur les termes des traités ou des accords en voie d'élaboration ou en cours de contestation (150 accords), il précise « *qu'on ne s'est battu pour l'eau que 37 fois en 50 ans, dont 27 fois entre Israël et la Syrie, et il considère donc que la menace de pénurie d'eau conduit plutôt les Etats à coopérer qu'à s'affronter.* »⁴⁰⁵

Si les conclusions de cette étude ont un intérêt heuristique certain, il n'en demeure pas moins qu'elles comportent au moins deux biais de nature à relativiser l'assertion de Aaron Wolf selon laquelle *la menace de pénurie d'eau conduit plutôt les Etats à coopérer qu'à s'affronter*. En

⁴⁰³ Christian Bouquet, « conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », Les cahiers d'Outre-Mer, en ligne, consulté le 08 janvier 2020 sur www.journals.openedition.org

⁴⁰⁴ Le Stockholm International Peace Research Institute est un Think Tank de référence sur les questions de paix et de sécurité internationales, fondé le 6 mai 1966 à l'origine pour célébrer 150 ans de paix ininterrompue en Suède.

⁴⁰⁵ Christian Bouquet, « conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

effet, le premier biais de cette étude est qu'elle est limitée dans le temps : elle n'a pas tenu compte de l'histoire ancienne⁴⁰⁶. Le second est biais est lié en l'absence de données liées aux conflits localisés au sein des cours d'eau africains⁴⁰⁷. Compte tenu des insuffisances relevées ci-dessus, il s'avère nécessaire de procéder à la typologie des conflits liés aux cours d'eau internationaux à partir de nouvelles approches théoriques réalisées en la matière, avant de considérer leur opérationnalité quant à la compréhension des conflictualités autour de l'eau.

Dans le champ de la réflexion hydropolitique des conflits liés à l'eau, deux approches théoriques, représentées respectivement par l'Institut de Heidelberg⁴⁰⁸ ou l'Ecole germano-européenne et le Pacific Institute⁴⁰⁹ ou l'Ecole américaine, ont émergé. Chaque approche, dans sa quête de compréhension et d'explication des dynamiques conflictuelles ayant l'eau comme déterminant du conflit ou encore cherchant à expliquer les dimensions hydropolitiques des conflits internationaux, mobilise un ensemble de concepts théoriques afin de catégoriser les différentes facettes desdits conflits.

Dans son essai de catégorisation des conflits en rapport avec l'eau, l'Institut d'Heidelberg a établi une distinction entre non-violence et violence. Dans la première catégorie, l'on retrouve des conflits dits de basse intensité, considérés comme des conflits latents lorsqu'il ne s'agit que de divergences de vues, et comme des conflits manifestes quand apparaissent déjà des menaces verbales. Dans la deuxième catégorie, l'on retrouve des conflits dits de moyenne intensité au cours desquels l'on peut apercevoir des affrontements sporadiques, et des conflits dits de haute intensité ou crise sérieuse avec la récurrence des affrontements. C'est ce dernier cas de figure qui peut conduire à la guerre de l'eau avec violences continues, destructions massives et de longue durée⁴¹⁰.

⁴⁰⁶ Christian Bouquet affirme notamment que « à Babylone du temps d'Hammourabi (1750 avant JC), les populations se battaient déjà pour les eaux du Tigre et de l'Euphrate, et cette guerre pourrait bien reprendre aujourd'hui si la Turquie décide de couper l'eau à l'IRAK (ce qui est partiellement déjà le cas) », op.cit.

⁴⁰⁷ Notamment les multiples cas d'empoisonnement des puits par les Janjawid soudanais contre les Zaghawa lors de la guerre du Darfour.

⁴⁰⁸ L'Institut de recherches sur les conflits internationaux d'Heidelberg est un institut spécialisé dans les études des conflits liés aux ressources naturelles.

⁴⁰⁹ Le Pacific Institute pour les études de développement, d'environnement et de sécurité est un centre de recherche à but non lucratif fondé en 1987 par le scientifique américain Peter Gleick dans le but de mener des analyses sur les problématiques de développement ; d'environnement et de sécurité avec un accent particulier sur les enjeux des eaux douces.

⁴¹⁰ Christian Bouquet, « conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Dans la même logique, le Pacific Institute est allé plus loin dans l'analyse des caractéristiques des situations conflictuelles qui peuvent naître autour des ressources hydriques. Selon l'américain Peter Gleick, celles-ci peuvent être regroupées dans les catégories suivantes, étant entendu cependant que les situations réelles sont souvent plus complexes et peuvent ressortir de plus d'une catégorie⁴¹¹ :

- Le contrôle de la ressource : quand l'accès à l'eau est à la racine du conflit ;
- L'utilisation de la ressource à des fins militaires : quand les ressources hydriques sont utilisées comme arme ;
- L'utilisation de la ressource à des fins politiques ;
- Le terrorisme : quand l'eau est utilisée comme cible ou comme arme par des acteurs non étatiques ;
- L'utilisation des ressources hydriques ou des systèmes reliés comme cibles militaires ;
- Les conflits de développement : lorsque les ressources hydriques sont une source de tension majeure dans un contexte de développement économique et social.

Des catégories de conflits liés aux ressources hydriques issues des Ecoles évoquées ci-dessus, seule celle élaborée par le Pacific Institute nous paraît d'un certain intérêt dans le cadre de notre réflexion. Dans cette logique, nous allons reprendre à notre compte l'analyse que Sylvie Paquerot⁴¹² en fait pour étudier en profondeur les déterminants de ces conflits. En effet, elle insiste sur la première et la dernière catégories de conflits hydriques proposées par le Pacific Institute. Pour elle, ces catégories se réfèrent à des situations où l'Etat des ressources en eau est un déterminant en lui-même des situations conflictuelles et où la disponibilité des ressources en eau constitue un facteur limitant du développement.

Concernant la première catégorie de conflits internationaux liés à l'eau, c'est-à-dire quand l'accès au cours d'eau international est à la racine du conflit, il convient de souligner qu'environ la moitié des ressources en eau douce sont contenues dans des bassins transfrontaliers, sans considération des nappes souterraines. En Afrique et en Amérique Latine par exemple, 60% des ressources en eau sont « internationales », ce qui signifie que dans bien des cas, même fournir l'eau

⁴¹¹ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

⁴¹² Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

potable aux populations qui n'y ont pas accès suppose l'usage de ressources partagées entre deux ou plusieurs États. On ne peut donc complètement dissocier conflits internationaux et conflits internes en matière de ressources en eau⁴¹³. Dès lors, l'on observe que « *bien des États se disputent la maîtrise ou le partage de cette matière première, devenue ressource stratégique [...] Un fleuve n'appartient à personne, mais son eau, chaque fois qu'elle est valorisable, suscite des convoitises et des appropriations qui peuvent être conflictuelles* »⁴¹⁴. C'est dans cette logique qu'émergent des conflits internationaux pour cause d'accaparement et ou d'utilisation dommageable, ainsi que des conflits d'usages et conflits d'usagers.

S'agissant des conflits ayant pour déterminant l'accaparement et ou l'utilisation dommageable de la ressource, il convient de noter avec Sylvie Paquerot que

*« ces comportements peuvent faire naître des tensions et en cela, les conflits « interétatiques » ne se distinguent pas fondamentalement d'autres niveaux de rapports sociaux conflictuels. Les ferments de conflits dépendront souvent de la disponibilité globale des ressources en eau : dans les régions humides, la pollution de l'eau ou les effets environnementaux des barrages pourront provoquer des tensions, alors que dans les zones arides, ce sera plutôt la compétition pour la ressource elle-même, combinée aux problèmes de répartition pendant la saison sèche. Dans beaucoup de situations conflictuelles, se cumulent plusieurs facteurs et il est parfois difficile d'en déterminer rigoureusement l'origine : accaparement et utilisations dommageables peuvent aller de pair, particulièrement dans les régions arides déjà sous stress hydrique. Il en va ainsi du Proche-Orient, où neuf pays sur quatorze sont déjà en situation de pénurie et où la population de six de ces pays pourrait doubler au cours des prochaines années. La capacité de renouvellement des ressources en eau étant dans de telles situations déjà largement dépassée, tout accaparement induira de fait des dommages du point de vue écosystémique »*⁴¹⁵.

Dans ce sens, lorsque les rapports de force entre États riverains d'un même cours d'eau international sont très inégaux, les risques qu'un conflit autour de l'eau dégénère en guerre sont peu élevés mais les possibilités d'arriver à une solution équitable de ce conflit ne le sont pas non plus, dans la mesure où l'État le plus puissant est en mesure d'imposer un règlement conforme à ses intérêts.

⁴¹³ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

⁴¹⁴ R. Cans, *La ruée vers l'eau*, Paris, Gallimard, 2001, cité par Sylvie Paquerot, op.cit.

⁴¹⁵ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Concernant les conflits d'usages et conflits d'usagers, il s'agit de penser les conflits internationaux en termes complexes. En effet, pour Sylvie Paquerot,

« trop souvent, en matière de conflits internationaux autour des ressources en eau, dans la mesure où l'acteur principal considéré est l'État et où, de ce fait, ce qui retient l'attention est le risque d'affrontement armé qui peut en découler, l'analyse aura tendance à escamoter la distinction essentielle entre conflits d'usages et conflits d'usagers. L'attention se portera sur le rapport entre les États concernés non pas en tant qu'utilisateurs/usagers, mais sur les « relations inter-étatiques », sans réelle considération des usages en cause, alors même que là comme ailleurs, l'utilisation de l'eau engendre des conflits, avérés ou potentiels, variables selon les situations, entre les utilisateurs en amont et en aval des bassins versants, notamment du point de vue du niveau de dégradation induit par les usages en amont »⁴¹⁶.

C'est dire que comprendre les conflits autour des ressources en eau dans leurs dimensions globales exige de dépasser la perspective traditionnelle strictement interétatique, y compris, d'ailleurs dans certains cas typiques de conflits interétatiques.

2- Les risques de conflits internationaux liés aux transferts massifs d'eau

L'état de vulnérabilité des ressources hydriques du Lac Tchad face aux effets du réchauffement climatique et à la pression démographique a alimenté le projet de probables transferts des eaux du bassin du Congo vers celui du Lac Tchad, afin de sauvegarder cet écosystème (voir carte 15). C'est du moins ce qui ressort de l'actualité du Lac Tchad telle que développée dans les médias internationaux. Ainsi, la journaliste Rosa Moussaoui résume la situation en ces termes :

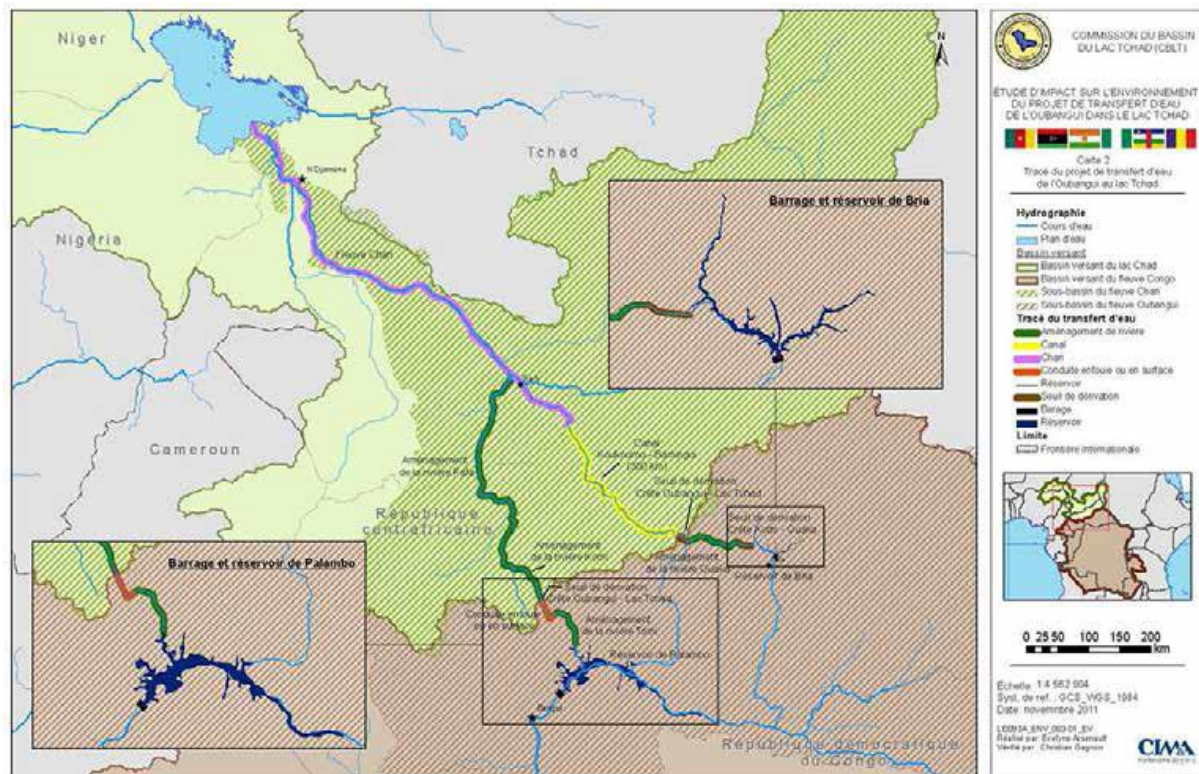
« États riverains, acteurs politiques et institutions internationales ont développé, face à l'assèchement du lac Tchad, un discours pessimiste, soulignant les effets de la pression démographique, le recul de la biodiversité ou encore le risque de développement des conflits, comme celui qu'entretiennent déjà les insurgés islamistes de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria. La concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et aux terres fertiles mises à nu par le retrait des eaux expliquerait la montée des conflits dans le bassin du lac Tchad. Ce diagnostic alarmiste prédisant une disparition prochaine du lac vient légitimer le projet pharaonique de remise en eau au moyen d'un système de barrages et de canaux qui permettraient de transférer l'eau du fleuve Congo vers le lac Tchad, via le fleuve Oubangui. Un plan défendu, entre autres, par la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) associant le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Tchad, la République centrafricaine et la Libye. Problème, on ne dispose d'aucune étude

⁴¹⁶ Sylvie Paquerot, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », op.cit.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

approfondie sur les incidences environnementales d'un tel transfert d'eau entre bassins hydrologiques et, surtout, les raisons réelles de l'assèchement observé depuis les années 1960 sont encore mal définies »⁴¹⁷

Carte 15. Les options de transfert des eaux du bassin du Congo vers le Lac Tchad



Source : Cima, 2011.

Seulement, ces projets de transfert massif des eaux entre ces deux bassins ne vont pas sans poser un certain nombre de risques de conflits. En effet, pour Christian Bouquet, la réalisation de ces projets pourrait induire « de grands déplacements de populations et de profonds bouleversements socioéconomiques »⁴¹⁸ en altérant l'environnement.

De manière plus explicite, les risques de conflits internationaux liés aux transferts massifs interbassins d'eau s'expliquent par la dimension politique de la position riparienne selon laquelle « qui tient le haut tient le bas ». En effet, dans le cadre des bassins du Congo et du Lac Tchad,

⁴¹⁷ Rosa Moussaoui, « Le lac Tchad, fragile poumon écologique », in l'Humanité, 11 mars 2016

⁴¹⁸ Christian Bouquet, « conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« outre les risques liés à la nécessité technique d'avoir une maîtrise partagée et millimétrée des « lâchages » d'eau, subsiste celui de voir les trois Etats concernés (Tchad, Centrafrique et République démocratique du Congo) ne plus être d'accord et entrer en conflit »⁴¹⁹. Dans ce sens, il convient de souligner que les désaccords à la réalisation de ce projet de transfert d'eau peuvent surgir et s'expliquer par la nécessité de prendre en compte les intérêts des communautés riveraines des fleuves Oubangui et Congo dont les modes de mise en valeur des rives subiront certainement des perturbations liées à la modification du volume d'eau et du calendrier des crues. C'est ce que souligne Rosa Moussaoui lorsqu'elle affirme que,

« ce projet d'envergure ne prend pas du tout en compte l'adaptation des populations lacustres à ces perpétuels changements du lac d'une saison à l'autre et sur le temps long. « Le lac Tchad concentre des ressources riches et diverses : poisson dans les eaux libres et les marécages, terres arables et pâturages au niveau des terres de décrue. La localisation, l'abondance comme l'accessibilité de ces ressources évoluent avec les variations des eaux, particulièrement fortes sous ces latitudes, induisant de multiples mouvements de population », souligne la géographe Charline Rangé. Villages, campements saisonniers, espaces d'exploitation agricole (maïs, riz, niébé, poivron) et parcours pastoraux se déplacent au gré des décrues et remontées des eaux ou de l'apparition de nouvelles îles. L'avenir du lac Tchad ne peut être pensé sans prise en compte de ces mobilités, des conflits, mais aussi des dynamiques humaines, sociales et productives qu'ils engendrent »⁴²⁰.

Au demeurant, les différentes facettes des conflits internationaux liés aux ressources hydriques transfrontalières ne se limitent pas uniquement aux conflits interétatiques. Elles intègrent également une dimension de conflits et de risques de conflits internes favorisés par les transformations du cycle hydrologique induites par le phénomène du réchauffement climatique. Toutes choses qui ouvrent la voie à l'examen des motivations stratégiques qui sous-tendent la survenance des dits conflits dans l'espace du Lac Tchad

B- LES DESSEINS STRATEGIQUES DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Par desseins stratégiques des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources hydriques du Lac Tchad, nous entendons les principaux objectifs motivés par les impératifs stratégiques de

⁴¹⁹ Christian Bouquet, « conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », op.cit

⁴²⁰ Rosa Moussaoui, « Le lac Tchad, fragile poumon écologique », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

poursuite et de préservation de l'intérêt national que chaque Etat riverain cherche à atteindre dans ses rapports aux autres Etats riverains. Ces desseins stratégiques s'objectivent essentiellement par leur volonté de satisfaire leurs besoins hydriques respectifs (1), au regard de l'estimation de leurs besoins en ressources hydriques du lac (2).

1- Une volonté de satisfaire les besoins hydriques nationaux

Face au constat de régression des ressources en eau du Lac Tchad, et du fait de l'incapacité de la CBLT de remplir efficacement ses missions, les Etats riverains ont pris des initiatives unilatérales de gestion desdites ressources en vue de la satisfaction des besoins de leurs populations respectives en matière d'accès et d'exploitation des ressources hydriques. Ces initiatives peuvent s'expliquer entre autres, par une inégale exploitation des ressources hydriques par chaque Etat riverain et par le poids démographique des populations dépendantes de ces ressources pour leur survie quotidienne. A titre illustratif,

« le Tchad accuse son voisin le Cameroun de détourner les eaux du fleuve Logone par une surirrigation de la riziculture (SEMRY) de Maga et par la construction de barrages de retenue, comme celui de Lagdo au Nord Cameroun. Par ailleurs, une grande partie de la production de poissons du Tchad part au Cameroun et surtout au Nigéria. En effet, on estime depuis 30 ans le chiffre de 100 000 tonnes de poissons pêchés par an (en bonne année) mais une bonne partie part directement, sans contrôle, vers les pays voisins à savoir le Cameroun et plus particulièrement vers le Nigéria. Ce chiffre englobe probablement l'ensemble des prises du lac-Tchad, du Chari et du Logone »⁴²¹.

S'appuyant sur le principe du respect de la souveraineté des Etats, le Cameroun a invoqué notamment son droit d'exploiter les ressources de son sol et son sous-sol en se posant comme seul garant et gérant des ressources issues de son patrimoine territorial. Cependant, le Nigéria va œuvrer pour contester cette gestion souverainiste des ressources en eau de la part du Cameroun. Ainsi, vont apparaître les premières tensions entre le Cameroun et le Nigéria au sujet de l'utilisation des ressources en eau du lac. En effet, *« le Cameroun a créé au cours de la décennie 1980 un barrage dans la localité de Maga servant pour l'irrigation du riz. Le Nigeria a développé deux projets*

⁴²¹Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

d'irrigation par le creusement des canaux qui dessèchent l'eau du côté camerounais. Ce qui a provoqué la réaction du Cameroun »⁴²².

En effet, dans une étude réalisée en 2010, Nadji Tellro Waï et al. démontraient par exemple que les principaux ouvrages de captage d'eau sur le fleuve Logone étaient l'œuvre du Cameroun et du Tchad, avec une nette domination du Cameroun⁴²³. C'est ainsi que le Cameroun a pu développer les ouvrages de captage d'eau ci-après :

- En termes de barrages, l'on dénombre entre autres, la retenue d'eau de Maga mise en eau en 1979 pour l'irrigation des plantations rizicoles avec une capacité évaluée à 625 millions de m³ d'eau ; la digue de Zilim mise en place en 1985 pour des besoins de production pastorale ;
- En termes de prises avec maîtrise complète de l'eau, nous avons les prises de la SEMRY dans la localité de Yagoua pour les besoins de riziculture avec un volume d'eau moyen annuel prélevé de 144 millions de m³ pour une superficie moyenne cultivée de plus de 10 000 hectares par an.

Bien plus, le Cameroun effectue également des prises avec maîtrise partielle de l'eau, à travers notamment

« le Mayo Vrick [qui est une] ancienne voie par laquelle les eaux du Mayo Tsanaga entraient dans la plaine d'inondation, [et qui] est depuis la construction du barrage de Maga, transformée en canal d'évacuation des crues de la retenue, au travers d'un ouvrage de 10 vannes (...), [ainsi que par] les canaux de pêches. De véritables pièges sont aménagés à l'entrée des canaux pour arrêter les poissons. Certains canaux de pêche constituent de véritables cours d'eau dont le débit de pointe peut aller au-delà de 20 m³/s. Au Cameroun, il a été dénombré de 80 à 300 de nos jours les canaux de pêche pouvant drainer un débit d'au moins 100 l/s à plus de 100 millions m³ entre septembre et octobre (cas du canal de Bouraï sur le Logone vers le Logomatia »⁴²⁴.

⁴²²Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », op.cit.

⁴²³ Nadji Tellro Waï et al., *Impacts et perspectives de gestion de l'évolution des ressources en eau du bassin du fleuve Logone en liaison avec la variabilité & changements climatiques et les activités anthropiques*, document électronique PDF

⁴²⁴ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Pour ce qui concerne le Tchad, ses prises d'eau sur l'hydrosystème du Chari-Logone ne sont pas très importantes et peuvent se résumer à travers les données contenues dans le tableau ci-dessus :

Tableau 1 : Récapitulatif des prises d'eaux aménagées dans la partie tchadienne du Logone

Localité	Fleuve sollicitée	Superficie aménagée (en ha)	Volume prélevé par an (en m3)
Bongor Casier B	Logone	500	4 400 m3/h
Zone de Laiï (Sategui Deressia +Boumo)	Logone	30 000	Non déterminé
Digue du Logone (Bongor-Mogodi)	Logone	Non déterminée	Non déterminé

Source : Nadji Tellro Waï et al., *Impacts et perspectives de gestion de l'évolution des ressources en eau du bassin du fleuve Logone en liaison avec la variabilité & changements climatiques et les activités anthropiques*, document électronique PDF

A l'analyse des considérations qui précèdent, il apparaît que le Cameroun, du fait de sa position privilégiée d'Etat d'amont du fleuve Logone qui constitue avec le Chari le principal hydrosystème pourvoyeur d'eau au Lac Tchad, et qui à travers ses nombreux projets de développement réalisés autour de celui-ci, exerce avec une certaine efficacité sa puissance dans la gestion des ressources en eau du Lac Tchad.

A présent, il convient d'examiner dans les détails des besoins hydriques estimatifs de chaque Etat riverain qui justifient leurs stratégies respectives d'exploitation des ressources du Lac Tchad.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2- Données estimatives en besoins hydriques dans le Lac Tchad

Les ressources en eau du Lac Tchad occupent une place centrale dans les activités agricoles et pastorales pratiquées au sein des territoires de chaque Etat riverain. En effet, les eaux de surface constituées de fleuves, des marécages et des eaux de pluie jouent un rôle majeur pour l'irrigation agricole. Les prélèvements en eau y afférents sont menés dans le cadre de vastes programmes pour le développement du secteur agricole, la création d'activités génératrices de revenus, notamment envers les femmes et la sécurité alimentaire⁴²⁵.

Dans un Etat comme le Tchad,

« l'agriculture consomme environ 190 millions de m³/an. L'irrigation au sens moderne du terme est très récente, et daterait de la grande sécheresse de 1973. Les principales zones d'irrigation sont les vallées des cours d'eau, la zone du lac Tchad et les oueds. Dans la zone saharienne, la production agricole est entièrement tributaire de l'irrigation »⁴²⁶.

Dans ce sens, le périmètre rizicole de Satégui-Déressia au Tchad est aménagé sur une surface de 1 850 ha et est approvisionné par une prise d'eau sur le Logone à l'aide d'un canal dont la capacité avoisine 50 m³/h, tandis que le besoin en eau s'élève à 1 million de m³/an⁴²⁷.

Du côté du Cameroun, ses principaux ouvrages de captage des eaux de surface pour la riziculture se trouvent sur l'hydrosystème du Logone-Chari et sont constitués de barrages de retenue d'eau à savoir : Maga, 625 millions de m³ ; Mokolo, 5 millions de m³ ; Tourou, 804 000 m³ et Oumbéda, 144 000 m³. Dans ce sens, l'étude pionnière de référence du politologue Frank Ebogo⁴²⁸ affirme que le Cameroun a entrepris durant les décennies 1970-1990,

« avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, la réalisation d'un grand programme d'aménagements hydro-agricoles centré principalement sur la production des céréales (riz, blé, etc.). Il était question d'utiliser

⁴²⁵ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad,

⁴²⁶ Idem

⁴²⁷ Idem.

⁴²⁸ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

avantageusement les plaines inondables (yaérés) à travers le détournement d'une partie des eaux du fleuve Logone. L'irrigation se réalisait en effet "par submersion des grands périmètres rizicoles aménagés en casiers" »⁴²⁹.

Cette étude estime les besoins hydriques du Cameroun pour l'irrigation dans cet espace à 328,95.10⁻³ km³ par an⁴³⁰. Ce qui

« représente près de 70,28% des usages totaux de l'eau dans le bassin du lac Tchad. Sur le plan national, le bassin du lac Tchad devient un espace stratégique car il concentre, à lui tout seul, la forte consommation de l'eau dans le domaine de l'agriculture, loin devant le bassin des fleuves côtiers (49,03%). En d'autres termes, l'essentiel de l'eau de cette région hydrologique est orientée vers l'agriculture irriguée »⁴³¹.

S'agissant du Nigéria, il convient de relever que

« le Kano River Irrigation Project dans l'état de Kano a des besoins en eau estimés à 25 000 m³/ha. Principalement construits au Nigéria, les retenues d'eau ont permis à de nombreux habitants de la zone de s'approvisionner en eau et d'assurer, voire même de diversifier, leur production culturale. Un exemple est celui du barrage d'Alau qui approvisionne la ville de Maiduguri (Nigéria) en eau »⁴³².

Toutefois, malgré ces aménagements, l'ampleur des prélèvements du Nigéria sur la superficie du lac Tchad reste dérisoire comparativement aux autres Etats. Les prélèvements hydriques du Nigéria dans le Lac Tchad, sont estimés pour 2010 à environ 2,5 km³/an dont 1,8 km³ pour l'irrigation et 0,2 km³ pour l'abreuvement du bétail⁴³³. Ce qui ne représente pas grand-chose

« devant l'immensité de la ressource dans le bassin, inclut les petits périmètres privés situés le long des cours d'eau et autour du lac Tchad. Pour le moment, les grands périmètres hydro-agricoles riverains du lac au Nigéria (South Chad Irrigation Project et Baga Polder, près de 200 000 ha au total), qui pourraient consommer plus de 2 km³ par an s'ils étaient pleinement opérationnels, ne contribuent pas à une baisse du niveau du lac, puisqu'ils ne sont pas fonctionnels »⁴³⁴.

⁴²⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.,

⁴³⁰ Idem.

⁴³¹ Idem.

⁴³² *Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*, op.cit.

⁴³³ Idem

⁴³⁴ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Concernant l'élevage, il convient de noter que ce secteur utilise aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines. En effet, l'on observe dans les espaces pastoraux du Lac Tchad un développement « *de petits barrages et des puits pastoraux le long des couloirs de transhumance* »⁴³⁵. Ainsi, avec un besoin hydrique estimé à près de 84,01.10³ km³ d'eau, le secteur de l'élevage représente 17,95% des besoins en eau du Lac Tchad.⁴³⁶

En tout état de cause, les enjeux de l'accès et du contrôle des ressources hydriques du Lac Tchad recouvrent de risques potentiels de conflits internationaux du fait des desseins stratégiques que les Etats riverains nourrissent à l'égard de ces ressources. Ces risques potentiels de conflits liés aux ressources hydriques se décuplent avec l'adjonction des enjeux liés à l'accès et au contrôle des espaces péri-hydriques du Lac Tchad.

SOUS-SECTION 2- LES ENJEUX DES ESPACES PERI-HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Par enjeux des espaces péri-hydriques du Lac Tchad, nous entendons les ressources, gains et opportunités que cet espace offre en dehors des ressources hydriques stricto sensu. En effet, en tant qu'espace stratégique dont les territoires abritent des dynamiques transfrontalières, le Lac Tchad se présente comme une fenêtre d'opportunités géoéconomiques et géopolitiques aux mains des acteurs économiques locaux et des Etats riverains.

Pour mieux saisir la nature de ces enjeux, nous proposons de les examiner dans leurs variables économique et territoriale. Ainsi, les enjeux économiques (A) et territoriaux (B) seront-ils abordés tour à tour dans cet aspect de notre étude.

⁴³⁵ Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.

⁴³⁶ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

A- LES ENJEUX PETROLIERS ET ECONOMIQUES DES ESPACES PERI-HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Les enjeux économiques et pétroliers constituent l'une des principales facettes de la volonté de contrôle des espaces péri-hydriques du Lac Tchad. Ces enjeux s'objectivent essentiellement autour de la volonté de gérer les flux commerciaux et de leurs retombées en termes de prélèvement fiscal et douanier d'une part (1) et de contrôler la manne stratégique des ressources pétrolières d'autre part (2).

1- La volonté de contrôle des flux commerciaux des espaces péri-hydriques du Lac Tchad

En effet, l'espace du Lac Tchad est structuré par des flux commerciaux transfrontaliers régionaux qui le transforment progressivement en une zone de libre-échange, favorisant ainsi une dynamique d'intégration par le bas des ressortissants issus des quatre Etats riverains, auxquels s'associent également les populations d'autres pays africains. En effet, la centralité du Lac Tchad et sa position de charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centre, entre la partie saharienne et la partie équatoriale de l'Afrique

« en font un espace de circulations très ancien. Comme ailleurs au Sahel, les dynamiques économiques de la colonisation ont contribué à une inversion territoriale : principalement orientés vers la Méditerranée, via le commerce transsaharien, les flux se sont trouvés massivement polarisés vers le Golfe de Guinée. Cette tendance persiste même si des recompositions sont en cours, du fait de la vigueur des trafics sahélo-soudaniens et de la mise en concurrence du Golfe de Guinée avec d'autres façades maritimes »⁴³⁷.

Dès lors, le Lac Tchad est devenu un espace d'échanges transfrontaliers densifiés par la fluidité des eaux. De par la taille de sa population aux abords et sur les îles du Lac Tchad, ainsi que le dynamisme de son tissu économique, le Nigéria apparaît comme le pôle de convergence de ce flux commercial. En effet, les échanges commerciaux transfrontaliers sont *« dans l'ensemble polarisés par le Nigeria, lieu de production et de transit de biens manufacturés mondialisés et*

⁴³⁷Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

grand consommateur de produits agropastoraux de la région du lac Tchad »⁴³⁸. Cette position dominante du Nigéria sur les échanges transfrontaliers ne manque pas de soulever deux problèmes majeurs qui incitent les autres Etats riverains à accentuer leur volonté de contrôle des flux : la question de la monnaie et celle de la contrebande.

S'agissant de la monnaie, la majorité des transactions commerciales dans cet espace s'opère grâce à l'emploi de la monnaie nationale nigériane, le Naira, au détriment du Franc utilisé par le Niger en zone UEMOA⁴³⁹, le Cameroun et le Tchad en zone CEMAC⁴⁴⁰. En effet, cette situation crée une forte instabilité des termes de l'échange

*« en raison d'une monnaie nigériane fluctuante au gré des conjonctures d'une économie nationale influencée par les cours du pétrole – contrairement au franc CFA (d'Afrique de l'Ouest au Niger, d'Afrique centrale au Cameroun et au Tchad), stable du fait de son arrimage au franc français puis à l'euro depuis 2002 »*⁴⁴¹.

Concernant la contrebande, les Etats riverains ont entrepris d'instituer des barrières douanières et tarifaires en vue de protéger leurs économies nationales des productions contrefaites et illicites en provenance du Nigéria. C'est ainsi que tout au long des différents corridors transfrontaliers et routes commerciales disséminées de part et d'autre des postes frontaliers au sein du Lac Tchad, l'on rencontre *« les représentants de divers « corps habillés » (militaires, douaniers, agents des Eaux et Forêts) [qui] sont omniprésents sur les lieux de circulation et d'échanges (points frontaliers, principaux axes et marchés), où les taxes (...) sont prélevées »*⁴⁴².

Toutefois, il convient de relever que ces contrôles douaniers et les taxes prélevées parfois sans base légale ont un effet négatif sur les flux commerciaux dans la mesure où ils favorisent le coût élevé des biens marchands en entretenant la corruption des agents publics et des autorités traditionnelles locales. En effet,

⁴³⁸Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

⁴³⁹Union Economique et Oest Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

⁴⁴⁰Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

⁴⁴¹Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

⁴⁴²Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« Ces taxes représentent une part importante du coût du transport. Elles sont une marque de (dys)fonctionnement de l'État au quotidien. En même temps, en contribuant aux différentiels de prix, elles peuvent favoriser les passages en fraude et contribuer à la rentabilité du commerce transfrontalier pour ses opérateurs. Les consommateurs en sont les principales victimes, puisqu'ils en paient le prix. Parmi les prélèvements officiels, les droits de douane sont perçus principalement sur les produits importés arrivant par les ports de Lagos (Nigeria) et Douala (Cameroun) (les échanges agricoles régionaux ne sont pas ou peu imposés) ; les taxes prélevées sur les marchés à partir des productions rurales régionales fournissent des revenus décentralisés prélevés surtout par les mairies et/ou les pouvoirs coutumiers »⁴⁴³.

En tout état de cause, le Lac Tchad représente un espace d'échanges informels polarisés par le Nigéria. Ce dernier, de par son importante population et le dynamisme de son économie, apparaît comme le leader du système économique régional en construction. De ce fait, il modère et régule les échanges informels au gré de ses intérêts dans un contexte de passivité relative des autres Etats riverains dépourvus de réelles capacités de contrôle et de régulation des flux commerciaux en développement dans cet espace.

2- La volonté de contrôler la manne des ressources pétrolières autour des espaces péri-hydriques du Lac Tchad

Si les rives et îles du Lac Tchad ne sont pas historiquement considérées, à l'instar du golfe de Guinée, comme « une province pétrolière »⁴⁴⁴, les espaces territoriaux péri-hydriques⁴⁴⁵ sont entrés à partir de la décennie 2000 dans le « Grand Jeu » des Etats riverains. A titre illustratif,

« les premiers gisements, exploités au Tchad au sud de Doba, sont certes loin du Lac. Toutefois, deux projets plus récents s'en rapprochent au Tchad (...) – les puits du projet Rônier sont à 300 km du Lac, mais l'oléoduc traverse le Chari et aboutit à une raffinerie située à Djermaya, au bord du Chari et à 80 km du Lac – et au Niger (2010-2012), les puits du bloc d'Agadem étant situés dans le lointain arrière-pays du Lac. (...) Des explorations ont aussi été menées il y a quelques années au Bornou nigérian par la Nigerian National Oil Company (NNOC). L'installation de l'oléoduc

⁴⁴³Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

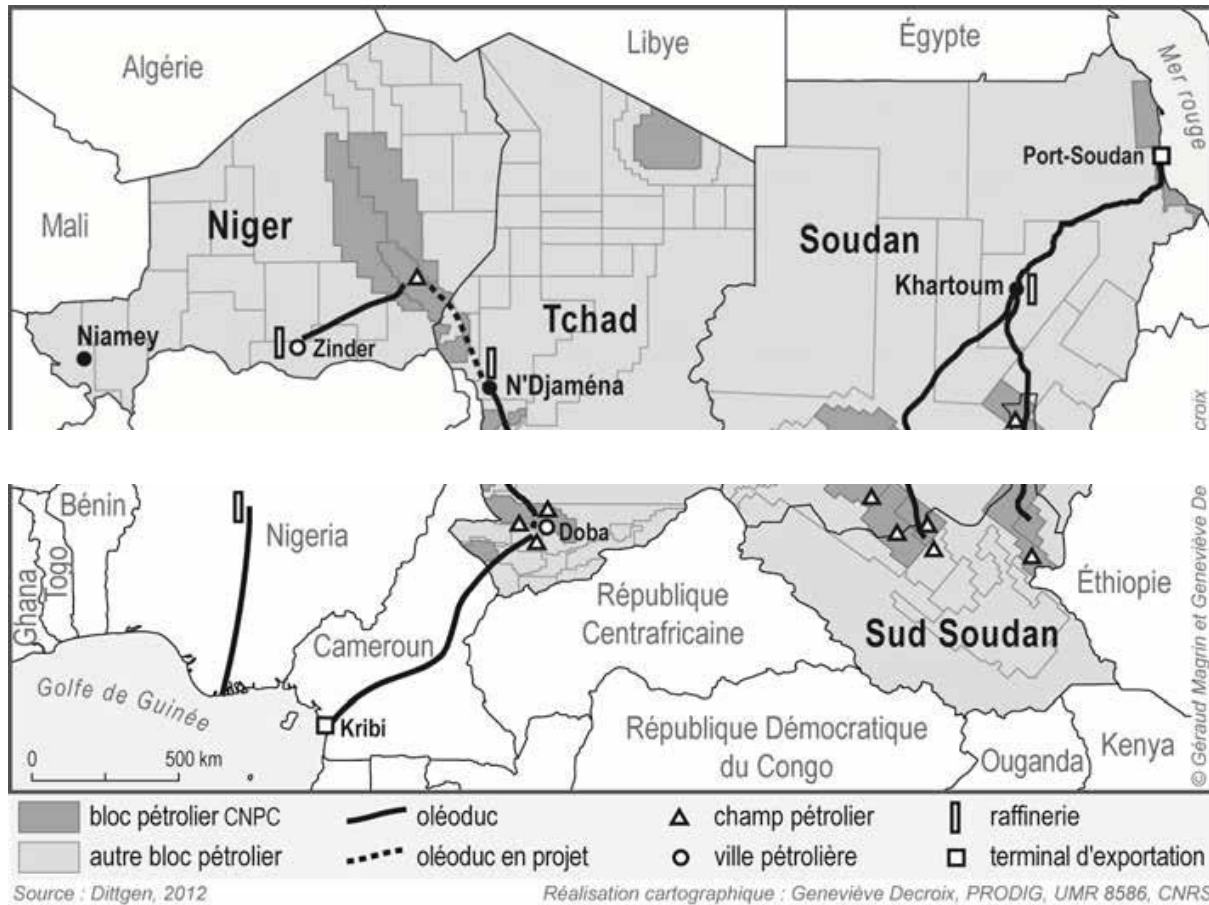
⁴⁴⁴ Wullson Mvomo Ela, « Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée », *Enjeux*, N°22, op.cit.

⁴⁴⁵ Pour Géraud Magrin, « plusieurs bassins pétroliers se distinguent dans le bassin du lac Tchad : le bassin de Doba – Doséo, partagé entre le sud du Tchad et la République Centrafricaine, le bassin des Erdis, à cheval sur la frontière tchado-lybienne, le bassin de Logone-Birmi, sur la frontière tchado camerounaise, et le bassin du lac Tchad, entre Niger et Tchad. Seuls le premier et le dernier ont connu un début d'exploitation ». Voir Géraud Magrin, « Autour du lac Tchad, l'intégration régionale dans tous ses états », in Alia Gana et Yann Richard (dir.), *La régionalisation du monde: construction territoriale et articulation globale/locale*, Paris, Karthala, 2013.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

permettant d'exporter le pétrole du sud tchadien vers le littoral camerounais (Kribi) n'est pas sans lien avec la contagion de cette fièvre de l'or noir dans le bassin tchadien : sous-utilisé depuis la baisse de production du gisement de Doba (2008), l'oléoduc promet, moyennant le raccordement d'oléoducs secondaires, de vaincre l'enclavement à coût raisonnable »⁴⁴⁶. (Carte 16).

Carte 16 : Représentation du champ pétrolier des espaces péri-hydriques du Lac Tchad



Source : Géraud Magrin, « Autour du lac Tchad, l'intégration régionale dans tous ses états », in Alia Gana et Yann Richard (dir.), *La régionalisation du monde : construction territoriale et articulation globale/locale*, Paris, Karthala, 2013.

En effet, la construction de l'oléoduc pétrolier Tchad-Cameroun et la découverte de nouveaux puits de pétrole au Niger ont conféré à ces espaces un intérêt géostratégique, avec l'entrée

⁴⁴⁶Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

en scène des compagnies pétrolières en provenance des puissances étrangères. Pour Géraud Magrin,

« l'exploitation des gisements de Doba a commencé en 2003, sous l'impulsion d'un consortium pétrolier dont Exxon est l'opérateur, avec le soutien de la Banque mondiale. Elle implique une coopération avec le Cameroun, puisque le brut est exporté via le territoire camerounais au moyen d'un oléoduc de 1 070 km. De 2009 à 2011, la China National Petroleum Company a développé conjointement deux projets pétroliers similaires au Tchad et au Niger, dont l'objectif est d'alimenter dans un premier temps des raffineries situées dans les pays en question, et dans un deuxième temps d'exporter l'excédent de production »⁴⁴⁷.

En tout état de cause, si la transformation des espaces péri-hydriques du Lac Tchad en champs pétroliers a des implications en termes de risques de pollution liés à l'exploitation pétrolière dans ou à proximité des eaux de surface du Lac Tchad, les perspectives de contrôler la manne issue de la rente pétrolière ont attisé l'intérêt des Etats riverains qui se sont lancés dans des opérations d'exploration d'éventuels puits onshore qui se trouveraient dans le sous-sol des confins territoriaux appartenant respectivement à leurs espaces de souveraineté. Dans ce sens, de potentiels conflits hégémoniques pourraient naître dans ces espaces notamment dans la partie nigériane du lac entre le Nigéria et le Niger autour « *de Mobbar Damasak, entre Kukawa et la frontière avec le Niger* »⁴⁴⁸.

De manière générale, les enjeux économiques et pétroliers des espaces péri-hydriques du Lac Tchad constituent un facteur de cristallisation des rivalités de puissance entre les Etats riverains du lac. Ce d'autant plus que ceux-ci se sont opposés historiquement au sujet des enjeux frontaliers et territoriaux du Lac Tchad aux lendemains des indépendances.

B- LES ENJEUX FRONTALIERS ET TERRITORIAUX DU LAC TCHAD

Les enjeux frontaliers et territoriaux du Lac Tchad se nourrissent d'un ensemble de facteurs explicatifs que résume Eric Sournu Loumtouang en ces termes : « *les populations et les Etats entourant le Lac Tchad s'accommodent fort peu des frontières héritées de la colonisation dans cette partie du continent.* »⁴⁴⁹ Il explique cet état de fait par trois hypothèses à savoir :

⁴⁴⁷ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles, op.cit.*

⁴⁴⁸ Idem.

⁴⁴⁹ Erick Sournu Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« - La notion de frontière ligne dans le Lac Tchad reste caduque au regard de l'ignorance de cette donnée par les populations coloniales.

- La détérioration des conditions naturelles dans le Lac Tchad pousse les populations vivant dans ce milieu naturel à transgresser les frontières internationales pour des raisons de survie.
- La transgression des frontières par les diverses populations riveraines est à la base des conflits de frontières entre Etats dans le Lac Tchad »⁴⁵⁰.

C'est dire que les enjeux des frontières et territoires dans le Lac Tchad ne peuvent pas être expliqués sans souligner la donnée fondamentale selon laquelle les populations riveraines, en quête de ressources pour assurer leur survie, font abstraction des limites territoriales conventionnellement établies par les puissances coloniales. Ce qui pousse les Etats riverains du Lac Tchad à sans cesse les ignorer et les contester sous fond de rivalités hydrohégémoniques.

Dès lors, l'essentiel des développements qui vont suivre focalisera l'attention sur « l'entité politique » de l'espace du Lac Tchad, notamment la répartition territoriale des espaces hydriques du lac aux quatre Etats riverains (1) et les rivalités territoriales autour des enjeux frontaliers (2).

1- La distribution territoriale des espaces hydriques du Lac Tchad aux Etats riverains

D'après le rapport sur le projet régional de coopération technique de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA),

« le bassin du lac Tchad est une dépression endoréique qui couvre près de 8 % du continent africain et qui est entourée de huit pays, dont quatre ont un accès direct au lac : le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun. Le Niger et le Tchad sont ceux qui occupent la plus grande partie du territoire partagé, à savoir 29 % et 44 % de la superficie totale du bassin versant. Le Cameroun et la République centrafricaine n'occupent qu'environ 2% et 9 % de la superficie du bassin, mais les trois quarts des apports en eau du lac proviennent des régions humides de ces deux pays »⁴⁵¹.

⁴⁵⁰ Erick Sourna Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

⁴⁵¹ Rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA, *Le bassin du Lac Tchad*, 2017, p.3

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

De manière spécifique, la superficie des eaux de surface du Lac Tchad (tableau 2) couvre un espace reparti à l'ensemble des Etats riverains de la manière suivante :

Tableau 2 : La distribution territoriale du bassin conventionnel du Lac Tchad

Pays	Superficie en km² dans le bassin conventionnel	Pourcentage du bassin conventionnel	Pourcentage du territoire national
Cameroun	37500	8,5	8
Niger	121500	29.5	9.5
Nigeria	90000	21	9,5
Tchad	170000	41	14

Source : Jean Claude Olivry, Alfred Chouret, 1996, Hydrologie du Lac Tchad, Paris, IRD. Document électronique, format PDF.

La lecture du tableau ci-dessus nous suggère de procéder au constat suivant :

- le bassin conventionnel du Lac Tchad est occupé par le Tchad à l'Est pour la moitié environ de sa superficie ;
- le Niger l'occupe au Nord-ouest pour 1/6^{ème} environ de sa superficie ;
- le Nigeria l'occupe à l'ouest pour 1/4 environ de son étendue ;
- le Cameroun le borde au Sud pour 1/12^{ème} environ de sa superficie.

A l'analyse, la portion occupée par le Cameroun semble suggérer que

« le Cameroun occupe une position marginale dans le champ hydrologique souterrain du lac Tchad. Pourtant, par sa position de pays en amont dans le bassin des eaux superficielles du lac Tchad, le Cameroun peut déterminer l'hydropolitique de cette région. En effet, le bassin est alimenté par le Chari et son affluent le Logone, qui représentent à eux seuls 90% de l'approvisionnement en eau douce du Lac Tchad, ainsi que par le Komadougou Yobe au Nigeria. Or, l'approvisionnement de la nappe phréatique se fait essentiellement par infiltration des eaux

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

superficielles. N'eût été l'apport de ces principaux affluents qui proviennent du Cameroun, l'aquifère du lac Tchad ne serait pas suffisamment approvisionné »⁴⁵².

Toutefois, la régression des eaux de surface du Lac Tchad va avoir un effet pervers sur les comportements des populations riveraines vivant des ressources du lac. En effet, d'une part, cette régression « *amenuise les ressources dans le sens où le poisson qui abondait dans le lac est contraint de migrer vers des zones qui n'ont pas été frappées sévèrement par la sécheresse* »⁴⁵³. Ce qui engendre par voie de conséquence la migration des populations d'un espace à l'autre en transgressant les frontières entre Etats riverains. D'autre part, la régression des eaux de surface du lac consécutive à la baisse de la pluviométrie « *libère des espaces exondés qui ; au regard de leur utilité à l'activité agropastorale deviennent de véritables enjeux et sources de conflits. A ce moment, la transgression des frontières devient un impératif, mieux, une modalité de survie* »⁴⁵⁴.

Toutes choses qui cristallisent les rivalités hégémoniques en cours dans cet espace.

2- Les rivalités territoriales autour des enjeux frontaliers du Lac Tchad

Les enjeux frontaliers et territoriaux qui cristallisent les rivalités hégémoniques autour du Lac Tchad se traduisent concrètement autour de la question des frontières et de l'intégrité territoriale sans cesse remises en cause au gré du « *retrait des eaux du lac et [de] la migration de ses ressources vers le Cameroun* »⁴⁵⁵. En effet, la gestion des ressources en eau soulève en filigrane des questions géopolitiques d'intérêt national et de sécurité qui mettent en opposition les différents Etats riverains du Lac Tchad. Cela est d'autant plus vrai que le Lac Tchad est devenu une province pétrolière du fait de la découverte de champs pétroliers dans les confins territoriaux situés plus ou moins à proximité des eaux du lac.

C'est à l'aune de ces enjeux pétroliers que les rivalités hégémoniques vont s'intensifier autour du Lac Tchad entre les différents Etats riverains. Ces rivalités qui s'inscrivent dans les

⁴⁵² Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.84

⁴⁵³ Erick Sourna Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

⁴⁵⁴ Idem

⁴⁵⁵ Halirou Abdouraman, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

projets géopolitiques de ces acteurs étatiques se manifestent sous la forme d'une contestation des frontières dont le corollaire est la violation de l'intégrité territoriale autour du Lac Tchad.

Dans cette perspective, face au manque d'eau des aménagements hydrologiques du Nigéria pour l'irrigation agricole, le gouvernement Nigérian a entrepris un projet d'expansion impérialiste des territoires autour du Lac Tchad en suivant ses populations installées dans les îles et abords du lac. Ainsi vont donc apparaître des tensions interétatiques « *entre le Nigeria et le Cameroun d'une part et d'autre part entre le Tchad et le Nigeria, voire entre le Nigeria et le Niger. Toutes ces tensions sont halieutiques et foncières. Le Nigeria tout en imposant son hégémonie veut prolonger également ses limites territoriales* »⁴⁵⁶.

En tant que ligne ou espace de différenciation sur le plan spatial entre différents territoires souverains, la frontière dans la zone du Lac Tchad est une donnée fondamentalement contestée non seulement par les populations, mais surtout par les Etats riverains. En effet, du fait de ses ressources halieutiques, les pêcheurs perçoivent les eaux du Lac Tchad comme un espace particulier ouvert où ils ont la liberté de circulation à la recherche des poissons sans avoir conscience de violer les limites territoriales d'un autre Etat. Dès lors, les migrations effectuées par les pêcheurs, notamment de nationalité nigériane, vers les rives camerounaises du Lac Tchad sont généralement suivies d'actions de contestation des frontières de la part des Etats, en l'occurrence le Nigéria.

Si la contestation des frontières dans l'espace du Lac Tchad désigne une attitude de remise en cause par les Etats riverains des frontières héritées de la colonisation, celle-ci se manifeste par une violation de l'intégrité territoriale au fur et à mesure que les eaux du lac régressent. A titre illustratif, l'on a pu recenser plusieurs différends frontaliers entre le Nigéria et le Cameroun à propos de l'île de Darak, entre le Nigéria et le Tchad à propos des îles de Tatawa Hadidé et Kinasserom, ainsi qu'entre le Nigéria et le Niger au sujet de l'île de Tombo Moto⁴⁵⁷. En tout état de cause, ces différends frontaliers

⁴⁵⁶ Halirou Abdouraman, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », op.cit.

⁴⁵⁷ Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« interétatiques ont été peu meurtriers, relativement aux guerres civiles qui ont embrasé la région, sans parler de l'insurrection de Boko Haram. Mais ils ont entravé les possibilités de coopération entre quatre pays qui se trouvaient sur la ligne de césure entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec le Nigeria et le Niger d'un côté, le Tchad et le Cameroun de l'autre »⁴⁵⁸.

A l'analyse, il apparaît que l'Etat nigérian est le principal contestataire des frontières dans l'espace du Lac Tchad. De ce fait, concernant notamment le différend frontalier qui l'a opposé au Cameroun, c'est en violation flagrante des principes du droit international que l'Etat du Nigéria a transgressé la frontière camerounaise en occupant militairement l'île de Darak de 1987 à 2003 après le verdict de la Cour Internationale de Justice de 2002 reconnaissant la camerounité de cet espace dans le cadre des points litigieux qui opposaient les deux pays au sujet de la longue frontière qu'ils ont en commun.

Par ailleurs, d'autres différends frontaliers ont récemment opposé le Cameroun au Tchad autour du Lac Tchad. En effet,

« le Cameroun accuse le Tchad d'occuper certaines de ses îles du lac et de violer ses frontières. Pour mémoire, en octobre 2009, quatre douaniers tchadiens en patrouille dans le lac Tchad franchissent par inadvertance la frontière tchadienne et se retrouvent en territoire camerounais à quelques centaines de mètres de la borne de délimitation frontalière. Et partant, une altercation opposa les patrouilleurs tchadiens aux forces de sécurité camerounaises. Les quatre douaniers furent faits prisonniers et transférés à la prison de Maroua (Nord- Cameroun) à la suite de mauvais traitements, un des quatre douaniers trouva la mort, les trois autres furent relâchés un mois plus tard c'est-à-dire en novembre 2009. à noter que l'incident eut lieu en période de crue, saison au cours de laquelle les bornes (de délimitation) hautes seulement de 3 mètres sont submergées donc visibles par les forces mixtes de sécurité transfrontalières »⁴⁵⁹.

En tout état de cause, nous convenons avec Erick Sourna Loumtouang que les enjeux frontaliers et territoriaux du Lac Tchad se nourrissent de l'attitude des populations riveraines mues par « un impératif catégorique de survie, dans un contexte où la sécheresse a eu un important

⁴⁵⁸Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

⁴⁵⁹Tchago Bouimon, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

impact sur les ressources »⁴⁶⁰. De plus, la transgression délibérée des frontières est à la source de nombreux conflits entre populations riveraines du lac, ce qui interpelle et motive l'intervention des Etats.

Dès lors, les Etats riverains du Lac Tchad vont se projeter dans cet espace en déployant des stratégies pour l'accès et l'appropriation des sources et ressources hydriques.

SECTION 2 : LE JEU DES ACTEURS GEOPOLITQUES DANS LA GESTION DES SOURCES ET RESSOURCES HYDRIQUES LAC TCHAD

Pour le politiste Etanislav Ngodi, « *l'eau partagée entre deux ou plusieurs pays recèle toujours un certain potentiel de concurrence* »⁴⁶¹. Dans le cadre des eaux transfrontalières du Lac Tchad, il convient de relever que les effets conjugués de la croissance démographique et les politiques nationales de développement propres à chaque Etat riverain ont accentué la pression sur ces ressources en attisant la concurrence autour de leurs usages.

Dans un contexte où la CBLT s'apparentait pendant plusieurs décennies à une organisation en hibernation, voire à une coquille vide, certains acteurs n'ont pas hésité à s'arroger les droits de préemption et d'exploitation des ressources du lac au gré de leurs intérêts. En effet, si d'ordinaire la gestion des ressources hydriques du Lac Tchad fait intervenir plusieurs types d'acteurs, notamment les partenaires techniques et financiers extérieurs⁴⁶², seuls les Etats riverains seront considérés ici comme des acteurs géopolitiques. Ces derniers s'adonnent à un jeu de luttes de positionnement pour l'appropriation des ressources en vue de la satisfaction de leurs intérêts hégémoniques dans cet espace. Pour y parvenir, ces Etats « *déploient des jeux centripètes dans le but de constituer des monopoles dans la gestion des ressources hydriques transfrontalières. Cette*

⁴⁶⁰ Erick Sourna Loumtouang, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », op.cit.

⁴⁶¹ Etanislav Ngodi, « La gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in Joseph-Vincent Ntuda Ebode, op.cit. pp. 47-60

⁴⁶² La FAO, le GIZ et l'AFD entre autres.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

concurrence, mieux cette compétition, conduit à une structuration pyramidale de la puissance dans le bassin du lac Tchad. »⁴⁶³

Dès lors, il importe d'étudier la structuration de l'hydropuissance dans l'espace du Lac Tchad (sous-section 1), ainsi que les méthodes d'opérationnalisation des rivalités hydrohégémoniques mises en œuvre par les Etats riverains (sous-section 2).

SOUS-SECTION 1- STRUCTURATION ET CONFIGURATION DE L'HYDROPUISSANCE DANS L'ESPACE DU LAC TCHAD

Nous allons analyser la structuration et la configuration de l'hydropuissance dans l'espace du Lac Tchad autour du concept de *puissance structurelle*, développé par la théoricienne des relations internationales Susan Strange. Ce concept, issu du sous-champ disciplinaire de l'économie politique internationale, est convoqué dans notre analyse en vue de souligner le poids réel qu'exerce chaque acteur étatique dans la gestion des ressources en eau du Lac Tchad.

En effet, l'hydropuissance ou pouvoir de contrôle sur les ressources en eau, en tant que relation de domination et d'emprise d'un acteur étatique sur la politique et les actions des autres acteurs autour des ressources hydriques au sens de Hans Morgenthau⁴⁶⁴, s'inscrit dans l'espace du Lac Tchad dans un ensemble de rapports historiques, politico-diplomatiques, militaro-sécuritaires et économiques qui structurent les interdépendances des Etats riverains de cet écosystème. Dès lors, la structuration et la configuration de la puissance autour du Lac Tchad sont conditionnées par un ensemble de facteurs qui participent de la constitution d'un système régional dans lequel les acteurs étatiques en interaction s'influencent mutuellement en vue de faire triompher leurs volontés de dissuasion et de persuasion dans la gestion des ressources en eau.

Ainsi, pour mieux appréhender le jeu des acteurs étatiques en compétition pour l'accès et le contrôle des ressources en eau du Lac Tchad, il sied de procéder au préalable à l'analyse des

⁴⁶³ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.,

⁴⁶⁴ Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, 1947, New York, Mac Graw Hill, 6è éd.,1993

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

facteurs de la puissance dans cet espace lacustre (A). Par la suite, nous allons procéder à la hiérarchisation de la puissance dans le Lac Tchad (B).

A- ANALYSE DES FACTEURS DE L'HYDROPUISSANCE DANS LE LAC TCHAD

Par facteurs de l'hydropuissance, nous entendons l'ensemble des données matérielles et immatérielles dont dispose un Etat pour son rayonnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques hydriques dans un cours d'eau international. Si ces données, en géopolitique classique, se concrétisent généralement dans les concepts de *Hard power* et de *Soft power*, au sens du politologue américain Joseph Nye⁴⁶⁵, dans le cadre de notre objet d'étude, nous allons mettre l'accent essentiellement sur les critères de l'hydropuissance selon Mark Zeitoun et Jeroen Warner (1), avant de les apprécier dans le cas d'espèce du Lac Tchad (2).

1- Les critères de l'hydropuissance dans la gestion des bassins transfrontaliers

Dans ce sens, Mark Zeitoun et Jeroen Warner⁴⁶⁶ identifient trois principaux facteurs de l'hydropuissance qui sont complémentaires et inégalement distribués, à savoir : la position riparienne, la position d'exploitation économique, la position militaire de contrôler ou de détourner une partie de la ressource.

S'agissant du premier facteur, la position riparienne, il s'agit de la position géographique qu'occupe un Etat sur un bassin transfrontalier : l'Etat est-il en aval ou en amont de la ressource ? A ce niveau, selon que l'Etat occupe une position riparienne d'aval ou d'amont, il sera tantôt avantagé, tantôt désavantagé en matière de dotations en ressources hydriques.

Au sujet de la position d'exploitation économique, il s'agit d'évaluer la mise en jeu des risques indirects liés à l'exploitation économique du cours d'eau international. C'est ici que s'apprécie la supériorité technique et économique d'un Etat pour l'exploitation hydroélectrique et le prélèvement d'eau du bassin versant.

⁴⁶⁵ Joseph Nye, *Le leadership américain*, traduction française, Nancy, PU de Nancy, 1992.

⁴⁶⁶ Mark Zeitoun et Jeroen Warner « hydro-hegemony – a framework for analysis of trans-boundary water conflicts », *op.cit*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Concernant la position militaire de contrôler ou de détourner une partie de la ressource, il s'agit d'un facteur de l'hydropuissance qui s'apprécie sous variables : en premier lieu, il s'agit d'évaluer le pouvoir de coercition d'un Etat sur les autres Etats riverains ; en deuxième lieu, il s'agit d'apprécier le « bargaining power » d'un Etat, c'est-à-dire la capacité de persuasion d'un Etat vis-à-vis des autres Etats, en vue de faire triompher ses positions dans le cadre des négociations sans recourir aux moyens militaires ; en troisième lieu, il est question du discours sécuritaire construit par un Etat autour de la ressource.

En tout état de cause, pour Mark Zeitoun et Jeroen Warner, « *aucun pays ne peut exploiter les trois positions mais pour comprendre la géopolitique autour d'un cours d'eau partagé, on peut les mesurer.* »⁴⁶⁷ Dans cette perspective, la balance de l'hydropuissance dans le Lac Tchad semble pencher en faveur du Nigéria.

2- L'application des critères de l'hydropuissance dans l'espace du Lac Tchad

Il est question ici d'interroger la capacité des Etats riverains du Lac Tchad à pouvoir, à partir de leurs positions ripariennes respectives sur le bassin versant, influencer le débit et les usages des ressources hydriques de cet espace lacustre. Dans ce sens, et en dépit de la nature coopérative des ressources en eau, l'on continue d'observer une permanence des conflits d'intensité moyenne et une tendance à une dégradation continue des ressources en eau sous l'effet du changement climatique. En effet, du fait de la pression anthropique et du changement climatique, l'on pourrait assister à une accentuation des conflits d'usage des ressources en eau du Lac Tchad. Par conséquent, la concurrence à laquelle se livrent déjà les Etats riverains du Lac Tchad pour le contrôle des ressources hydriques pourrait déboucher à terme sur « *une série de situation hégémonique où il y a des positionnements plus ou moins asymétriques qui apparaissent et des pays en position d'hégémon* »⁴⁶⁸.

En effet, malgré sa position riparienne désavantageuse, le Nigéria apparaît comme la principale hydropuissance dans le Lac Tchad du fait de sa position d'exploitation économique des

⁴⁶⁷ Mark Zeitoun et Jeroen Warner « hydro-hegemony – a framework for analysis of trans-boundary water conflicts », *op.cit*

⁴⁶⁸ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

ressources hydriques et de sa capacité militaire de contrôler ou de détourner ces ressources. C'est ce qui fait dire à Frank Ebogo que,

« le jeu hydropolitique est largement déterminé par le Nigeria qui apparaît, à bien des égards, comme la principale puissance hydro-hégémonique de ce bassin transfrontalier. Pourtant, le Nigeria figure parmi les pays qui occupent une portion moins étendue dans la région hydrologique du lac Tchad. Sa superficie qui représente près de 19,45% du bassin conventionnel du lac Tchad, soit 188.000 km², est moins importante que celles du Tchad ou de la RCA. Au-delà de cette superficie assez modeste, le Nigeria domine le champ hydropolitique du bassin du lac Tchad. Cette domination se traduit tout d'abord par la construction de plusieurs ouvrages hydrauliques dans le cours des fleuves qui alimentent le Komadougou et la Yobé, principaux affluents du lac Tchad. Dans cette veine, le Nigeria a érigé 17 barrages de retenue d'eau dans le sous-bassin d'Hadedja. Ces infrastructures contribuèrent à pomper d'énormes quantités d'eau aux fins d'irrigation. Les récriminations répétées du Tchad ne changèrent guère la situation »⁴⁶⁹.

Par sa position hydrohégémonique, le Nigéria manifeste sa volonté de contrôler l'agenda hydropolitique du Lac Tchad et de préserver ses droits acquis. Ainsi malgré sa position riparienne désavantageuse, le Nigéria est l'Etat qui a le plus sécurisé ses ressources en eau dans le Lac Tchad.

Toutefois, malgré son hydrohégémonie, le Nigéria souffre d'une précarité hydrique qui va croissante aux abords du Lac Tchad. En effet, du fait de la forte croissance démographique de ses populations riveraines du Lac Tchad qui induit des effets pervers sur la production agropastorale et halieutique, l'hydrohégémonie du Nigéria est néanmoins relativisée au profit du Cameroun qui bénéficie de sa position de pays d'amont de la principale source hydrique du Lac Tchad.

En tout état de cause, au niveau de l'analyse des facteurs ou critères de l'hydropuissance, il apparaît de manière objective que le Nigéria possède un avantage relatif sur les autres Etats riverains. C'est donc à partir de la puissance structurelle du Nigéria que l'on va procéder à une esquisse de reconfiguration du système hydropolitique du Lac Tchad.

⁴⁶⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.,

B- LA RECONFIGURATION DU SYSTEME HYDROPOLITIQUE DU LAC TCHAD AUTOUR
DE LA PUISSANCE STRUCTURELLE DU NIGERIA

La reconfiguration de l'espace hydropolitique du Lac Tchad, en tant que « *système spatial global qu'organisent les stratégies des acteurs, en fonction des corrélations de forces, mais aussi des intentions des principaux d'entre eux, guidés par leurs intérêts et leurs mythes sociaux* »⁴⁷⁰, s'opère autour de la puissance structurelle du Nigéria. En effet, si « *la configuration offre une certaine plasticité : elle est transformable en même temps qu'elle exerce une forte contrainte* »⁴⁷¹. De ce point de vue, les reconfigurations suggèrent un travail permanent de construction, de déconstruction et de reconstruction du réel⁴⁷². Il est question de voir comment les acteurs du champ hydropolitique du Lac Tchad projettent, configurent et reconfigurent leur politique de puissance autour des ressources en eau du Lac Tchad (2). Mais avant, nous allons planter le décor de cette reconfiguration cadre territorial à travers l'analyse de la puissance structurelle du Nigéria dans l'espace du Lac Tchad (1).

1- Les facteurs de la puissance structurelle du Nigéria dans l'espace du Lac Tchad

Développé par la théoricienne britannique Susan Strange, le concept de puissance structurelle, qui se rapproche sans se confondre au soft power, est défini comme la capacité qu'a un Etat « *de façonner et de déterminer les structures de l'économie politique globale au sein de laquelle les autres Etats, leurs institutions publiques, leurs entreprises économiques et leurs scientifiques et autres professionnels doivent opérer* »⁴⁷³. Cet Etat se déploie en manifestant son emprise dans l'influence diffuse qu'elle exerce directement sur les individus, mais aussi sur les producteurs, consommateurs, épargnants. À travers les entreprises, les banques, les médias, etc.

⁴⁷⁰ Gérard Dussouy, « Vers une géopolitique systémique », in *La Revue internationale et stratégique*, N°47, Mars 2002, les Editions Armand Colin, Paris, pp. 53-66

⁴⁷¹ Idem

⁴⁷² Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit., p.59

⁴⁷³ Dario Battistella et al, *Dictionnaire des relations internationales*, op.cit., p.466

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Bien plus, « *cette puissance structurelle détermine la façon dont sont satisfaits les quatre besoins fondamentaux de toute société que sont la sécurité, la production, la finance et le savoir* »⁴⁷⁴.

En opérant une transposition de cette définition dans le cadre territorial du Lac Tchad, nous aboutissons au constat selon lequel le seul Etat capable d'exercer légitimement la puissance structurelle dans cet espace est le Nigéria. Plusieurs arguments militent en sa faveur dans le façonnage et la détermination des structures de l'économie politique régionale des ressources en eau du Lac Tchad. En effet, sur le plan de la satisfaction des besoins de sécurité dans cet espace, Le Nigéria a d'abord entrepris de modifier l'ordre sécuritaire de la zone. A cet effet, « *le Nigeria compte tenu de sa puissance démographique, industrielle et militaire entretient à son gré le climat de conflit inter étatique dans le bassin tchadien en violation des dispositifs de la commission, qui elle-même est totalement désarmée et agit en périphérie* »⁴⁷⁵.

Par la suite, cet Etat a entrepris de s'ériger comme le gendarme de la région. A titre illustratif,

*« à partir de 1978, le Nigeria a voulu jouer un rôle de gendarme régional et interférer dans la guerre civile au Tchad, quitte à tenter d'y appuyer une faction armée contre une autre. En 1983, il devait par ailleurs disputer au Tchad la souveraineté de quelques îles du lac et envoyer son armée en prendre le contrôle, sous le commandement de l'actuel chef de l'État, Muhammadu Buhari, qui était à l'époque à la tête de la troisième division blindée de Jos. En 1994-1996, le Nigeria combattait le Cameroun à propos d'une frontière contestée sur la péninsule pétrolifère de Bakassi dans le Sud. Il fallut attendre un règlement de la Cour internationale de Justice et la signature de l'accord de paix de Greentree, en juin 2006, pour que les deux pays résolvent leur contentieux, qui concernait également quelques rectifications de frontière du côté de Gwoza, ainsi que l'occupation d'une bonne partie de la fenêtre camerounaise sur le lac Tchad, depuis 1987 »*⁴⁷⁶.

Sur le plan de la production et de la finance, le Nigéria polarise les échanges transfrontaliers dans la région du Lac Tchad. En effet, de par son abondante production industrielle bon marché en termes de carburant de contrebande communément appelé « *zoua-zoua* », de savon, de sucre, d'huile, de produits brassicoles, de ciment, etc., la ville de Maiduguri était, « *avant la crise de Boko*

⁴⁷⁴Dario Battistella et al, *Dictionnaire des relations internationales*, op.cit., p.466

⁴⁷⁵Paul Ahidjo, « Le Lac Tchad : enjeux de coopération sous-régionale », op.cit

⁴⁷⁶Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Haram, le grand centre de redistribution de ces marchandises vers le Niger, le nord du Cameroun et le Tchad »⁴⁷⁷. Dans ce contexte, les transactions financières s'opèrent plus facilement avec le Naira au travers des filiales locales des banques nigérianes de plus en plus offensives en hors du Nigéria.

S'agissant du façonnage et de la détermination des structures du savoir, le Nigéria met à contribution son industrie cinématographique connue sous l'appellation de *Nollywood*. En effet, les productions nollywoodiennes représentent les seuls biens-symboles nigériens dont la commercialisation est en voie de planétarisation. De ce fait, ces productions « *façonnent-quelles que soient les identités nationales- les imaginaires des spectateurs, infléchissant ainsi leur structure of feeling* »⁴⁷⁸. A ce titre, les productions cinématographiques nollywoodiennes portent et diffusent l'empreinte de l'influence culturelle nigérienne à travers et au-delà de l'espace du Lac Tchad.

2- *La position des autres Etats riverains dans la reconfiguration de l'espace hydropolitique du Lac Tchad*

Dans cette reconfiguration, le Cameroun se positionne logiquement comme la deuxième puissance hydrohégémonique dans l'espace territorial du Lac Tchad. C'est le sens de l'assertion de Frank Ebogo lorsqu'il affirme que le Cameroun est « *la plus importante puissance secondaire du bassin du lac Tchad* »⁴⁷⁹. Deux principales raisons peuvent expliquer ce positionnement du Cameroun dans la reconfiguration du système hydropolitique du Lac Tchad : sa position riparienne avantageuse en tant qu'Etat d'amont et sa capacité d'exploitation économique des ressources hydriques du Lac Tchad. En effet, en tant qu'Etat pourvoyeur des principaux affluents⁴⁸⁰ du Lac Tchad,

« *le Cameroun structure le jeu hydropolitique de ce bassin à travers notamment le détournement des eaux de ces fleuves aux fins de l'irrigation des surfaces rizicoles exploitées par la SEMRY. D'autre part, les barrages de*

⁴⁷⁷Géraud Magrin et Marc-Antoine Pérouse de Montclos (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, op.cit.

⁴⁷⁸Josepha Laroche, « Economie politique Internationale », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel, *Traité de Relations Internationales*, op.cit., p.644

⁴⁷⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁸⁰ En guise de rappel, le Logone et le Chari fournissent plus de 90% des ressources hydriques du Lac Tchad.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

retenue d'eau de Mokolo et de Maroua ont été construits sur le cours des sous-affluents du lac Tchad. Le Cameroun a également installé quatre stations de pompage d'eau sur le cours du fleuve Logone »⁴⁸¹.

Comme autres acteurs du système hydropolitique du Lac Tchad, le Niger et le Tchad se contentent des positions marginales. En effet, aucun de ces Etats ne bénéficie de positions et capacités avantageuses dans l'espace du Lac Tchad. Dès lors, ils ne se contentent que des ressources hydriques qui parviennent à traverser leurs territoires respectifs.

Concernant la situation spécifique du Tchad dont le lac éponyme porte paradoxalement le nom, celui-ci, non seulement souffre d'une position riparienne d'Etat d'aval, mais est également victime de son histoire politique interne tumultueuse. Toutes choses qui font du Tchad un Etat souffrant d'une incapacité structurelle à pouvoir infléchir les volontés du Nigéria et du Cameroun. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse de Frank Ebogo en ces termes :

« L'isolement du Tchad peut s'expliquer par les crises à répétition que ce pays a connues depuis son accession à l'indépendance. La faiblesse structurelle de cet Etat a conduit à la déstructuration de son jeu dans le champ hydropolitique du lac Tchad. Le Tchad n'a pu installer qu'une station de pompage d'eau tout le long de la Logone. Il est donc certain que le jeu du Tchad n'est que protocolaire dans la mesure où il ne se réduit qu'à l'organisation des sommets de la CBLT. A ce sujet, le Tchad est l'un des pays qui a abrité le plus grand nombre de sommets de la CBLT. Le Tchad est également desservi par sa situation de pays situé en aval dans le bassin du lac Tchad. Malgré les récriminations de l'ancien Président tchadien Hissène Habré qui "soulignait qu'en plus de la sécheresse, l'utilisation des eaux par les Etats était la cause de l'amenuisement des ressources du lac", le Nigeria et le Cameroun ont continué d'élaborer des jeux centripètes et monopolistiques »⁴⁸².

En tout état de chose, il apparaît clairement que le système hydropolitique reconfiguré du Lac Tchad pose les jalons de la théâtralisation du cadre territorial en scènes de batailles hégémoniques. Conséquence de la dialectique ambitions-menaces, cette théâtralisation s'opère à travers le recours des instruments classiques de tout projet géopolitiques.

⁴⁸¹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁸² Idem

SOUS-SECTION II : LES METHODES D'OPERATION DES RIVALITES HYDROHEGEMONIQUES DANS L'ESPACE DU LAC TCHAD

Le cadre territorial du Lac Tchad, appréhendé désormais comme un théâtre d'opérations des rivalités hydrohégémoniques, est un espace structuré par des Etats qui occupent des positions inégalitaires en vue de l'accès et du contrôle des ressources hydriques et péri-hydriques stratégiques. En effet,

« cette inégalité est renforcée par la volonté des puissances dominantes de monopoliser le jeu hydropolitique à travers une gestion unilatérale des ressources transnationales. Malgré leur position de puissances marginalisées, les puissances secondaires ne peuvent se contenter des ressources résiduelles »⁴⁸³.

Dans cette perspective, les Etats qui entendent soit renforcer leurs positions dominantes, soit améliorer leurs positions marginales, voire renverser le rapport de force en leur faveur, mettent en œuvre des stratégies d'intervention différentes. Les moyens utilisés relèvent dès lors généralement des domaines politico-diplomatique⁴⁸⁴ et militaire⁴⁸⁵.

Cela se traduit concrètement pour les Etats riverains du Lac Tchad, selon la conception aronienne à la figure du soldat et du diplomate, à recourir simultanément aux moyens diplomatiques et militaires en vue d'accéder aux ressources stratégiques. Ainsi, allons-nous examiner tour à tour les stratégies relevant de l'hydrodiplomatie (A) et les tactiques propres à la militarisation de l'accès aux ressources hydriques (B) comme les principaux moyens d'opérationnalisation des rivalités hydrohégémoniques dans le Lac Tchad.

A- L'HYDRODIPLOMATIE COMME METHODE PACIFIQUE D'EXERCICE DE L'HYDROHEGEMONIE DANS L'ESPACE DU LAC TCHAD

Au sortir des indépendances, la question de la gestion et de l'accès aux ressources du Lac Tchad a toujours été au centre des relations diplomatiques des Etats riverains. En effet, d'enjeu

⁴⁸³ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁸⁴ En termes d'accords de coopération, de médiation, de soutien politique, etc.

⁴⁸⁵ À travers les manœuvres d'interventions, d'incursions, d'implication, de soutien logistique, d'encadrement militaire, etc.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

essentiellement local et communautaire, l'accès équitable de l'eau s'est progressivement transformé en enjeu sous-régional et transfrontalier. Dans ce sens,

« se tint en décembre 1962, un sommet de concertation entre les Chefs d'Etats et de Gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad en vue d'une part d'organiser la gestion commune des eaux, des terres et des ressources naturelles du Bassin du Lac Tchad et d'autre part de coordonner le développement régional. Le 22 mai 1964, un second sommet de Fort-Lamy approuva le texte de la convention instituant la Commission du Bassin du Lac Tchad [CBLT], ainsi que les textes connexes »⁴⁸⁶.

Si pour l'historien Issa Saibou la CBLT est connue aussi bien comme une organisation de coopération technique, que comme un organe de promotion de la coexistence pacifique entre les Etats riverains du Lac Tchad, elle va s'avérer être un cadre institutionnel dépassé incapable de contenir les velléités hégémoniques de certains de ses Etats membres. En effet, ces derniers vont avoir recours à une action hydrodiplomatique intense, hors du mécanisme multilatéral de la CBLT, comme moyen de faire triompher leurs volontés de puissance dans l'accès aux ressources du Lac Tchad de manière pacifique. Dès lors, l'hydrodiplomatie ou diplomatie de l'eau, en tant que « *outil au service de la construction d'une gestion intégrée des ressources en eau, nationale et transnationale* »⁴⁸⁷, constitue une nouvelle forme de gouvernance axée sur la résolution des conflits hydriques en éloignant le risque d'une militarisation de l'accès aux ressources.

Dans le Lac Tchad, cette hydrodiplomatie prend essentiellement la forme tantôt d'un impérialisme diplomatico-stratégique (1), tantôt d'une gestion coopérative bilatérale des ressources hydriques à travers la construction de « *duopoles hydrosolidaires* »⁴⁸⁸ structurées autour des logiques de « *coopération translogonéenne* »⁴⁸⁹ ou de « *coopération septentrionale* »⁴⁹⁰ (2).

⁴⁸⁶ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits frontaliers et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad », *Enjeux*, N°22, Janvier-Mars 2005.

⁴⁸⁷ La Croix, « Le changement climatique rend cruciale « l'hydrodiplomatie » », Interview avec Fadi Comair, inventeur du concept de l'hydrodiplomatie, consulté en ligne le 13 février 2020.

⁴⁸⁸ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁸⁹ Idem

⁴⁹⁰ Joseph-Vincent Ntuda Ebodé, « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », in *Enjeux*, N°22, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

1- Les manifestations de l'impérialisme diplomatico-stratégique autour des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad

S'agissant de la première forme d'hydrodiplomatie comme moyen de renforcement et de consolidation des positions dominantes dans l'accès aux ressources hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad, elle est principalement l'œuvre de l'action du Nigéria. En effet, par son poids diplomatico-stratégique, le Nigeria se positionne comme la principale puissance qui détermine l'agenda hydropolitique dans l'espace du Lac Tchad. Dans ce sens, et en guise d'illustration,

« le Nigeria actionne le levier financier pour asseoir son hégémonie dans cet espace hydropolitique. En effet, malgré le principe de représentation égalitaire des Etats, leurs contributions financières ont été statutairement fixées en fonction de leur poids économique. C'est ainsi que le Nigeria apparait comme le principal contributeur de la sous-région, avec des contributions qui représentent 52% du financement des programmes de la CBLT »⁴⁹¹.

Ce poids financier a ainsi permis au Nigéria d'influencer et de paralyser l'action de la CBLT. Ce fut notamment le cas lors de son refus de « ratifier un document approuvé, en 1994, par les Chefs d'Etat sur la démarcation des frontières »⁴⁹², en plein différend frontalier avec le Cameroun au sujet de son occupation illégale de l'île de Darak. Par ce refus, le Nigéria entendait perpétuer dans le temps et traduire dans les faits son impérialisme à partir des relations historiques de vassalité qu'exercent ses élites sur les populations des Etats voisins du Lac Tchad. Dès lors, le Nigéria s'est souvent servi du monopole dont jouit sa diaspora sur des secteurs vitaux de leurs pays d'accueils pour renforcer et accroître ses positions dominantes dans l'accès aux ressources stratégiques du Lac Tchad.

⁴⁹¹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁹² Idem

*2- La construction des duopoles hydrosolidaires comme alternative à
l'impérialisme nigérian autour des sources et ressources hydriques du Lac
Tchad*

Face aux visées impérialistes nigérianes, les autres Etats, notamment le Cameroun et le Tchad, ont opté pour une intensification de leurs relations bilatérales à travers la coopération translogonéenne. La coopération translogonéenne dont le but originaire et principal est de gérer de façon concertée les ressources hydriques, en particulier le fleuve Logone, va intégrer un ensemble de réalités historique, sociologique, géographique et juridique. Ce qui va participer à

« la structuration d'une communauté d'intérêts que résume cette déclaration du Président Biya : « désormais, ce qui est bon pour le Cameroun l'est aussi pour le Tchad et vice-versa » ; mais également, qu'exprime l'émergence d'une identité diplomatique sous-régionale des deux pays »⁴⁹³.

Cette communauté d'intérêts entre le Cameroun et le Tchad va se cristalliser en 1996 avec la réalisation de l'oléoduc pétrolier Tchad-Cameroun reliant les villes de Doba au Tchad et de Kribi au Cameroun.

Sur le plan spécifique de la gestion concertée des ressources hydriques du Lac Tchad, il convient de rappeler qu'elle est prise en compte à travers le protocole d'accord créant la commission mixte de coopération, ainsi que la convention réglant les relations économique et douanière signés le 20 août 1970 à Moundou au Tchad. Instituée pour traiter entre autres, des questions liées aux aménagements hydrauliques sur le fleuve Logone, cette commission est parvenue à un accord qui

« engage les deux Etats signataires à ne pas recourir à la clause dite de Harmon fondée sur l'affirmation d'une démarche souverainiste dans la gestion des ressources hydriques périphériques. Après avoir mutuellement pris acte des aménagements antérieurs effectués par l'une et l'autre partie, les deux pays se sont engagés à respecter certains niveaux maximaux de prélèvement des eaux du Logone. De ce point de vue, la variation de la hauteur du plan d'eau ne devait pas excéder 15 cm même pour une crue centrale en aval de Dana (limitation des débits de défluence du seuil de Dana et Guérleo) ; et 5 cm même pour une crue centrale en aval de Ere (limitation du débit de défluence

⁴⁹³ Joseph-Vincent Ntuda Ebodé, « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », in *Enjeux*, N°22, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

au seuil de Sategui). D'autre part, dans la dynamique de construction d'un bloc trans-logonéen intégré, chaque gouvernement est tenu d'informer l'autre d'un éventuel nouveau projet d'aménagement hydro-agricole qui aurait des conséquences sur l'écoulement pérenne des eaux du Logone¹³²³. A cet effet, suivant un calendrier bien établi, le Cameroun et le Tchad s'engagent à limiter les pompages d'eau dans le Logone ainsi que suit :

- 5 m³/s pendant les mois de Janvier- Février- Mars et Avril ; 10 m³/s pendant les mois de Décembre et Mai. »⁴⁹⁴.

En tout état de cause, cet accord mutuellement bénéfique traduit l'efficacité du recours à l'hydrodiplomatie comme moyen de préservation de ses positions dominantes pour le Cameroun et d'amélioration de sa position marginale dans l'accès aux ressources du lac pour le Tchad.

Toutefois, face à la raréfaction des ressources hydriques et la croissance démographique dans le Lac Tchad, l'hydrodiplomatie en tant que moyen de consolidation et d'amélioration de positions avantageuses pour l'accès aux ressources, a souvent été relégué au second plan au profit de l'emploi des moyens militaires.

B- LA MILITARISATION DE L'ACCES ET DU CONTROLE DES SOURCES ET DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD COMME METHODE COERCITIVE D'EXERCICE DE L'HYDROHEGEMONIE

Comme nous le rappelle Philippe Norel, tout hégémon est d'abord dominant politiquement et peut, en cas de nécessité, faire usage de la force militaire⁴⁹⁵. En effet, « *alors que la guerre est censée être un état de fait manifeste et perceptible par tous, le terme de conflictualité, souvent au pluriel, permet de rendre compte des nombreux états intermédiaires existant entre la paix parfaite et la guerre totale.* »⁴⁹⁶ Dans cette optique, l'étude de la conflictualité au sein des territoires hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad permet de saisir cet espace comme un théâtre d'opérationnalisation d'un vaste éventail de situations de violence collective dont les ressources hydriques et péri-hydriques constituent des cibles ou outils et des enjeux de propriété.

⁴⁹⁴ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁴⁹⁵ Philippe Norel, « Le concept d'hégémonie en histoire globale », in www.histoireglobale.com/le-concept-dhegemonie-en-histoire-globale , publié le 17 mai 2012 et consulté le 07 Novembre 2019.

⁴⁹⁶ Charles-Philippe David et Alexis Rapin, « Quantifier l'inquantifiable : de la mesure de la guerre », in Benoit Pelopidas et Frédéric Ramel (sous la direction de), *Guerres et Conflits armés au XXIe siècle*, Presse de Science Po, 2018, extrait consulté sur le site www.confluences.ens-lyon.fr le 30 janvier 2020

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Dès lors, il convient de relever que l'absence de guerre autour des ressources hydriques du Lac Tchad ne correspond pas nécessairement à une absence de conflit, car « *de nombreux exemples attestent qu'à un échelon subétatique, l'enjeu de la ressource en eau peut provoquer la colère des hommes et les amener à s'affronter* »⁴⁹⁷. Les territoires hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad obéissent donc à ce dernier cas de figure (1) dans la mesure où des conflits de basse intensité opposent régulièrement les agriculteurs aux éleveurs au sujet de l'accès aux ressources hydriques de plus en plus rares (2).

1- Les territoires hydriques et péri-hydriques, théâtre de projection et de confrontation des forces militaires hégémoniques pour le contrôle des ressources du Lac Tchad

Face à l'échec de l'hydrodiplomatie à répondre avec satisfaction aux ambitions d'accès et de contrôle des ressources hydriques du Lac Tchad, l'on a assisté à la montée des velléités unilatéralistes et monopolistiques de certains Etats riverains pour le contrôle de cet espace hydropolitique⁴⁹⁸. Certes, il apparaît selon Frank Ebogo que

*« la problématique de la pénurie-rareté des ressources n'est pas en elle-même le facteur déclencheur des conflits. Ce sont en réalité les jeux centripètes et monopolistiques déployés par les Etats riverains qui peuvent expliquer la survenue des conflits hégémoniques (...). Cependant, l'inégalité des ressources hydriques et le difficile accès des populations aux points d'eau peuvent constituer des facteurs aggravant des conflits hydropolitiques »*⁴⁹⁹.

A l'observation de l'histoire politique et militaire, il ressort effectivement des cas où les projections hydrohégémonistes de certains Etats riverains du lac ont contribué au déclenchement des conflits hydriques dans l'espace hydropolitique du Lac Tchad. En effet,

« après avoir mis en place le Chad Basin Irrigation Project (CBDA), le Nigeria entama dès les années 1970 de vastes programmes d'irrigation pompant l'eau du Lac grâce à des canaux d'adduction. Le Cameroun dont provient le fleuve Logone, principal nourricier du Lac, emboîta le pas au Nigeria en pratiquant la riziculture irriguée dans la vallée du Logone. En réaction à ces violations des principes de la CBLT dans un contexte où le Lac Tchad se rétrécit

⁴⁹⁷ Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et Territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, cité par Bruno Hellendorff, op.cit.

⁴⁹⁸ Idem

⁴⁹⁹ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

inéluctablement, le Président tchadien Hissène Habré souligna qu'en plus de la sécheresse, l'utilisation des eaux par certains Etats était l'autre cause de l'amenuisement des ressources du Lac »⁵⁰⁰.

La course aux ressources hydriques qui oppose désormais le Cameroun au Nigéria associée aux protestations du Tchad finira par créer les conditions d'une militarisation de l'accès aux ressources stratégiques du Lac Tchad comme recours ultime pour la préservation du patrimoine hydrique et péri-hydrique des Etats riverains.

Dans cette perspective, on assiste à un nombre important de conflits hégémoniques qui « *sont cristallisés, de part et d'autre, par la volonté des Etats d'occuper une position dominante* »⁵⁰¹ dans l'espace hydropolitique du Lac Tchad. Les plus marquants d'entre eux mettent au prise le Cameroun au Tchad, puis le Cameroun au Nigéria et enfin le Nigéria au Tchad.

2- Les conflits de basse intensité comme facteur multiplicateur des batailles hégémoniques pour le contrôle des ressources hydriques du Lac Tchad

S'agissant des conflits hydriques de basse intensité qui opposent généralement les communautés riveraines établies sur les espaces territoriaux relevant de souverainetés distinctes, ceux-ci cristallisent et exacerbent souvent les tensions et les conflits entre les Etats riverains.

Ainsi est-il des conflits entre le Cameroun et le Tchad qui sont nés à partir de l'occupation illégale des sources hydriques appartenant au Cameroun par le Tchad. En effet, « *le Tchad a occupé certaines îles camerounaises du lac Tchad, notamment les territoires insulaires de Karakaya, de Kofia et de Nimerii* »⁵⁰² en guise de représailles contre le Cameroun dans sa gestion unilatérale des ressources hydriques transfrontalières. En effet, « *les aménagements hydro-agricoles effectués par la SEMRY semblent être ici la pomme de discorde. Les incidents qui se sont produits dans cette zone transfrontalière ont mis aux prises tantôt les populations des deux pays tantôt les deux gouvernements* »⁵⁰³.

⁵⁰⁰ Issa Saïbou, «Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits frontaliers et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad », op.cit.

⁵⁰¹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁵⁰² Idem

⁵⁰³ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Avec l'implication des gouvernements des deux Etats riverains, l'on franchit rapidement l'emploi des forces militaires de la part du Tchad. C'est du moins ce qui ressort des faits rapportés par Frank Ebogo en ces termes :

« Au milieu des années 80, plusieurs accrochages se sont produits entre les deux Etats riverains du Logone. Cette période coïncidait avec des pics de sécheresse enregistrés dans le bassin du lac Tchad. La ressource hydrique s'en est trouvée amenuisée sous l'effet des retenues d'eau effectuées au niveau des ouvrages hydrauliques. Pour l'essentiel, ces conflits ont généralement opposé, sur les berges du Logone, les populations tchadiennes et les autorités de la SEMRY. Pour pallier la disponibilité insuffisante de l'eau pendant les saisons sèches, la SEMRY apportaient des modifications aux aménagements réalisés. Ce qui provoquait des protestations du côté tchadien. (...) Dès le début de ce chantier, les populations tchadiennes mécontentes ont immédiatement détruit cette installation. Ces actes d'hostilités compromettaient la protection rizicole qui représentait près de 16.000 tonnes de paddy, soit 75 millions de FCFA de ration alimentaire. Il va sans dire que le spectre de l'insécurité alimentaire pèserait sur l'ensemble de la région, y compris le Tchad. Pour pallier cette situation, la SEMRY a par la suite procédé au creusage à nouveau et à l'endiguement des chenaux pour les stations n° 1, n° 3 et n° 4 sur sa rive l. Le second incident s'est produit, quelques mois plus tard, au niveau de la station 4 de Balam. L'aménagement d'un chenal de 1550 m pour atteindre l'eau qui était littéralement penché vers la rive tchadienne permettait à la SEMRY de disposer de nouvelles surfaces irriguées pour le développement de la riziculture. Aussitôt les travaux achevés, dans la journée du 4 mars 1984, les militaires tchadiens munis des armes, et en toute violation de la souveraineté du Cameroun, traversent le fleuve Logone et arrachent les clés de la pelle hydraulique. L'engin est resté bloqué pendant huit jours et surveillé à partir de la rive tchadienne par les militaires. Dans la nuit du 12 mars, profitant de l'absence des militaires tchadiens, la SEMRY récupère finalement sa pelle hydraulique. Après ce retrait clandestin, le 21 mars, une centaine de Tchadiens ayant à leur tête cinq militaires bouchent le chenal litigieux »⁵⁰⁴.

Ce récit illustre à suffisance la manière dont le recours aux moyens militaires pour la préservation du patrimoine hydrique a pu être effectué par le Tchad sur le fleuve Logone. Ce qui peut se justifier par une délimitation approximative de la zone frontalière entre le Cameroun et le Tchad. En tout état de cause, les conflits hydriques entre ces deux Etats ont essentiellement pour enjeu les aménagements hydro-agricoles sur le fleuve Logone. Cependant, ceux entre le Cameroun et le Nigéria portent davantage sur l'accès aux ressources en eau qui entourent certaines îles du Lac Tchad.

⁵⁰⁴ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

CONCLUSION DU CHAPITRE III

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Ce chapitre portait sur la problématique de la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités et de confrontations hydrohégémoniques. Il est apparu que cette restructuration est la résultante de l'insertion des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad dans les objectifs géopolitiques et géostratégiques des Etats riverains. En effet, après avoir présenté les différentes facettes des conflits internationaux liés à l'eau, nous avons montré que les espaces hydriques et péri-hydriques, du fait du riche potentiel de leurs ressources en eau et pétrolières, faisaient l'objet de rivalités hégémoniques pour leur appropriation par les Etats riverains. Dans ce contexte, nous avons notamment insisté sur le fait que la concurrence autour de l'accès et le contrôle des ressources en eau exacerbe les conflits territoriaux et frontaliers qui étaient apparus à l'aube des indépendances dans cet espace.

L'historicité de ces rivalités territoriales et frontalières a permis de nous apercevoir que les Etats riverains ont mobilisé et mis en œuvre des méthodes classiques de toute politique de puissance dans leurs ambitions de conquête des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad. Ils ont d'abord eu recours à l'hydrodiplomatie comme méthode pacifique d'influence du comportement des autres acteurs en vue du contrôle des sources et ressources hydriques du Lac Tchad. Cette hydrodiplomatie est principalement structurée autour de la puissance structurelle du Nigéria qui s'en sert comme outil de domination diplomatico-stratégique pour l'appropriation des espaces hydriques vitaux pour ses populations et son économie. En guise de contrepoids à la domination nigériane, la formation des duopoles hydrosolidaires apparaît comme une réponse stratégique aux mains des Etats comme le Cameroun et le Tchad qui entendent préserver leurs intérêts vitaux dans la gestion des sources et ressources hydriques du Lac Tchad. Dans ce jeu d'influence, le recours à la force militaire apparaît comme l'ultime moyen d'exercice de l'hydrohégémonie dans l'espace du Lac Tchad. En effet, la militarisation de l'accès et du contrôle des sources et ressources hydriques, à travers les confrontations militaires régulières entre les armées des Etats riverains, a fini par restructurer le cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de batailles hégémoniques.

Au demeurant, en l'absence de toute menace sécuritaire mettant en péril leurs intérêts vitaux, les Etats riverains du Lac Tchad se rivalisent au sujet de la gestion des ressources hydriques.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Ces rivalités vont des stratégies d'influence politico-diplomatique aux opérations de confrontation militaire sous fond d'enjeux territoriaux et frontaliers.

**CHAPITRE IV : LA « SECURITIZATION » DES
ESPACES HYDRIQUES, STADE SUPREME DE LA
THEATRISATION DU CADRE TERRITORIAL
DU LAC TCHAD**

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Si la question de la rareté des ressources hydriques, accentuée par la pression démographique, la croissance économique et les conséquences des changements climatiques au niveau mondial, a alimenté l'hypothèse de l'imminence de « guerres de l'eau » qui marqueraient le XXI^e siècle⁵⁰⁵, il demeure cependant que, malgré ces conjectures, aucun conflit armé de grande envergure ayant l'eau pour enjeu central et unique n'a eu lieu à l'ère contemporaine. Dans l'espace du Lac Tchad, les rivalités hydrohégémoniques pour le contrôle des ressources hydriques, bien qu'elles aient été un catalyseur de certaines tensions interétatiques, n'ont cependant jamais représenté la seule ou principale raison des rivalités de puissance qui opposent ses différents acteurs.

Toutefois, l'absence de conflit armé ayant pour enjeu l'eau ne signifie pas que cette ressource n'a pas d'implications sécuritaires dans l'espace du Lac Tchad. En effet, l'espace du Lac Tchad constitue une zone où les ressources se font de plus en plus rares. En particulier, la demande en eau et en nourriture ne fera que croître avec la croissance de la population. Aujourd'hui, il est largement reconnu que la compétition pour ces ressources ne peut être dissociée du climat sécuritaire qui y prévaut d'un point de vue politique. En effet, du point de vue la sécurité alimentaire, l'eau apparaît incontestablement comme l'élément essentiel de la production agricole. Or, dans un contexte de stress et de pénurie hydrique⁵⁰⁶, l'eau devient de plus en plus un enjeu de sécurité pour les Etats riverains du Lac Tchad. Un regard panoramique sur la littérature scientifique disponible⁵⁰⁷ permet d'aboutir à la conclusion selon laquelle la lutte contre le stress hydrique constitue désormais un enjeu de sécurité internationale. En effet, l'Organisation des Nations Unies (ONU) estime que :

⁵⁰⁵ Katarina Csefalvayoya, « Eau, conflit, coopération », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL: <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part2/eau-conflit-cooperation>. Voir aussi Nguyen, T.D., *La guerre de l'eau aura-t-elle lieu?*, Paris, Edition Johanet, 2004.

⁵⁰⁶ En guise de rappel, les hydrologues évaluent généralement la rareté de l'eau dans les différentes régions en fonction des volumes disponibles par an et par habitant. Il est établi qu'une région souffre de *stress hydrique* lorsque la disponibilité de l'eau par habitant y est inférieure à 1 700 m³/an, de *pénurie d'eau* lorsqu'elle y est inférieure à 1 000 m³/an, et d'*insuffisance absolue en eau* lorsqu'elle y est inférieure à 500 m³/an.

⁵⁰⁷ Alexandre Taïthe, *Les interactions Eau-Energie : une menace pour la sécurité énergétique des Etats*, Rapport, Cairn, 13 janvier 2015 ; ONU, *La situation des marchés des produits agricoles. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire*, Rapport, L'Etat du Monde, 2018 ; Nathalie Mayer, « Stress hydrique », *Futura planète*, septembre 2018 ; AFD, « L'eau, un enjeu pour la sécurité alimentaire », Vidéo, 14 avril 2014.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« le stress hydrique concernera près de 3 milliards de personnes en 2025. En 2040, un pays sur cinq dans le monde devra faire face à de sévères pénuries d'eau. Par ailleurs, en prenant en compte le changement climatique (qui dérègle la répartition des précipitations) et l'augmentation de la population mondiale, cela ne fera qu'accroître les tensions liées à l'eau dans les régions qui sont déjà déstabilisées et/ou en proie à des conflits régionaux »⁵⁰⁸.

C'est fort de cette réalité que nous envisageons dans ce chapitre la « securitization » des sources et ressources hydriques comme le stade suprême de théâtralisation du cadre territorial du Lac Tchad. Pour démontrer notre assertion, nous proposons de présenter dans un premier temps les fondements théoriques et les implications pratiques de la construction de l'eau comme objet/enjeu de sécurité (Section 1). Dans un second temps, nous entrerons dans le vif du sujet en étudiant les défis de sécurité humaine liés aux ressources hydriques du fait des menaces sécuritaires et batailles militaires asymétriques qui s'opèrent aux abords et dans les îles du Lac Tchad (Section 2).

SECTION 1 : LES FONDEMENTS THEORIQUES ET LES IMPLICATIONS PRATIQUES DE LA CONSTRUCTION DE L'EAU COMME UN ENJEU DE SECURITE

Si l'hydropolitique ou géopolitique de l'eau est souvent définie classiquement comme l'étude des conflits et de la coopération autour des eaux transfrontalières ou de « rivalités politiques dans la répartition du débit de fleuves et de rivières ou l'exploitation de ressources hydrauliques »⁵⁰⁹, elle est longtemps restée bornée dans une vision stato-centrée de la sécurité qui présente de nombreuses limites dans la compréhension des problématiques sous-jacentes à la gestion des ressources hydriques transfrontalières. En effet, selon l'approche classique de la sécurité, les Etats étant les acteurs privilégiés du système international, l'on ne saurait saisir les enjeux sécuritaires du partage des ressources hydriques transfrontalières au-delà du binôme coopération-conflit entre

⁵⁰⁸ Carlson Jeanneau, « les enjeux du Nexus « eau, énergie et sécurité alimentaire » face au changement climatique : l'exemple du Maroc », LindedIn, 19 mai 2019.

⁵⁰⁹ Jeremy Allouche et Marwa Daoudy, « l'hydropolitique et les relations internationales » in *Dynamiques internationales* Numéro 2, janvier 2010. Pour d'autres développements supplémentaires, Yves Lacoste, « Editorial », *Géopolitique de l'eau, Hérodote*, n°102, 2001, pp. 3-18.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

les Etats. Car, dans cette perspective, la définition traditionnelle de la sécurité se réfère exclusivement aux menaces militaires proférées par les Etats.

Dans cette perspective, il importe de s'interroger sur les fondements théoriques et épistémologiques de la construction des ressources hydriques du Lac Tchad comme un enjeu de sécurité pour les Etats riverains de cet hydrosystème. En effet, considérant le caractère vital de l'eau pour la survie humaine, cette ressource est devenue un enjeu stratégique mondial. Dès lors, cet enjeu « a pénétré et nourri le champ des études dites de sécurité non traditionnelles, en ajoutant les menaces environnementales transfrontalières aux nouvelles menaces issues de la fin de la guerre froide »⁵¹⁰. C'est dire que ce processus de problématisation de l'accès à l'eau dans le champ d'analyse des études de sécurité s'est opéré en la faveur de deux facteurs concomitants : la rupture épistémologique survenue au niveau des études de sécurité aux lendemains de la guerre froide dont le corollaire a été l'élargissement de la notion de sécurité au-delà de son approche classique (sous-section 1), d'une part ; les implications pratiques issues de la reconnaissance à l'international des liens entre la sécurité et l'accès aux ressources hydriques (sous-section 2), d'autre part.

SOUS-SECTION 1- LE PROCESSUS D'INSERTION DE LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU DANS LE CHAMP DES ETUDES DE SECURITE

Aux lendemains de la guerre froide et en la faveur de la montée en puissance des problématiques environnementales, l'on assiste à une dynamique d'élargissement et d'approfondissement progressifs de la notion de sécurité. Ce processus conduit à l'insertion des questions hydriques dans le champ des études de sécurité par le truchement de la prise en compte des problématiques environnementales dans leurs objets de recherche. Dès lors, le sujet de la sécurité, en tant que l'entité bénéficiaire de la sécurité, et l'objet de la sécurité, en tant que la

⁵¹⁰ Jeremy Allouche et Marwa Daoudy, « l'hydropolitique et les relations internationales », op.cit. Pour d'autres développements supplémentaires voir les travaux entre autres, de Dalby, S., "Contesting an Essential Concept: Reading the Dilemmas in Contemporary Security Discourse", in *Critical Security Studies: Concepts and Cases* (Krause, K. and Williams, M.C., eds., University of Minnesota Press, Minneapolis, 1997; Romm, J.J., *Defining National Security: the Non-Military Aspects*. Council on Foreign Relations, PEW Project on America's Task in a Changed World, New York, Council on Foreign Relations Press, 1993; Spector, B. and Wolf, A., "Negotiating Security: New goals, Changed Process", *International Negotiation*, 5(3), 2000.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

menace qui met en péril cette sécurité, ne se limitent plus ni à l'Etat, ni aux enjeux politico-militaires. Désormais,

« les questions environnementales telles que le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou les catastrophes naturelles, analysées comme potentiels déclencheurs de conflits ou comme menaces à la sécurité humaine, participent à cet approfondissement de la notion de sécurité »⁵¹¹.

C'est dire que les enjeux de sécurité autour de l'eau via la prise en compte des enjeux environnementaux globaux permet de traiter des problématiques transversales liées aux conflits hydriques telles que les rivalités classiques qui peuvent exister entre deux parties en conflit (Etats, mais aussi communautés, villes, tribus, etc.) sur la répartition et l'accès aux ressources en eau, sur la protection des hommes face aux menaces environnementales d'origines naturelles (sécheresse, désertification, inondation, etc.) ou anthropiques, ainsi que sur la préservation des ressources (en particulier en cas de conflits)⁵¹².

Dès lors, il convient de nous appesantir sur les fondements épistémologiques ayant conduit à l'élargissement de la notion de sécurité (A), avant de focaliser notre attention sur l'apport décisif de l'Ecole de Copenhague dans la construction de l'eau comme un enjeu de sécurité (B).

A- LES FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE L'ELARGISSEMENT DE LA NOTION DE SECURITE

Si la sécurité, en tant que concept qui se confond avec l'étude des relations internationales⁵¹³, est communément définie, selon Charles-Philippe David, comme « *l'absence de menaces militaires et non militaires qui peuvent remettre en question les valeurs centrales que veut*

⁵¹¹ Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part4/entre-securisation-de-l-environnement-et-environnementalisation-de-la-securit%C3%A9>

⁵¹² Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU », op.cit.

⁵¹³ Pour Thierry Balzacq, « une grande partie des textes généralement considérés comme des classiques de la discipline a, d'une façon ou d'une autre, pour axe de rotation la question de la guerre et de la paix (Aron, 1962), laquelle est abordée prioritairement, soit sous l'angle de la puissance (Morgenthau, 1948), soit sous le prisme de la sécurité (Waltz, 1979), soit encore à travers la question de l'anarchie (Wendt). Voir Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.685

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

promouvoir ou préserver une personne ou une collectivité, et qui entraînent un risque d'utilisation de la force »⁵¹⁴, elle reste cependant un « *concept essentiellement contestable* »⁵¹⁵. En effet, pour Dario Battistella, la sécurité est un concept essentiellement contestable parce qu'elle est

*« une notion qui non seulement fait l'objet d'usages concurrents, mais qui, parce que vague, open-ended et ambiguë, ne peut pas ne pas avoir des usages et des interprétations disputables, malgré toutes les précautions de vocabulaire dont peuvent faire preuve ceux qui recourent à un tel concept »*⁵¹⁶.

En tout état, les définitions proposées par les chercheurs et spécialistes du champ des études de sécurité dépendent en général de leurs conceptions sur le sujet et l'objet de la sécurité.

En effet, ils ne s'accordent pas sur les problématiques suivantes :

*« qui est le sujet de la sécurité, c'est-à-dire quelle est l'unité de référence dont il s'agit de protéger les valeurs centrales : l'Etat central, une entité collective autre que l'Etat, l'humanité, l'individu ? Quelles menaces doivent être absentes, de quelles menaces l'unité de référence pouvoir doit-elle se protéger avec succès si elle veut assurer sa sécurité : menaces militaires et/ou non militaires, et parmi ces dernières, risques économiques, dégradations environnementales, pertes d'identité, etc. ? Ces menaces existent-elles objectivement ou subjectivement et, dans ce dernier cas, par quel processus politique, par quel discours, une menace devient-elle un enjeu de sécurité ? Quelles sont les valeurs centrales qu'il s'agit de mettre à l'abri : la survie étatique, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, le bien-être économique, l'identité culturelle, les libertés fondamentales, etc. ? »*⁵¹⁷

Pour l'essentiel, les réponses à ces questions sont tributaires de l'appartenance de l'observateur à l'un des deux courants dominants des études de sécurité : le courant traditionnaliste ou positiviste d'une part, le courant critique ou postpositiviste d'autre part. Il convient dès lors de procéder tour à tour à l'étude des socles épistémologiques des études traditionnelles (1) et critiques (2) de sécurité.

⁵¹⁴ Cité par Gérard Dussouy, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, Tome II, Paris, l'Harmattan, 2011, p.155

⁵¹⁵ Barry Buzan, *People, States and Fear*, 1983, cité par Dario Battistella, in *Théories des relations internationales*, Les Presses de Science Po, Paris, 5^{ème} édition, 2015, p. 491

⁵¹⁶ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit. p.491

⁵¹⁷ Ibid. p. 492-493

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

1- Le socle épistémologique des études traditionnelles de sécurité

L'épistémologie des études traditionnelles de sécurité, en tant que discours qui a pour objet « *la nature de la connaissance, sa possibilité, son étendue et ses bases générales* »⁵¹⁸, repose sur le socle du positivisme des sciences sociales⁵¹⁹. En effet, le positivisme, en tant que socle épistémologique des études traditionnelles de sécurité, désigne un mode de connaissance qui s'organise autour de trois exigences interdépendantes : le naturalisme, l'objectivisme et la neutralité axiologique⁵²⁰.

Dans cette perspective, le naturalisme renvoie à l'idée de la continuité méthodologique entre les sciences sociales et naturelles. Cette unité est gouvernée par l'objet de la science et l'évaluation du progrès de la recherche. L'objectivisme pour sa part postule l'existence d'un monde réel, objectif, séparé du sujet qui l'étudie. Dans ce cadre, la fiabilité de la connaissance dépend de sa correspondance avec la réalité. D'où la notion de vérité-correspondance, qui renvoie chez Robert Dahl à cette assertion : « *la vérité ou la fausseté d'une proposition dérive de son degré de correspondance avec le monde réel* »⁵²¹. La validation empirique devient dès lors la marque d'une démarche scientifique. Enfin, la neutralité axiologique renvoie à l'idée que le domaine de la connaissance scientifique est celui des faits et non celui des valeurs et des normes. La séparation entre les faits et les valeurs sert la communication entre les chercheurs appartenant, par ailleurs, à des contextes culturels et normatifs différents.

En tout état de cause, le positivisme des études traditionnelles de sécurité s'attache à l'explication objective des faits. Dans ce sens, ces études traditionnelles seront synonymes des études stratégiques⁵²² en focalisant leur attention sur l'Etat comme sujet de la sécurité et les

⁵¹⁸ Hamlyn D.W., « epistemology », *The Oxford companion to philosophy*, 2005, cité par Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.706

⁵¹⁹ Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.701 et suivants

⁵²⁰ Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.694

⁵²¹ Robert Dahl, *Modern political analysis*, 1963, cité par Thierry Balzacq, op.cit, p. 694

⁵²² Pour Dario Battistella, « chez les réalistes, l'osmose entre études de sécurité et études stratégiques s'explique par la conception des études de sécurité, définies comme « l'étude de la menace, de l'usage, et du contrôle de la force militaire » (S. Walt, 1991), ce qui renvoie directement à la définition des études stratégiques, concernée par l'étude des « effets des instruments de force dans les relations internationales » (B. Buzan, op.cit.). En quelque sorte chez les

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

menaces militaires comme objet de la sécurité. Ainsi, à la question de savoir la sécurité pour qui ? Les études traditionnelles répondent la sécurité pour l'Etat, dans la mesure où dans un contexte d'anarchie du système international, « *la sécurité est devenue une condition de l'Etat et les individus sont sécurisés si et seulement si l'Etat est sécurisé* »⁵²³. Dans la théorie des relations internationales, cette posture des études traditionnelles de sécurité s'appelle l'étato-centrisme⁵²⁴ ou le stato-centrisme.

Pour Thierry Balzacq, l'étato-centrisme a deux terrains de prédilection : l'un empirique, l'autre normatif. Il affirme à propos que :

*« Empiriquement, il poursuit une idée simple : l'Etat est l'Etat est l'acteur principal du système international et, à ce titre, c'est à travers lui que s'organisent les rapports de sécurité. Au niveau normatif, il soutient qu'il faut accorder à l'Etat une valeur suprême dans la hiérarchie des acteurs »*⁵²⁵.

C'est dire en fin de compte que l'approche stato-centrée adoptée par les traditions traditionnelles de sécurité considère l'Etat comme le sujet primordial de la sécurité. Ce qui entraîne la question de l'objet de la sécurité. Sans ambiguïté, selon cette approche, l'objet de la sécurité est la souveraineté de l'Etat qui doit être protégée et défendue contre toute menace.

Suivant ce raisonnement, le meilleur moyen pour l'Etat de protéger sa souveraineté est le recours à la force militaire. Car pour les approches traditionnelles de la sécurité, la guerre reste la principale menace existentielle pour les Etats. Raison pour laquelle, toute menace autre que militaire relève d'une catégorie de problèmes à part, en dehors du champ des études de sécurité⁵²⁶. Dès lors, la conception de la sécurité renvoie donc chez les positivistes à

« l'absence de guerre, la poursuite des intérêts nationaux, la protection de valeurs fondamentales, la capacité de survie, la résistance à l'agression, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des États, leur

réalistes, les études stratégiques constituent la dimension policy relevant des études de sécurité ». Voir Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit. p.493

⁵²³ Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.690

⁵²⁴Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p. 690

⁵²⁵ Idem.

⁵²⁶ Ibid. p. 693

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

affaiblissement, l'éloignement des menaces, l'expression d'un discours, l'émancipation de l'être humain...[qui] sont autant de variantes qu'il est possible de relever parmi les auteurs allant de Ken Booth à Arnold Wolfers »⁵²⁷.

Stéphan Walt renchérit en affirmant que

« les études sur la sécurité peuvent être définies comme l'étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire. Elles explorent les conditions qui rendent l'usage de la force la plus probable, les manières dont cet usage affecte les individus, les États, et les sociétés, ainsi que les politiques spécifiques que les États adoptent pour préparer, prévenir ou engager une guerre »⁵²⁸.

En résumé, la sécurité renvoie chez les positivistes à l'étude de l'Etat comme sujet primordial de la sécurité, lequel évolue dans le système international sous la menace permanente des autres Etats. Sa particularité consiste en l'analyse des causes, de la conduite et des conséquences de la guerre⁵²⁹. Son épistémologie repose sur un accès objectif aux phénomènes de sécurité entre Etats du système international. Cette conception de la sécurité est au centre des analyses des théoriciens réalistes et néo-réalistes des relations internationales.

A l'opposé cette conception traditionnelle des études de sécurité jugée trop déterministe, le courant critique ou postpositiviste opère une rupture épistémologique dans la conception de la sécurité en l'élargissant pour prendre en compte les menaces non militaires et rendre compte des évolutions contemporaines de l'ensemble des menaces à la paix et la sécurité internationales.

2- La rupture épistémologique opérée par les études critiques de sécurité

Les études critiques de sécurité, en s'attaquant aux fondements épistémologiques des études traditionnelles de sécurité par la remise en cause de la centralité de l'Etat comme objet de référence des études de sécurité, ont introduit une conception élargie de la notion de sécurité en soulignant les processus de construction sociale des enjeux de sécurité. Elles ont par conséquent mis en doute « la capacité des Etats à assurer la sécurité définie comme émancipation des individus »⁵³⁰. Il s'en est suivi un foisonnement d'expressions relevant du champ lexical de la sécurité : dilemme de

⁵²⁷ Gérard Dussouy, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, op.cit., p.155

⁵²⁸ Ibid, pp.155-156

⁵²⁹ Stephan Walt, « the renaissance of security studies », *international studies quarterly*, 1991

⁵³⁰ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit. p.493

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

sécurité, communauté de sécurité, complexe de sécurité, sécurité nationale, sécurité sociétale, sécurité humaine, sécuritisation, désécuritisation, etc. Toutes choses qui font de la notion de sécurité le concept prééminent des relations internationales et des études sécuritaires un champ heuristique très fécond⁵³¹.

Les études critiques procèdent à leurs investigations des phénomènes de sécurité à partir du socle épistémologique de l'interprétativisme. Pour Thierry Balzacq, l'interprétativisme repose sur la prémisse suivante :

« le monde n'est pas une entité séparée du sujet (monisme). Les individus opèrent dans un monde qui est déjà l'expression de ce qu'ils sont, pensent et font. En d'autres termes, le monde est une réalité sociale, c'est-à-dire qu'il est le fruit d'un entrelacs de significations, lesquelles dépendent à la fois du contexte social et des discours. De fait, l'interprétativisme adopte une position diamétralement opposée à celle du positivisme, lequel insistait en revanche sur l'existence – autonome – du monde, en dehors de la connaissance que nous en avons »⁵³².

Dans cette perspective, l'interprétativisme, en tant qu'approche épistémologique des études critiques de sécurité, est fondamentalement anti-positiviste, en ce sens que l'existence des phénomènes de sécurité ne peut être établie que dans un discours ou une tradition⁵³³.

Aussi, étudier les phénomènes de sécurité revient-il chez les chercheurs critiques à évoluer sur deux paliers que nous présentent Thierry Balzacq : « 1) *le chercheur interprète les pratiques dont il est témoin ; 2) il doit tenir compte des interprétations des sujets étudiés, lesquelles forment le réseau de significations, le contexte et l'assise ultime de leurs pratiques* »⁵³⁴. L'ensemble de ces réseaux de significations et ces pratiques constitue dès lors ce que l'on appelle l'intersubjectivité. Dans ce sens, l'intersubjectivité renvoie aux significations qui ne peuvent être réduites ni aux états psychologiques, ni aux croyances ou propositions des individus. Ces significations ne sont ni

⁵³¹ S'agissant de la prééminence du concept de sécurité dans les relations internationales, l'idée est de J. Der Derian, auteur postmoderniste qui souligne « la charge métaphysique » et la « puissance disciplinaire » du terme de sécurité. Quant à la conception des études sécuritaires comme un champ heuristique très fécond, l'expression est de nous à partir de celle de « véritable petite industrie » exprimée par D. Baldwin. Voir Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op.cit. p.494

⁵³² Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.707

⁵³³ Idem

⁵³⁴ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

subjectives, ni objectives mais se situent au-delà des deux⁵³⁵. C'est dire que l'interprétativisme évoque parfois l'objectivité. Ce qui renvoie à deux choses :

« d'un côté, il veut souligner que les faits construits par des sujets sont, à la longue, investis d'une existence séparée – au cœur de l'intersubjectivité, l'objectivité efface le sujet ; d'un autre côté, l'objectivité peut souligner le consensus affermi d'une communauté (scientifique ou autre) autour d'un phénomène. Même si, dans un cas comme dans l'autre, cette « objectivité » est contingente, il reste cependant de ne pas confondre les deux acceptions »⁵³⁶.

Au demeurant, l'interprétativisme études critiques de sécurité postule l'étude de la réalité sociale aux antipodes d'une reproduction des canevas des sciences naturelles, lesquelles dissocient le chercheur de son objet de recherche. Car les phénomènes de sécurité forment *« une classe particulière des faits dont l'existence dépend d'une série de médiations, plus ou moins importantes selon les contextes : culturelle, linguistique ou symbolique »⁵³⁷*. C'est pourquoi Gérard Dussouy souligne que, contrairement aux positivistes, les tenants des études critiques ou postpositivistes

« insistent sur la dimension subjective de la sécurité, et plus exactement de la menace qui motive son organisation. Car selon eux, loin d'être toujours objective ou réelle (risque imminent d'invasion, revendication territoriale déclarée, ou actes terroristes déclenchés ou annoncés), la menace ne peut être fondée que sur des perceptions en relation elles-mêmes avec l'identité de l'acteur qui pense sa sécurité »⁵³⁸.

Dans cette perspective, il convient de souligner que, pour tous les courants critiques⁵³⁹, l'étude de la sécurité est indissociable d'une implication pratique dans la mesure où, *« la production de la connaissance est inséparable des conditions sociales du chercheur. La connaissance n'a pas une fonction purement abstraite, mais sociale et pratique »⁵⁴⁰*. C'est dans ce sillage que s'inscrivent l'émergence et le développement des études relatives à la sécurité

⁵³⁵ Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.707

⁵³⁶ Idem

⁵³⁷ Ibid, p. 708

⁵³⁸ Gérard Dussouy, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, op.cit., p.156

⁵³⁹ Parmi les principaux courants critiques des études de sécurité, l'on a entre autres, le postcolonialisme, la théorie critique, le féminisme, le constructivisme et le marxisme. Si les trois premiers courants épousent essentiellement l'épistémologie interprétativiste, ce qui permet de les classer dans le groupe antipositiviste, les deux derniers sont sensibles à l'épistémologie réaliste et sont donc classés dans le groupe postpositiviste car il s'agit pour eux de dépasser le positivisme en intégrant une partie de ses acquis.

⁵⁴⁰ Thierry Balzacq, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, op.cit., p.709

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

alimentaire, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, la sécurité hydrique qui intègrent la sécurité et le bien-être des individus et des communautés dans leurs analyses. Il s'agit donc des formes non traditionnelles de la sécurité telle qu'étudiée par les positivistes.

De ce qui précède, nous allons examiner la contribution du courant postpositiviste des études critiques de sécurité dans la problématisation de l'eau comme enjeu de sécurité.

B- LA CONTRIBUTION DU COURANT POSTPOSITIVISTE A LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS HYDRIQUES COMME ENJEU DE SECURITE

Le constructivisme sécuritaire, en tant que principale approche critique du courant postpositiviste, est une approche épistémologique qui entend dépasser le positivisme, en intégrant ses acquis qui sont entre autres :

- la connaissance scientifique tend à découvrir une réalité objective (indépendante des subjectivités) qui répond à une logique (absence de contradictions) et repose sur l'établissement de liens de causalité ;

- la science a pour vocation de produire des connaissances utiles qui serviront à prédire l'avenir et à orienter l'action vers plus d'efficacité ou en fonction de normes reconnues par la communauté ;

- la connaissance en elle-même est neutre d'un point de vue axiologique ;

- les concepts et arguments doivent être évalués à l'aune d'autres expériences.

En effet, le constructivisme est avant tout une approche plus épistémologique et méthodologique que substantielle. Il doit son succès au fait que la plupart des spécialistes des relations internationales se sont montrés incapables non seulement de prévoir la chute du Mur de Berlin mais, bien plus, de comprendre les changements qui ont affecté le système international. Pour les auteurs que l'on qualifie de « constructivistes », le problème des réalistes est de vouloir étudier le monde « tel qu'il est » alors que le monde est un construit social en perpétuelle évolution et que la politique internationale est un processus permanent d'ajustement des attentes des uns et des autres, des idées, des croyances, des normes et institutions et pas un « état ».

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Dès lors, le constructivisme sécuritaire propose une perspective sociologique de la sécurité internationale qui met l'accent sur le contexte social, l'intersubjectivité⁵⁴¹ et la nature constitutive des règles et des normes dans la formation de l'identité des acteurs. Il souligne l'importance des structures normatives tout autant que matérielles, le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et des actions des acteurs ainsi que la constitution mutuelle des agents et des structures.

En résumé, et comme le souligne Isabelle Masson,

*« la démarche constructiviste s'intéresse essentiellement aux compréhensions et aux représentations que les agents sociaux se font du monde, des compréhensions et représentations qui sont partagées. En effet, les schèmes cognitifs qui orientent les pratiques d'un agent ne sont pas le fruit de sa compréhension particulière et isolée. Ceux-ci sont plutôt les fibres d'un tissu collectif beaucoup plus vaste leur donnant forme et corps, c'est-à-dire la culture, le langage, les idées qui sont autant d'éléments intersubjectifs producteurs de normes, de règles et d'institutions. Pour les constructivistes, ces normes et règles sont, contrairement à ce que les institutionnalistes néolibéraux avancent, des forces constitutives plutôt que simplement régulatrices, c'est-à-dire qu'elles rendent possibles des comportements en intervenant dans la constitution des identités et des intérêts des agents ».*⁵⁴²

Les théoriciens de cette conception sont animés par la volonté de travailler à l'émancipation des individus par le biais de l'élaboration d'une nouvelle théorie de la sécurité, convaincus que la sécurité est un concept politique puissant et qui peut être mobilisé à des fins d'émancipation dans la mesure où il permet d'identifier (et donc de lutter) contre ce qui menace la sécurité des femmes, des minorités, des plus pauvres. L'École de Copenhague⁵⁴³ (1), en tant que principale école précurseur du constructivisme sécuritaire, symbolise le mieux cette rupture épistémologique d'avec la conception objective et classique de la sécurité qui est structurée autour des concepts de sécurité collective⁵⁴⁴ et de sécurité nationale⁵⁴⁵. Son succès repose en grande partie dans l'élaboration de son concept de « sécuritisation » dont il conviendra d'analyser les contours (2).

⁵⁴¹ Cette notion renvoie aux structures de sens que les agents mettent eux-mêmes en place en constituant et reconstituant le monde social. Les sens intersubjectifs donnent aux agents un langage commun pour parler de la réalité sociale et permettent une compréhension commune de certaines normes.

⁵⁴² Dictionnaire UQAM, <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/dictionnaire/constructivisme.html>

⁵⁴³ Voir l'un des ouvrages phares de cette école: Barry Buzan, Ole Waever et Jaap De Wilde, *Security – A New Framework for Analysis*, Boulder/London, Lynne Rienner, 1998.

⁵⁴⁴ La sécurité ici est perçue comme une condition de l'existence de la communauté internationale des États. Elle est basée sur la coopération interétatique et l'interdépendance dans les relations internationales.

⁵⁴⁵ La sécurité dans ce cas de figure a trait à l'existence de l'État et à sa capacité à exercer le pouvoir à l'intérieur de son territoire et à assurer sa défense vis-à-vis d'une agression extérieure.

1- Les travaux précurseurs de l'Ecole de Copenhague

Les développements de cet aspect de notre analyse vont s'appuyer pour l'essentiel sur les notes du cours de « *Théories de la sécurité* » dispensé par la Professeure Barbara Delcourt durant l'année académique 2006-2007 à l'Université Libre de Bruxelles⁵⁴⁶. En effet, dans son analyse des courants critiques de sécurité, elle considère que les travaux de l'Ecole de Copenhague ont été les plus décisifs dans l'élargissement et l'approfondissement du concept de sécurité. C'est ainsi qu'elle considère en effet que, dans leur ouvrage pionnier⁵⁴⁷, les auteurs de cette école « *s'attachent à démontrer qu'ils sont conscients des risques liés à l'usage d'une conception élargie de la sécurité* »⁵⁴⁸. Pour réduire l'impact de ces risques, ils proposent dès lors de considérer que le champ des études de sécurité doit se restreindre à l'étude de menaces qui remplissent certaines conditions. Ces conditions sont entre autres :

- les modalités de gestion des menaces sont des moyens exceptionnels (usage de la force, pouvoirs spéciaux, restriction dans la jouissance des droits et libertés individuelles, conscription...);

- les menaces sont « existentielles » : elles visent la survie des objets de référence (l'Etat, la société, la nation, la communauté, l'individu...)

Par ailleurs, pour l'Ecole de Copenhague, les niveaux d'analyse des études de sécurité prennent en compte :

- le système international (Conseil de sécurité de l'ONU) ;

- les sous-systèmes (Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine et les différents mécanismes sous régionaux de sécurité collective) ;

- les unités comme les Etats, les nations, les firmes internationales ;

⁵⁴⁶ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, cours obligatoire en 2^{ème} cycle de sciences politiques, orientation relations internationales, ULB, année académique 2006-2007, fichier PDF

⁵⁴⁷ Barry Buzan, Ole Waever et Jaap De Wilde, *Security – A New Framework for Analysis*, op.cit.

⁵⁴⁸ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- les sous unités : les bureaucraties, les lobbies, etc...

- les individus

Dans leur effort de sectorialisation de la sécurité, l'Ecole de Copenhague parvient à une identification des secteurs concernés par les études de sécurité à partir du type d'activités humaines qu'ils génèrent :

- le secteur militaire emploie essentiellement la coercition et les forces armées ;

- le secteur politique concerne les relations d'autorité, la reconnaissance des Etats et des gouvernements ;

- le secteur économique a trait au commerce, à la production et à la finance ;

- le secteur environnemental se réfère aux activités humaines et à leur impact sur la biosphère

Dans cette perspective, cette école précise les différents objets de référence de la sécurité en rapport avec chaque secteur. Ces objets de référence sont entre autres :

- l'Etat (ses forces armées en particulier) ou d'autres entités politiques sont les objets de référence du secteur militaire ;

- dans le secteur politique, la souveraineté ou l'idéologie défendue par l'Etat peut être un objet de référence. On peut aussi concevoir que les normes (et le projet politique) sur lesquelles reposent l'Union Africaine sont des objets de référence ;

- dans le secteur économique, l'approvisionnement en matières premières peut devenir un objet de référence de la sécurité ;

- l'identité collective d'une nation ou d'une minorité peut être un objet de référence de la sécurité ;

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

-Le maintien de la biodiversité dans le secteur environnemental peut devenir, sous certaines conditions, un objet de référence d'une politique de sécurité.

Ainsi présenté, dans l'analyse de chaque secteur de la sécurité, on retrouvera une discussion sur les objets de référence, les principaux acteurs de la sécurité, les fonctions principales qui sont remplies par les acteurs, les spécificités des menaces et des vulnérabilités et les éventuelles dynamiques de « régionalisation ».

Dans ce sens, il convient de nous appesantir sur le secteur de la sécurité environnementale pour illustrer la contribution de l'Ecole de Copenhague à la problématisation de l'eau dans les enjeux de sécurité. Concernant le secteur de la sécurité environnementale, Barbara Delcourt souligne que

« les militants écologistes ont depuis longtemps présenté la dégradation de l'environnement comme un problème de sécurité. Une démarche qui a peu de sens, selon Waeber, mais dont le succès (relatif) s'explique par un certain émoi au sens du petit monde de la sécurité. A la lecture de la revue Survival (qu'il considère comme un bon indicateur de l'état d'esprit dominant dans le domaine de la sécurité), on peut se rendre compte de l'attrait que représente l'élargissement du concept de sécurité aux domaines non militaires. Il faut en effet trouver de « nouvelles menaces ». James Baker a ainsi estimé que les problèmes environnementaux portaient atteinte à la sécurité des citoyens américains. Le rapport Brundtland a explicitement utilisé le concept de « sécurité environnementale » »⁵⁴⁹.

Pour l'Ecole de Copenhague, l'intérêt de l'emploi du concept de « sécurité environnementale » réside sur ses capacités de mobilisation tant sur le plan politique que social : les problèmes doivent être résolus de manière urgente et prioritaire. Mais pour Barbara Delcourt, cette stratégie peut être critiquée.

« En premier lieu, et comme Buzan l'a souligné, les menaces ne découlent pas d'actes intentionnels. Or le concept de sécurité est traditionnellement compris comme découlant d'actes intentionnels, de volontés particulières et de stratégies spécifiques... Dans sa critique du concept, Richard Moss estimait qu'une telle qualification impliquait une réaction de défense essentiellement de la part de l'Etat et d'agences centralisées, ce qui n'est assurément pas une solution optimale s'agissant des questions d'environnement de portée globale. Le troisième problème résulte de la tendance récurrente de penser les questions de sécurité en termes d'opposition « nous contre eux », ce qui est susceptible de nourrir un certain nationalisme en se focalisant sur des menaces externes et sur des responsables qui

⁵⁴⁹ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

ne mettent pas en cause les acteurs internes. Enfin, le concept de sécurité est défensif par nature et favorable au statu quo, donc à une certaine forme de conservatisme qui est, selon les écologistes, précisément à l'origine des problèmes environnementaux. Certains évoquent également un risque totalitaire et collectiviste qui serait dérivé d'un projet environnementaliste holistique, mystique... »⁵⁵⁰

En tout état de cause, l'approche progressiste de l'École de Copenhague, à travers son travail de conceptualisation de la sécurité environnementale, va influencer la prise en compte et le traitement des problématiques sécuritaires au niveau international. Ainsi, le concept de « sécurité environnementale » va être mobilisé sur le plan politique en la faveur de l'émergence des problématiques environnementales sur la scène internationale. En effet,

« les premiers rapprochements entre problématiques environnementales et sécurité touchaient à la protection de l'environnement en cas de conflits – publications jointes entre le PNUE et le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) entre 1984 et 1988, intervention du PNUE dans les Balkans à la suite des bombardements de l'OTAN pour évaluer l'état de l'environnement –, on observe la création et la diffusion du concept de sécurité environnementale par l'ONU dès la fin des années 1980. Les deux types de sécurité identifiée – la sécurité classique et la sécurité humaine – sont constamment mobilisés dans la construction de l'environnement comme menace à la stabilité étatique et à la vie humaine. Ainsi, le rapport Brundtland Notre avenir à tous de 1987, l'Agenda pour la paix du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali de 1992, et le rapport du millénaire du Secrétaire général Kofi Annan « Nous les peuples » : Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle de 2000 établissent tous un lien clair entre environnement, tensions politiques et conflits. De même, le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain de 1994, à l'origine du concept de sécurité humaine, définit la « sécurité environnementale » comme l'une des sept dimensions de cette nouvelle notion »⁵⁵¹.

C'est dans le sillage de la consécration institutionnelle au niveau mondial du concept de « sécurité environnementale » que la sécurité va progressivement englober d'autres champs d'action ou sphères dont l'accès à l'eau aux ressources en eau. A présent, il convient de nous interroger sur le processus de construction des ressources hydriques en enjeu de sécurité à travers le concept central de « securitization ».

⁵⁵⁰ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

⁵⁵¹ Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU », op.cit.

2- *Les enjeux du concept de « securitization » pour la problématisation des questions hydriques dans les enjeux de sécurité*

Si selon l'approche positiviste sécuriser un problème, c'est l'enserrer dans un carcan « menace, défense, réaction étatique », en matière d'environnement et de ressources hydriques, cette démarche n'est sans doute pas la solution la plus efficace pour faire face aux défis contemporains. En effet,

*« la fin de la distinction entre « affaires militaires » et « affaires civiles » à la faveur de l'émergence des groupes civils militarisés, pousse les Armées régulières à rentrer en synergie avec les forces sociales afin de répondre efficacement aux menaces asymétriques dont la caractéristique première est leur capacité à « infester » le corps social ».*⁵⁵²

Dès lors, la force militaire ne peut venir que renforcer la mise en œuvre efficace d'un ensemble de dispositifs politiques et civils qui visent la sécurisation du cadre et des conditions de vie des populations et communautés concernées. Dans ce dernier cas de figure, il faudrait au préalable que s'opère un processus de politisation des préoccupations quotidiennes exprimées dans ce domaine par les populations et collectivités dans le champ politique. S'agissant de ce processus de politisation des vulnérabilités et menaces auxquelles sont confrontées les populations, Gérard Dussouy rappelle qu'Ole Waever s'est posé la question de savoir « *qu'est ce qui fait qu'une chose devienne un problème de sécurité ?* »⁵⁵³. Dans la pratique, les problèmes de sécurité sont généralement ceux qui menacent la souveraineté et l'indépendance d'un Etat de manière particulièrement rapide et dramatique et par rapport auxquels les moyens normaux ne peuvent suffire. D'où la nécessité pour l'Etat de revendiquer un droit spécial, qui sera en dernière instance défini par l'Etat lui-même et ses élites⁵⁵⁴. Ainsi fait l'apparition de ce qui apparaît comme le plus original dans la démarche de l'Ecole de Copenhague : la notion de « securitization » développée par Ole Waever⁵⁵⁵. Pour lui en effet,

⁵⁵² Général de Division Ngambou Esaïe, « Prolégomènes », in ESIG, *Les problématiques sécuritaires en Afrique*, op. cit., p.9

⁵⁵³ Gérard Dussouy, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, Tome II, op. cit., p. 160

⁵⁵⁴ Par définition, un problème entre dans le champ de la sécurité lorsque les élites l'ont qualifié comme « problème de sécurité », confère Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

⁵⁵⁵ Ole Waever, « Securitization and Desecuritization », in Ronnie D. Lipschutz (Ed.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1998, pp. 46 et suivant.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« opérationnellement, cela se comprend ainsi : en désignant une certaine évolution comme posant un problème de sécurité, l'État réclame un droit spécial qui sera, en première instance, toujours défini par lui-même et ses élites... Ceux qui détiennent le pouvoir peuvent toujours essayer d'utiliser l'instrument de la sécurisation d'un objectif pour prendre son contrôle ». ⁵⁵⁶

Selon Ole Waever, la « securitization » ⁵⁵⁷, en tant que processus qui consiste à faire de quelque chose un enjeu de sécurité,

« est un processus de politisation (impliquant un débat public et une décision des pouvoirs publics) porté à son paroxysme. Pour Waever, il est impossible d'évaluer objectivement une politique de sécurité car celle-ci se projette le plus souvent dans le futur et revient à soulever deux questions : que se passerait-il si nous ne faisons rien ? Que se passerait-il si nous adoptions telle ou telle politique ? En revanche, il est tout à fait possible d'analyser les conditions dans lesquelles un discours sécuritaire peut fonctionner » ⁵⁵⁸.

Dès lors, sur la base de théories linguistiques, Ole Waever considère que la sécurité est un « acte de langage ». Dans cette perspective, la sécurité n'est pas considérée comme un intérêt particulier ou comme un « signe » ayant un référent dans la réalité : dire la sécurité est un acte en lui-même. Ainsi, par le simple fait de qualifier un problème de « problème de sécurité », un responsable politique le fait entrer dans une catégorie lui permettant d'utiliser tous les moyens pour y remédier ⁵⁵⁹. Ancrée dans le contexte d'élargissement des études de sécurité, la « securitization » consiste alors, pour les élites politiques, à désigner une menace à la survie et à la faire reconnaître comme telle (intersubjectivité) afin de pouvoir y répondre par des mesures urgentes et exceptionnelles qui caractérisent le champ de la sécurité ⁵⁶⁰. Par exemple, si le Président du Tchad désigne l'accès aux ressources hydriques du Lac Tchad comme un enjeu de sécurité nationale, il peut, une fois cette désignation acceptée par le public et le Parlement, établir un certain nombre de lois reconnaissant le stress hydrique et le détournement des eaux du Logone comme des menaces

⁵⁵⁶ Gérard Dussouy, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, Tome II, op. cit., p.160

⁵⁵⁷ Il convient de souligner que l'équivalent en langue française « sécurisation » (le fait de rendre sûr) ne correspond pas à la signification du terme « securitization ».

⁵⁵⁸ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

⁵⁵⁹ Ole Waever, « Securitization and Desecuritization », op.cit.

⁵⁶⁰ Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

à la sécurité nationale du Tchad. Dans ce cas, la « securitization » procèderait donc d'un acte de langage.

En tout état de cause, d'un point de vue méthodologique, recourir à la notion de « securitization » implique de se poser les questions suivantes :

- Qui parle de sécurité ?
- A propos de quoi ?
- Dans quelles conditions ?
- Quels en sont les effets ?

Le processus de « securitization » peut être *ad hoc* ou institutionnalisé. Si la menace est présentée comme récurrente, on aura tendance à institutionnaliser les « réponses ».⁵⁶¹

SOUS-SECTION 2 : LES IMPLICATIONS PRATIQUES DE LA RECONNAISSANCE A L'INTERNATIONAL DES LIENS ENTRE LA SECURITE ET L'EAU

Comment un discours sur la sécurité influe sur les relations sociales ? Quelles sont les implications d'une « securitization » des ressources hydriques ? Bien plus, est-ce qu'un discours sécuritaire sur l'eau est fondé ou pas, réaliste ou pas, juste ou pas ? Ce questionnement à lui seul jette les bases pratiques de l'élargissement du concept de sécurité aux autres objets de référence tels que l'environnement et l'eau. En effet, la sécurité ne remplit pas qu'une fonction performative, elle repose également sur une logique, un ensemble de règles qui conditionnent les pratiques de la sécurité. Pour Barbara Delcourt,

« une telle démarche vise à problématiser ce qui est généralement présenté comme axiomatique ou évident. Elle démontre que la sécurité renvoie aux différentes façons d'envisager l'organisation sociale – l'Ordre- et donc aux traditions culturelles de la modernité. Et surtout, elle tient à se distancier des initiatives de type managerielle visant à

⁵⁶¹ Ole Waever, « Securitization and Desecuritization », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

éclairer la classe politique sur les menaces et les moyens d'y faire face. Ce faisant, il est évident qu'elle réintroduit une dimension normative »⁵⁶².

Les études critiques de sécurité se focalisent sur cette question de la signification de la sécurité, sur l'impact qu'une politique de sécurité peut avoir sur les relations sociales et s'intéressent à sa dimension éthico-politique.

Si la « securitization » a été définie en termes performatifs, soit en tant qu'acte de langage, soit en tant que principe de formation qui produit quelque chose, dans ses formes discursives et non discursives, elle engendre des conséquences sur les plans sociaux et politiques. Elle fonctionne en effet comme

« une technique de gouvernement qui sauvegarde l'ordre en se référant à la crainte d'une mort violente telle qu'elle a été mystifiée par les variations hobbesiennes sur l'état de nature. Elle contribue à une rupture soudaine de la routine en fabriquant une crainte existentielle qui à son tour contribue à l'avènement d'expériences qui peuvent effectivement aboutir à une mort violente. Initialement, c'est l'Etat qui est conçu comme l'objet d'une menace existentielle puis, progressivement, certaines communautés et enfin les individus »⁵⁶³.

Dans cette perspective, Jef Huysmans⁵⁶⁴ a identifié quatre ingrédients de la dynamique de « securitization » et de la transformation en « menace pour la sécurité » :

- l'objet référent est soumis à un processus d'anthropomorphisation, il acquiert des qualités « humaines » et dès lors peut devenir un objet dont la survie est une préoccupation légitime ;
- les menaces sont considérées comme imminentes ;
- elles requièrent une attention spécifique et une vigilance particulière des agents de sécurité ;
- elles se définissent et opèrent par rapport à un registre guerrier qui fait de la survie l'objectif ultime.

⁵⁶² Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

⁵⁶³ Idem

⁵⁶⁴ Jef Huysmans, "Security ! What do you mean? From Concept to Thick Signifier", *European Journal of International Relations*, vol. 4, n°2, 1998, pp. 226-255.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Concrètement, il va s'agir d'observer et d'analyser comment les acteurs du champ hydrique international construisent le discours sécuritaire sur l'eau, en vue de la préservation de leur sécurité nationale et collective à travers le déploiement des stratégies hégémoniques et contre-hégémoniques. Dans cette perspective, l'approche Nexus, en tant que démarche qui privilégie l'interdépendance des liens entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, est une approche heuristique qui a émergé et s'est imposée dans les études hydropolitiques depuis la Conférence de Bonn de 2011 qui avait pour thème « *le Nexus eau, énergie et alimentation – solutions pour l'économie verte* »⁵⁶⁵. Il apparaît selon toute vraisemblance que les débats autour de cette approche sont relativement récents et que les leçons pratiques de son adoption doivent encore être étudiées.

Dès lors, les implications pratiques relatives à la reconnaissance des liens entre la sécurité et l'eau vont s'apprécier tour à tour à travers l'analyse du Nexus Changement climatique-Eau-Sécurité (A) et la typologie conflictuelle autour des ressources hydriques (B).

A- ANALYSE DES ENJEUX DU NEXUS CHANGEMENT CLIMATIQUE-EAU-SECURITE

A l'origine, dans les études hydropolitiques, le terme « Nexus » a été employé pour désigner le « *lieu d'intersection entre la sécurité inhérente à l'eau, à l'énergie et à l'agriculture. Il renferme une solide compréhension des interdépendances entre ces trois systèmes.* »⁵⁶⁶ Par la suite, ce terme a été forgé comme concept pour désigner le processus de l'attribution et de l'utilisation des ressources hydriques permettant de garantir la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité des ressources hydriques aux populations en forte croissance démographique dans un contexte de changement climatique, de transformation de l'utilisation des terres, de diversification économique, ainsi que la nécessité de rentabilité économique⁵⁶⁷.

Dans un contexte où l'on assiste à des utilisations concurrentes de l'eau pour l'irrigation et la production de l'énergie au travers de « *l'exploitation à grande échelle de cultures auparavant*

⁵⁶⁵ Lucy Stevens et Mary Gallagher, « le nexus énergie-eau-alimentation à des échelles décentralisées. Synergies, pertes compensatoires et la manière de la gérer », *Note d'information sur les perspectives énergétiques des populations pauvres 3*, Practical Action, 2015

⁵⁶⁶ Rapport Nexus, disponible sur www.icafrica.org et consulté le 24 février 2020.

⁵⁶⁷ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

alimentaires aux fins de production de biocarburant »⁵⁶⁸, l'approche Nexus a émergé puis s'est affirmée en vue de rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources hydriques face au réchauffement climatique. Ainsi, si la tendance dans les politiques et recherches sur l'eau a été pendant longtemps dominée par une approche intégrative (GIRE⁵⁶⁹), la nécessité de l'approche Nexus s'est affirmée « *par le fait de mettre sur le même pied d'égalité les différents domaines qu'on souhaite intégrer, sans donner une place privilégiée à l'eau* »⁵⁷⁰.

Si aujourd'hui « *la notion de nexus est devenue mainstream, pour saisir les interactions entre enjeux prioritaires* »⁵⁷¹, c'est parce que cette approche a pu s'affirmer progressivement à partir des débats qu'elle a engendrés au sein de la communauté scientifique et dans les enceintes des organisations et agences internationales de développement. Dès lors, convient-il d'examiner de prime abord les liens qui existent entre le changement climatique, l'eau et la sécurité internationale (1), avant d'étudier leurs implications sur le plan pratique (2).

1- Construction et signification du Nexus Changement climatique-Eau-Sécurité

En tant que menace intangible, le changement climatique n'impacte pas la sécurité d'un territoire précis, mais davantage les ressources naturelles dont l'eau qui ignore les limites territoriales des Etats. En effet, « *le changement climatique n'a pas d'origine géographique précise. Il dépasse le cadre des frontières traditionnelles* »⁵⁷². Dans cette optique, et en la faveur du renouvellement opéré dans les études de sécurité post guerre froide, différentes problématiques environnementales ont été inscrites au Conseil de Sécurité de l'ONU (CS/ONU) depuis la décennie 2000 : ressources naturelles et conflits, environnement et maintien de la paix, changement climatique et sécurité.

Au sujet des ressources naturelles, Lucile Maertens relève que

⁵⁶⁸ Lucy Stevens et Mary Gallagher, « le nexus énergie-eau-alimentation à des échelles décentralisées. Synergies, pertes compensatoires et la manière de la gérer », op.cit.

⁵⁶⁹ Gestion intégrée des ressources en eau.

⁵⁷⁰ Sylvia Bruzzone et Bernard de Gouvello, « Proposition d'élaboration d'une démarche nexus « eau-énergie-sol » (WES nexus) pour faire face aux enjeux environnementaux en milieu urbain », Communication, Novatech 2019

⁵⁷¹ Idem

⁵⁷² Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

« si aucune résolution intégralement dédiée à cette question n'a été votée, on peut tout de même souligner deux résolutions du Conseil ([S/RES/1459](#), 28 janvier 2003 ; [S/RES/1625](#), 14 septembre 2005) et une déclaration du président ([S/PRST/2007/22](#), 25 juin 2007) conclue à la suite d'un débat organisé en 2007 par la présidence belge sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : ressources naturelles et conflit ». Cette dernière reconnaît le rôle et l'importance des ressources naturelles en matière de conflits et de prévention des conflits »⁵⁷³.

Par la suite, dans un discours prononcé le 20 septembre 2012 à l'occasion de la réception de son Prix Nobel, Rajenda Pachauri⁵⁷⁴ a estimé que « l'accès sécurisé aux ressources essentielles à la survie »⁵⁷⁵ est un préalable à la paix. Par ressources essentielles à la survie, il entend désigner l'eau, la nourriture et la sécurité. Selon lui, la perturbation de l'accès à ces ressources pourrait constituer un obstacle à la paix. Ce discours a donc marqué la reconnaissance, à l'international, d'un lien potentiel entre la sécurité des ressources naturelles et le changement climatique⁵⁷⁶.

Le changement climatique, en tant que phénomène immatériel qui impacte la qualité et la quantité des ressources hydriques, constitue désormais « une menace contre laquelle on ne peut lutter par les armes »⁵⁷⁷. Dans cette perspective, c'est Thomas Homer-Dixon⁵⁷⁸ qui analyse en premier les liens entre rareté environnementale due au changement climatique et les enjeux de sécurité. Dans ses analyses, il souligne essentiellement le caractère indirect de ces liens, car la rareté environnementale joue davantage un rôle de catalyseur en plaçant certaines populations dans une situation de précarité⁵⁷⁹ et en aggravant les tensions entre communautés⁵⁸⁰, ce qui constitue les deux facteurs les plus immédiats de conflits des ressources⁵⁸¹. Pour lui,

⁵⁷³ Lucile Maertens, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU », op.cit.

⁵⁷⁴ Ancien Président du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de l'ONU de 2002 à 2015.

⁵⁷⁵ Voir discours de Rajenda Pachauri lors de la réception du prix Nobel, consulté le 12 décembre 2019 sur http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2007/ipcc-lecture_en.html.

⁵⁷⁶ Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, op.cit.

⁵⁷⁷ Idem.

⁵⁷⁸ Thomas Homer-Dixon, « On the threshold : environmental changes as cause of acute conflict », *International Security*, 16 (2), 1991, pp. 76-116 ; « Environmental scarcities and violent conflict : evidence from cases », *International Security*, 19 (1), 1994, pp. 5-40

⁵⁷⁹ Ce qui les fait basculer sous le seuil de la pauvreté et peut provoquer des flux migratoires au moins saisonnier.

⁵⁸⁰ Sur la base des rivalités ethniques, culturelles ou religieuses par exemple.

⁵⁸¹ Philippe Ambrosi et Stéphane Hallegatte, *Changement climatique et enjeux de sécurité*, Documents de travail, CIRED, N°03-2006, septembre 2005, 24 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

« la compétition pour le contrôle des ressources naturelles – à savoir les terres arables, l'eau ou encore la pêche – serait potentiellement susceptible d'alimenter les conflits armés, en étant facteurs d'exacerbation de tensions déjà existantes entre Etats et territoires sur d'autres problématiques, qu'elles aient une origine ethnique, religieuse, ou sociale »⁵⁸².

En étudiant de nombreux cas de rareté environnementale, Thomas Homer-Dixon parvient à identifier un mécanisme de capture de la ressource et de marginalisation écologique qui contribue à accentuer les inégalités entre communautés, au profit des élites les plus puissantes. En guise d'illustration, il convoque le cas des tensions qui ont opposées la Mauritanie au Sénégal au sujet du Fleuve Sénégal :

« en Mauritanie, pays dévoré par le sable où les terres arables sont rares, la classe dirigeante – majoritairement des Maures blancs – a exclu, en modifiant les textes législatifs, les Maures noirs, implantés sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal, pour bénéficier à son seul avantage des retombées d'un projet de développement du fleuve. La situation s'est rapidement envenimée avec des émeutes et des manifestations de violence ethnique de part et d'autre de la frontière, des expropriations et des déplacements de populations, conduisant les tensions localisées à un quasi-affrontement entre le Sénégal et la Mauritanie »⁵⁸³.

Cet exemple témoigne à suffisance de l'impact du changement climatique sur la gestion d'un cours d'eau international, objet de tensions diplomatiques entre deux Etats riverains. Ces tensions et conflits auxquels elles pourraient déboucher vont s'intensifier davantage dans les régions en proie au stress et à la pénurie hydriques. Ce qui pourrait conduire à une militarisation⁵⁸⁴ de l'accès aux ressources en eau, en cas de désaccords persistants sur le partage du débit des eaux.

Les liens entre le changement climatique et la sécurité des ressources hydriques étant établis, l'Oxford Research Group a proposé une approche qui vise l'endigement de la menace plutôt que l'éradication de sa cause, à travers le concept de *sécurité durable*⁵⁸⁵. Ce concept analyse à la fois les menaces à la sécurité et la prévention des risques sous-jacents à ces menaces sur la base de l'argumentation suivante : *« comme il nous est impossible de contrôler toutes les*

⁵⁸² Franck Galland, « Eau et environnement : quels enjeux de sécurité pour le continent africain ? », *Géoéconomie*, N°60, Editions Choiseul, 2012, Pp. 39-48

⁵⁸³ Exemple cité par Philippe Ambrosi et Stéphane Hallegatte, op.cit.

⁵⁸⁴ Comme ce fut le cas pour Israël, lors de la guerre israélo-arabe de 1967, qui a accru ses ressources hydriques de 50% et assuré le contrôle sur la presque totalité des aquifères de la Vallée du Jourdain.

⁵⁸⁵ Confère <http://sustainablesecurity.org/what-sustainable-security> consulté le 30 mars 2020.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

*conséquences de l'insécurité, il faut travailler à résoudre ses causes. Il est vain de lutter contre les symptômes de la maladie ; dès lors il est donc nécessaire de lui trouver un remède »*⁵⁸⁶. Dans cette logique, l'Oxford Research Group a identifié quatre causes d'insécurité sur le long terme :

- Le changement climatique qui, à travers des événements ponctuels et difficiles à prédire, mène à des pertes d'infrastructures, une rareté des ressources et un déplacement en masse des populations : ceci mènerait à des émeutes, de la violence entre communautés et in fine à l'instabilité internationale ;
- La compétition pour les ressources de plus en plus rares, telles que l'eau, la nourriture et l'énergie, en particulier dans les régions instables ;
- La marginalisation de la majorité du monde, accentuée par des divisions socioéconomiques, culturelles et politiques croissantes de la population mondiale ;
- La militarisation globale, avec l'usage croissant de la force armée pour garantir la sécurité des ressources naturelles.

Dans cette perspective, il est fort probable que des événements climatiques ponctuels, dans un contexte de pénurie ou de stress hydrique comme l'espace du Lac Tchad aient le potentiel de déclencher une crise sécuritaire de grande ampleur. Car, de nombreuses observations de l'évolution climatique des régions arides montrent que la température de l'atmosphère continuera à augmenter à une vitesse jamais vue, tout au long du XXIème siècle⁵⁸⁷. Ce réchauffement aura un effet négatif sur l'accès, la disponibilité, la qualité et l'utilisation de l'eau.

Après avoir établi les liens entre le changement climatique, l'eau et la sécurité, il convient à présent d'examiner comment ces liens peuvent impacter la sécurité des Etats.

2- Les implications pratiques du Nexus Changement climatique- Eau- Sécurité sur la stabilité des Etats

En prenant en compte le changement climatique, qui se traduit par un dérèglement de la répartition des précipitations et la désertification avancée des zones humides, et la croissance

⁵⁸⁶ Synthèse réalisée par Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, op.cit.

⁵⁸⁷ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

démographique galopante dans certaines régions du monde, les conséquences de la raréfaction des ressources hydriques pourraient être nombreuses sur le plan sécuritaire. En effet, l'insuffisance des ressources en eau affectera non seulement les hommes⁵⁸⁸, mais aussi l'économie⁵⁸⁹ et la végétation⁵⁹⁰, en accroissant les tensions liées à l'eau dans les régions qui sont déjà en proie à une instabilité et ou aux conflits régionaux⁵⁹¹. Dans ce sens, l'impact du changement climatique sur les ressources hydriques produit des effets dommageables sur la sécurité et la stabilité des Etats. Pour Peter Schwartz, ancien responsable de la prospective de la *Royal Dutch Shell* et consultant à la CIA, « *les confrontations militaires sont plus susceptibles d'être désormais déclenchées par un besoin désespéré des ressources naturelles, comme l'énergie, la nourriture et l'eau, ainsi que par des conflits autour de l'idéologie, de la religion ou de l'honneur national* »⁵⁹².

Dans cet ordre d'idées, l'exemple le plus emblématique régulièrement cité est celui du Soudan avec le conflit du Darfour⁵⁹³. Avec une capacité de gouvernance limitée bien avant la partition du pays qui a donné naissance à l'Etat du Soudan du Sud, le Soudan s'est difficilement adapté aux défis environnementaux du changement climatique. En effet, avec une population constituée en majorité de jeunes et de familles nombreuses qui dépendent essentiellement de la production rurale, le Darfour a connu des événements climatiques d'une extrême rigueur, avec des températures croissantes, qui ont exacerbé la guerre militaro-civile interne, du fait du manque d'eau et de nourriture. En effet,

« le conflit au Darfour illustre l'influence que le changement climatique peut avoir sur les États fragiles. En amont du conflit, la sécheresse a causé des tensions. Même si le conflit a commencé comme une rébellion régionale, le facteur déclenchant était probablement la désertification, avec une baisse soudaine de pluie entre seize et trente pour-cent. Au bilan, les limites du désert se sont déplacées de près de 100 kilomètres en l'espace de quarante ans. Il

⁵⁸⁸ En termes de pénuries d'eau potable, d'insécurité alimentaire et d'instabilité régionale.

⁵⁸⁹ Notamment les secteurs primaires et secondaires des tissus économiques.

⁵⁹⁰ Avec une flambée d'incendies, de sécheresses et de réduction des espèces naturelles présentes.

⁵⁹¹ Moyen-Orient et Asie du Sud-Ouest notamment. L'espace du Lac Tchad fera l'objet d'une étude approfondie dans les développements qui suivront.

⁵⁹² Franck Galland, « Eau et environnement : quels enjeux de sécurité pour le continent africain? », op.cit.

⁵⁹³ International Dimensions of Climate Change, Report 2: The Implications of Climate Change for Global Governance and International Institutions, Royal United Services Institute, juillet 2010 <http://www.bis.gov.uk/assets/foresight/docs/international-dimensions/11-1019-implications-climate-change-on-global-governance> Source consultée le 10 avril 2020

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

est probable que cette désertification a limité la capacité de l'écosystème à soutenir l'agriculture, et le résultat en a été le conflit entre deux groupes rivaux »⁵⁹⁴.

L'exemple convoqué ci-dessus permet de nous apercevoir comment le gouvernement du Soudan manquait des ressources et des infrastructures nécessaires pour répondre à la crise. De ce fait, le changement climatique du fait de l'augmentation des températures est susceptible d'accroître la désertification dans les régions sahélo-sahariens de l'Afrique, et pourrait mener à des situations similaires d'instabilité favorisées par le changement climatique et la rareté des ressources hydriques. Des pays comme le Tchad, le Niger, le Nigéria, le Mali et l'Érythrée devront probablement faire face à des impacts similaires, qui pourront avoir comme résultat des conflits tribaux ou des affrontements entre groupes ethniques⁵⁹⁵.

En tout état de cause, le manque d'eau consécutif au changement climatique et à la pression anthropique constituera le plus grand risque sécuritaire du 21ème siècle, particulièrement en Afrique sahélo-saharienne et au Moyen-Orient, deux régions du monde frappées par la pénurie et le stress hydriques. En effet, son impact sur les stratégies de défense et de sécurité des Etats de ces régions doit désormais être pris en compte sérieusement. Car le manque d'eau potable pourrait être la cause de nouveaux conflits géopolitiques, dans un contexte de changement climatique. Bien que le changement climatique n'est pas considéré comme une cause unique et directe de conflits, il apparait désormais comme un multiplicateur de risques et menaces sécuritaires, dans un environnement souvent caractérisé par d'autres facteurs de fragilité tels que le sous-développement, la pauvreté, la croissance démographique élevée, la mauvaise gouvernance et la montée des rivalités pour l'accès aux ressources naturelles dont les terres arables et l'eau potable qui sont ressources essentielles pour la survie.

⁵⁹⁴ Victoria Volossov, *Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques*, op.cit

⁵⁹⁵ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

B- LES EFFETS DES CONFLITS HYDRIQUES SUR LES DYNAMIQUES SECURITAIRES INTERNATIONALES

Devenue un enjeu de sécurité du fait des multiples conflits internationaux qu'elle engendre, l'eau fait désormais partie intégrante des problématiques de sécurité globale. Pour Frédéric Lasserre et Luc Descroix,

« le discours sur l'« hydropolitique » est indissociable de celui, plus global, sur la sécurité, qu'il s'agisse de la classique sécurité militaire, ou, depuis, quelques années, de la sécurité économique et environnementale (...). Désormais, l'analyse de la sécurité de l'Etat et des sociétés inclut les facteurs environnementaux dont la dégradation affecterait le bien-être des citoyens, ainsi que les facteurs économiques »⁵⁹⁶.

Ce processus de « securitization » de l'eau a eu des implications considérables sur le comportement des Etats. Ceux-ci n'interagissent plus entre eux selon les principes d'une coopération fonctionnelle, mais selon les impératifs de la défense de l'intérêt national. Ce qui fait dire à Bruno Hellendorf, à propos des Etats de l'Afrique de l'Ouest, que

« la plupart des gouvernements de la région ont ainsi avant tout poursuivi des politiques centrées sur eux-mêmes, et sur la demande de leur propre population. De très nombreux travaux d'infrastructures hydrauliques, aux impacts sociaux, économiques, environnementaux considérables, ont été entrepris sur base unilatérale au travers de la période post indépendance, malgré l'effet de contagion que le fractionnement des ressources hydriques régionales impliquait »⁵⁹⁷.

Dans ce contexte, les relations riveraines prennent une configuration conflictuelle à partir du moment où un Etat perçoit les actions d'un autre Etat comme une menace pour ses intérêts, voire pour sa sécurité nationale.

Toutefois, s'il apparaît que ce type de configuration a peu de chance de déclencher directement un conflit armé interétatique, il reste que l'eau comme enjeu de sécurité s'insère plus

⁵⁹⁶ Frédéric Lasserre et Luc Descroix, Eaux et Territoires : tensions, coopérations et géopolitiques de l'eau, Paris, L'harmattan, 2003, cité par Bruno Hellendorf, « l'eau, les conflits et la coopération – Gestion de l'eau en Afrique de l'Ouest: risques et opportunités », op.cit.

⁵⁹⁷ Bruno Hellendorf, « l'eau, les conflits et la coopération – Gestion de l'eau en Afrique de l'Ouest: risques et opportunités », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

largement dans la notion de sécurité humaine⁵⁹⁸. Issue d'une vision de la sécurité qui a été promue par l'ancien ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy entre 1996 et 2000 et ses partenaires norvégiens,

« la sécurité humaine part d'une définition de l'insécurité comme l'ensemble des menaces politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles auxquelles sont confrontés les individus dans leur vie quotidienne. Dans ce sens, la sécurité humaine concerne avant tout la satisfaction des besoins primaires des individus et remet en question la primauté accordée à l'Etat et à sa défense »⁵⁹⁹.

Cette vision induit par conséquent des changements radicaux dans la conduite de la politique internationale car elle présuppose que les besoins de sécurité des individus passent avant la défense des intérêts de l'Etat. Parmi ces besoins de sécurité des individus figurent en bonne place, l'accès aux ressources hydriques et l'alimentation.

Utilisée officiellement pour la première fois dans le *Rapport sur le développement humain* (1994) du PNUD, le concept de sécurité humaine traduit une vision de la sécurité qui repose sur l'idée d'un développement durable et d'une protection au profit des populations et écarte les considérations basées sur la défense militaire d'un territoire. La sécurité humaine vient concrétiser les évolutions opérées dans les rapports Brandt (1983) qui avaient évoqué le fait que la « sécurité économique » était une condition de la sécurité politique et le rapport Brundtland (1987) qui illustre quant à lui l'irruption des préoccupations d'ordre environnemental dans le domaine de la sécurité⁶⁰⁰. De ce fait, la sécurité humaine a l'ambition de s'imposer comme un nouveau pilier de la gouvernance internationale et, à terme, de peser sur la reconfiguration du système international en faisant de la satisfaction des besoins des êtres humains une priorité.

Dans le rapport du PNUD précité, la sécurité humaine comporte sept dimensions (économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique). Le principal souci est de passer du concept de sécurité dont l'objet de référence est le territoire à

⁵⁹⁸ Confère Jean-François Rioux (sous la direction de), *La sécurité humaine, une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁵⁹⁹ Voir le document de Kofi Annan (mars 2005) : « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », (I. « Vivre à l'abri du besoin » ; II. « Vivre à l'abri de la peur » ; III « Vivre dans la dignité », IV. « Renforcer l'ONU ») cité par Barbara Delcourt, op.cit.

⁶⁰⁰ Barbara Delcourt, op.cit

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

un concept de sécurité dont l'individu est l'objet de référence et de l'intégrer dans un projet de développement durable. Ainsi, si certaines activités comme la lutte contre le phénomène des enfants soldats et la prolifération d'armes légères, la mise sur pied d'un tribunal pénal international sont perçues comme autant d'applications du concept de sécurité humaine, de nombreux problèmes identifiés dans ce rapport, dont l'accès à l'eau, la santé et l'alimentation, semblent avoir fait l'objet de moins d'attention. Or, la sécurité dépend de l'existence d'un ordre international composé d'Etats souverains stables alors que les Etats peu ou mal gouvernés constituent des risques pour sa stabilité.

Comme l'a relevé Ole Waever, la conjugaison d'une conception élargie de la sécurité et d'une tendance à la « securitization », c'est-à-dire à faire de certains problèmes (comme l'accès à l'eau) des enjeux de sécurité, a pour conséquence de justifier le recours à des moyens exceptionnels (y compris la violence) pour neutraliser de « nouvelles » menaces⁶⁰¹.

SECTION 2- LES DEFIS DE SECURITE HUMAINE LIES A LA VULNERABILITE DES RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD

Le Lac Tchad, en tant qu'espace hydrostratégique au centre des conflits (hydro)hégémoniques entre Etats riverains, est devenu un champ de batailles asymétriques entre les Etats, acteurs légitimes et détenteurs de la contrainte légitime, et les groupes armés non étatiques, acteurs illégitimes dans leur quête et conquête de positions avantageuses. En effet, le Lac Tchad, appréhendé comme un champ hydrologique à régime irrégulier, est un espace qui cristallise les convoitises des groupes armés non étatiques. Ce d'autant plus que « *dans le sillage de l'analyse structuraliste de Pierre Bourdieu, le champ est toujours travaillé par des luttes de positionnement en vue du contrôle des ressources stratégiques* »⁶⁰². Dans le cas d'espèce, les luttes de positionnement dans le champ hydropolitique du Lac Tchad, en sus des batailles hydrohégémoniques évoquées dans le chapitre précédent, opposent de plus en plus les forces

⁶⁰¹ Ole Waever, « Securitization and Desecuritization », op.cit.

⁶⁰² Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusion des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

armées de défense et de sécurité des Etats riverains aux groupes criminels qui prolifèrent au sein et aux abords des îles du Lac Tchad. Ce qui a progressivement transformé cet espace en un théâtre de batailles asymétriques en vue du contrôle des sources et ressources stratégiques du lac.

Toutefois, l'émergence de ces bandes criminelles dans les espaces territoriaux du Lac Tchad n'est pas le fruit du hasard. En effet, ces bandes criminelles sont, non seulement la résultante de l'histoire politico-sécuritaire de cet espace longtemps marquée par la récurrence de l'instabilité politique et des conflits armés, mais également la résultante « *d'un complexe régional de sécurité mouvant, instable, caractérisé par l'affirmation de la poussée islamiste dans l'espace sahélien et la montée des nouvelles menaces sécuritaires depuis l'effondrement de la Lybie de Mouammar Kadhafi* »⁶⁰³. Profitant dès lors de la faible capacité d'adaptation et d'atténuation des Etats riverains face aux effets du réchauffement climatique dont la régression des ressources hydriques est l'une des manifestations les plus visibles, les groupes armés non étatiques vont s'établir dans le pourtour du Lac Tchad dans l'objectif de capter à leur profit les rentes liées à l'exploitation des ressources du lac. Face à la menace sécuritaire que ces groupes représentent désormais non seulement pour la sécurité humaine, mais aussi de plus en plus pour la sécurité nationale et collective des Etats riverains, ces derniers vont activer la riposte militaire en menant une lutte armée contre les premiers.

Ce qui va donner lieu à des batailles asymétriques de grande envergure dont il convient d'analyser les jeux et enjeux. Pour y parvenir, nous allons d'abord situer ces batailles dans le cadre du système de conflits du Lac Tchad, en tant que complexe d'insécurités régionales (sous-section 1), avant d'analyser les défis de sécurité humaine engendrés par la vulnérabilité des ressources hydriques du lac (sous-section 2).

SOUS-SECTION 1- ANALYSE DU CADRE SPATIAL DU LAC TCHAD COMME UN COMPLEXE D'INSECURITES REGIONALES

Le complexe d'insécurités régionales est un concept que nous convoquons et développons dans le sillage des études critiques de sécurité théorisées par l'Ecole de Copenhague. Barry Buzan,

⁶⁰³ GRIP, *Le Tchad : Un hégémon aux pieds d'argile*, Etude prospective et stratégique, Bruxelles, 18 mai 2015, 21 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

en tant que précurseur et chef de file de cette école, développe la notion de complexe de sécurité régionale pour rendre compte des sous-systèmes régionaux de sécurité qui existent entre les unités politiques que sont les Etats et le système international. Pour lui en effet,

« dans la mesure où la sécurité est un phénomène relationnel, on ne peut pas comprendre la politique de sécurité d'un Etat sans avoir égard au cadre dans lequel il se trouve. La « région » renvoie à l'existence d'un sous-système distinct et significatif qui regroupe des Etats géographiquement proches – l'espace étant un élément qui joue un rôle important dans la perception de la menace. Penser la sécurité d'une région implique d'aller au-delà de la question du pouvoir et des rapports de force. En effet, la sécurité se réfère fondamentalement à la distinction ami/ennemi et fonctionne selon une logique qui doit être distinguée de celle qui découle de la simple distribution du pouvoir entre unités d'un système. »⁶⁰⁴

Le complexe de sécurité régionale renvoie dès lors à la formation d'un sous-système de sécurité basé sur la distinction ami/ennemi. Il repose sur les craintes partagées par un groupe d'Etats et explique que la sécurité d'un Etat ne peut être conçue indépendamment de celle de ses voisins. Le facteur principal qui détermine l'existence d'un complexe de sécurité régionale est l'existence d'un sentiment collectif par rapport à une menace relativement bien identifiée. C'est dans cette optique que de nombreux auteurs⁶⁰⁵ ont développé le concept de complexe conflictuel régional pour rendre compte des causes et des ramifications des conflits dits internes qui s'inscrivent dans un espace transnational régional et créent un réseau complexe de causes et d'effets difficiles à appréhender à l'échelle strictement nationale ou globale.

Pour mieux comprendre le processus de transformation de cet espace en un champ d'opérations de sécurisation et de pacification, il convient d'analyser au préalable le Lac Tchad comme un complexe d'insécurité régionales. En effet, en tant qu'approche alternative, entre

⁶⁰⁴ Barbara Delcourt, *Théories de la sécurité*, op.cit.

⁶⁰⁵ Voir notamment Barnett Rubin, Andrea Armstrong, and Gloria R. Ntegeye, eds., *Regional Conflict Formation in the Great Lakes Region of Africa: Structure, Dynamics and Challenges for Policy*, New York: Center on International Cooperation, 2001 ; Peter Wallensteen and Margarata Sollenberg, "Armed Conflict and Regional Conflict Complexes, 1989-1997", in *Journal of Peace Research*, Vol.35, n°5, September 1998, pp. 621-634 ; Roland Marchal et Christine Messiant, « Une lecture symptomale de quelques théorisations récentes des guerres civiles », in *Lusotopie*, Vol.13 n°2, 2006, pp.1-48 ; Toni Weis, « Precarious Statehood : understanding regional conflict in the horn of Africa and beyond », in *Revue de la Sécurité Humaine de Sciences Po*, Vol.8, Printemps 2009, pp.44-57 ; Kaysie Studdard, "War economies in a regional context : Overcoming the challenges of transformation", Policy Report, International Peace Academy, New York, 2004.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

l'approche interne ou stato-centrée et l'approche globale, de compréhension et d'explication des nouvelles menaces sécuritaires post guerre froide, la perspective du complexe conflictuel régional

« accorde une attention particulière aux dynamiques régionales de conflit en apparence ou initialement intra-étatiques, et promeut une approche régionale dans leur prévention et résolution. Elle tente à la fois de déterminer les logiques régionales d'ingérences dans la crise interne (facteurs de spill-into) ainsi que les facteurs de débordement régional (facteurs de spill-over). Ces recherches soulignent que lorsque différents conflits coexistent au sein d'une région, ils ont tendance à s'influencer et interagir, voire à se renforcer mutuellement et à se diffuser dans des zones jusqu'alors non affectées. De tels conflits ne pourraient donc plus être compris séparément, mais seulement en rapport avec leur contexte régional »⁶⁰⁶.

Dans cette logique, l'examen du complexe d'insécurité régionales va s'opérer en considérant d'abord les formes anciennes de criminalité transfrontalière (A), puis l'émergence et la régionalisation de l'insurrection terroriste dans l'espace du Lac Tchad (B).

A- LA DYNAMIQUE DES FORMES ANCIENNES DE CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE DANS LE COMPLEXE D'INSECURITES REGIONALES DU LAC TCHAD

Renvoyant à des ensembles de menaces sécuritaires non conventionnelles dont les liens se renforcent mutuellement au sein d'une région donnée, ce qui aboutit à des problèmes d'insécurité plus longs et plus difficiles à résoudre, au sens de la définition de Barnett Rubin et al., le concept de complexe d'insécurité régionales permet de souligner les effets que le développement de plusieurs actes de criminalité transfrontalière peuvent produire en termes de

« mouvements et des contestations régionales relatives à un territoire, au pouvoir ou à des ressources, conduisant parfois à une déstabilisation des États voisins. De même, des rivalités régionales anciennes autour du pouvoir et du contrôle de ressources naturelles peuvent créer des tensions politiques transfrontalières, conduisant à un conflit régional »⁶⁰⁷.

Tout en conservant la même perspective et problématique, Roland Marchal et Christine Messiant ont développé le concept de « système de guerre » régional, renvoyant à un niveau plus élevé de complexité et d'interdépendance, ainsi qu'à un relatif « ordre interne ». Selon eux, il est

⁶⁰⁶ Sihem Djebbi, « Les complexes régionaux de sécurité », Fiche de l'IRSEM, N° 5, mai 2010, in <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>

⁶⁰⁷ Sihem Djebbi, « Les complexes régionaux de sécurité », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

possible de parler de système de guerre « *lorsque des conflits violents, résultats de dynamiques nationales distinctes, liées à différents acteurs, modalités et problématiques s'influencent mutuellement, brouillant les frontières spatiales, politiques et sociales qui les distinguaient initialement* »⁶⁰⁸. Le concept de système de guerre régional peut par conséquent être considéré comme une forme particulière de complexe d'insécurité régionale, au sein duquel les différentes formes d'insécurité ne font pas qu'interagir mais finissent par constituer une crise globale qui est « plus que ses parties », et dans lesquels la dynamique régionale change les enjeux des actes criminels isolés.

En tout état de cause, le complexe d'insécurité régionale peut être considéré comme un concept qui s'intéresse

*« à l'interconnexion régionale de violences politiques. Cette configuration est alimentée par la montée en puissance des acteurs non étatiques, à la nature transnationale des flux et des réseaux, à l'implication des États voisins (notion de « bad neighborhood »), ainsi qu'à la récupération des réfugiés ou des communautés transfrontalières par les belligérants. Cette configuration recouvre un large éventail d'acteurs reliés au sein d'un réseau instable d'alliances et d'inimitiés. En ce sens, l'émergence de ce concept est largement reliée à celle des études sur les « nouvelles guerres » qui se sont développées à la fin de la guerre froide. Alors que les « guerres anciennes » ou « guerres classiques » seraient caractérisées par des affrontements interétatiques dans lesquels l'enjeu principal est le contrôle d'un territoire, et dans lesquels l'État détient toujours le monopole de la violence légitime, les « nouvelles guerres » s'inscriraient au contraire dans un contexte de désintégration des États et de confusion entre violence politique et violence mafieuse. »*⁶⁰⁹

Situé à la charnière des espaces géopolitiques⁶¹⁰ de la zone sahélo-saharienne et de l'espace nilo-soudanais⁶¹¹, l'espace du Lac Tchad se caractérise par la complexité de son système d'insécurité régionale. En effet, les rives du Lac Tchad ont, durant les années 2000, fait figure d'espace-tampon et havre de stabilité précaire, au regard des foyers de conflits centrafricain, libyen, nigérian et sud-soudanais. Le concept de complexe d'insécurité régionale appliqué au Lac Tchad s'appuie dès lors sur un certain nombre de facteurs interconnectés qui alimentent souvent les

⁶⁰⁸ Extrait cité par Sihem Djebbi, idem

⁶⁰⁹ Sihem Djebbi, « Les complexes régionaux de sécurité », op.cit.

⁶¹⁰ En guise de rappel, le Lac Tchad se situe à l'intersection des regroupements politiques tels que la CEDEAO et l'UEMOA en Afrique de l'ouest et de la CEEAC et la CEMAC en Afrique centrale.

⁶¹¹ Michel Luntumbue et Simon Massock, « Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana », note d'analyse du GRIP, 27 février 2014, Bruxelles.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

dynamiques de conflit. Ces facteurs évoluent en fonction de la mutation des formes d'insécurité, ainsi que des stratégies et actions développées par les différents acteurs au cours des dynamiques conflictuelles et sécuritaires. Dans ce sens, la criminalité transfrontalière, en tant que phénomène d'insécurité le plus ancien trouve ses racines dans le contexte sociopolitique et économique des abords et îles du Lac Tchad (1) dont les ressources agropastorales et halieutiques constituent généralement les enjeux (2).

1- Les troubles sociopolitiques comme facteur explicatif de l'enracinement de la criminalité transfrontalière autour du Lac Tchad

Les abords et îles du Lac Tchad sont historiquement caractérisés par un complexe conflictuel régional qui s'inscrit dans une histoire longue, amplifiée par les soubresauts politiques qui affectent les États depuis leur indépendance.⁶¹² En effet,

« les populations riveraines du lac connaissent de nombreux conflits politiques à l'échelle locale. Sans même parler des guerres civiles du Tchad ou des rébellions touarègues et toubous du Niger, qui ont pu affecter les régions riveraines du lac, le Cameroun a ainsi connu de sérieux affrontements entre Arabes Choa et Kotoko, lors des premières élections législatives multipartites qui se sont déroulées en 1992, dans le département du Logone et Chari. Les heurts ont également révélé des tensions qui tenaient à des questions foncières, épargnant les Peuls qui n'avaient pas de problèmes d'empiètement avec les Arabes Choa, à la différence des Kotoko. À l'occasion, les disputes ont aussi touché les chefs coutumiers, du fait du rôle que ceux-ci ont continué de jouer dans l'attribution des droits d'usage sur la terre. Dans les faits, les modes de gouvernance hybrides du fédéralisme nigérian ou du centralisme nigérian, tchadien et camerounais ont vite montré leurs limites, pour ce qui était de réguler les conflits politiques à l'échelle locale »⁶¹³.

Ce complexe conflictuel régional a fait le lit d'une forme d'insécurité rurale structurelle : la criminalité transfrontalière avec le phénomène des coupeurs de route. En effet, selon Issa Saibou, historien et spécialiste des dynamiques sécuritaires du bassin du Lac Tchad, cette insécurité a fortement impacté les relations des États riverains du Lac Tchad. Pour lui, *« la crise tchadienne fut-elle un détonateur ou un facilitateur de l'émergence des bandits de grand chemin d'aujourd'hui*

⁶¹² Issa Saibou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010 ; Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

⁶¹³ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

? C'est là une question si polémique qu'elle déteint sur les relations interétatiques dans le bassin tchadien »⁶¹⁴.

En tout état de cause, le phénomène de criminalité transfrontalière s'est enraciné tout autour des espaces hydriques du Lac Tchad, avec une prolifération de bandes de coupeurs de route qui se distinguent par la violence de leurs actes ; ces coupeurs de route étant le plus souvent eux-mêmes le réceptacle d'anciens militaires ou rebelles en bout de course⁶¹⁵. Dans cette perspective, Issa Saibou estime que

« si le contexte politique sous-régional a donné aux malfrats les moyens de s'enhardir, en même temps qu'il a jeté sur les routes des personnes rompues aux techniques de guerre, il reste que l'environnement local marqué par des difficultés de survie quotidienne a lui-même vu émerger, se répandre et s'enraciner une économie du crime alliant des relents d'atavisme à une adaptation situationnelle »⁶¹⁶.

Toutefois, si la géographie et la fréquence des attaques ont été pendant longtemps fluctuantes, le lac lui-même n'apparaissait curieusement pas comme une des zones les plus dangereuses au cours des dernières décennies. Il n'était, par exemple, « pas comparable à la route méridienne camerounaise conduisant de Maltam vers Maroua, dont le secteur le plus étroit du territoire national, large de 30 km seulement sur près de 100 km de long, particulièrement favorable aux attaques, a été baptisé le « couloir de la mort » »⁶¹⁷. Mais avec la riposte militaire engagée notamment côté sud des rives par les forces de défense et de sécurité camerounaises, les coupeurs de route ont étendu leurs opérations sur tous les axes des confins territoriaux des espaces hydriques du Lac Tchad où ils ont la certitude de rencontrer et d'intercepter des voyageurs. Ainsi, ils agissent dans l'ensemble

« entre Maga et le lac Tchad le long de la frontière entre le Cameroun et le Tchad, et de Fotokol au lac le long de la frontière avec le Nigeria. Sur la frontière nigériane, ils sont présents sur les lieux où la route passe près de

⁶¹⁴ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », op.cit.

⁶¹⁵ Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*. Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 2013, 246 p.

⁶¹⁶ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », op.cit.

⁶¹⁷ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

la frontière. À l'intérieur du département du Logone et Chari, les brigands suivent les axes suivants : Maltam-Fotokol en direction du Nigeria, Bodo-Blangoua vers le lac Tchad et Logone Birni-Zina en direction des zones de pâturage du Logone »⁶¹⁸.

Par ailleurs, Frank Ebogo estime que cette insécurité est également entretenue par des éléments non contrôlés des forces armées régulières des Etats riverains qui agissent généralement sur leurs propres initiatives personnelles. C'est dans cette logique qu'il considère par exemple que les attaques et les incursions des militaires tchadiens dans les îles camerounaises du Lac Tchad régulièrement observées durant les années 2000 « *ne peuvent s'inscrire, dans un "registre syncrétique" ou mixte alliant à la fois les aspects conventionnels et non-conventionnels de la pratique de la guerre clausewitzienne* »⁶¹⁹. Pour lui, ces attaques et incursions relèvent tout simplement de la piraterie fluviale (voir carte N° 17) en combinant les logiques et les modes opératoires des militaires qui sont du ressort de la piraterie maritime telle qu'elle se pratique aux larges du golfe de Guinée. Dès lors, « *les pirates sont des éléments incontrôlés de l'armée tchadienne qui écument les eaux du lac Tchad. Ils se projettent dans cet espace lacustre dans la mesure où il regorge d'énormes richesses* »⁶²⁰.

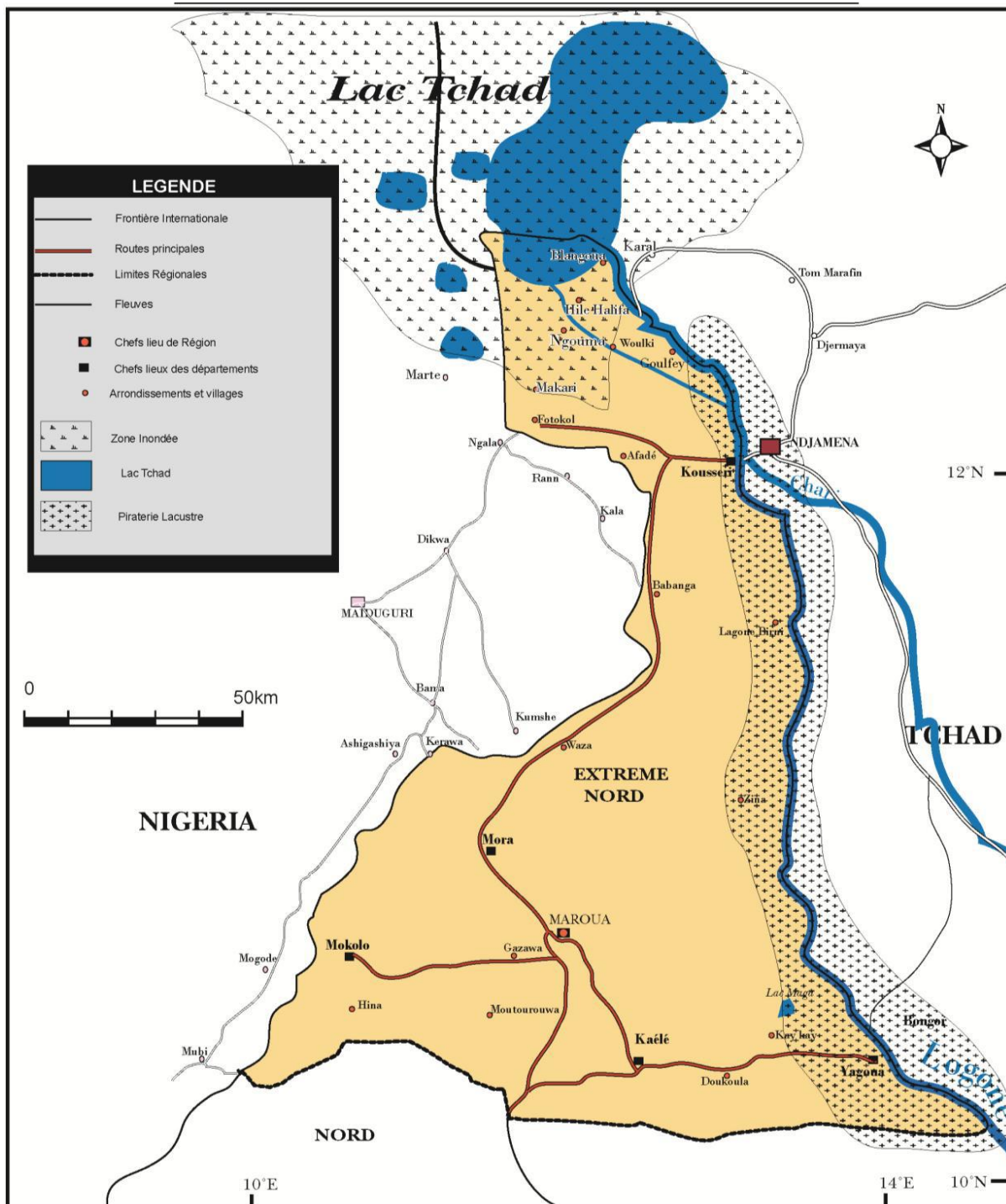
⁶¹⁸ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », op.cit.

⁶¹⁹ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁶²⁰ Idem

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte 17 : La piraterie lacustre et fluviale dans le bassin du lac Tchad



Source : Frank EBOGO, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun: collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, Université de Yaoundé II, Thèse de doctorat Ph. D en science politique, 2013

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En résumé, ces actes d'insécurité, en tant que phénomène structurant du complexe conflictuel régional, sont animés par des acteurs en quête des ressources générées par les activités marchandes du Lac Tchad.

2- Le contrôle des ressources du Lac Tchad comme enjeu des actes de criminalité transfrontalière

Pour Géraud Magrin, « *l'abondance des ressources, l'intensité et la diversité des échanges (incluant les produits illicites, armes et drogue), l'importance de la circulation monétaire, l'existence de quatre frontières et les obstacles opposés par le milieu au contrôle territorial* »⁶²¹ apparaissent manifestement comme les principaux enjeux qui favorisent les actes d'insécurité dans le Lac Tchad. En effet, si les activités des coupeurs de routes ont prospéré et se sont enracinées principalement sur les axes routiers menant aux grands espaces marchands du Lac Tchad, les eaux du lac ont également constituées un théâtre d'opérations de ces criminelles. Dans ce sens, l'homme politique tchadien Ngarléjy Yorongar affirme qu'au

*« Lac Tchad ces malfrats, à bord de hors-bords interceptent les commerçants ambulants en provenance de Maiduguri (ville nigériane) ou du Tchad pour les déposséder de leurs biens. Le lac Iro dans la région du moyen Chari n'est pas non plus à l'abri de cette piraterie. Les commerçants ambulants qui naviguent sur ce lac sont arnaqués fréquemment par des militaires organisés »*⁶²².

Le vol de bétail, les enlèvements et prises d'otage en vue du rançonnement de riches commerçants constituent dès lors les principaux faits d'armes des coupeurs de route. Dans ce sens,

« le bilan chiffré des attaques est impossible à établir, mais ici ou là quelques relevés des services vétérinaires donnent un ordre de grandeur de l'ampleur du phénomène. Dans la région du Nord du Cameroun, entre 2006 et la mi-2007 seulement, des centaines de personnes ont été tuées ou séquestrées, des centaines de milliers de bovins ont dû fuir la région et les rançons payées se sont chiffrées en milliards de francs CFA. Les bandits sont rompus à l'emploi des dernières sophistications techniques entrées dans le bassin du lac Tchad, en matière d'armes de guerre, de communication (téléphone portable et satellitaire, Internet) et de transports (moto). Les bandes se composent de

⁶²¹ Jacques Lemoalle et Géraud Magrin (sous la direction de) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, op.cit.

⁶²² Ngarléjy Yorongar, « Terrorisme d'Etat, piraterie fluviale et phénomène des coupeurs de route au Lac Tchad », in Joseph-Vincent Ntuda Ebodé (sous la direction de), *Terrorisme et piraterie : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, op.cit., pp. 37-40

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

professionnels des armes (rebelles, militaires, etc.) et d'éleveurs qui forment le gros de la troupe, qui s'allient à des commerçants et aux élites politiques locales (chefs de cantons, de campement, etc.) pour revendre le bétail volé sur les marchés »⁶²³.

En tout état de cause, qu'elle soit alimentée par les actes des coupeurs de route, qu'elle soit favorisée par les incursions et attaques sporadiques des éléments incontrôlés de certaines forces armées des Etats riverains, l'insécurité dans le Lac Tchad est un phénomène diffus qui suit l'itinéraire des ressources hydriques. Pour Issa Saibou,

« l'enjeu essentiel de la criminalité transfrontalière en général et du banditisme de grand chemin, en particulier dans le bassin tchadien, réside moins dans la détermination de la nationalité des malfrats que dans leur transmigration. Ils se comportent comme les ressources de la zone CBLT (Commission du bassin du lac Tchad), à savoir l'eau et le poisson qui serpentent, se rétractent d'un côté ou de l'autre de la frontière, se retrouvent en quantité réduite ici et en plus grand nombre là. Ils se comportent comme les autres acteurs économiques de la zone, c'est-à-dire les pêcheurs, les pasteurs et les paysans qui ne suivent pas la frontière, mais l'eau. En un mot, ils vont et viennent, au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu du crime et le lieu de la jouissance du butin. La nationalité de tels bandits est inscrite dans leur histoire et sur leur faciès, lesquels leur permettent de passer inaperçus dans l'enceinte d'un cadre géographique et sociologique qui, pour politiquement morcelé qu'il est, n'en demeure pas moins uniforme du point de vue des cultures, des ressemblances et des solidarités ethniques »⁶²⁴.

Bien que plus affaiblis depuis les années 2010, sans jamais vraiment disparaître, depuis la riposte militaire des Etats riverains à l'instar de la Brigade d'intervention rapide (BIR), unité d'élite de l'armée camerounaise, les coupeurs de route se sont vu ravir la vedette de l'insécurité transfrontalière dans le Lac Tchad avec l'avènement et l'internationalisation du groupe terroriste Boko Haram dans cet espace lacustre. L'analyse de cette nouvelle menace et des réponses des Etats riverains sera abordée dans la prochaine articulation de notre réflexion.

⁶²³ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

⁶²⁴ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

B- LA DYNAMIQUE D'EMERGENCE ET DE REGIONALISATION DE LA MENACE TERRORISTE DANS LE COMPLEXE D'INSECURITES REGIONALES

« Secte islamiste devenue mouvement de lutte armée, Boko Haram s'est d'abord développé au Nigéria avec des bases arrières dans les pays voisins »⁶²⁵. A partir de 2014, ce mouvement de lutte armée a étendu ses attaques aux territoires du Cameroun, du Niger et du Tchad en faisant des îles du Lac Tchad une zone de repli des combattants islamistes. Dans un contexte de très fortes vulnérabilités, la régionalisation de la menace terroriste est venue mettre en évidence les faiblesses structurelles des Etats riverains du lac en exacerbant les conditions de précarité socioéconomique des populations et communautés riveraines. Pour Armel Sambo, « le lac Tchad offre de fait un environnement propice pour se cacher. On y trouve des centaines de petites îles difficilement accessibles à couvert, éparpillées à travers le lac »⁶²⁶.

Dès lors, l'invasion du Lac Tchad par la menace terroriste de Boko Haram n'ira pas sans effets désastreux sur la sécurité de cet espace. Pour mieux mesurer l'ampleur de ces effets désastreux, il convient au préalable de retracer l'évolution de la menace terroriste dans les îles du Lac Tchad de 2014 à nos jours (1), avant de nous appesantir sur ses conséquences sur la sécurité de la région (2).

1- Evolution de la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram dans l'espace du Lac Tchad

Restée pendant quelques années cantonnée aux Etats fédérés nigériens de Borno, Yobe et Adamawa, la menace terroriste de Boko Haram s'est étendue progressivement aux autres Etats avant de se régionaliser à l'ensemble des eaux de surface du Lac Tchad à partir de 2014. En effet, il convient de souligner que dès ses débuts, Boko Haram avait quelques adeptes, sympathisants et soutiens au Niger, au Tchad et au Cameroun. Dans cette logique,

« les pays voisins du Nigeria étaient préservés des combats car ils servaient de base arrière aux insurgés, qui avaient passé une sorte de pacte de non-agression mutuelle avec les autorités locales. Ainsi, on assistait en 2015

⁶²⁵ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

⁶²⁶ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

à une extension de l'aire d'opération militaire de Boko Haram, mais pas de l'influence de la secte, en tant que telle. Ce point, extrêmement important, amène à admettre que le groupe a su très tôt s'insérer dans les populations et les conflits des pays riverains du lac pour y recruter des fidèles. Au-delà des récits médiatiques sur le fractionnement de la secte suivant des clivages idéologiques, il apparaît donc qu'il n'y a pas un seul Boko Haram mais au moins quatre, suivant les différentes dynamiques locales qui ont déterminé le développement de l'insurrection au Nigeria, au Niger, au Tchad et au Cameroun »⁶²⁷.

L'évolution de l'extension et de la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram n'a pas eu des effets uniformes dans le temps et dans l'espace. Si au Nigeria, la menace terroriste s'est particulièrement illustrée à travers des actes d'éclats sur le plan médiatique comme l'enlèvement des lycéennes de Chibok, en avril 2014, « *le Tchad, en revanche, a été le moins touché des quatre pays riverains du lac, deux ans après le Cameroun puis le Niger* »⁶²⁸. Toutefois, c'est avec la perpétration de multiples exactions sur les populations riveraines du Lac Tchad, allant des rackets sur les commerçants de poissons et de maïs sur les rives nigériennes du lac à la mise à sac des villages le long des rives du fleuve Komadougou-Yobé⁶²⁹, en passant par des attaques Kamikazes des localités de l'Extrême-Nord du Cameroun, que cette menace va vraiment être prise au sérieux par les Etats-majors militaires des Etats riverains de cet espace lacustre. La carte⁶³⁰ N°18 ci-dessous retrace les principales étapes de la régionalisation de Boko Haram dans le Lac Tchad.

⁶²⁷ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

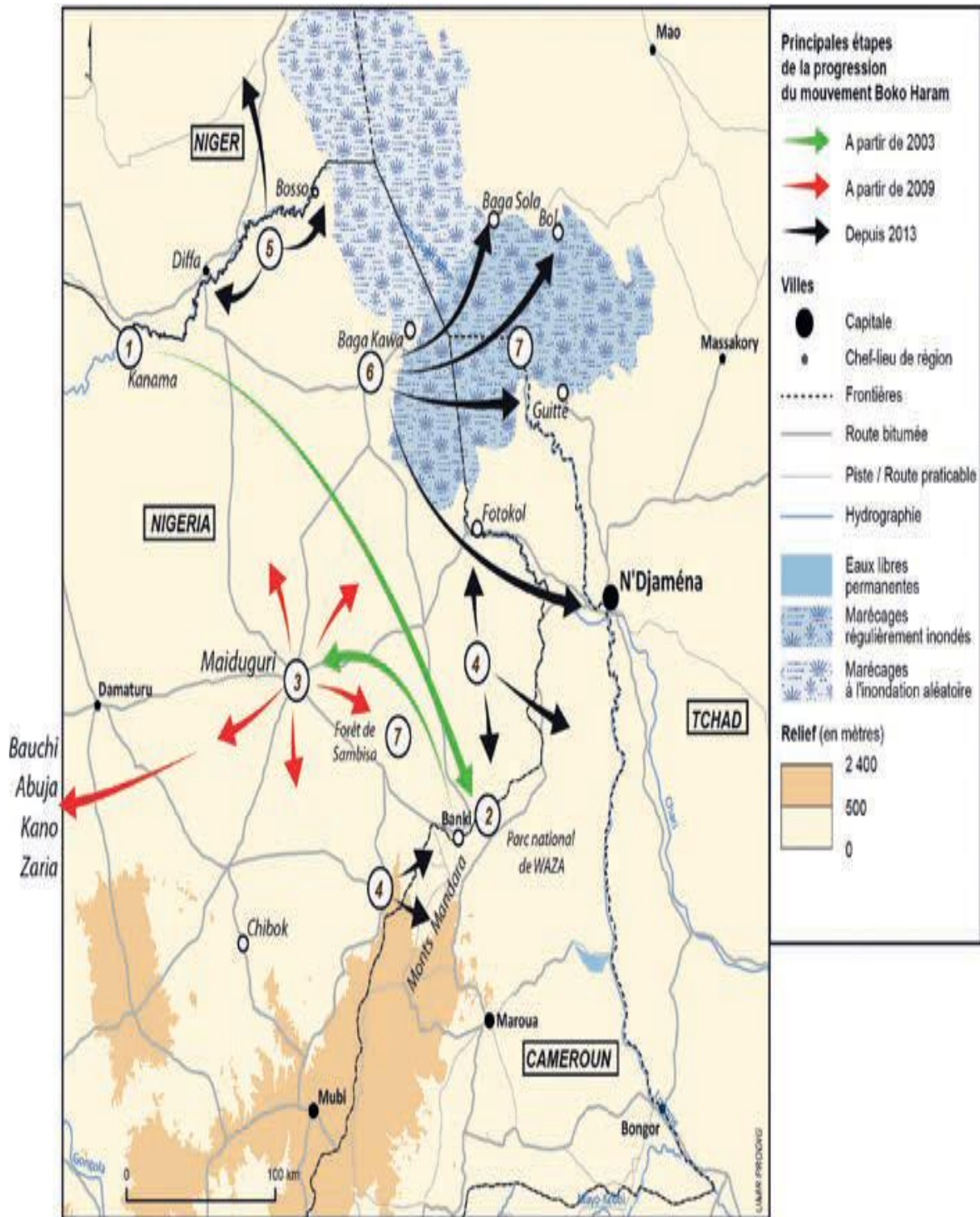
⁶²⁸ Idem.

⁶²⁹ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne: cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

⁶³⁰ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Carte N°18 : les principales étapes de la progression de Boko Haram dans le Lac Tchad jusqu'en 2017



GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

En tout état de cause, l'extension et la régionalisation de l'insurrection terroriste dans le Lac Tchad sont venues fragiliser le la cadre et les conditions de vie des populations locales en exacerbant l'insécurité hydrique et l'insécurité alimentaire de la région.

2- Les effets de la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram sur le complexe d'insécurités régionales du Lac Tchad

Avec plus de 2, 3 millions de personnes déplacées et au moins 7 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire⁶³¹, l'insurrection terroriste de Boko Haram dans les îles du Lac Tchad a produit des effets désastreux sur la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique des populations riveraines⁶³². En effet, la menace sécuritaire liée à l'extension et la régionalisation des activités terroristes de Boko Haram dans cet espace rendent plus difficile et dangereux l'accès aux ressources du Lac Tchad. En guise d'illustration, selon le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), plus de 5,2 millions d'habitants dans les Etats fédérés nigériens riverains du Lac Tchad nécessitent une assistance alimentaire du fait de la persistance de l'insécurité dans cet espace⁶³³.

Par ailleurs, Boko Haram a déstabilisé de nombreux espaces territoriaux vulnérables qui servaient de grenier agropastoral aux grandes agglomérations de la région. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse de Marc Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin lorsqu'ils affirment dans les détails que

« les populations rurales des monts Mandara et de la zone agropastorale sahélo-soudanienne dépendent étroitement des migrations saisonnières vers les zones fournisseuses d'emplois. L'impossibilité d'accéder aux îles et aux rives ouest du lac Tchad, à la Komadougou Yobé et aux plaines du Firki (Borno) a profondément déstabilisé ces systèmes de subsistance qui ont permis pendant plusieurs décennies de maintenir des densités de populations importantes dans les terroirs. Au Cameroun, les plaines à sorgho repiqué du Diamaré, pourtant non directement exposées à l'insécurité, ne sont plus accessibles aux migrants saisonniers : tout ressortissant des arrondissements

⁶³¹ Mervyn Piesse, "Boko Haram : Exacerbating and benefiting from food and water insecurity in the lake Chad Basin", *Strategic Analysis Paper*, Future Directions International, Australia, 19 september 2017, 8 p.

⁶³² Marco Di Liddo, "Food insecurity and resource uncertainty as a conflict trigger in the Lake Chad Basin : the case of Boko Haram", in Marco Di Liddo and Lorenzo Marinone (eds), *Food and security : the role of natural resource exploitation and management in jihadist quest for social legitimation*, FAO and CeSI, July 2019, pp. 31-38

⁶³³ Mervyn Piesse, "Boko Haram : Exacerbating and benefiting from food and water insecurity in the lake Chad Basin", op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

frontaliers du Nigeria est devenu suspect et fait face à ce titre à de graves entraves à la mobilité. Au Niger, au Nigeria (Sud du Borno, Nord de l'Adamawa, du Gombe et du Yobe) et au Cameroun, ce sont ces mêmes espaces déjà fragilisés par l'arrêt des migrations saisonnières qui ont accueilli les migrants forcés, créant une forte pression sur les ressources dans des zones vulnérables. Dans ces conditions, les migrants forcés accèdent difficilement au foncier et l'aide humanitaire reste la principale ressource. Lorsque celle-ci fait défaut, les migrants forcés (des retournés le plus souvent) pèsent fortement sur l'économie des ménages résidents, comme par exemple dans les communes de Foulatari ou de Ngourti au Niger. La situation est encore aggravée par les entraves aux circulations marchandes (fermeture des frontières et des marchés ruraux, interdictions de circuler en moto, etc.) et à l'accès au carburant et aux engrais. Depuis le début de l'année 2017, la réouverture de la frontière au niveau de Fotokol (Cameroun), celle de certains marchés et la levée des interdictions sur les circulations en moto ont quelque peu amélioré la situation, sans changer fondamentalement la donne. L'insécurité persiste, limitant les déplacements aux champs, et donc l'entretien des cultures et les rendements. Par endroits, le risque demeure de recevoir la visite des éléments de Boko Haram au moment des récoltes. Au Tchad, les personnes déplacées se concentrent dans l'archipel, dans la région des polders entre Bol et Baga Sola. Accédant difficilement au foncier et aux semences, elles se sont repliées sur les emplois journaliers de manœuvre, jusqu'alors occupés par des migrants saisonniers en provenance du Bahr el Gazal. Les chefs de terre et les « propriétaires » ont peur en effet que l'attribution de parcelles ne soit interprétée comme un droit de propriété et non comme un droit d'usage à court terme, cela d'autant plus que les déplacés bénéficient du soutien des ONG – et parfois des agents de l'État – pour accéder à la terre. Aucun conflit foncier majeur n'a toutefois été observé et, ici comme ailleurs, l'aide humanitaire pallie en partie les problèmes fonciers »⁶³⁴.

En tout état de cause, au regard des projections de croissance démographique élevée dans la région, la pression anthropique sur les ressources dans un contexte d'insécurité permanente pourrait accroître le stress hydrique et alimentaire dans l'espace du Lac Tchad et ainsi exacerber les menaces sécuritaires à l'échelle régionale. C'est ce qui a sans doute justifié la nécessité d'une intervention de la part des Etats riverains qui ont décidé de riposter contre les combattants de Boko Haram.

⁶³⁴ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

SOUS-SECTION 2 – LES DEFIS DE SECURITE HUMAINE LIES A LA
VULNERABILITE DES ESPACES ET RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC
TCHAD

Sous les effets conjugués de la pression démographique, du changement climatique et de l'exacerbation du complexe d'insécurité régionales consécutive à l'insurrection terroriste, la régression et la raréfaction des ressources en eau posent de plus en plus des défis de sécurité humaine d'une grande ampleur dans l'espace du Lac Tchad. C'est sans doute conscient de cette situation que le Président Tchadien Idriss Déby Itno a été amené à interpeler la communauté internationale lors du Sommet sur le climat COP 21 tenu à Paris, en dénonçant l'inaction relative de cette dernière par rapport à la « *situation catastrophique* »⁶³⁵ qui est en train de s'établir dans l'espace du Lac Tchad. En effet, le changement climatique, en redessinant les cartes des réserves en eau, de la sécurité alimentaire, de la prévalence des maladies hydriques et des frontières lacustres, pourrait accroître les migrations forcées, augmenter les tensions et déclencher de nouveaux conflits dans le Lac Tchad⁶³⁶. Géraud Magrin affirme d'ailleurs que « *par ces temps d'alarmisme environnemental, le Lac Tchad présente des enjeux particuliers : sa disparition est régulièrement annoncée, et depuis 2010, sur fond de terrorisme montant (Boko Haram), le Lac Tchad devient un sujet central* »⁶³⁷.

Avec l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram au milieu de la décennie 2010, en sus des actes de criminalité transfrontalière qui proliféraient déjà dans les confins territoriaux de cet espace, l'accès sécurisé aux ressources hydriques, essentielles à la survie de l'Homme, constitue désormais un enjeu crucial de survie pour les populations et les communautés riveraines du Lac Tchad. En effet, dans un contexte de dégradation systématique des conditions climatiques caractérisées par des précipitations insuffisantes et la réduction persistante de la retenue d'eau du

⁶³⁵ Propos cité par Géraud Magrin, in « Le mythe de la disparition du Lac Tchad », op.cit.

⁶³⁶ Voir entre autres, Joëlle Pomerleau, *Changements climatiques et sécurité en Afrique*, Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, Novembre 2009, 83 p ; Brown O. et Crawford A, *Changement climatique et sécurité en Afrique : Une étude réalisée pour le Forum des ministres des affaires étrangères d'Afrique du Nord*, Winnipeg, Institut international du développement durable, 30 p.

⁶³⁷ Géraud Magrin, «Le mythe de la disparition du Lac Tchad », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Lac Tchad, les espaces hydriques exondés du Lac Tchad se sont transformés en un théâtre de batailles asymétriques qui opposent les armées régulières des Etats riverains aux groupes armés non étatiques. Dès lors, l'on observe que les populations et communautés riveraines du Lac Tchad sont désormais confrontées à des « *groupes paramilitaires illégitimes* »⁶³⁸ qui menacent leur sécurité au quotidien.

Dès lors, nous avons procédé au décryptage de toutes les implications sécuritaires que la présence de ces groupes engendre à partir du concept de sécurité humaine. En effet, si la sécurité humaine regroupe sept grandes classes de sécurité⁶³⁹, elle peut englober deux principaux aspects dans le cadre notre réflexion : la protection contre les menaces chroniques telles que la famine, la maladie, les exactions de toute nature d'une part ; la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté⁶⁴⁰. Dans cette optique, nous allons évaluer la preuve existante concernant les défis de sécurité humaine que représentent le changement climatique et la menace terroriste dans le Lac Tchad, ainsi que déterminer les secteurs qui risquent le plus d'être impactés.

Dans un contexte où « *l'enjeu n'est plus la dispute des richesses limitées mais la gestion intelligente* »⁶⁴¹ de celles disponibles de manière durable, nous allons tout d'abord analyser le processus de transformation des espaces hydriques du Lac Tchad en théâtre de batailles asymétriques (A), avant de nous appesantir sur la manière dont ce processus, associé aux contraintes du changement climatique, affecte la sécurité humaine quant à l'accès aux ressources du Lac Tchad (B).

⁶³⁸ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁶³⁹ Soit la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité personnelle, la sécurité de la communauté, la sécurité politique et la sécurité de l'environnement.

⁶⁴⁰ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 241 p. synthèse réalisée par Joëlle Pomerleau, *Changements climatiques et sécurité en Afrique*, op.cit., p. 4

⁶⁴¹ Philippe Moreau Defarges, *Dictionnaire de géopolitique*, Armand Colin, Paris, 2002, p.93

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

A- LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE BOKO HARAM ET LA TRANSFORMATION DE L'ESPACE DU LAC TCHAD EN UN THEATRE D'OPERATIONS ET DE BATAILLES ASYMETRIQUES

En engendrant une insécurité régionale permanente, l'insurrection terroriste de Boko Haram est venue aggravée les contraintes liées à la criminalité transfrontalière qui rendaient déjà difficiles la sécurisation des espaces hydriques du Lac Tchad. Dans ce contexte, les Etats riverains du Lac Tchad ont engagé des initiatives où leurs intérêts nationaux s'affrontent ou se rencontrent⁶⁴², en vue de préserver leur intégrité territoriale et d'assurer la sécurité hydrique de leurs populations. C'est la raison pour laquelle, dans l'optique de la régionalisation des problématiques hydriques et sécuritaires, l'on observe avec Gulçin Erdi Lelandais que « *les questions liées à l'eau comme ressource constituent de ce fait une partie intégrante de la notion de sécurité* »⁶⁴³ collective dans le Lac Tchad. Car, le cas échéant, l'on pourrait assister à une situation où « *l'accroissement de l'insécurité humaine fera augmenter les risques de conflits entre populations et entre Etats voisins et la région pourrait être fortement déstabilisée* »⁶⁴⁴. Avec la prise en compte de la menace que représente désormais Boko Haram pour leur sécurité nationale et leur sécurité collective, les Etats riverains ont décidé d'engager une riposte militaire contre ce mouvement armé. Ce qui a transformé les espaces hydriques du Lac Tchad en un théâtre de batailles asymétriques. En effet, en droite ligne de l'assertion de Frank Ebogo selon laquelle « *les conflits asymétriques qui se déroulent dans cet espace hydropolitique traduisent également les stratégies mises en place par des acteurs illégitimes en quête de ressources stratégiques* »⁶⁴⁵, les batailles asymétriques en cours dans le Lac Tchad opposent un groupe d'acteurs conventionnels et légitimes de la scène internationale qui entendent préserver la souveraineté et l'intégrité de leurs territoires à une groupe non conventionnel et illégitime d'acteurs qui se caractérisent essentiellement par leur imprévisibilité et leur évanescence. En un mot, les armées étatiques du Lac Tchad sont en guerre contre un ennemi

⁶⁴² Sylvie Paquerot, « De l'hydropolitique à la politique de l'eau : exigences conceptuelles et dialogue interdisciplinaire pour une prise en compte des enjeux globaux », in *Dynamiques Internationales*, Numéro 2, Janvier 2010, p.11

⁶⁴³ Gulçin Erdi Lelandais, « L'hydropolitique de la Turquie comme instrument stratégique dans sa politique de puissance régionale », in *Dynamiques Internationales*, *ibid.*, p.1

⁶⁴⁴ Joëlle Pomerleau, *Changements climatiques et sécurité en Afrique*, *op.cit.*, p. 1

⁶⁴⁵ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collisions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, *op.cit.*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

invisible, une nébuleuse terroriste qui ne peut être facilement identifiée et localisée. Dans ce contexte, les espaces hydriques deviennent non seulement un champ d'opérations militaires, mais aussi une cible ou un refuge utilisés par Boko Haram.

Dès lors, il convient d'examiner les stratégies mises en œuvre par les Etats riverains en vue d'éradiquer cette menace (1) et la manière dont elles affectent la sécurité des ressources hydriques du Lac Tchad (2).

1- Les stratégies de lutte contre Boko Haram mises en œuvre dans l'espace du Lac Tchad

Face à l'extension et à la régionalisation des activités terroristes de Boko Haram aux abords et îles du Lac Tchad, l'on a pu observer la mise en œuvre de deux sortes de réponse opérationnelle en guise de lutte et de défense contre cette menace. La première et la principale est celle engagée par les Etats riverains qui ont mis en exécution une riposte militaire antiterroriste articulée en deux principales stratégies : une stratégie défensive consistant en la poursuite et la défense des intérêts nationaux en termes de préservation de l'intégrité territoriale et de la sécurité nationale ; et une stratégie offensive consistant en la mise en place d'un mécanisme de sécurité collective sous les auspices de la CBLT en vue de la sécurisation de l'espace du Lac Tchad et du Benin. La deuxième réponse est celle des communautés riveraines qui se sont constitués en comités de vigilance et jouent le rôle d'alliés des forces de défense et de sécurité.

S'agissant de la première réponse, elle est tributaire de la perception progressive de la menace terroriste de la part des Etats riverains, qui ont longtemps estimé que Boko Haram était un problème interne au Nigéria. Avec l'extension et la régionalisation de la menace dans leurs portions territoriales du Lac Tchad, « certains d'entre eux ont décidé de lutter contre Boko Haram pour défendre leurs intérêts nationaux directement menacés, tandis que d'autres ont vu dans ce combat une opportunité politique et diplomatique »⁶⁴⁶. Dès lors, au début de la régionalisation de la menace terroriste, si les objectifs étaient entre autres, pour le Tchad de « sauver son économie mise à mal par l'expansion de la menace Boko Haram, et saisir l'opportunité politique et diplomatique

⁶⁴⁶ Joseph Léa Nkalwo Ngoula, « Le jeu des acteurs étatiques sous régionaux dans la lutte contre « Boko Haram » », in http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1086_fr.html, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

offerte »⁶⁴⁷; pour le Cameroun « *de mettre un terme aux activités du groupe terroriste sur le sol camerounais* »⁶⁴⁸ associé aux enjeux économiques et de politique intérieure ; et pour le Nigéria « *de mettre fin à une guerre qui a déjà causé la mort de plus de 20.000 personnes et créé environ 2 millions de réfugiés ainsi que plusieurs autres intérêts économiques et politiques* »⁶⁴⁹, il reste cependant constant que ces Etats ont réagi de manière solitaire dans le cadre de leurs stratégies respectives de défense nationale. D'où les revers qu'ils ont longtemps subi de la part de Boko Haram qui a multiplié les incursions et attaques terroristes dans l'espace du Lac Tchad courant 2015. A titre illustratif, au Cameroun par exemple, Boko Haram parvient à attaquer les localités suivantes : Achigachia, Zevelet, Gossi, Mozogo, Kerewa , Limani, Doulo, Waza, Dabanga, Fotokol, Kousseri et Maroua la capitale régionale de l'Extrême-Nord. La multiplicité de ces attaques, tant au Cameroun que dans les autres Etats riverains, a ainsi permis de révéler l'inefficacité des dispositifs nationaux de lutte contre cette nouvelle forme d'insécurité dans l'espace du Lac Tchad. Ce qui a donc justifié le passage à la seconde stratégie.

L'adoption d'une stratégie offensive de lutte contre Boko Haram à travers l'activation du mécanisme de sécurité collective de la CBLT, en coordination avec le Benin, s'est avérée être la stratégie de riposte la plus efficace pour la sécurisation du Lac Tchad. En effet, en mettant en place la Force Multinationale Mixte (FMM) sous commandement unifié, la CBLT a voulu mutualiser les moyens et centraliser le renseignement en vue de mieux coordonner la riposte militaire contre Boko Haram. La FMM dont le mandat est « *d'assurer la paix et la sécurité dans le bassin du lac Tchad afin de garantir la libre circulation des personnes et des biens et le développement économique et social* »⁶⁵⁰, constitue ainsi une « *volonté et une synergie des Etats de la CBLT et du Benin* »⁶⁵¹ de préserver la sécurité collective face à la menace terroriste de Boko Haram.

Si l'opérationnalisation de la FMM a permis aux Etats de la CBLT et du Bénin de contenir la menace et d'infliger de lourdes défaites à Boko Haram durant les quatre dernières années, force

⁶⁴⁷ Joseph Léa Nkalwo Ngoula, « Le jeu des acteurs étatiques sous régionaux dans la lutte contre « Boko Haram » », op.cit.

⁶⁴⁸ Idem.

⁶⁴⁹ Idem.

⁶⁵⁰ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne: cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

⁶⁵¹ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

est de reconnaître que depuis le premier trimestre de 2020, la menace terroriste est résurgente dans les espaces lacustres de cette région. En effet,

« les attaques pour le réapprovisionnement et les prise d'otages (en vue du versement de rançons) ont persisté dans le bassin du Lac Tchad, mais les attaques contre les positions militaires se sont intensifiées dans toute la région depuis mars 2020. Ces événements s'inscrivent dans une tendance observable depuis le dernier trimestre de l'année 2018 qui illustre la résilience des factions de Boko Haram »⁶⁵².

La résurgence de ces attaques soulève la question de l'efficacité des dispositifs de lutte contre Boko Haram déployés par les Etats riverains du Lac Tchad.

En tout état de cause, les stratégies de riposte contre la menace terroriste ne sont pas sans conséquence sur la sécurité des espaces et ressources hydriques du Lac Tchad.

En ce qui concerne la deuxième réponse, elle part de la prise de conscience par les communautés riveraines de leurs conditions de vulnérabilité en étant les principales victimes de la secte terroriste Boko Haram. Dans un contexte marqué par la porosité des frontières, l'éloignement des espaces ruraux par rapport aux bases militaires des forces de défense et de sécurité, de l'insuffisance des capacités logistiques et humaines de la FMM et de la nécessité de se protéger afin d'assurer elles-mêmes leur survie, les communautés riveraines du Lac Tchad ont développé et rendu opérationnel des comités de vigilance. Considérés comme des groupes de veille sécuritaire dotés de systèmes d'alerte précoce en cas d'attaque imminente de Boko Haram, les comités de vigilance sont des groupes de sécurité structurés de manière informelle, composés de bénévoles issus des communautés et dirigés par des civils⁶⁵³. Pour mieux apprécier le rôle de ces comités dans la lutte contre Boko Haram, il convient de nous appesantir tour à tour sur leurs missions et les défis auxquels ils sont confrontés.

Nés dans les communautés les plus touchées par les exactions de Boko Haram, les comités de vigilance sont une réponse sécuritaire des populations civiles que l'on retrouve en particulier dans les villages frontaliers de l'Extrême-Nord du Cameroun. Avec une taille et une composition

⁶⁵² Remadji Hoinathy, « l'histoire se répète-t-elle dans le bassin du lac Tchad ? », *Iss Today*, publié le 15 avril 2020 et consulté le 23 avril 2020 sur www.issafrika.org

⁶⁵³ Remadji Hoinathy, Fonteh Akum et Evelyne Taryam, « Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême-Nord du Cameroun », *Iss Today*, publié le 21 octobre 2019 et consulté le 27 Avril 2020 sur www.issafrika.org

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

qui varient d'un village à l'autre, ces comités « *ont pour fonction principale de surveiller l'entrée et la sortie des personnes dans leurs villages et d'informer les autorités de toute activité suspecte* »⁶⁵⁴. Dans ce sens, les comités de vigilance remplissent des missions d'alerte précoce au bénéfice non seulement de leurs communautés, mais surtout des autorités administratives et sécuritaires, afin de prévenir les attaques de Boko Haram.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par la paupérisation galopante et généralisée de l'ensemble des couches sociales, ces comités « *servent également de bouclier contre le recrutement de nouveaux membres dans les communautés victimes de Boko Haram* »⁶⁵⁵. En effet, les couches vulnérables de ces communautés constituées en majorité des jeunes, désœuvrées et sans repères, cèdent généralement aux sirènes de la tentation que représente Boko Haram. C'est ainsi, bien que subissant de lourdes pertes humaines lors des offensives menées par la coalition armée de la FMM, Boko Haram parvient régulièrement, par un processus d'endoctrinement de ces jeunes recrues, à reconstituer un effectif de combattants terroristes prêts au sacrifice suprême. Les comités de vigilance réussissent tant bien que mal, sinon d'empêcher que de nouveaux combattants issus de leurs communautés rejoignent le camp de l'ennemi, mais à en limiter l'ampleur de ce phénomène. Ils permettent ainsi aux forces de défense et de sécurité, ainsi qu'aux autorités administratives et traditionnelles de « *développer des stratégies visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent* »⁶⁵⁶ dans l'espace du Lac Tchad. Cette dernière fonction n'est pas sans conséquence sur leur protection et sécurité face aux stratagèmes de Boko Haram.

Dans la guerre qui oppose la FMM et les armées des Etats riverains au groupe terroriste Boko Haram, les comités de vigilance apparaissent de plus en plus comme les victimes collatérales. En effet, depuis la contre-offensive mise en œuvre par la FMM, la plupart des incursions terroristes « *visent les comités de vigilance, leurs communautés et les autorités traditionnelles. Ces attaques ambitionnent de décourager ces groupes communautaires de collaborer avec les forces de sécurité et de priver l'armée de son avantage sur le champ de bataille* »⁶⁵⁷. A l'analyse, si les comités de

⁶⁵⁴ Remadji Hoinathy, Fonteh Akum et Evelyne Taryam, « Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême-Nord du Cameroun », op.cit.

⁶⁵⁵ Idem.

⁶⁵⁶ Idem.

⁶⁵⁷ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

vigilance sont devenus de plus en plus les cibles des assauts de Boko Haram, c'est parce que ces comités abritent dans leurs structures des personnes qui n'œuvrent pas toujours en faveur de la stabilité et de la sécurité du Lac Tchad.

En effet, certains membres des comités de vigilance sont même soupçonnés de collaborer avec le groupe terroriste Boko Haram. C'est d'ailleurs l'impression qui s'est dégagée de l'attaque terroriste perpétrée le 10 juin 2019 contre un avant-poste de sécurité à Darak, une île camerounaise du Lac Tchad, au cours de laquelle « *Boko Haram aurait bénéficié de l'aide de certains membres de la population locale qui auraient travaillé avec des éclaireurs envoyés au préalable par le groupe extrémiste. L'attaque a fait 37 morts – 21 militaires et 16 civils -- et causé de graves dégâts matériels* »⁶⁵⁸. Ce fait illustre la perception selon laquelle certains membres des comités de vigilance créés tout autour des îles et abords du Lac Tchad posent désormais des défis en termes de confiance et d'intégrité aux dits comités.

En étant souvent constitués de certains anciens membres des coupeurs de route et soupçonnés de fournir un soutien à Boko Haram en fournissant

*« des informations sur les emplacements et le personnel de l'armée, les réserves alimentaires, le magasin et le bétail à piller (...), les comités de vigilance sont souvent pris entre le marteau et l'enclume. D'une part, les communautés sont devenues hostiles et méfiantes à leur égard et, d'autre part, elles sont persécutées par Boko Haram par le biais d'enlèvements et d'exécutions. »*⁶⁵⁹

Ce qui complique l'efficacité de leurs missions, bien qu'ils jouent un rôle très important dans la lutte contre la menace terroriste dans les confins territoriaux du Lac Tchad.

En tout état de cause, face à la régionalisation de la menace terroriste aux rives et îles du Lac Tchad, des stratégies hybrides de riposte ont été parallèlement mises en œuvre par les États riverains et les communautés locales avec pour seuls objectifs, endiguer et éradiquer les attaques de Boko Haram. Ce qui a contribué à la transformation des espaces hydriques du Lac Tchad en champ de batailles asymétriques.

⁶⁵⁸ Remadji Hoinathy, Fonteh Akum et Evelyne Taryam, « Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême-Nord du Cameroun », op.cit.

⁶⁵⁹ Idem.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Cependant, les dynamiques offensives et contre-offensives en cours dans cet espace affectent considérablement l'accès sécurisé aux ressources du Lac Tchad.

2- Les implications sécuritaires de la riposte militaire des Etats riverains sur l'intégrité des espaces et ressources hydriques du Lac Tchad

La militarisation de l'espace du Lac Tchad à la suite de l'intervention de la FMM pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram a engendré deux types de défis sécuritaires pour l'intégrité des ressources hydriques : le premier, du fait de la menace terroriste, consiste à l'utilisation des ressources hydriques comme une cible, une arme de guerre ou un refuge pour se replier. Le second, du fait de la FMM, consiste à l'utilisation des ressources en eau ou des systèmes reliés comme des cibles militaires. Toutes choses qui fragilisent la sécurité des ressources hydriques du Lac Tchad.

S'agissant du premier type de défis sécuritaires liés à l'intégrité des ressources en eau du Lac Tchad, il fait suite à l'invasion par Boko Haram « *des espaces riverains du Lac Tchad devenus des zones d'opération, des bases arrière, des champs de recrutement, des couloirs de transit des armes et des munitions, ou des cibles potentielles* »⁶⁶⁰. Profitant ainsi de la porosité des frontières lacustres, des complicités au sein de certaines communautés locales, le groupe Boko Haram a transformé certaines îles du Lac Tchad en de forteresses sanctuarisées à partir desquelles il mène des attaques ciblées contre les intérêts vitaux des Etats riverains. C'est ainsi que les troupes de l'armée tchadienne situées dans la presqu'île marécageuse de Boma, dans la partie Nord du lac, ont été la cible d'une attaque terroriste le 23 mars 2020, tuant ainsi 98 soldats tchadiens, avec une quarantaine de blessés et du matériel militaire emporté⁶⁶¹. Ce qui est considéré comme la plus lourde défaite jamais subie par l'armée tchadienne dans cette guerre va être suivi d'une riposte immédiate de celle-ci sous le commandement personnel du Président Tchadien Idriss Déby Itno.

La contre-offensive militaire menée par le Tchad sous le nom de « Colère de Boma » nous plonge ainsi dans le second type de défis sécuritaires liés à l'intégrité des espaces et ressources

⁶⁶⁰ Issa Saïbou, « les enjeux de sécurité d'un espace sous tension », in Géraud Magrin et al., Atlas du Lac Tchad, Passages, Paris, extrait cité par Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

⁶⁶¹ Remadji Hoinathy, « l'histoire se répète-t-elle dans le bassin du lac Tchad ? », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

hydriques du Lac Tchad. Celui-ci va consister, comme nous allons le démontrer, à l'utilisation par les armées de la FMM des espaces et ressources en eau comme des cibles de leurs opérations militaires contre Boko Haram. En effet, en vue d'exécuter son plan de représailles dans le cadre de l'opération « Colère de Boma » dans les marécages et les îles du lac, « *le Tchad a obtenu l'accord du Niger et du Nigéria pour déployer ses troupes sur leurs territoires. Le Niger et le Nigéria ont également accepté de bloquer leurs rives du lac afin d'empêcher les combattants* »⁶⁶² de Boko Haram d'y trouver refuge. Cette opération d'envergure, bien que couronnée de « succès », a davantage fragilisé la sécurité des populations civiles vivant dans ces espaces en les obligeant de se déplacer vers l'intérieur du territoire tchadien pour ne pas être confondues aux combattants de Boko Haram⁶⁶³.

En tout état de cause, les batailles asymétriques qui opposent la FMM au groupe terroriste Boko Haram ont engendré de nouveaux défis de sécurité liés à l'accès et à l'intégrité des ressources en eau du Lac Tchad :

*« acculés par les contre-offensives de la Force multinationale mixte (FMM) lancées le 21 février le long de la rivière Komadougou et sur les îles du Lac Tchad, Boko Haram est en quête de nouveaux territoires. En réponse à l'intensification des efforts militaires, le groupe terroriste attend la tombée de la nuit pour attaquer des villages : il massacre, kidnappe, pille, vole du bétail, pose des mines et brûle maisons, magasins, et greniers »*⁶⁶⁴.

En transformant les îles et abords du lac en champ d'opérations militaires, les Etats riverains ont certes d'abord voulu défendre leurs intérêts nationaux définis en termes de préservation de l'intégrité territoriale et de la sécurité nationale, mais leurs stratégies n'ont pas suffisamment pris en compte la sécurité humaine des populations riveraines du Lac Tchad. D'où l'intérêt de la prochaine articulation de notre investigation qui va s'appesantir sur les défis de sécurité humaine liés à l'accès aux ressources du lac dans un contexte de lutte contre le terrorisme dans cet espace.

⁶⁶² Remadji Hoinathy, « l'histoire se répète-t-elle dans le bassin du lac Tchad ? », *op.cit.*

⁶⁶³ *Idem.*

⁶⁶⁴ ⁶⁶⁴ Remadji Hoinathy, Fonteh Akum et Evelyne Taryam, « Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême-Nord du Cameroun », *op.cit.*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

B- LES DEFIS DE SECURITE HUMAINE LIES A LA VULNERABILITE DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS UN CONTEXTE DE CONFLITS ASYMETRIQUES DANS L'ESPACE DU LAC TCHAD

Au sortir des indépendances, les Etats riverains du Lac Tchad ont rapidement été confrontés à

« différentes formes de conflit et d'insécurité qui ne cessent de fragiliser leur intégrité et leur développement. Il s'agit, entre autres, de coups d'Etat, de guerres civiles, en passant par l'insécurité intérieure consécutive au grand banditisme ; ce sont de nouveaux types d'insécurité se traduisant par des attaques et des incursions de groupes dits islamistes et fondamentalistes dont les actions s'internationalisent et représentent une grave menace pour la sécurité et la paix dans l'ensemble de l'Afrique »⁶⁶⁵.

C'est dans ce contexte que la gestion des ressources hydriques du Lac Tchad a été rapidement identifiée comme une problématique de sécurité collective des Etats riverains. En effet, l'avènement de la CBLT le 22 mai 1964, en tant qu'organe de coopération technique et de promotion de la coexistence pacifique entre les Etats riverains du lac, vient traduire dans les faits

« cette bonne volonté servie par des relations cordiales entre les plus hautes autorités des Etats riverains (...) pour endiguer les risques de conflits interétatiques dans un environnement géopolitique où, à l'aurore des indépendances, existaient des sources potentielles de différends territoriaux: irrédentismes sur les cendres des hégémonies précoloniales; arrangements territoriaux contestables opérés par l'Allemagne, la France, la Grande Bretagne pendant la colonisation; frontières lacustres non démarquées; accès à l'eau dans un espace aride, etc. »⁶⁶⁶

Cependant, la multiplication de crises écologiques ou environnementales, consécutives aux vagues de sécheresse des décennies 1970 et 1980, des conflits intra et interétatiques, n'a pas permis à cette institution de remplir efficacement son rôle en termes de sécurisation de cet espace.

Si la thèse de l'existence des liens de causalité directe entre le changement climatique et l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram dans les espaces territoriaux et insulaires du Lac Tchad n'est pas irréfutablement établie, celle de la conjonction des facteurs de mauvaise

⁶⁶⁵ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

⁶⁶⁶ Issa Saibou, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », *Enjeux*, FPAE, Décembre 2004.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

gouvernance et des bavures liées à l'emploi de la force militaire dans cet espace, semble de plus en plus devenir crédible. En effet,

« pour certains commentateurs, le conflit de Boko Haram serait une conséquence de la dégradation de l'environnement car la sécheresse des années 1970 a paupérisé la paysannerie et précipité vers les villes des jeunes au chômage et supposément prêts à tomber entre les griffes des réseaux salafistes et/ou terroristes. Les inquiétudes liées au changement climatique ont en effet nourri une vision malthusienne qui postule une explosion de violence du fait de la pression démographique et de la raréfaction des ressources. Devenu un symbole mondial de la dégradation de l'environnement, le lac Tchad serait un cas d'espèce en la matière. À partir de données éparées, irrégulières, hétérogènes et non appareillées, des chercheurs prétendent par exemple qu'on aurait assisté à une montée des conflits autour de la gestion de l'eau au cours des années 1980 et 1990. Leur démonstration est cependant peu convaincante car ils éliminent de leur étude les années où il n'y a pas eu de sécheresse, ce qui empêche toute possibilité de comparaison avec des périodes dites « normales » »⁶⁶⁷.

C'est dire que l'apparition et l'enracinement de la menace terroriste sont dus à une multiplicité des causes sociales, économiques et politiques de la violence, en lieu et place du changement climatique.

Dès lors, dans un contexte où le projet de transfert des eaux de l'Oubangui-Chari fait l'objet de réserves de la part d'une bonne partie de la communauté scientifique, un renflouement du lac permettrait de renforcer les activités de Boko Haram, qui profite justement des marécages disséminés tout autour des eaux de surface du lac pour se cacher et échapper aux forces de la coalition internationale⁶⁶⁸. Dans cette perspective, la régionalisation de l'insurrection terroriste du groupe Boko Haram a transformé le Lac Tchad en un espace d'insécurité permanente qui est désormais étiqueté sous le label de « zone porteuse de problèmes sécuritaires »⁶⁶⁹. En effet, ce label pourrait s'expliquer et se justifier par les défis de sécurité alimentaire (1) et de sécurité sanitaire (2) que les ressources hydriques du Lac Tchad posent désormais à leurs usagers.

⁶⁶⁷ Marc-Antoine Pérouse de Montclos et Géraud Magrin (sous la direction de), op.cit.

⁶⁶⁸ Idem

⁶⁶⁹ Armel Sambo, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la Force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

1- Les défis de sécurité alimentaire liés aux ressources hydriques du Lac Tchad

Dans un contexte de conjonctions des facteurs d'exacerbation des menaces sécuritaires asymétriques, de dégradation des conditions écologiques et de fortes pressions démographiques, l'accès aux ressources hydriques du Lac Tchad pose incontestablement des défis de sécurité alimentaire. En effet, il apparaît que les mauvaises conditions climatiques que subissent les ressources hydriques du Lac Tchad ont particulièrement un effet néfaste sur l'alimentation des populations riveraines. Ainsi, avec la sécheresse et la désertification qui entraînent une baisse de la pluviométrie et par conséquent une diminution de la superficie du lac. L'on assiste à une diminution de la production agricole, au manque de pâturages pour l'élevage et à la baisse des ressources halieutiques. Ce qui engendre l'insécurité alimentaire dont les manifestations les plus critiques sont la malnutrition, l'exode rural et l'accentuation de la compétition pour l'accaparement des ressources disponibles en voie de raréfaction dans un environnement déjà hostile du point de vue sécuritaire.

Dans ce sens, selon *Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad*,

« près de 46% du régime alimentaire des populations vivant dans le bassin est composée de céréales et 20% de tubercules. Ces aliments sont essentiellement énergétiques et ne contiennent pas les quantités suffisantes de vitamines, de sels minéraux, de protéines et de lipides, nécessaires à une alimentation équilibrée. Le bassin du lac Tchad se place ainsi parmi les régions où la sous-alimentation est la plus répandue, car les disponibilités énergétiques alimentaires sont moins de 2 000 kilocalories par personne et par jour et donc relativement faibles »⁶⁷⁰.

Par ailleurs, selon les statistiques de l'Indice de la Faim dans le Monde⁶⁷¹ (IFM), les espaces territoriaux appartenant aux Etats riverains du Lac Tchad affichent des seuils de faim alarmants et disparates les uns des autres. A titre illustratif de comparaison, l'IFM estime que ce seuil est

« supérieur à 30 pour le Tchad et entre 20-29,9 pour les autres pays du bassin. Cette situation est susceptible de s'aggraver dans les années à venir, car les situations sécuritaire et économique ont atteint le seuil critique. La pauvreté étant très prononcée partout, les jeunes migrent vers l'Europe ou rejoignent les groupes armés, qui pillent, détruisent et sèment la désolation parmi les populations La forte dépendance des pays du bassin du lac Tchad à

⁶⁷⁰ Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.

⁶⁷¹ L'Indice de la Faim dans le Monde (IFM) constitue un outil statistique multidimensionnel qui permet de décrire l'état de la faim dans les différents pays.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

l'importation et l'indisponibilité des stocks nationaux des produits alimentaires augmente leur vulnérabilité à la crise alimentaire »⁶⁷².

En tout état de cause, les causes de l'insécurité alimentaire dans l'espace du Lac Tchad sont essentiellement liées à une production agricole insuffisante, à l'invasion des criquets migrateurs qui déciment les plantations, à la variabilité des précipitations et à l'instabilité politique et l'insécurité permanente qui accentuent les conditions de précarité des populations.

2- Les défis de sécurité sanitaire liés aux ressources hydriques du Lac Tchad

Les défis de sécurité sanitaire, en tant que composante de la notion de sécurité humaine, se posent dans l'espace du Lac Tchad en termes de maladies hydriques auxquelles sont confrontées les populations riveraines qui vivent aux abords et dans les îles du lac. Dans ce sens, ces maladies hydriques surviennent principalement lorsque

« les gens boivent de l'eau contaminée par des matières fécales humaines ou animales. Ces maladies comprennent le choléra, la typhoïde, la dysenterie et la diarrhée. Dans le bassin du lac Tchad, ces maladies sont très répandues et les maladies diarrhéiques sont la principale cause de mortalité infantile. Les enfants et les femmes enceintes sont les plus vulnérables aux infections d'origine hydrique causées par la consommation d'eau non potable »⁶⁷³.

De manière générale,

« les maladies transmises par des vecteurs liés à l'eau sont très courantes et incluent le paludisme, la fièvre jaune, la dengue, la filariose (dont l'éléphantiasis et l'onchocercose) et les trypanosomiases. En général, les vecteurs de transmission de ces maladies piquent et se reproduisent près des points d'eau. Ainsi, la femelle du moustique Anophèles, responsable de la transmission du paludisme, pond ses œufs à la surface d'eaux stagnantes. Les maladies véhiculées par l'eau, dont la bilharziose et la dracunculose, sont causées par des organismes aquatiques qui passent une partie de leur cycle de vie dans l'eau puis parasitent d'autres animaux. En 2015, le Tchad totalisait à lui seul 41% des cas de dracunculose recensés dans le monde. Cette maladie touche les populations vivant près d'eaux stagnantes et qui utilisent l'eau contaminée par la larve du ver parasite. Une autre catégorie de maladies liées à l'eau peut être due au manque d'hygiène résultant principalement d'une disponibilité limitée de l'eau. Ces maladies peuvent entraîner des infections. Ces maladies peuvent entraîner des infections de la peau, des yeux et des voies respiratoires ainsi que le typhus exanthématique. La saison des pluies est une période où le risque d'infection est plus élevé en raison de

⁶⁷² Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.

⁶⁷³ Idem

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

l'augmentation de la contamination fécale des sources d'eau et de la présence plus élevée d'eaux stagnantes. L'accès à des sources d'eau protégées et traitées, à un système d'assainissement sûr et à des moustiquaires ainsi que la mise en place de systèmes efficaces pour l'évacuation des eaux de pluie permettraient de réduire fortement la transmission des maladies liées à l'eau au sein de la population du bassin »⁶⁷⁴.

En tout état de cause, le manque d'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principales causes de l'insécurité sanitaire auxquelles sont confrontées les populations. En effet,

« il ressort qu'en milieu rural, 45% de la population seulement a accès à un point d'eau potable alors qu'en milieu urbain, c'est plus de 70% des habitants. Dans certaines zones reculées des campagnes, les enfants et les femmes doivent parcourir des kilomètres pour trouver de l'eau. Deux types de lieux d'aisance sont utilisés par les populations : en milieu rural, la majorité utilise la nature comme lieu d'aisance. En milieu urbain, seulement 30% de la population en moyenne utilise des installations sanitaires améliorées (toilettes, latrines, etc.). Le choix des lieux d'aisance constitue un facteur clé dans la prévention des maladies hydriques »⁶⁷⁵.

In fine, qu'ils soient d'ordre alimentaire ou d'ordre sanitaire, les deux aspects les plus visibles des défis de sécurité humaine dans l'espace du Lac Tchad confèrent aux ressources hydriques leur dimension stratégique en matière de sécurité.

Au demeurant, l'espace du Lac Tchad est confronté aux problèmes de stress et d'insécurité hydriques. En effet, dans un contexte exacerbé par les effets du réchauffement climatique⁶⁷⁶, de la désertification⁶⁷⁷ et de l'explosion démographique avec ses corollaires que sont la pauvreté, la malnutrition, les épidémies d'origine hydrique ainsi que l'insécurité transfrontalière, la gestion de l'eau pose de nombreux défis de sécuritaire. Le drame survenu le 31 mars 2019 à Wolordé dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, une localité située aux abords du Lac Tchad, au cours duquel cinq (05) enfants dont quatre (04) âgés de 4 à 8 ans issus d'une même famille ont perdu la vie après avoir parcouru près de 5 km à la recherche de l'eau potable lors de l'éboulement d'un terrain, illustre à suffisance l'insécurité humaine à laquelle les populations riveraines en quête d'eau sont exposées au quotidien.

⁶⁷⁴ Le rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, op.cit.

⁶⁷⁵ Idem

⁶⁷⁶ Voir notamment Nelson Lourenço et Carlos Russo Machado, « Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau », op.cit.

⁶⁷⁷ Annabelle Houdret. *Les conflits autour de l'eau au Maroc : origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour une transformation des conflits*, op.cit.

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Il était question dans ce dernier chapitre d'étudier le processus de « securitization » des sources et ressources hydriques comme stade suprême de la théâtralisation du cadre territorial du Lac Tchad. Ce processus apparaît dès lors comme une stratégie d'alliance des Etats riverains en vue de faire face aux menaces sécuritaires asymétriques qui sont devenues préoccupantes dans les confins territoriaux et lacustres de cet espace. Pour y parvenir, nous avons dans un premier temps étudié les fondements théoriques et les implications pratiques de l'élargissement de la notion de sécurité aux domaines des ressources hydriques. Il en est ressorti que le processus qui a conduit à la construction des enjeux de sécurité liés à l'eau s'est opéré à partir de la rupture épistémologique qui s'est produite dans les études de sécurité post guerre froide. En effet, voulant s'émanciper des approches positivistes de la sécurité qui considéraient l'Etat comme l'unique acteur de sécurité et les menaces militaires comme l'unique objet d'étude de la sécurité, les approches post-positivistes ont élargi la notion de sécurité aux acteurs autres que l'Etat⁶⁷⁸ et aux autres menaces sécuritaires non militaires⁶⁷⁹ comme objet de sécurité. Dans cette entreprise d'élargissement de la notion de sécurité, l'Ecole de Copenhague joue un rôle majeur de premier plan en élaborant notamment les concepts de « securitization » et de « complexe régional de sécurité ».

C'est ainsi que l'on a pu déterminer les fondements théoriques des enjeux de sécurité liés à l'eau dont les implications pratiques ont été la reconnaissance à l'international des liens entre l'eau, le changement climatique et la sécurité à travers le concept de « nexus ». Ce concept nous a permis de mettre en exergue les enjeux de sécurité sous-jacents à la gestion et à l'usage des ressources hydriques dans un contexte de réchauffement climatique dans l'espace du Lac Tchad.

Dès lors dans un second temps, nous avons montré que les ressources hydriques du Lac Tchad étaient intrinsèquement porteuses de défis de sécurité humaine dans un contexte marqué par l'expansion des menaces sécuritaires asymétriques. Dans cette logique, le contexte sécuritaire du Lac Tchad a été étudié en tant que complexe d'insécurités régionales qui se manifestent à travers le foisonnement des actes de grand banditisme et de criminalité transfrontalière exacerbée par l'insurrection terroriste de Boko Haram. L'avènement et l'expansion territoriale de ce dernier

⁶⁷⁸ A l'instar des individus, des groupes organisés tels que les mafia et les organisations terroristes, etc.

⁶⁷⁹ Il s'agit des menaces sécuritaires telles que les changements climatiques, les migrations et les maladies infectieuses de grande ampleur, etc.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

acteur, parce que menaçant de manière sévère et critique les intérêts vitaux des Etats riverains et la sécurité humaine des populations du Lac Tchad, ont imposé la conclusion d'une alliance stratégique qui s'est concrétisée via l'opérationnalisation de la FMM. Avec les îles et abords du Lac Tchad comme cible et théâtre des batailles asymétriques entre la FMM et le groupe terroriste Boko Haram, les sources et ressources hydriques sont devenues un enjeu de « securitization » dans cet espace.

Au demeurant, la vulnérabilité des sources et ressources hydriques du Lac Tchad face aux menaces sécuritaires asymétriques en cours a obligé les Etats riverains à mutualiser leurs forces pour assurer leur survie et celles des populations riveraines en proie aux défis de sécurité humaine en termes d'insécurité sanitaire et d'insécurité alimentaire.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

La compréhension des logiques et ressorts de restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités hydrohégémoniques dans un contexte de vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques a été au cœur de l'analyse de cette deuxième partie. Il était question de montrer qu'en fonction des intérêts stratégiques liés aux sources et ressources hydriques en jeu, les acteurs étatiques adoptaient un comportement différent : une posture de rivalités et de confrontations hégémoniques en l'absence de menaces sécuritaires ; une posture d'alliance stratégique et de mutualisation des forces face aux acteurs non-étatiques illégitimes qui menacent leurs intérêts vitaux en termes de sécurité et d'intégrité territoriale. Cette hypothèse de travail a également été vérifiée.

D'une part, nous avons montré que les espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad ont été transformés en un théâtre de rivalités hydrohégémoniques du fait de leur caractère stratégique corroboré par les enjeux liés aux ressources en eau, aux territoires et au potentiel pétrolier. Dans ce sens, à l'aune des différentes facettes des conflits internationaux liés à l'eau, nous avons vu que les ressources hydriques du Lac Tchad exacerbent les rivalités historiques des Etats riverains au sujet des conflits territoriaux et frontaliers. Dès lors, les sources et ressources hydriques cristallisent la structuration de la puissance dans l'espace du Lac Tchad. Le Nigéria, en tant que puissance structurelle de cet espace, manifeste sa domination à travers son influence diplomatique-stratégique tout en recourant à la force militaire. Pour contrebalancer les velléités impérialistes et expansionnistes du Nigéria, certains Etats comme le Cameroun et le Tchad ont développé des duopoles hydrosolidaire comme stratégie de préservation de leurs intérêts vitaux dans l'accès et le contrôle des sources et ressources hydriques du Lac Tchad. Ce jeu d'influence réciproque, régulièrement ponctué d'affrontements militaires, participe ainsi à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre de rivalités hydrohégémoniques.

D'autre part, face à l'avènement et la régionalisation du groupe terroriste Boko Haram aux abords et îles du Lac Tchad, en sus des actes de grand banditisme et de criminalité transfrontalière préexistants, les Etats riverains ont fait une trêve de leurs querelles hydrohégémoniques et ont conclu une alliance stratégique en vue de lutter contre cet acteur-non étatique illégitime qui menace leurs intérêts vitaux collectifs. Ce qui a permis d'apprécier comment les opérations militaires de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme dans les confins territoriaux et lacustres du Lac

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Tchad participant à la dynamique de « securitization » des sources et ressources hydriques. Cette dynamique de « securitization » est soutenue sur le plan théorique par les fondements épistémologiques de l'élargissement de la notion de sécurité aux ressources hydriques. Ce qui a permis d'établir les liens entre les ressources hydriques du Lac Tchad et la sécurité dans un contexte de réchauffement climatique. Ainsi, à travers l'insécurité alimentaire et l'insécurité sanitaire qu'elles charrient, nous avons démontré que les sources et ressources hydriques du Lac Tchad revêtent désormais des défis de sécurité humaine pour les populations riveraines.

En somme, la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre des rivalités hydrohégémoniques est le résultat de deux logiques en interaction : la concurrence des objectifs géopolitiques et géostratégiques définis par les Etats riverains au sujet de l'accès et du contrôle des sources et ressources hydriques d'une part ; la vulnérabilité de ces sources et ressources face aux acteurs non-étatiques illégitimes qui menacent sévèrement les intérêts vitaux des Etats riverains et des populations qui vivent aux abords et dans les îles du Lac Tchad. In fine, le processus de « securitization » des sources et ressources hydriques du Lac Tchad permet de souligner que la géopolitique de l'eau dans cet espace transcende la traditionnelle opposition théorique entre libéraux et réalistes selon laquelle l'eau est un facteur de coopération ou de conflit.

CONCLUSION GÉNÉRALE

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Tout au long de notre travail de recherche, notre objet d'étude a porté sur la problématique des configurations hydropolitiques de l'espace du Lac Tchad. Le choix de cet espace hydrologique se justifiait alors au moins à deux niveaux : d'une part, le Lac Tchad est un cours d'eau transfrontalier qui traverse et met en contact les espaces de souveraineté de plusieurs Etats qui ambitionnent d'améliorer ou de consolider leurs positions d'accès et de contrôle des ressources hydriques ; d'autre part, le Lac Tchad constitue la principale province hydrologique de la partie sahélo-saharienne de l'Afrique dont la vulnérabilité est exacerbée par le réchauffement climatique et les menaces sécuritaires asymétriques. Au regard de tous ces atouts stratégiques qui ont des incidences sur la dynamique hydropolitique de cet espace, nous avons jugé nécessaire de nous intéresser, dans une perspective analytique des géosciences politiques, à la géopolitique de l'eau au Lac Tchad.

Dans ce sens, nous avons pu nous démarquer des approches classiques consistant à traiter la problématique de l'hydropolitique sous l'angle de l'opposition entre réalistes et libéraux dont le débat théorique se pose en ces termes : l'eau, ressource rare et inégalement répartie, est-elle source de conflit ou de coopération entre les acteurs étatiques et non-étatiques ? Envisager la problématique des configurations hydropolitiques du Lac Tchad sous cet angle épistémologique et heuristique nous aurait sans doute conduit devant une impasse. En effet, les réponses apportées dans le cadre de cette problématique classique de l'hydropolitique n'offriraient que la possibilité de « *passer d'un déterminisme à un autre* »⁶⁸⁰. De plus, cette approche a péché par son caractère positiviste et mécaniste qui ne rendait pas suffisamment compte de la richesse et de la fécondité des problématiques de l'hydropolitique.

Dès lors, nous avons orienté notre questionnement sur l'hydropolitique du Lac Tchad autrement. En effet, la question que nous avons posée s'inscrit dans une approche épistémologique et heuristique qui transcende l'opposition entre réalistes et libéraux, étant entendu que chacune de ces principales approches théoriques « *saisit des aspects importants de la politique mondiale. Notre compréhension serait appauvrie si notre pensée se limitait à une seule d'entre elles* »⁶⁸¹. Il s'est

⁶⁸⁰ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

⁶⁸¹ Stephen Walt, « International Relations », 1998, p. 44, cité par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Théories des relations internationales*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

donc agi de ne pas limiter notre questionnement sur le fait de savoir si la gestion des ressources hydriques transfrontalières du Lac Tchad était intrinsèquement conflictuelle ou pacifique ; mais plutôt de comprendre comment celle-ci contribuait à la construction et la structuration des configurations hydropolitiques de l'espace du Lac Tchad en fonction des perceptions et représentations que se font les acteurs en présence de leurs enjeux et défis. D'où la reformulation suivante de la problématique qui a sous-tendu ce travail : *Comment, dans une perspective des géosciences politiques, l'espace du Lac Tchad est-il structuré et restructuré à la fois comme cadre, enjeu et théâtre d'opérations pour l'accès et le contrôle des sources et ressources hydriques?*

Cette question principale a suscité la formulation de deux questions secondaires :

- *Comment les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent-elles à la structuration de cet espace en un cadre et un enjeu hydropolitiques ?*
- *Comment la vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques, participe-t-elle à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques ?*

Dans l'optique d'apporter des réponses à toutes ces questions, nous avons élaboré des hypothèses de travail. Il s'est agi, tout au long de ce travail, de tester et de vérifier ces hypothèses en tant que réponses anticipées au questionnement de départ. Il convient à présent de procéder à leur évaluation.

- **Récapitulatif des résultats obtenus**

Après avoir soumis nos hypothèses de travail aux différents tests, nous sommes parvenu aux résultats suivants :

- 1- *Les sources et ressources hydriques du Lac Tchad participent à la structuration de cet espace en un cadre et en un enjeu hydropolitiques dans la mesure où celles-ci sont au centre des dynamiques de construction et de reconstruction territoriales ainsi que de gouvernance des Etats riverains.***

Tout au long de nos investigations, nous avons démontré que les sources et ressources hydriques traversaient et quadrillaient des espaces de souveraineté de divers Etats riverains. Ces

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

espaces de souveraineté formaient dès lors un cadre hydropolitique à partir des dynamiques multifonctionnelles transfrontalières que les sources et ressources hydriques contribuent à alimenter. Dès lors, face aux effets de la pression démographique, du réchauffement climatique et de la pollution environnementale, ces sources et ressources hydriques sont devenues un enjeu hydropolitique nécessitant la définition des normes de gestion durable et équitable, ainsi que l'intervention des institutions multilatérales et bilatérales de coopération.

Le travail a débouché sur une construction de l'espace du Lac Tchad en un cadre et un enjeu hydropolitiques. D'une part, nous avons procédé à la construction du cadre hydropolitique du Lac Tchad à partir de ses sources et ressources hydriques. Ce travail de cadrage s'est opéré à partir du repérage hydrographique et de la dynamique territoriale des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad. Nous avons notamment vu que, par leur caractère international et transfrontalier, les sources et ressources hydriques du Lac Tchad interconnectent des espaces territoriaux et lacustres d'au moins quatre Etats riverains des eaux de surface, qui appartiennent à diverses initiatives sous-régionales et régionales d'intégration sur le continent africain. Ainsi, les dynamiques multifonctionnelles transfrontalières qui s'opèrent à partir et tout autour des sources et ressources hydriques transfrontalières participent à une catégorisation et une spécialisation territoriales dans cet espace. Toutes choses qui font des sources et ressources hydriques du Lac Tchad des espaces de forte concentration démographique et de polarisation des activités socioéconomiques. D'où la pression qui s'exerce sur l'intégrité des ressources hydriques et péri-hydriques et la nécessité d'encadrer et de réguler la gestion du Lac Tchad.

D'autre part, du fait de leur caractère stratégique pour les populations et leurs activités, et afin de mieux les prévenir d'une probable disparition, les sources et ressources hydriques du Lac Tchad ont été envisagées comme un enjeu hydropolitique. En effet, ce travail de construction de l'enjeu hydropolitique des sources et ressources hydriques s'est opéré autour des logiques et des ressorts de la gouvernance du Lac Tchad. "Dans ce sens, nous avons démontré, dans une perspective de construction des représentations et perceptions du Lac Tchad à l'aune des problématiques environnementales internationales, que le Lac Tchad est un

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

enjeu vitalisé et réifié. Malgré les divergences d'interprétation qui en découlent quant aux causes et aux solutions, ce processus de vitalisation et de réification a abouti au constat de la vulnérabilité du Lac Tchad en tant qu'espace hydrologique et écologique en proie aux effets du réchauffement climatique. Ce qui a donc soulevé par voie de conséquence la question des enjeux normatifs et institutionnels de la gouvernance du Lac Tchad. A ce sujet, nous avons démontré, à partir des normes éthiques et coutumières internationales, que les règles de gestion définies par la CBLT, en tant qu'instance faitière de gestion coopérative des ressources en eau du lac, s'inscrivent dans l'architecture normative et réglementaire internationale en la matière. De ce fait, les instruments juridiques de la CBLT portaient en eux les insuffisances congénitales des conventions internationales dont ils s'inspirent et étaient donc par conséquent limités sur le plan, opérationnel dans la prévention des conflits d'usage des ressources hydriques du Lac Tchad. Ce qui justifie la rémanence et la survivance des logiques souverainistes comme modalité de gestion coopérative desdites ressources.

Au terme de cette analyse, il est apparu que notre hypothèse de départ a été vérifiée : les sources et ressources hydriques participent bel et bien à la structuration de l'espace du Lac Tchad en un cadre et un enjeu hydropolitiques dans la mesure où celles-ci sont au centre des dynamiques de construction et de reconstruction territoriales ainsi que de gouvernance institutionnelle des Etats riverains. Les espaces hydriques du Lac Tchad constituent à la fois un cadre et un enjeu hydropolitiques du fait des dynamiques transfrontalières qui interconnectent les différentes entités souveraines en structurant leurs liens relations d'interdépendance pour la gestion durable de cet écosystème vulnérable.

2- La vulnérabilité des sources et ressources hydriques face aux menaces sécuritaires asymétriques participe à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques dans la mesure où ce cadre apparaît comme le lieu d'expérimentation des stratégies tantôt de confrontation, tantôt d'alliance des acteurs étatiques en fonction de leurs intérêts vitaux en jeu.

La deuxième hypothèse que nous devons vérifier portait sur le processus de transformation de l'espace du Lac Tchad en un théâtre d'opérations des rivalités hégémoniques, suite aux menaces sécuritaires asymétriques qui accentuent la vulnérabilité des sources et ressources hydriques. En

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

effet, avec le constat de l'état de vulnérabilité du Lac Tchad sous les effets conjugués de la pression démographique et du réchauffement climatique, les espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad ont très vite été restructurés en un théâtre de conflictualités entre d'une part les acteurs étatiques entre eux, et d'autre part ces derniers contre les acteurs non-étatiques illégitimes. Il a donc été question d'étudier comment les différentes stratégies hégémoniques et contre hégémoniques développées par ces différents acteurs et groupes d'acteurs ont fait du Lac Tchad un espace de conflictualités et d'insécurité transfrontalière. Pour ce faire, nous avons vu que, selon la nature des intérêts vitaux en jeu, les acteurs étatiques formaient tantôt des stratégies de confrontation, tantôt des stratégies d'alliance face à un ennemi commun.

Dans le premier cas de figure, nous avons démontré que les Etats riverains avaient contribué à la dynamique de restructuration territoriale de l'espace du Lac Tchad en un théâtre de rivalités hydrohégémoniques. En effet, après avoir identifié, construit et inséré certains espaces hydriques et péri-hydriques dans leurs intérêts nationaux respectifs, les acteurs étatiques riverains du Lac Tchad se sont livrés à un jeu de rivalités de puissance pour améliorer ou préserver leurs positions avantageuses dans l'accès et le contrôle des sources et ressources hydriques. Dans cette logique, ils ont mis en œuvre des méthodes d'opérations de leurs prétentions hégémoniques. Ces méthodes intègrent successivement les moyens hydrodiplomatiques et le recours à la force militaire. Ainsi s'est construite une configuration hydrohégémonique du Lac Tchad autour de la puissance structurelle du Nigéria qui, en tant qu'Etat ayant les capacités économiques et militaires de gestion des ressources hydriques du lac, domine le champ hydropolitique du Lac Tchad. Toutefois, il a été également démontré que dans cette configuration, le Cameroun, à travers sa position riparienne avantageuse d'Etat d'amont du Logone, principal affluent du Lac Tchad, et le Tchad, du fait de sa forte dépendance aux ressources dudit lac, ont développé des stratégies contre-hégémoniques pour préserver leurs intérêts à travers la mise en place des duopoles hydrosolidaires à l'instar de l'Accord de Moundou. En tout état de cause, les tensions pour l'appropriation des sources et ressources hydriques du Lac Tchad apparaissent en dernier ressort comme un facteur de cristallisation et d'exacerbation de vieux contentieux territoriaux et frontaliers qui opposent les Etats riverains depuis leurs accessions respectives à l'indépendance.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Dans le second cas de figure, nous avons vu que les acteurs étatiques se sont engagés dans un processus de « securitization » des sources et ressources hydriques du Lac Tchad face aux acteurs non-étatiques illégitimes qui menacent leurs intérêts vitaux collectifs dans cet espace. En effet, historiquement reconnu comme une zone de prolifération des actes de grand banditisme et de criminalité transfrontalière alimentée par des acteurs non-étatiques illégitimes, l'espace du Lac Tchad s'est inscrit dans l'Agenda sécuritaire national des Etats riverains et international de la communauté africaine et internationale avec l'émergence et la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram. Le groupe Boko Haram, en se servant indifféremment des sources et ressources hydriques comme des zones de repli, de ravitaillement, a transformé l'espace du Lac Tchad en une cible de visées terroristes. Dès lors, répondant à l'appel lancé par le Président camerounais Paul Biya⁶⁸² qui estimait qu'à cette menace globale, il fallait une réponse globale, les Etats riverains du Lac Tchad associés au Benin dans le cadre de la FMM ont mis en œuvre des stratégies opérationnelles de lutte contre la menace terroriste de Boko Haram. Dès lors, parallèlement aux objectifs de défense de l'intégrité territoriale que visait initialement la riposte militaire de la FMM, il s'est avéré la nécessité impérieuse de sécuriser les confins territoriaux de cet espace lacustre qui se caractérise par la forte porosité des frontières nationales. Les sources et ressources hydriques du Lac Tchad apparaissent dès lors comme un nouveau théâtre de batailles asymétriques. Ce qui accentue et cristallise les défis de sécurité humaine intrinsèques aux ressources en eau qui se posaient déjà aux populations riveraines du Lac Tchad.

Au demeurant la deuxième hypothèse qui sous-tendait a également été vérifiée : la vulnérabilité des sources et ressources hydriques du Lac Tchad face aux menaces sécuritaires asymétriques participe effectivement à la restructuration du cadre territorial du Lac Tchad en un théâtre d'opérations hégémoniques où les acteurs étatiques sont tantôt en confrontation les uns contre les autres, tantôt forment une alliance contre les acteurs non-étatiques illégitimes considérés comme ennemi commun.

⁶⁸² Appel lancé lors d'un discours prononcé devant le Corps diplomatique accrédité à Yaoundé le 08 janvier 2015.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- *Interprétation des résultats obtenus*

A l'analyse, les résultats obtenus au terme de cette étude semblent largement corroborer les hypothèses de travail. A partir de ces résultats, nous pouvons tirer deux principaux enseignements relativement aux configurations hydropolitiques du Lac Tchad.

1- Les configurations hydropolitiques du Lac Tchad sont structurées par des espaces hydriques et péri-hydriques qui constituent un cadre territorial transfrontalier et un enjeu de gouvernance au centre des relations et interactions des Etats riverains.

Dans ce sens, nous convenons avec Frank Ebogo que « *l'hydropolitique n'est pas une discipline abstraite, sans emprise sur la pratique quotidienne des Etats et des sociétés en matière de gestion des ressources en eau. Elle est tout d'abord structurée par les espaces hydriques* »⁶⁸³. Nous avons vu dans notre étude que les sources et ressources hydriques autour desquelles ces espaces se structurent, constituent les pôles d'attraction des et de concentration des activités socioéconomiques et des dynamiques démographiques. De ce fait, elles revêtent un caractère stratégique à plus d'un titre. En effet, leur importance du point de vue biologique, hydrologique, écologique ou économique fait d'elles un enjeu vitalisé et réifié qui nourrit la concurrence entre les différents acteurs étatiques et non-étatiques pour leur contrôle. Dans cette logique, les représentations jouent en général un rôle très important dans les comportements par les différents groupes d'acteurs en présence.

2- Les configurations hydropolitiques du Lac Tchad sont restructurées par le jeu des acteurs étatiques et non-étatiques qui transforment les espaces hydriques et péri-hydriques, en proie aux menaces sécuritaires asymétriques, en un théâtre de rivalités et de confrontations hégémoniques.

Le second enseignement que nous avons pu tirer de cette étude porte sur la nature des batailles hégémoniques et les postures géopolitiques adoptées par les acteurs étatiques riverains sur l'échiquier hydrostratégique du Lac Tchad. Pour ce qui est de la nature des batailles hégémoniques,

⁶⁸³ Frank Ebogo, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun: collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, op.cit.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

nous avons montré dans ce travail qu'on en rencontrait deux sortes : les rivalités de puissance qui opposent les Etats pour l'accès et le contrôle des ressources hydriques d'une part ; ces rivalités font usage des moyens à la fois diplomatiques et militaires. Les batailles asymétriques qui opposent les Etats riverains aux acteurs non-étatiques illégitimes dont les actes de criminalité et de terrorisme affectent considérablement les intérêts vitaux des acteurs étatiques.

S'agissant des postures géopolitiques adoptées par les acteurs étatiques face aux menaces sécuritaires asymétriques, ceux-ci ont mis œuvre des stratégies d'alliance pour défendre l'intégrité territoriale de leurs territoires en proie aux offensives terroristes de Boko Haram. Ces stratégies d'alliance, du fait de l'émergence et de la régionalisation de la menace terroriste aux espaces hydriques du Lac Tchad, visent désormais à la « securitization » des sources et ressources hydriques dont la vulnérabilité pose des défis de sécurité humaine aux populations riveraines.

En tout état de cause, il ressort de cette étude que les configurations hydropolitiques du Lac Tchad peuvent s'apprécier, dans la perspective théorique des géosciences politiques, selon l'évolution des représentations et perceptions des intérêts vitaux des Etats riverains. La dynamique des représentations et perceptions qui en découle participe à la structuration et la restructuration de cet espace tantôt comme un cadre et un enjeu hydropolitiques, tantôt comme un théâtre de projections et de confrontations hydrostratégiques.

- *Les difficultés rencontrées*

De nombreuses difficultés ont émaillé la réalisation sereine de ce travail. Bien que plusieurs d'entre elles aient été surmontées, elles ont néanmoins, à des degrés divers, eu un impact sur la qualité des résultats auxquels nous sommes parvenu. Ces difficultés sont globalement de deux ordres :

- Les difficultés d'ordre sécuritaire : les espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad étant en proie à la menace terroriste de Boko Haram et aux phénomènes de grand banditisme et des coupeurs de route, il est apparu très risqué de pouvoir y faire un travail empirique de collectes des données sur le terrain. La collecte des données dans ce contexte s'est limité à la recherche documentaire et aux entretiens informels avec les chercheurs de l'Université de Maroua ;

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- Les difficultés liées à l'accès aux sources d'information : l'angle d'analyse de notre étude étant quasi originale et pionnière, il a été difficile d'avoir accès aux différentes sources d'information. Notre éloignement géographique vis-à-vis des sites et espaces territoriaux, objet de l'étude, n'a pas facilité la rencontre et les échanges avec les autres chercheurs et acteurs de la gestion des ressources en eau du Lac Tchad. De plus, l'insuffisance de données documentaires et de sources indépendantes, ainsi que le monnayage de l'information par certains interlocuteurs ont rendu difficile l'accès aux données.

Toutes choses qui ont rallongé les délais impartis pour la réalisation et le dépôt de cette étude.

INDEX ALPHABETIQUE

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

A

- absence de dommage, 133
- accaparement, 169, 267
- accès à l'eau, 4, 15, 127, 137, 138, 145, 211
- accords bilatéraux, 141, 150, 151, 153, 163, 333, 334
- accords internationaux, 10, 138
- acteurs étatiques, x, 3, 5, 6, 7, 11, 17, 24, 26, 28, 125, 150, 158, 161, 163, 187, 190, 258, 274, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 324
- acteurs géopolitiques, 20, 156, 163, 189, 335
- acteurs non-étatiques, x, 274, 275, 281, 282, 284
- acteurs politiques, 101, 121, 124, 170
- acteurs scientifiques, 101
- activités humaines, 16, 20, 63, 88, 222, 223
- activités industrielles, 25, 111
- activités socioéconomiques, 88, 279, 283
- actualité, 18, 30, 170, 321
- adaptation, 5, 12, 17, 24, 57, 97, 102, 104, 114, 124, 172, 239, 245, 317
- affluents, 42, 47, 49, 64, 132, 152, 186, 193, 196
- affrontements, 166, 167, 236, 243, 244, 274
- Afrique, vii, ix, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 41, 47, 72, 78, 89, 94, 98, 100, 103, 114, 115, 124, 133, 138, 141, 143, 144, 146, 148, 150, 151, 152, 166, 168, 171, 173, 179, 180, 188, 195, 200, 201, 226, 236, 237, 243, 248, 250, 251, 255, 256, 257, 259, 263, 265, 266, 277, 306, 307, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 326
- Afrique subsaharienne., 73
- agriculture, 79, 83, 84, 92, 103, 104, 105, 106, 107, 112, 118, 120, 176, 177, 230, 235
- Algérie*, 21, 60, 69, 70, 73
- alimentation, 42, 45, 47, 53, 55, 56, 104, 122, 136, 229, 230, 238, 266, 267, 327
- Allemagne*, 68, 265
- ambitions hégémoniques, 142
- aménagements, 63, 79, 85, 113, 151, 176, 177, 187, 201, 204, 205, 206
- aménagements hydrauliques, 151, 201
- appartenance institutionnelle, 72, 73
- approche Nexus, 229, 230
- appropriation, 3, 165, 189, 207, 281
- architecture normative, 127, 280, 333
- armes légères, 148, 238
- assainissement, 9, 15, 117, 140, 269, 327
- assèchement, 4, 13, 14, 17, 22, 24, 97, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 114, 115, 119, 124, 162, 170, 322
- Assemblée Générale des Nations Unies, 15, 127, 128
- assistance alimentaire, 253
- atténuation, 5, 239
- autorités traditionnelles locales, 180

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

B

bandes criminelles, 239

barrages, 54, 79, 164, 169, 170, 173, 174, 176, 177, 193,
196

barrières douanières et tarifaires, 180

bassin conventionnel, vi, 22, 25, 53, 55, 75, 83, 142, 152,
185, 193

bassin du Congo, v, 113, 121, 125, 170, 171

bassin du lac Tchad, iv, 11, 14, 22, 46, 49, 50, 57, 59, 61,
64, 65, 69, 70, 71, 72, 78, 80, 82, 88, 91, 92, 112, 113,
115, 116, 117, 118, 119, 126, 142, 144, 147, 148, 150,
151, 153, 170, 176, 177, 181, 184, 190, 193, 196, 197,
205, 244, 247, 248, 249, 259, 260, 263, 267, 268, 310,
321, 324, 326

bassins transfrontaliers, 134

batailles asymétriques, 158, 239, 240, 256, 257, 262, 264,
272, 282, 283, 337

batailles hégémoniques, 158, 198, 204, 207, 283, 336

Benin, 258, 259, 282

bilatéralisme, 141, 156

biodiversité, 8, 16, 100, 102, 104, 118, 123, 126, 138, 170,
223

Boko Haram, v, x, 5, 6, 24, 25, 72, 74, 82, 85, 86, 87, 88, 90,
91, 92, 97, 103, 106, 107, 112, 142, 143, 147, 148, 149,
150, 163, 170, 179, 180, 187, 188, 195, 196, 249, 250,
251, 252, 253, 255, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263,
264, 265, 266, 272, 274, 282, 284, 313, 316, 317, 322,
323, 324, 337

C

cadrage hydropolitique, 39

cadre, iv, x, 5, 8, 9, 10, 14, 15, 21, 22, 24, 27, 28, 34, 35, 36,
38, 39, 40, 41, 43, 73, 84, 90, 97, 101, 102, 103, 105,
121, 127, 133, 134, 138, 141, 142, 143, 149, 150, 151,
152, 154, 156, 158, 160, 161, 162, 164, 168, 172, 176,
188, 189, 191, 192, 194, 195, 197, 198, 199, 207, 215,
226, 231, 240, 249, 253, 256, 259, 263, 274, 275, 277,
278, 279, 280, 282, 283, 284, 326, 330, 333, 334, 337

cadre hydropolitique, 39, 158

cadre territorial, iv, 27, 28, 34, 90, 158, 160, 161, 162, 194,
195, 197, 198, 207, 274, 275, 278, 280, 282, 283, 334

calculs rationnels, 13, 15

Cameroun, viii, x, 3, 4, 6, 8, 11, 17, 21, 22, 24, 26, 29, 36,
41, 42, 47, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 60, 62, 64, 67, 69, 70,
72, 73, 80, 82, 83, 84, 86, 88, 91, 93, 94, 95, 117, 118,
120, 142, 143, 148, 149, 151, 152, 153, 158, 165, 171,
173, 174, 175, 176, 178, 180, 182, 184, 185, 186, 187,
188, 190, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202,
204, 205, 206, 207, 239, 244, 245, 246, 247, 248, 250,
251, 252, 253, 256, 257, 259, 260, 264, 269, 274, 281,
283, 307, 308, 309, 310, 311, 316, 317, 321

carrefour interrégional, 142

catégories, 66, 168

CBLT, vii, 11, 12, 22, 24, 25, 46, 48, 52, 70, 72, 73, 75, 76,
78, 80, 82, 83, 101, 103, 112, 116, 123, 124, 125, 126,
127, 132, 135, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149,
150, 151, 152, 154, 163, 164, 165, 171, 173, 189, 195,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 197, 199, 200, 204, 244, 245, 249, 250, 251, 258, 259,
263, 265, 266, 280, 315, 316, 317, 319, 326, 333
- CDI**, vii
- CEDEAO**, vii, 72, 143, 188, 243
- CEEAC**, vii
- CEMAC**, vii, 180, 188, 200, 201, 243, 316
- centres administratifs, 88
- champ d'opérations militaires, 264
- champ hydropolitique, 193, 194
- champs pétroliers**, 183, 186
- changements climatiques, 2, 4, 5, 11, 19, 97, 113, 114, 124,
174, 175, 210, 271, 319, 324
- Chari-Logone, iv, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 112, 120, 125,
156, 175, 330
- Chine*, 13, 137, 153, 314
- CIA, vii, 235
- cibles militaires., 263
- coalition internationale, 266
- coexistence pacifique, 147, 199, 265
- comités de vigilance, 258, 260, 261, 262
- commerçants, 23, 82, 95, 248, 251
- Commission du Bassin du Lac Tchad, 72, 199
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe,
vii, 133
- communauté, 54, 86, 101, 105, 124, 127, 129, 131, 137,
140, 151, 201, 217, 218, 220, 221, 222, 231, 255, 256,
266, 282
- communauté internationale, 101, 124, 129, 131, 137, 140,
221, 255
- communauté scientifique, 54, 105, 231, 266
- communautés riveraines, 141, 172, 204, 250, 255, 258, 260
- compétition, 4, 12, 17, 18, 19, 163, 169, 190, 210, 232, 234,
267
- complexe d'insécurité régionales, 240, 241, 242, 243, 250,
253, 255, 271, 337
- complexe de sécurité régionale, 240, 241
- comportement, 125, 207, 237, 274
- concurrences, 10, 26
- conditions de vie, 5, 9, 84, 106, 226, 253
- configurations, x, 6, 20, 21, 27, 277, 278, 282, 283, 284
- configurations géopolitiques, 6
- configurations hydropolitiques, x, 6, 20, 21, 27, 277, 278,
282, 283, 284
- confins territoriaux, 24, 94, 158, 183, 186, 245, 255, 262,
271, 274, 282
- conflictualité, x, 11, 202
- conflits, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 13, 17, 19, 22, 24, 25, 26,
41, 45, 46, 60, 62, 68, 69, 97, 110, 114, 120, 127, 134,
135, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 152, 164, 165,
166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 178, 183, 184,
186, 189, 192, 199, 203, 204, 205, 206, 207, 211, 212,
225, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242,
243, 244, 245, 249, 251, 255, 257, 264, 265, 266, 269,
274, 280, 307, 308, 309, 310, 314, 316, 320, 333, 334,
336, 337, 338
- conflits armés, 19, 135, 139, 140, 232, 239
- conflits d'usagers, 169, 170
- conflits d'usages, 169, 170

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- conflits hydriques, 4, 168, 199, 203, 204, 206, 212, 236
- conflits israélo-arabes, 8
- conflits latents, 167
- conflits manifestes, 167
- conflits transfrontaliers, 120, 152
- confrontation militaire, 161, 208
- connaissance scientifique, 215, 220
- conquête, x, 13, 18, 41, 135, 163, 207, 239, 320
- Conseil de Sécurité de l'ONU, 231
- construction, 13, 14, 21, 22, 28, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 54, 68, 70, 72, 93, 97, 100, 123, 125, 153, 156, 158, 164, 173, 174, 181, 182, 193, 194, 199, 200, 201, 202, 211, 213, 217, 225, 271, 278, 279, 280, 315, 330, 335, 336
- constructivisme, 31, 219, 220, 221, 321
- constructiviste, 14, 33, 100, 220, 319
- contamination, 117, 118, 268
- contrebande, 148, 179, 180, 195
- contre-offensive militaire, 263
- contrôle, x, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 33, 67, 87, 88, 110, 144, 161, 162, 163, 164, 168, 173, 178, 179, 181, 190, 192, 195, 198, 202, 203, 204, 207, 210, 215, 216, 226, 232, 233, 239, 242, 243, 248, 274, 275, 277, 278, 281, 283, 307, 335, 336, 337
- contrôles douaniers, 180
- Convention, vii, 8, 40, 102, 126, 133, 135, 136, 137, 138, 142, 144, 146, 147, 150, 151, 333
- Convention de Fort-Lamy, 135, 144, 150, 151
- Convention de RAMSAR, 138
- convoitises, 3, 10, 26, 165, 169, 239
- coopération, x, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 39, 86, 91, 103, 133, 136, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 150, 151, 153, 154, 163, 164, 174, 183, 184, 187, 188, 195, 198, 199, 200, 201, 210, 211, 221, 237, 265, 275, 277, 279, 308, 309, 310, 314, 319, 320, 326
- coopération bilatérale., 150
- coopération économique, 146
- coopération internationale, 9, 10, 141, 144, 164
- coopération translogonéenne, 200, 201
- corridors, 180
- corruption, 180
- coupeurs de route, 6, 23, 24, 244, 245, 248, 249, 262, 284, 309, 318
- cours d'eau internationaux, 8, 10, 11, 40, 127, 128, 131, 132, 135, 137, 139, 151, 167
- criminalité transfrontalière, 6, 147, 148, 163, 242, 243, 244, 245, 248, 249, 255, 257, 271, 274, 282, 310, 337
- crise, 5, 9, 14, 24, 79, 81, 94, 110, 111, 167, 195, 234, 235, 241, 242, 244, 267, 317
- crise alimentaire, 9, 267
- crise climatique, 24, 110
- cristallisation, 19, 183, 281
- croissance démographique, 82, 96, 189, 193, 202, 230, 234, 236, 254
- crues, 45, 49, 81, 84, 96, 106, 152, 172, 174
- cuvette nord, 64, 67, 80, 104, 106, 107, 108, 113, 119, 122
- cuvette sud, 21, 64, 65, 67, 72, 78, 79, 80, 106, 108, 112

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

D

- Darfour, 167, 235
- débat hydrohégémonique, 125
- défense, 12, 13, 15, 17, 18, 24, 221, 224, 225, 236, 237, 238, 239, 245, 258, 259, 260, 261, 282, 307, 309, 312, 320
- défis de sécurité, x, 26, 158, 239, 240, 255, 256, 264, 266, 268, 269, 271, 272, 275, 282, 284, 337, 338
- dégradation de l'environnement, 266
- désaccords, 19, 161, 164, 165, 166, 172, 233
- désécuritisation, 217
- désertification, 2, 4, 9, 13, 17, 22, 24, 25, 97, 105, 110, 114, 129, 138, 213, 234, 235, 236, 266, 269, 314, 327
- desseins hydrostratégiques, 163
- déterminisme géographique, 13, 15
- développement, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 16, 23, 24, 26, 41, 44, 51, 53, 55, 56, 74, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 110, 112, 113, 114, 122, 124, 127, 128, 131, 133, 137, 140, 142, 143, 144, 147, 148, 150, 152, 153, 154, 156, 162, 165, 167, 168, 170, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 188, 189, 196, 199, 205, 219, 225, 231, 233, 236, 237, 238, 242, 244, 245, 248, 251, 255, 256, 259, 265, 311, 317, 322, 323, 324, 326, 327, 331, 334
- développement durable, 7, 9, 10, 23, 101, 122, 128, 133, 137, 140, 154, 238, 255, 311, 322, 326, 327
- dialectique ambitions-menaces., 161
- diaspora, 200
- différend frontalier, 188, 200
- diplomatie, 18, 142, 154, 198, 201, 208, 258, 282
- discours, 18, 33, 102, 121, 122, 123, 124, 125, 170, 192, 214, 216, 217, 227, 228, 229, 232, 236, 282, 311, 333
- discours des politiques, 102
- disparition, 95, 97, 98, 107, 111, 113, 114, 115, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 154, 170, 255, 279, 319, 332
- disputes territoriales, 25
- distribution territoriale, vi, 184, 185, 335
- diversité d'interprétations, 111
- doctrine Harmon, 132, 136
- domination, 144, 174, 190, 193, 207, 274
- droit à l'eau, 140
- droit de l'eau, 131, 132, 134, 140
- droit international, 131, 133, 138, 139
- droits de préemption, 189
- droits humains, 15, 127, 138
- duopoles hydrosolidaire, 200, 201, 207, 274, 281, 335
- durabilité, 121, 124, 125, 130
- dynamique de construction, 34, 39
- dynamique démographique, 82, 83, 84, 331
- dynamique hydrodiplomatie, 154
- dynamiques, x, 5, 6, 7, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 36, 39, 40, 68, 77, 79, 85, 91, 95, 107, 120, 125, 156, 158, 167, 172, 178, 179, 223, 236, 241, 242, 243, 244, 251, 262, 278, 279, 280, 283, 332, 337
- dynamiques géopolitiques, 6
- dynamiques transfrontalières, 21, 91, 156, 178, 280

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

E

- eau, vii, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17,
18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 33, 36, 40, 41,
42, 45, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 62, 64, 65,
66, 67, 69, 72, 77, 78, 79, 81, 83, 84, 85, 86, 88, 92, 97,
98, 100, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 110, 111, 113,
114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125,
126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136,
137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147,
150, 151, 152, 153, 156, 158, 161, 162, 164, 165, 166,
167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177,
178, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206,
207, 210, 211, 212, 213, 219, 223, 225, 228, 229, 230,
231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 246, 247,
249, 255, 256, 257, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 271,
274, 275, 277, 280, 282, 283, 285, 307, 308, 309, 310,
311, 312, 313, 314, 316, 317, 318, 319, 320, 322, 323,
324, 325, 326, 327, 331, 332, 333, 334, 336
- eau courante, 42, 72
- eau potable, 3, 4, 5, 15, 25, 26, 111, 117, 130, 131, 137,
138, 140, 169, 234, 236, 269
- eau stagnante, 42
- eaux de surface., 6, 50
- eaux souterraines, 21, 40, 42, 45, 54, 60, 62, 63, 70, 133,
146, 156, 177
- échanges, iii, 25, 29, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 153, 179,
180, 181, 195, 248, 285, 323, 331
- échanges transfrontaliers, 179
- Ecole de Copenhague, 11, 13, 213, 221, 222, 223, 224, 226,
240, 271, 336
- école étatisiste, 33
- école géographique, 33
- écologique, 25, 36, 40, 50, 100, 104, 110, 154, 171, 172,
233, 280, 283, 315
- économies nationales, 180
- économique, 3, 4, 5, 23, 50, 82, 89, 91, 93, 94, 128, 132,
141, 143, 144, 145, 146, 147, 154, 168, 178, 179, 181,
188, 191, 192, 196, 200, 201, 210, 214, 223, 230, 236,
238, 243, 256, 259, 267, 283
- écosystèmes, 8, 12, 16, 20, 127, 131, 134, 138
- El Beid, 55
- élevage, 67, 81, 83, 84, 92, 106, 107, 112, 146, 177, 267
- éleveurs, 81, 95, 107, 131, 203, 249
- enjeu, x, 4, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 21, 22, 23, 24, 27, 30, 34,
35, 36, 37, 39, 83, 99, 100, 101, 102, 103, 128, 140, 141,
154, 156, 158, 164, 165, 166, 199, 203, 206, 210, 211,
213, 214, 219, 225, 227, 236, 237, 243, 248, 249, 255,
256, 272, 278, 279, 280, 283, 284, 309, 311, 320, 324,
325, 330, 332, 336, 337
- enjeu de gouvernance, 36, 156
- enjeu de sécurité, 13, 210, 213, 214, 219, 225, 227
- enjeu de survie, 103
- enjeux de puissance, x
- enjeux environnementaux internationaux, 102
- enjeux politico-institutionnels, 127, 141, 333
- enjeux stratégiques, x, 8, 13, 163, 164, 319, 334

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- entité géographique, 70
- entité politique*, 72, 73, 184
- environnement, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 81, 101, 102, 104, 105, 113, 116, 118, 121, 127, 128, 129, 137, 138, 139, 145, 167, 171, 210, 212, 224, 225, 227, 228, 231, 232, 235, 236, 245, 250, 255, 256, 265, 267, 305, 310, 314, 317, 320, 321, 323, 324
- épistémologique, 15, 32, 212, 214, 217, 219, 220, 221, 271, 277, 336
- Érythrée, 236
- espace, x, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 45, 54, 55, 56, 61, 64, 66, 68, 69, 70, 72, 75, 77, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 102, 103, 107, 110, 113, 115, 117, 120, 121, 124, 131, 153, 154, 156, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 172, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 207, 210, 234, 235, 239, 240, 241, 242, 243, 246, 249, 250, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 321, 331, 335, 337, 338
- espace lacustre, 6, 93, 115, 120, 124, 191, 192, 246, 249, 251, 282
- espace transfrontalier, x
- espaces agricoles, 79
- espaces agropastoraux, 79, 92, 331
- espaces halieutiques, 77, 79, 331
- espaces hydriques, x, 12, 18, 21, 24, 25, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 54, 65, 67, 95, 97, 107, 156, 157, 159, 161, 162, 164, 184, 200, 207, 245, 256, 257, 262, 274, 279, 280, 281, 283, 284, 313, 330, 331, 332, 334, 335
- espaces péri-hydriques, v, 41, 178, 179, 181, 182, 183, 334, 335
- espaces ruraux, 92, 95, 96, 117, 260
- espaces territoriaux, 18, 36, 40, 68, 80, 156, 161, 181, 204, 239, 253, 265, 267, 279, 285
- espaces territoriaux vitaux, 18
- espaces urbains, 87
- espaces vitaux, 14, 24
- espèces aquatiques, 118
- espèces d'oiseaux, 100
- Etats, vii, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 20, 23, 25, 26, 28, 33, 36, 39, 41, 50, 53, 60, 69, 70, 72, 73, 78, 85, 87, 93, 100, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 156, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 172, 173, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 216, 217, 221, 222, 223, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 246, 249, 250, 251, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 267, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 326, 335, 337
- Etats africains, 124

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Etats riverains, 4, 5, 6, 10, 12, 16, 17, 18, 20, 23, 26, 28, 36,
39, 60, 73, 78, 85, 87, 93, 100, 117, 119, 121, 123, 124,
126, 132, 141, 142, 147, 148, 149, 150, 153, 156, 161,
162, 163, 164, 165, 173, 178, 179, 180, 181, 183, 184,
185, 186, 187, 189, 190, 192, 193, 196, 198, 199, 203,
204, 205, 207, 208, 210, 211, 233, 239, 244, 246, 249,
250, 251, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264,
267, 271, 272, 274, 275, 278, 279, 280, 281, 282, 283,
284

éthiques, 23, 101, 129, 130, 131, 154, 280, 333

exacerbation, 5, 23, 134, 232, 255, 266, 281

expansion territoriale, 163, 272

expertise scientifique, 4, 101

exploitation, 3, 5, 7, 9, 12, 16, 26, 47, 60, 80, 94, 98, 106,
113, 114, 132, 133, 136, 143, 144, 145, 146, 151, 152,
163, 164, 165, 172, 173, 176, 181, 182, 183, 188, 189,
191, 192, 196, 211, 230, 240, 253, 312, 313

explosion démographique, 2, 6, 26, 129, 269

exutoire, 42, 46, 56, 64

F

facteur d'attractivité, 36, 85

faim, 267

FAO, vii, 62, 125, 152, 189, 253, 313, 325

fleuves, 16, 40, 42, 45, 50, 55, 64, 69, 77, 119, 122, 132,
133, 135, 153, 164, 172, 176, 177, 193, 196, 211, 309,
332

flux, 62, 88, 95, 105, 178, 179, 180, 181, 232, 243, 335

flux commerciaux, 88, 178, 179, 180, 181, 335

FMM, vii, 149, 259, 260, 261, 263, 264, 272, 282

force militaire étatique, 15

forces armées régulières, 246

formations sédimentaires, 54

fragilité, 111, 113, 123, 141, 236, 332

France, 11, 18, 134, 265, 308

frontières, 12, 17, 18, 23, 39, 68, 69, 94, 95, 119, 132, 134,
142, 148, 163, 164, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 200,
231, 242, 248, 254, 255, 260, 263, 265, 282, 323, 326

frontières nationales, 12, 39, 94, 282

G

géographie, 12, 22, 31, 32, 36, 39, 40, 77, 136, 245, 319,
322

géopolitique, x, 2, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19,
21, 22, 23, 24, 30, 31, 32, 33, 39, 40, 45, 103, 115, 126,
141, 161, 191, 192, 194, 203, 211, 256, 265, 275, 277,
306, 308, 309, 312, 313, 315, 316, 321, 322, 325, 327

géopolitique de l'eau, x, 4, 6, 10, 11, 12, 13, 16, 18, 19, 45,
103, 203, 211, 275, 277, 308, 312

géopolitique positiviste, 32

géopolitique pragmatiste, x, 31, 32, 33

géosciences politiques, x, 14, 22, 27, 40, 158, 277, 278, 284

géostratégiques, 7, 207, 275

gestion centralisée, 141

gestion communautaire, 141

Gestion concertée, 141

gestion coopérative, 10, 47, 134, 141, 146, 150, 151, 152,
156, 173, 188, 199, 280, 307, 312, 315, 316, 333

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- gestion des ressources, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 19,
22, 25, 29, 30, 47, 87, 103, 115, 124, 127, 129, 130, 131,
132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 143, 145,
147, 148, 150, 151, 152, 161, 163, 175, 186, 189, 190,
201, 208, 211, 265, 277, 281, 283, 285, 319, 327, 333
- gestion durable, 10, 36, 130, 151, 152, 154, 279, 280
- gestion équitable, 23, 100, 101, 150, 151, 333
- Gestion unilatérale et souverainiste, 141
- GIEC, viii, 97, 102, 112, 113, 114, 232
- GIRE**, viii, 230
- golfe de Guinée, 163, 181, 246, 315
- gouvernance, 4, 9, 10, 11, 16, 21, 23, 28, 29, 34, 36, 37, 98,
99, 100, 101, 102, 121, 123, 126, 127, 128, 129, 141,
142, 154, 156, 158, 199, 235, 236, 238, 244, 265, 278,
279, 280, 283, 309, 317, 327, 332, 333
- gouvernance de l'eau, 9
- grand banditisme, 6, 265, 271, 274, 282, 284
- Grande Bretagne*, 265
- groupe d'acteurs, 101, 121, 257
- groupe d'acteurs politiques, 121
- groupes ethniques, 96, 236
- groupes paramilitaires illégitimes*, 256
- guerre froide, 3, 8, 211, 212, 231, 241, 243, 271
- guerres, 4, 5, 12, 13, 14, 100, 187, 210, 241, 243, 244, 245,
265, 306, 308, 315, 319
- guerres de l'eau, 210
- hégémon, 162, 192, 202, 239, 326
- hégémonie, 161, 162, 187, 200, 202, 324
- hiérarchisation, 77, 87, 88, 191
- histoire, 16, 31, 33, 68, 85, 91, 100, 107, 142, 163, 167,
183, 197, 202, 203, 239, 244, 249, 260, 263, 321, 323,
324
- hydrodiplomatie, 17, 102, 154, 198, 199, 200, 202, 203,
207, 322, 335
- hydrodiplomatie multilatérale, 154
- hydrohégémonique., 18
- hydrologie, 34, 36, 42, 67, 136, 156
- hydrologique, 21, 36, 45, 46, 49, 50, 53, 55, 56, 57, 62, 64,
111, 113, 122, 156, 172, 177, 185, 193, 239, 277, 280,
283, 330, 331, 332
- hydropolitique, x, 10, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 34, 36,
38, 39, 40, 41, 55, 56, 69, 70, 72, 97, 122, 125, 156, 158,
167, 185, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 203, 204, 211,
236, 239, 257, 277, 278, 279, 281, 283, 307, 309, 311,
313, 315, 316, 330, 331, 335
- hydropuissance, 190, 191, 192, 193, 335
- hydrosolidarité, 102
- hydrostratégie, 8, 18, 36, 41, 42, 49, 54, 60, 62, 64, 67, 69,
72, 158, 176, 178, 186, 190, 193, 194, 196, 197, 200,
202, 204, 239, 246, 247, 256, 257, 283, 310
- hydrosystème, 47, 49, 50, 51, 53, 55, 64, 92, 102, 113, 152,
156, 175, 176, 211, 330, 331
- hygiène, 9, 117, 268, 269, 327

H

Hard power, 191

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

I

île de Darak, 187, 188, 200

îles, 24, 78, 82, 84, 120, 158, 179, 181, 187, 204, 206, 239, 243, 244, 246, 250, 253, 258, 262, 263, 264, 268, 272, 274, 275, 309

industries, 89, 98, 114, 116

inégale répartition, 98, 114

informations, 28, 62, 123, 262

infrastructures, 3, 4, 19, 92, 93, 94, 130, 139, 140, 146, 153, 193, 234, 235, 237, 331, 334

insécurité, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 19, 24, 25, 94, 124, 148, 149, 205, 233, 234, 237, 242, 243, 244, 246, 248, 249, 253, 254, 257, 259, 264, 266, 267, 269, 272, 275, 281

insécurité alimentaire, 205, 234, 253, 267, 272, 275

insécurité humaine, 257, 270

insécurité internationale, 11

insécurité sanitaire, 269, 272, 275

instabilité, 4, 148, 180, 234, 235, 236, 239, 268

Institut de Recherche pour le Développement, viii

institutionnalisation, 143, 164

instruments multilatéraux, 126

intangibilité des frontières,, 18

intégration régionale, 10, 47, 94, 141, 145, 146, 151, 152, 156, 173, 181, 182, 188, 307, 312, 315, 316

interdépendance, 5, 6, 20, 221, 229, 242, 280

intérêt national, 6, 8, 15, 16, 26, 173, 186, 237

intérêt stratégique, 6

interétatique, x, 170, 213, 216, 219, 221, 226, 237, 306

intérêts, x, 5, 11, 14, 20, 23, 26, 28, 77, 101, 127, 132, 135, 142, 145, 151, 158, 163, 165, 169, 172, 181, 189, 194, 201, 207, 208, 216, 220, 221, 237, 257, 258, 263, 264, 272, 274, 275, 280, 281, 282, 284, 320

intérêts économiques, 163, 259

intérêts nationaux, 5, 26, 142, 163, 216, 257, 258, 264, 281

intérêts vitaux, x, 23, 28, 158, 207, 208, 263, 272, 274, 275, 280, 281, 282, 284

international, 3, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19, 31, 39, 40, 41, 127, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 156, 162, 168, 169, 188, 191, 211, 212, 215, 216, 220, 222, 225, 228, 229, 232, 233, 235, 238, 240, 255, 271, 279, 282, 306, 308, 318, 319, 321, 326, 336

interprétativisme, 217, 218

intersubjectivité, 218, 220, 227

intervention, 22, 72, 146, 147, 158, 189, 198, 225, 249, 255, 263, 279

IRD, viii

irrigation, 25, 111, 112, 125, 129, 174, 176, 177, 187, 193, 196, 204, 230, 308

J

jeux, x, 11, 14, 17, 161, 163, 189, 197, 203, 240

K

Komadougou-Yobé, iv, 46, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 120, 156, 251, 330, 331

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

L

L'eau, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 26, 98, 115, 210, 308,
309, 313, 314, 315, 320, 322, 324, 325

l'insurrection terroriste, x, 5, 14, 86, 147, 148, 149, 242,
253, 255, 257, 265, 266, 272

l'intégrité territoriale, 18, 186, 187, 214, 258, 264, 282, 284

l'utilisation dommageable, 169

lac endoréique, 72

Lac Tchad, iv, v, vi, vii, x, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16,
17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33,
34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 50, 53, 54,
55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72,
73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88,
90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103,
104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126,
127, 128, 131, 132, 134, 135, 138, 141, 142, 143, 144,
145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156,
157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 170, 171, 172,
173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183,
184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206,
207, 208, 209, 210, 211, 227, 234, 235, 239, 240, 241,
242, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253,
254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264,
265, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 277, 278,
279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 307, 309, 310, 314,

315, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 330,

331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338

libérale, 33

libéralisme, 31

logiques coopératives, 154

Logone, vi, 47, 49, 50, 55, 64, 78, 84, 118, 119, 120, 122,

146, 151, 152, 153, 156, 173, 174, 175, 176, 181, 185,

188, 196, 197, 201, 202, 204, 205, 206, 227, 244, 245,

281, 312, 324

Lybie, 45, 69, 70, 73, 239

M

maillage territorial, 94

maladies hydriques, 2, 118, 255, 268, 269

Mali, 92, 236

malnutrition, 2, 267, 269

mares temporaires, 55, 64

Mauritanie, 233

mécanisme multilatéral, 12, 24, 25, 199, 204, 244, 245,

249, 265, 316

mécanismes bilatéraux, 10

médias, 4, 101, 125, 126, 170, 194

méditerranée, 73

menace terroriste, 26, 72, 250, 251, 253, 256, 258, 259,

260, 262, 263, 266, 282, 284, 337

menaces, 11, 13, 18, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 34, 113,

158, 161, 162, 167, 198, 209, 211, 212, 213, 214, 215,

216, 217, 222, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 233, 236,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

237, 238, 239, 241, 242, 254, 256, 266, 271, 272, 274,
277, 278, 280, 282, 283, 284, 336

menaces sécuritaires, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 34, 158,
209, 236, 239, 241, 242, 254, 266, 271, 272, 274, 277,
278, 280, 282, 283, 284

menaces sécuritaires asymétriques, 18, 21, 23, 27, 28, 34,
158, 266, 271, 272, 274, 277, 278, 280, 282, 283, 284

méthode holiste, 32

méthode interdisciplinaire, 31

migrants, 78, 82, 96, 106, 254

migration, 78, 105, 116, 186

migrations saisonnières, 83, 253

migratoire, 84, 96

milieux aquatiques, 113, 117

militaires, 18, 139, 148, 149, 168, 180, 192, 198, 202, 203,
205, 206, 207, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 224, 226,
235, 245, 246, 248, 249, 251, 258, 260, 262, 263, 264,
271, 274, 281, 283, 336

militarisation, 23, 198, 199, 202, 204, 207, 233, 234, 263,
335

mobilité, 78, 80, 81, 83, 85, 91, 96, 143, 156, 254, 324, 331

monnaie, 179, 180

monopole, 200, 243

Moundou, 57, 93, 151, 152, 153, 201, 281

mouvements migratoires, 83

Moyen-Orient, 3, 4, 8, 11, 140, 235, 236, 308, 313, 323

Multi-activités, vii, 95

Multifonctionnalité, vii, 95

multilatéralisme, 141

multiplicateur de menaces, 13, 22

N

nappes souterraines, 60, 168

NASA, viii, 98, 111, 113, 125, 327

Nations Unies, vii, viii, 9, 127, 131, 132, 133, 136, 210, 225,
253, 325

naturalisme, 215

Nexus, 211, 229, 230, 231, 234, 322, 336, 337

Niger, x, 10, 17, 21, 22, 41, 51, 53, 57, 60, 62, 69, 70, 72,
73, 78, 81, 82, 85, 87, 89, 92, 93, 106, 107, 117, 118,
142, 143, 149, 152, 171, 180, 181, 182, 183, 184, 185,
187, 195, 197, 199, 236, 244, 250, 251, 252, 254, 264,
309, 311

Nigéria, x, 17, 22, 24, 41, 51, 53, 55, 56, 57, 70, 72, 78, 82,
85, 86, 87, 92, 116, 117, 118, 142, 149, 152, 173, 174,
177, 179, 180, 181, 183, 185, 187, 188, 192, 193, 194,
195, 196, 197, 200, 204, 206, 207, 236, 250, 258, 264,
274, 281, 307, 309, 335

Nil, 45, 69, 73

Nollywood, 196

O

oasis, x, 104, 165

objectivité, 218

occupation illégale, 200, 204

oléoduc pétrolier, 182, 201

opération « Colère de Boma », 264

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

opérations hégémoniques, 21, 27, 28, 158, 278, 280, 282

opposition hydrohégémonique, 121

Oxford Research Group, 233

P

partenaires techniques et financiers, 189

pauvreté, 2, 4, 5, 232, 236, 267, 269

pavage, 39, 40, 41, 88, 91

pêche, 67, 77, 78, 82, 83, 92, 96, 104, 106, 107, 111, 112,

120, 151, 164, 174, 232

pêcheurs, 23, 78, 79, 95, 106, 107, 120, 123, 131, 187, 249

pénurie, 26, 86, 97, 114, 166, 169, 203, 210, 233, 234, 236

perceptions, x, 29, 103, 105, 110, 115, 154, 156, 219, 279,

284, 332

pétrole, 4, 5, 10, 54, 60, 93, 117, 180, 181, 182

peuplement, 78, 80, 84, 85, 92, 104, 105, 107, 324, 332

philosophie politique, 31

piraterie fluviale, 246, 248, 318

piraterie lacustre, v, 247

plaines inondables, iv, 42, 58, 60, 63, 64, 65, 77, 156, 176,

331

pluviométrie, 21, 56, 57, 63, 69, 104, 113, 118, 186, 266

PNUD, viii, 118, 225, 238, 256

poisson, 78, 94, 172, 186, 249

pôle attractif, 78

pôles, 22, 88, 89, 91, 95, 283

politique, iv, 2, 12, 14, 16, 18, 22, 24, 26, 31, 32, 36, 39, 40,

69, 72, 73, 74, 79, 91, 95, 124, 125, 134, 139, 141, 142,

143, 147, 148, 153, 154, 161, 162, 163, 172, 184, 190,

194, 195, 196, 197, 198, 203, 207, 210, 214, 220, 221,

223, 224, 225, 226, 227, 228, 237, 238, 239, 240, 243,

245, 248, 256, 257, 258, 268, 277, 306, 310, 314, 315,

316, 322, 333

politique étrangère, 22, 39

politique intérieure, 163, 259

pollution, 2, 6, 98, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 130,

133, 147, 169, 183, 279, 332

pont, 153, 249

populations, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 14, 15, 25, 39, 46, 50, 56, 61,

67, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 92, 95, 97, 100,

103, 104, 105, 106, 107, 111, 114, 115, 116, 117, 118,

125, 126, 127, 128, 139, 147, 152, 167, 169, 171, 172,

173, 179, 183, 184, 186, 187, 188, 193, 200, 203, 205,

207, 226, 230, 232, 233, 234, 238, 244, 250, 251, 253,

255, 257, 260, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 275,

279, 282, 284, 314, 327, 331

populations riveraines, 7, 46, 56, 61, 103, 104, 105, 115,

117, 125, 184, 186, 188, 193, 244, 251, 253, 264, 266,

268, 270, 272, 275, 282, 284

position militaire, 191, 192

position riparienne, 172, 191, 192, 193, 196, 197, 281

positions, x, 13, 14, 33, 41, 125, 163, 192, 197, 198, 200,

202, 239, 260, 277, 281

positivisme des sciences sociales, 214

postes frontaliers, 180

précarité hydrique, 193

précipitations, 26, 46, 50, 54, 55, 56, 57, 63, 115, 119, 156,

210, 234, 256, 268, 331

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- prélèvements hydriques, 177
- pression démographique, 19, 23, 84, 86, 92, 98, 114, 115,
154, 156, 170, 210, 255, 265, 279, 281
- principes coutumiers, 131, 132, 137
- processus de vitalisation, 100
- production halieutique, 77
- produits chimiques, 63, 118
- projet Transaqua, 73, 121
- puissance, 6, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 26, 121,
122, 123, 124, 125, 153, 156, 161, 162, 163, 175, 183,
190, 191, 193, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 207, 210,
212, 213, 217, 243, 257, 274, 281, 283, 305, 313, 315,
316, 333, 335
- puissance structurelle, 190, 193, 194, 195, 207, 274, 281
- puissances étrangères**, 153, 182
- ## Q
- qualité, 2, 4, 20, 56, 63, 81, 93, 98, 114, 115, 116, 118, 129,
130, 145, 164, 216, 232, 234, 284
- quantité, 20, 63, 118, 129, 164, 232, 249
- questions de défense et de sécurité, 13
- ## R
- Rapport Bruntland, 128
- rappports de force, 4, 6, 10, 163, 169, 240, 312
- raréfaction, 4, 26, 202, 234, 255, 265, 267
- rareté, 3, 12, 19, 86, 98, 114, 203, 210, 232, 233, 234, 236
- rationalisation, 154
- RCA, viii, 45, 47, 49, 50, 60, 69, 70, 73, 82, 142, 143, 193
- réalisme, 31
- réaliste, 33, 219, 228
- rebelles, 245, 249
- réchauffement climatique, x, 2, 6, 9, 12, 13, 14, 19, 23, 26,
34, 36, 73, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106,
107, 110, 114, 115, 121, 122, 123, 126, 129, 170, 172,
230, 239, 269, 271, 275, 277, 279, 280, 281, 332
- reconfiguration, 6, 33, 193, 194, 196, 238, 335
- régime normatif, 126
- régionalisation, 10, 26, 72, 181, 182, 223, 242, 250, 251,
253, 257, 258, 262, 266, 274, 282, 284, 315, 337
- règlementation, 154
- régression, 14, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 113, 162, 173,
186, 239, 255, 332
- régression de la surface des eaux, 14, 105
- régulation, 5, 83, 88, 95, 181
- réification, 100, 102, 126, 280, 332
- réifié, 14, 34, 36, 37, 99, 100, 101, 154, 156, 279, 283, 332
- relations commerciales, 83
- Relations Internationales, iii, viii, 7, 8, 17, 29, 162, 163, 196,
312, 314, 315
- rente, 5, 89, 95, 183
- repérage hydrographique, 41, 42, 279
- représailles, 204, 263
- représentations, x, 20, 23, 33, 54, 115, 121, 122, 123, 125,
126, 154, 156, 220, 279, 283, 284, 332, 333
- représentations territoriales, 23
- réseau hydrographique, 41, 95, 146

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- réseaux criminels, 23
- ressource naturelle, 2, 16
- ressources en eau., 3, 9, 17, 25, 84, 86, 126, 132, 133, 138, 144, 165, 190, 225, 230, 283, 326
- ressources halieutiques, 77, 78, 118, 150, 165, 187, 267
- ressources hydriques, x, 3, 6, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 47, 54, 57, 60, 67, 68, 69, 79, 81, 84, 86, 91, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 111, 113, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 139, 141, 142, 147, 150, 151, 153, 154, 156, 158, 161, 162, 164, 165, 166, 168, 170, 172, 173, 178, 189, 190, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 225, 227, 228, 230, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 249, 255, 258, 260, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338
- ressources matérielles et immatérielles, 121
- ressources stratégiques, x, 6, 14, 158, 161, 198, 200, 204, 239, 257
- restructuration, x, 4, 27, 28, 34, 158, 160, 161, 207, 274, 275, 278, 280, 281, 282, 284, 334
- rhétorique, 124
- risque, 4, 86, 113, 170, 199, 213, 219, 224, 236, 254, 268
- risques de conflits, 11, 166, 171, 172
- rivalité*, 14, 161
- rivalités, x, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 33, 34, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 183, 184, 186, 187, 190, 198, 207, 208, 210, 211, 212, 232, 236, 242, 274, 275, 280, 281, 283, 334, 335
- rivalités de puissance, 24, 163
- rivalités hégémoniques, 14, 18, 23, 25, 34, 158, 161, 186, 187, 207, 280
- rives, iv, 25, 53, 78, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 96, 104, 107, 109, 143, 163, 172, 181, 187, 243, 245, 251, 253, 262, 264
- riziculture, 173, 174, 176, 204, 205
- routes commerciales, 180
- ### S
- sahélo-saharien, 56, 86, 277
- saisonniers, 55, 67, 92, 107, 111, 172, 254
- santé, 2, 117, 118, 130, 145, 238
- scène internationale, 17, 102, 225, 257
- science, 8, 13, 31, 39, 77, 215, 220, 247, 310, 320, 324
- science politique, 8, 31, 247, 310
- sécheresse, 69, 73, 78, 84, 97, 103, 104, 106, 107, 125, 138, 176, 186, 189, 197, 204, 205, 213, 235, 265, 266
- sécurisation, 14, 18, 24, 143, 144, 147, 163, 212, 225, 226, 227, 232, 241, 257, 258, 259, 265, 323
- sécurisation des ressources, 163
- sécuritaire, 5, 13, 14, 15, 25, 148, 150, 163, 192, 195, 208, 210, 219, 220, 221, 227, 228, 229, 234, 236, 239, 253, 260, 267, 269, 271, 282, 284, 310
- sécurité, x, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 24, 26, 27, 30, 33, 34, 112, 116, 117, 139, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 166, 167, 176, 186, 188, 194, 195, 199, 204,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220,
221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231,
232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242,
244, 245, 249, 250, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260,
261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 271, 272, 274,
275, 306, 307, 310, 311, 312, 314, 316, 320, 321, 322,
323, 324, 325, 326, 336
- sécurité alimentaire, 9, 176, 210, 211, 219, 229, 230, 253,
255, 256, 266, 320, 322, 325, 338
- sécurité collective, 147, 148, 149, 221, 222, 257, 258, 259,
265
- sécurité durable*, 233
- sécurité environnementale, 12, 14, 212, 219, 223, 224,
225, 227, 232, 323
- sécurité humaine, 7, 12, 15, 26, 34, 158, 212, 217, 225,
237, 238, 239, 240, 255, 256, 264, 268, 269, 271, 272,
275, 282, 284, 307, 314, 337, 338
- sécurité hydrique, 6, 219, 253, 257, 322
- sécurité internationale, 14, 210, 220, 231
- sécurité nationale, 7, 15, 217, 221, 227, 229, 237, 240, 257,
258, 264
- sécurité sanitaire, 116, 117, 219, 256, 266, 268, 338
- sécurité sociétale, 13, 217
- sécuritisation, 217, 221
- securitization, 34, 159, 209, 225, 226, 227, 228, 237, 238,
271, 272, 275, 281, 284, 336
- sédimentation, 115, 116, 119, 120, 121, 332
- SEMRY, viii, 173, 174, 196, 205
- Sénégal, 92, 233
- sociologie, 6, 11, 31, 41, 308
- Soft power*, 191
- sommets internationaux, 101
- Soudan*, 60, 69, 70, 73, 153, 235
- Soudan du Sud, 235
- sources, x, 3, 6, 8, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26,
27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 45, 46,
49, 54, 55, 57, 60, 62, 64, 67, 68, 69, 72, 88, 97, 99, 102,
115, 116, 117, 153, 154, 156, 158, 161, 176, 178, 186,
189, 190, 193, 194, 196, 197, 200, 201, 202, 204, 207,
209, 239, 246, 247, 256, 257, 265, 268, 271, 272, 274,
275, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 310, 319, 330,
331, 332, 335, 336
- sources hydriques, 45, 46, 54, 55, 116, 204
- souveraineté, 6, 11, 12, 15, 68, 132, 137, 141, 143, 144,
147, 156, 166, 173, 183, 195, 205, 216, 223, 226, 257,
277, 278, 308
- souveraineté limitée, 132
- souveraineté pleine, 132
- stratégies, 7, 9, 13, 18, 20, 23, 28, 100, 158, 161, 162, 165,
176, 189, 194, 198, 208, 224, 229, 236, 243, 257, 258,
259, 260, 261, 262, 264, 280, 281, 282, 284, 322, 337
- stratégique, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 24, 26,
30, 33, 54, 100, 141, 156, 165, 169, 177, 178, 179, 194,
199, 200, 207, 211, 239, 257, 269, 272, 274, 279, 283,
309, 312, 313, 315, 326, 335
- stress hydrique, 4, 84, 97, 114, 169, 210, 227, 234, 254
- structuration, x, 4, 27, 34, 36, 68, 70, 77, 80, 158, 190, 201,
274, 278, 280, 284, 331

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- superficie, 21, 45, 47, 49, 51, 56, 60, 68, 70, 72, 75, 120, 122, 174, 177, 184, 185, 193, 266
- supranational, 21, 141
- surface, iv, 6, 14, 17, 21, 25, 39, 40, 42, 45, 46, 47, 50, 53, 54, 55, 57, 60, 62, 63, 67, 69, 70, 72, 73, 97, 104, 105, 110, 111, 112, 113, 115, 118, 122, 142, 146, 156, 162, 163, 165, 176, 177, 183, 185, 186, 250, 266, 268, 279, 330, 331
- système, iv, 6, 9, 14, 16, 20, 21, 22, 40, 46, 47, 49, 50, 51, 53, 77, 78, 81, 88, 90, 91, 92, 95, 111, 113, 120, 122, 131, 162, 170, 181, 190, 193, 194, 196, 197, 211, 215, 216, 220, 222, 238, 240, 241, 242, 243, 269, 330, 331, 332, 335
- système d'activités, 88, 91, 92
- Système d'alliances, 163
- système économique régional, 181
- système hydrographique, iv, 46, 47, 50, 51, 53, 330
- système international, 162, 217
- système spatial, 20, 21, 23, 194
- systèmes aquifères, iv, 54, 58, 60, 61, 331
- 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 135, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 162, 163, 165, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 227, 236, 239, 240, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 306, 307, 309, 311, 312, 315, 316, 319, 322, 323, 324, 326, 333
- tensions, 3, 4, 8, 10, 19, 20, 22, 25, 26, 98, 114, 144, 169, 174, 187, 203, 204, 210, 211, 225, 232, 233, 235, 237, 242, 244, 255, 281, 312
- territoire, 6, 12, 17, 18, 32, 39, 68, 84, 106, 110, 120, 132, 136, 141, 142, 145, 166, 183, 184, 185, 188, 221, 231, 238, 242, 243, 245, 264, 318
- territoires hydriques et péri-hydriques, 77, 202, 203, 336
- territoires infraétatiques, 39
- territoires multiscalaires, 40
- territoires supraétatiques, 39
- territoires transétatiques, 39
- théâtre, x, 14, 17, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 34, 39, 94, 157, 158, 160, 161, 162, 198, 202, 203, 207, 239, 248, 256, 257, 272, 274, 275, 278, 280, 281, 282, 283, 284, 334, 336, 337
- théâtre des opérations*, 161
- traités internationaux, 164
- transfert des eaux, v, 121, 171, 266

T

taux de croissance, 82, 96

Tchad, x, 3, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114,

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

transformation, 2, 12, 14, 21, 23, 34, 70, 107, 144, 147,
157, 183, 229, 230, 241, 256, 257, 262, 269, 280, 310,
317, 324, 334, 337

transfrontaliers, x, 9, 10, 11, 24, 25, 40, 41, 43, 45, 46, 54,
60, 62, 68, 69, 88, 92, 94, 120, 126, 127, 130, 133, 134,
141, 147, 152, 164, 165, 168, 179, 180, 191, 195, 309,
310, 331, 335

transport, 78, 92, 93, 94, 120, 180, 331

triangulation, 28, 30, 31

triangulation interdisciplinaire, 30

U

UMA, ix, 73

Union Africaine, 124, 222, 223

urbanisation, 6, 26, 87, 94

V

variabilité, 22, 42, 56, 69, 79, 83, 96, 97, 98, 113, 114, 115,
123, 174, 175, 268, 312, 324

variations climatiques, 79

villages riverains, 120

violence, 19, 24, 167, 203, 233, 234, 238, 243, 245, 252,
265

visées impérialistes, 201

vision alarmiste, 13

vitalisation, 100, 102, 126, 280, 332

vitalisé, 14, 34, 36, 37, 99, 101, 154, 156, 279, 283, 332

volonté de puissance, 124

volume d'eau, 62, 172, 174

vulnérabilité, x, 6, 14, 15, 21, 23, 26, 27, 28, 34, 84, 98,

100, 126, 141, 158, 170, 239, 240, 255, 260, 264, 267,
272, 274, 275, 277, 278, 280, 282, 284, 337, 338

vulnérabilité des sources et ressources hydriques, x, 23

Z

zone de libre-échange, 179

zones humides, iv, 42, 44, 64, 72, 92, 94, 138, 234

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- OUVRAGES

A- Ouvrages généraux

- 1- ARNOULD Paul, SIMON Laurent, *Géographie de l'environnement*, Paris, Belin, 2007, 303 p.
- 1- BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Fayard, Paris, 2004
- 2- BALZACQ Thierry, RAMEL Frédéric (sous la direction de), *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2013, 1228 p.
- 3- BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 5^{ème} édition, 2015, 717 p.
- 4- BUZAN Barry, *People, States and Fear*, 1983
- 5- BUZAN Barry, WAEVER Ole, DE WILDE Jaap, *Security – A New Framework for Analysis*, Boulder/London, Lynne Rienner, 1998.
- 6- CABANIS André et al, *Méthodologie de la recherche en droit international, géopolitique et relations internationales*, AUF, 2010
- 7- DAILLIER Patrick et al, *Droit international public*, Paris, L.G.D.J. lextenso éditions, 8^{ème} édition, 2009, 1709 p.
- 8- DAVID Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2006, 463 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 9- DAVID Charles-Philippe, ROCHE Jean-Jacques, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, 160 p.
- 10- DEBOS Marielle, *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*. Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 2013, 246 p.
- 11- DUSSOUY Gérard, *Les théories de l'interétatique, Traité des relations internationales*, Tome II, Paris, l'Harmattan, 2011.
- 12- DUSSOUY Gérard, *Quelle géopolitique au XXIème siècle ?* Paris, Les Éditions Complexe, Collection Théorie politique, 2001.
- 13- EWANGUE Jean Lucien (sous la direction de), *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*, Paris, l'Harmattan, 2009, 426 p.
- 14- LASSERRE Frédéric, GONON, Emmanuel, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2008, 347 p.
- 15- JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 2020.
- 16- MORGENTHAU Hans, *Politics Among Nations*, 1947, New York, Mac Graw Hill, 6è éd., 1993
- 17- NTUDA EBODE Joseph Vincent (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : Quelques leçons pour l'intégration régionale*, CREPS-FES, Yaoundé, Editions Clé, 2011, 184 p.
- 18- NTUDA EBODE Joseph Vincent (sous la direction de), *Terrorisme et piraterie : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, CREPS-FES, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2010, 241 p.
- 19- NYE Joseph, *Le leadership américain*, traduction française, Nancy, PU de Nancy, 1992.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 20- RANDRIAMIAMPIANINA Mialisoa, *Sécurité et défense : nouveaux défis, nouveaux acteurs*, FES, Antananarivo, 2009, 40 p.
- 21- RIOUX Jean-François (sous la direction de), *La sécurité humaine, une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- 22- ROMM, J.J., *Defining National Security : the Non- Military Aspects*. Council on Foreign Relations, PEW Project on America's Task in a Changed World, New York, Council on Foreign Relations Press, 1993
- 23- RUBIN Barnett, ARMSTRONG Andrea, NTEGEYE Gloria R., eds., *Regional Conflict Formation in the Great Lakes Region of Africa: Structure, Dynamics and Challenges for Policy*, New York: Center on International Cooperation, 2001
- 24- SAÏBOU Issa (sous la direction de) *Les musulmans, l'école et l'Etat dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2016, 254 p.
- 25- SAÏBOU Issa, *Ethnicité, Frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigéria et du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2012, 158 p.

B- Ouvrages spécialisés sur l'hydropolitique

- 1- BERTONCIN Marina, PASE Andrea, *Autour du lac Tchad : enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau*. Paris, l'Harmattan, 2012, 354 p.
- 2- CHELLANEY Brahma, *Water, peace, and war: confronting the global water crisis*. Lanham (Md.), Rowman & Littlefield, 2013. 400 p.
- 3- CUQ Marie, *L'eau en droit international : convergences et divergences dans les approches juridiques*. Bruxelles, Larcier, 2013, 148 p
- 4- DROBENKO Bernard, *L'essentiel du droit de l'eau*. 2e éd. Paris, Gualino-Lextenso, 2013. 151 p.
- 5- EBOGO Frank, *La géopolitique de l'eau au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015, 466 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 6- GALLAND Franck (sous la direction de), *Eau & conflictualités*. Paris, Choiseul, 2012. 121 p.
- 7- GEMENNE François, *Géopolitique du changement climatique*, Paris, Armand Colin, 2009, 255 p.
- 8- HOEDEMAN Olivier, KISHIMOTO Satoko (sous la direction de), *L'eau, un bien public : alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. Paris, C.-L. Mayer, 2010. 322 p.
- 9- JOZAN Raphael, *Les débordements de la mer d'Aral : une sociologie de la guerre de l'eau*. Paris, Presses universitaires de France, "Le Monde", 2012. 210 p.
- 10- KHAROUF-GAUDIG Rana, *Le droit international de l'eau douce au Moyen-Orient : entre souveraineté et coopération*. Bruxelles, Bruylant, 2012. XXV-466 p.
- 11- LASSERRE Frédéric, *Écologie, irrigation, diplomatie, comment éviter les guerres de l'eau : l'eau au cœur des conflits du XXIe siècle*. Paris, Éd. Delavilla, 2009. 261 p.
- 12- LASSERRE Frédéric, DESCROIX Luc, *Eaux et Territoires : Tension, coopérations et géopolitique de l'eau*. Collection Géographie contemporaine, 3eme édition, PUQ, Montréal, 2011, 491p.
- 13- LASSERRE Frédéric et GONON Emmanuel, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2008, 347 p.
- 14- MOKUINEMA BOMFIE Edmond, *Géopolitique de l'eau et gouvernance en province orientale. République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012
- 15- OLIVRY Jean-Claude et al, *Hydrologie du lac Tchad*, Paris, ORSTOM, 1996, 267 p.
- 16- RAISON Jean-Pierre, MAGRIN Géraud (sous la direction de), *Des fleuves entre conflits et compromis : essais d'hydropolitique africaine*. Paris, Karthala, 2009, 299 p.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 17- SAINT-PROT Charles et TIBI Zeina el (sous la direction de), *L'eau, nouvel enjeu géopolitique*. Paris, Observatoire d'études géopolitiques, 2005. 158 p.
- 18- SAÏBOU Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, 276 p.
- 19- SIRONNEAU Jacques, *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, Paris, Economica, 1996, 111 p.

II-TRAVAUX ACADEMIQUES

A- Travaux de Master/Maitrise

- 1- DOURYANG DOMGA Michel, *La défense militaire des îles camerounaises du Lac Tchad*, mémoire du CREPS, Septembre 2010, 68 p.
- 2- MENDANA MBATAMA Patricia Carine, *Le Nigéria et ses voisins (Cameroun, Niger, Tchad) face à la menace BOKO HARAM*, mémoire du CREPS, Année académique 2010-2011, 78 p.
- 3- POME Eloi, *Du conflit potentiel au potentiel de coopération : Vers une gouvernance adaptée aux enjeux de la gestion partagée des aquifères transfrontaliers. L'exemple du Système Aquifère du Sahara Septentrional*, Mémoire de Master Recherche, IEP de Toulouse, Année universitaire 2009-2010, 120 p.
- 4- POMERLEAU Joëlle, *Changements climatiques et sécurité en Afrique*, Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de l'obtention du grade de maitre en environnement, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, Novembre 2009, 83 p
- 5- SUYRU Vernuy Eric, *La coopération sécuritaire face au défi de la criminalité transfrontalière dans le Golfe de Guinée : état des lieux et esquisses de solution*, Mémoire de Master II, IRIC, Année académique 2012-2013, 113 p.

B- Travaux de Thèse de doctorat

- 1- EBOGO Frank, *Hydropolitique et hydrostratégie du Cameroun : collisions et collusions des trajectoires dans la gestion des sources et ressources en eau*, Université de Yaoundé II-Soa, thèse de doctorat PhD en science politique, Juin 2013
- 2- HOUDRET Annabelle. *Les conflits autour de l'eau au Maroc : origines sociopolitiques et écologiques et perspectives pour une transformation des conflits*. Résumé de la Thèse de Doctorat en Science politique. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis ; Université Duisburg-Essen, 2008. Français. Disponible sur le site <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00409020>
- 3- SAMBO Armel, *Les cours d'eau transfrontaliers du bassin du lac Tchad : accès, gestion et conflits (XIXe et XXe siècles)*. Thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2010
- 4- Armel Sambo, *Eau et conflits intercommunautaires transfrontaliers dans le bassin du Lac Tchad*, Université de Ngaoundéré, Projet de thèse de doctorat, CODESRIA, 2008.

C- Notes de cours magistraux

- 1- BORDES Claire, *Cours de Géopolitique de l'eau*, Ecole Centrale de Paris, Mars 2014, 29 p.
- 2- DELCOURT Barbara, *Théories de la sécurité*, cours obligatoire en 2^{ème} cycle de sciences politiques, orientation relations internationales, ULB, année académique 2006-2007.

III- ARTICLES ET COMMUNICATIONS

SCIENTIFIQUES

A- Articles

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 1- ABDOURAMAN Halirou, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », In *la revue frontière et logique de passage*, n° 72, 2009
- 2- AHIDJO Paul, « Insécurité et criminalité étrangère à Maroua (Cameroun) », in *Public administration and regional studies*, 2nd year, N°1-2009, Galati University Press, pp. 49-58
- 3- ALLOUCHE Jeremy, DAOUDY Marwa, « l'hydropolitique et les relations internationales », in *Dynamiques internationales*, Numéro 2, janvier 2010.
- 4- APOSTOLIDIS Thémis, « Représentations Sociales et Triangulation : Une Application en Psychologie Sociale de la Santé », in *Psicologia: Teoria e Pesquisa*, Mai-Ago 2006, Vol. 22 N° 2, pp. 211-22
- 5- AWAISS Aboubakar, « L'Initiative Bassin du Niger (IBN) : développement durable et gestion intégrée d'un grand fleuve », *Afrique contemporaine* 2003/2 (n° 206), pp. 179-203.
- 6- BALLOUCHE Aziz, TAIBI Aude Nuscia « Le « dessèchement » de l'Afrique sahélienne : un leitmotiv du discours d'expert revisité », *Autrepart* 2013/2 (N° 65), pp. 47-66.
- 7- BALZACQ Thierry, « Les études de sécurité », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (sous la direction de.), *Traité de relations internationales*, Paris, Les Presses de Science Po, 2013, pp. 685-715
- 8- BARAH Mikail, « l'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue Internationale et Stratégique*, Armand Colin, 2005/4 N°60, pp. 139-148
- 9- BATTISTELLA Dario, « Les théories des relations internationales aujourd'hui », in CHARILLON Frédéric (sous la direction de), *Relations Internationales*, Les notices, Paris, 2006,
- 10- BEN MAID Atika, *La sécurité liée à l'eau : gestion des risques et arbitrages*, CGDD, Décembre 2013, 44 p.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 11- BERTHELOT Pierre, « Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient ». *Questions internationales*, janvier-février 2012, n° 53, pp. 94-100
- 12- BLANC Pierre, « L'eau : un bien précieux, des enjeux multiples », *Confluences Méditerranée* 2006/3 (N°58), pp. 9-19.
- 13- BLANCHON David, « La question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydropolitiques », in *Géopolitique*, n°107, octobre 2009.
- 14- BOUIMON Tchago, « les défis d'une exploitation équitable des eaux du lac Tchad et du fleuve Logone », in NTUDA EBODE Joseph-Vincent (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, FES-CREPS, Yaoundé, 2011, pp. 27-46
- 15- CHARILLON Frédéric, « Les nouveaux enjeux de la réflexion stratégique et de défense », in *Nouveaux enjeux géopolitiques*, ENA hors les murs, Mars 2010, N°399
- 16- COE Michael T., FOLEY Jonathan A., « Human and natural impacts on the water resources of the Lake Chad basin », *Journal of geophysical research*, february 2001.
- 17- DALBY S., "Contesting an Essential Concept : Reading the Dilemmas in Contemporary Security Discourse", in *Critical Security Studies: Concepts and Cases* (Krause. K. and Williams, M.C., eds., University of Minnesota Press, Minneapolis, 1997
- 18- DESCROIX Luc, LASSERRE Frédéric « Or bleu et grands ensembles économiques : une redéfinition en cours des rapports de force interétatiques ? », *Revue internationale et stratégique*, Paris, Armand Colin, 2007/2 (N°66), pp. 93-104.
- 19- DIENG Mbaye, « L'eau en Afrique, les paradoxes d'une ressource très convoitée », Janvier 2011, disponible sur le site www.leadinafrica.org
- 20- DREYFUS François-Georges, « Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient » in DREYFUS François-Georges (sous la direction de), *La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »*, Février 2009, pp. 191-196

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 21- DI LIDDO Marco, 'Food insecurity and resource uncertainty as a conflict trigger in the Lake Chad Basin : the case of Boko Haram'', in DI LIDDO Marco, MARINONE Lorenzo (eds), *Food and security : the role of natural resource exploitation and management in jihadist quest for social legitimation*, FAO and CeSI, July 2019, pp. 31-38
- 22- DUSSOUY Gérard, « Vers une géopolitique systémique. », *Revue internationale et stratégique*, Paris, Armand Colin, 2002 (N°47), pp.53-66
- 23- EBOGO Frank, « Structuration et redistribution de la puissance dans la nouvelle dynamique hydropolitique de l'intégration en Afrique », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, Université de Yaoundé II
- 24- EBOGO Frank, « Reconquête des espaces hydriques continentaux en Afrique de l'ouest : entre partage des eaux et volonté souverainiste », in *Diplomatie*, Numéro 46, Septembre-Octobre 2010
- 25- EBOGO Frank, « L'eau en Afrique de l'ouest : entre guerre improbable et paix précaire », in *Jeune Afrique Economie*, Numéro 386, Février-mars 2012
- 26- ELHANCE Arun, "hydropolitics is the systematic study of interstate conflict and cooperation over transboundary water resources" in « Conflict and cooperation over water in the Aral Sea Basin », in *Studies in conflict and terrorism*, April-June 1997
- 27- GALLAND Franck, « L'eau : un problème stratégique pour le nord du Chili », *Géoéconomie* 2009/2 (n° 49), pp. 95-102.
- 28- GALLAND Franck, « L'importance stratégique de l'eau », *Géoéconomie* 2009/3 (n° 50), pp. 101-110.
- 29- GALLAND Franck, « Eau et environnement : quels enjeux de sécurité pour le continent africain ? », *Géoéconomie* 2012/1 (n° 60), pp. 39-48.
- 30- HANNE Isabelle, « l'hydro-diplomatie est « une politique d'anticipation » », 13 janvier 2017

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 31- HEIM Alexandre, « La Chine, son eau et ses voisins », *IRIS*, Mai 2010, 33 p.
- 32- HELLENDORF Bruno, « L'eau, les conflits et la coopération. Gestion de l'eau en Afrique de l'ouest : risques et opportunités », *Note d'analyse GRIP*, 08 février 2013, 18 p.
- 33- HOMER-DIXON Thomas, « On the threshold: environmental changes as cause of acute conflict », *International Security*, 16 (2), 1991, pp. 76-116
- 34- HOMER-DIXON Thomas, « Environmental scarcities and violent conflict: evidence from cases », *International Security*, 19 (1), 1994, pp. 5-40
- 35- HOUDEINGAR David, « L'accès à l'eau des populations du Bassin du Lac Tchad », in COLLART DUTILLEUL François, *Penser une démocratie alimentaire* (vol. I), Inida (Costa Rica), 2013, pp.133-140
- 36- HUYSMANS Jef, "Security! What do you mean? From Concept to Thick Signifier", *European Journal of International Relations*, vol. 4, n°2, 1998, pp. 226-255.
- 37- KOGEJ Jean, « L'Europe bleue : le PCP », in Jean KOGEJ et Jean-François MALTERRE (sous la direction de), *L'Europe*. Paris, Bréal, 2010.
- 38- KRAUSE Keith, « Une approche critique de la sécurité humaine » in Jean-François Rioux, *La sécurité humaine, une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 73-98
- 39- LACHKAR Michel, « Le Lac Tchad : une réserve d'eau douce menacée par la désertification », article non référencé
- 40- LAROCHE Josépha, « Economie politique Internationale », in BALZACQ Thierry, RAMEL Frédéric, *Traité de Relations Internationales* Paris, Les Presses de Science Po, 2013, pp. 631-659
- 41- LASSERRE Frédéric, « La géopolitique », in BALZACQ Thierry, RAMEL Frédéric, *Traité de Relations Internationales* Paris, Les Presses de Science Po, 2013, pp. 747-780

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 42- LELANDAIS Gulçin Erdi, « L'hydropolitique de la Turquie comme instrument stratégique dans sa politique de puissance régionale », in *Dynamiques Internationales*, Numéro 2, Janvier 2010
- 43- LUNTUMBUE Michel, « La CBLT et les défis sécuritaires du Bassin du Lac Tchad », *GRIP*, Note N°14, 2 décembre 2014, 13 p.
- 44- LUNTUMBUE Michel, MASSOCK Simon, « Afrique centrale : risques et envers de la pax tchadiana », note d'analyse du GRIP, 27 février 2014, Bruxelles.
- 45- MAGRIN Géraud, « Autour du lac Tchad, l'intégration régionale dans tous ses états », in Alia Gana et Yann Richard (dir.), *La régionalisation du monde: construction territoriale et articulation globale/locale*, Paris, Karthala, 2013.
- 46- MARCHAL Roland, MESSIANT Christine, « Une lecture symptomale de quelques théorisations récentes des guerres civiles », in *Lusotopie*, Vol.13 n°2, 2006, pp.1-48
- 47- MAYER Nathalie, « Stress hydrique », *Futura planète*, septembre 2018
- 48- MERINO Mathieu, « L'eau : quels enjeux pour l'Afrique subsaharienne ? », *Note de la FRS*, Numéro 20, 10 décembre 2008, 13 p.
- 49- MVOMO ELA Wullson, « Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée », *Enjeux*, N°22, Janvier-Mars 2005.
- 50- MOUSSAOUI Rosa, « Le Lac Tchad, fragile poumon écologique du Sahel », *L'Humanité*, 11 Mars 2016
- 51- NGODI Etanislav, « la gestion concertée des eaux transfrontalières du fleuve Congo », in NTUDA EBODE Joseph-Vincent (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, FES-CREPS, 2011, pp. 47-60
- 52- NTUDA EBODE Joseph-Vincent, « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », in *Enjeux*, N°22, Janvier-Mars 2005.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 53- NTUDA EBODE Joseph-Vincent, « Introduction générale », in NTUDA EBODE Joseph-Vincent (sous la direction de), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, FES-CREPS, Yaoundé, 2011, pp.13-24
- 54- PAQUEROT Sylvie, « Ressources en eau : les différentes facettes des conflits internationaux », in *Lex Electronica*, Vol. 12 Numéro 12, (Automne/ Fall 2007), Montréal, 26 p.
- 55- PAQUEROT Sylvie, « De l'hydropolitique à la politique de l'eau : exigences conceptuelles et dialogue interdisciplinaire pour une prise en compte des enjeux globaux », in *Dynamiques Internationales*, Numéro 2, Janvier 2010
- 56- PELLERIN Mathieu, TROTIGNON Yves, « Les enjeux sécuritaires du rivage sahélien », *Sécurité et stratégie* 2010/2 (4), p. 43-56.
- 57- PIESSE Mervyn, 'Boko Haram : Exacerbating and benefiting from food and water insecurity in the lake Chad Basin', *Strategic Analysis Paper*, Future Directions International, Australia, 19 september 2017, 8 p.
- 58- ROSIERE Stéphane, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in *L'information géographique*, Paris, Armand Colin, 2001, Vol.65, N°1, pp. 33-42
- 59- SAÏBOU Issa, « Le mécanisme multilatéral de la CBLT pour la résolution des conflits et de la sécurité dans le bassin du Lac-Tchad », *Enjeux*, N°22, Janvier-Mars 2005.
- 60- SAÏBOU Issa, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis*, RCSP, Vol.13, Numéro 1-2, 2006, pp. 119-146.
- 61- SAÏBOU Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Politique Africaine*, 94, 2004

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 62- SAMBO Armel, « Perceptions locales et pratiques d'adaptation au changement climatique dans la gestion rationnelle des ressources en eau du Lac Tchad », *Géo-Eco-Trop.*, 2013, pp. 293-30
- 63- SAMBO Armel, « la cohérence des coalitions interrégionales pour lutter contre le terrorisme en Afrique subsaharienne : cas de la force multinationale mixte de la CBLT contre la secte Boko Haram », *Afrique et développement*, Volume XLII, No. 3, 2017, pp. 137-155
- 64- SEIGNOBOS Christian, « Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo », *Afrique contemporaine* 2011/3 (n° 239), pp. 35-59.
- 65- SINAÏ Agnès, “Aux origines climatiques du conflit”, in *Le Monde Diplomatique*, Avril 2015
- 66- SINGHE Inès Carine, « La collaboration dans le bassin du Lac Tchad », article non référencé
- 67- SMETS Henri, « la sensibilisation aux valeurs liées à l'eau et à la bonne gouvernance », *Vertigo- la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 1, décembre 2003, mis en ligne le 02 juillet 2008, consulté le 07 janvier 2020.
- 68- SPECTOR, B. and WOLF, A., “Negotiating Security : New goals, Changed Process”, *International Negotiation*, 5(3), 2000.
- 69- STUDDARD Kaysie, “War economies in a regional context : Overcoming the challenges of transformation”, Policy Report, International Peace Academy, New York, 2004.
- 70- WAEVER Ole, « Insécurité, identité. Une dialectique sans fin », in LE GLOANNEC Anne-Marie (sous la direction de), *Entre Union et Nations. L'Etat en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 91-138.
- 71- WAEVER Ole, « Securitization and Desecuritization », in LIPSCHUTZ Ronnie D. (Ed.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1998

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 72- WALLENSTEEN Peter, SOLLENBERG Margarata, “Armed Conflict and Regional Conflict Complexes, 1989-1997”, in *Journal of Peace Research*, Vol.35, n°5, September 1998, pp. 621-634
- 73- WALT Stephan, « the renaissance of security studies », *international studies quarterly*, 1991
- 74- WEIS Toni, « Precarious Statehood : understanding regional conflict in the horn of Africa and beyond », in *Revue de la Sécurité Humaine de Sciences Po*, Vol.8, Printemps 2009, pp.44-57
- 75- WOLF Arnorld, “Healing the Enlightenment Rift: Rationality, Spirituality and Shared Waters”, *Journal of International Affairs*. 61 (2), 2008, pp. 51-73
- 76- YORONGAR Ngarléjy, « Terrorisme d’Etat, piraterie fluviale et phénomène des coupeurs de route au Lac Tchad », in NTUDA EBODE Joseph-Vincent (sous la direction de), *Terrorisme et piraterie : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*
- 77- ZEITOUN Mark, WARNER Jeroen, « hydro-hegemony – a framework for analysis of trans-boundary water conflicts », *water Policy* 8 (2006), pp 435-460

B- Communications

- 1- BLANCHON David et al. *L’Afrique prend l’eau. Ressource paradoxale et ambitions plurielles*, Actes des Cafés Géographiques de Paris, 27 septembre 2011.
- 2- BLANCHON David, *Conflits d’usage, enjeux géopolitiques et aménagement du territoire*, Communication au CNRS, 7 Novembre 2013, 31 p.
- 3- BLANCHON David, *Géopolitique de l’eau, du local au global*, Communication à l’ENS de l’Université de Paris-Ouest-Nanterre, 27 Novembre 2012, 67 p.
- 4- BRASPENNING Thierry, « Théorie sociale-constructiviste de l’enlisement des guerres hybrides », Communication, *Joint Sessions For Workshops*, Grenoble, 6-11 Avril 2001, Workshop N°25 : Théories de la guerre.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 5- BRUZZONE Sylvia, DE GOUELLO Bernard, « *Proposition d'élaboration d'une démarche nexus « eau-énergie-sol » (WES nexus) pour faire face aux enjeux environnementaux en milieu urbain* », Communication, Novatech 2019
- 6- DEZETTER Alain, *Les enjeux de la gestion des ressources en eau en milieu semi-aride*, communication faite lors des XIIèmes Journées Hydrologiques de l'ORSTOM, Montpellier, 10-11 octobre 1996, 26 P.
- 7- GALLAND Franck et al. *Les enjeux stratégiques et sécuritaires liés à l'eau : entre tension et coopération*, Communication Les matinales de Re(sources), 22 Mars 2016, 19 p.
- 8- LASSERRE Frédéric, *Guerres de l'eau: paradigme des guerres du XXIe siècle ?*, communication au Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, octobre 2008.
- 9- LOURENÇO Nelson, MACHADO Carlos Russo, *Changement climatique et Géopolitique des ressources en eau*, in Rencontre régionale: *Adaptation aux changements climatiques au Maghreb: Bilan et perspectives*, Casablanca, Maroc, 16-17 Mars 2010, 10 p.
- 10- MAGRIN Géraud, *La disparition du Lac Tchad: où mène la political ecology*, in séminaires Hydrosystèmes et hydropolitiques, Paris, 26 Novembre 2013
- 11- POURTIER Roland, *Enjeux environnementaux et géopolitiques au Lac Tchad*, communication, 90^{ème} Café de Géographie de Mulhouse, 23 Mars 2016 ;
- 12- SEDICK Ahmed, *Le lac Tchad et ses tributaires*, document de la CBLT non référencé.
- 13- SUYRU Vernuy Eric, *Geopolitics of the Lake Chad water resources : from the potential of transborder cooperation to the risk of regional instability*, Communication, Glasgow Water Network, april 23-24 2019, University of Glasgow.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 14- VOIRON Christine, CHERY Jean-Pierre, « Espace géographique, spatialisation et modélisation en dynamique des systèmes » communication, 6^{ème} Congrès européen de science de systèmes, 19-22 Septembre 2005

IV- DOCUMENTS NUMERIQUES

- 1- AFD, « L'eau, un enjeu pour la sécurité alimentaire », Vidéo, 14 avril 2014.
- 2- AHIDJO Paul, « Le Lac Tchad: enjeux de coopération sous-régionale », 2010, disponible sur le site www.ices.ro
- 3- ALEX Bastien, « La défense face aux défis du dérèglement climatique », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part5/la-defense-face-aux-defis-du-dereglement-climatique>
- 4- BOUQUET Christian, « Conflits et risques de conflits liés à l'eau en Afrique », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 255 | Juillet-Septembre 2011, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 29 septembre 2016. URL : <http://com.revues.org/6283> ; DOI : 10.4000/com.6283
- 5- CAUBET Christian G, « Dimensions ultralibérales de la conquête de l'eau : intérêts géopolitiques et carences juridiques internationales », document PDF disponible sur <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2007-1-page-43.htm>
- 6- COALITION EAU, *Eau et changement climatique*, Note de recherche, Juillet 2014, 60 p., disponible sur le site www.coalition-eau.org
- 7- CSEFALVAYOVA Katarina, "Eau, conflit, coopération", *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part2/eau-conflit-cooperation>
- 8- DAVID Charles-Philippe, RAPIN Alexis, « Quantifier l'inquantifiable : de la mesure de la guerre », in Benoit Pelopidas et Frédéric Ramel (sous la direction de), *Guerres*

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- et Conflits armés au XXI^e siècle, Presse de Science Po, 2018, extrait consulté sur le site www.confluences.ens-lyon.fr le 30 janvier 2020
- 9- DENIS Michel, « l'espace géographique », chapitre deux, in *Petit Traité de l'espace*, 2016, extrait consulté sur www.cairn.info le 19 mars 2020
- 10- DEVERIN Yvelines, « François Thual. Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité. » disponible sur le site www.dachary.org/obses/geopo.html
- 11- Dictionnaire UQAM,
<http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/dictionnaire/constructivisme.html>
- 12- Discours de Rajenda Pachauri lors de la réception du prix Nobel, consulté le 12 décembre 2019 sur http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2007/ipcc-lecture_en.html.
- 13- DJEBBI Sihem, « Les complexes régionaux de sécurité », Fiche de l'IRSEM, N° 5, mai 2010, in <http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74>
- 14- GEMENNE François, « Environnement et relations internationales », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/environnement-et-relations-internationales?page=show>
- 15- HOINATHY Remadji, « l'histoire se répète-t-elle dans le bassin du lac Tchad ? », *Iss Today*, publié le 15 avril 2020 et consulté le 23 avril 2020 sur www.issafrica.org
- 16- HOINATHY Remadji, AKUM Fonteh, TARYAM Evelyne Taryam, « Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême-Nord du Cameroun », *Iss Today*, publié le 21 octobre 2019 et consulté le 27 Avril 2020 sur www.issafrica.org
- 17- International Dimensions of Climate Change, Report 2: The Implications of Climate Change for Global Governance and International Institutions, Royal United Services Institute, juillet 2010 <http://www.bis.gov.uk/assets/foresight/docs/international->

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

[dimensions/11-1019-implications-climate-change-on-global-governance](#) Source

consultée le 10 avril 2020

- 18- JEANCLOS Yves, "La sécurité hydrique à l'orée du XXIème siècle" in <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001459.pdf>
- 19- JEANNEAU Carlson, « les enjeux du Nexus « eau, énergie et sécurité alimentaire » face au changement climatique : l'exemple du Maroc », LinkedIn, 19 mai 2019.
- 20- JULIEN Frédéric, "L'eau dans les relations internationales : la guerre ou la paix? D'un déterminisme à l'autre", in www.afsp.info/congres2009/sectionsthematiques/st30/st30julien.pdf
- 21- KETTAB Ahmed et al, *De l'eau pour un développement durable : enjeux et stratégies*, Communication issue du Colloque « 20^e anniversaire de la Revue Science de l'Eau », 2008, 11 p., téléchargé le 20 décembre 2016 sur le site www.erudit.org;
- 22- LACOSTE Yves, « Editorial », *Hérodote* 2001/3 (N°102), p. 3-18. DOI 10.3917/her.102.0003
- 23- LACOSTE Yves. Introduction : géographie politique et géopolitique (Introduction : Political geography and geopolitics). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 74e année, 1997-2 (. pp. 134-135; https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1997_num_74_2_1962 Fichier PDF généré le 25/04/2018
- 24- La Croix, «Le changement climatique rend cruciale « l'hydrodiplomatie » », Interview avec Fadi Comair, inventeur du concept de l'hydrodiplomatie, consulté en ligne le 13 février 2020.
- 25- LAVERGNE Marc, « Le lac Tchad, entre l'assèchement et l'intrusion de Boko Haram : la faute au changement climatique, ou à l'immobilité politique? » Mars 2017, 11 P. Disponible sur le site www.archives-ouvertes.fr
- 26- LEMOALLE Jacques, MAGRIN Géraud (sous la direction de), *Le développement du Lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD éditions, 2014, clé USB.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 27- LOUMTOUANG Erick Sourna, « les frontières dans le Lac Tchad : une notion ignorée ou contestée ? », Revue d'histoire de l'Université de Sherbrooke, Vol 4, N°2, 13 janvier 2014, disponible en ligne sur www.rhus.info et consulté le 13 janvier 2020
- 28- MAERTENS Lucile, « Entre sécurisation de l'environnement et environnementalisation de la sécurité : le défi de la sécurité environnementale à l'ONU » *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 31/07/2017, URL:<http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/environnement-et-relations-internationales?page=show>
- 29- MAGRIN Géraud, NGARESSEM G. M., 2014 – “Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 539-580 (clé USB).
- 30- MAGRIN Géraud, PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine (sous la direction de), *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, avril 2018, disponible sur <http://editions.afd.fr/>
- 31- MANCEBO, François, « La question de l'eau en Israël et dans les territoires palestiniens », 7 P., document PDF
- 32- MAURY Caroline et RICHARD Sophie, « La difficile gestion de l'eau en contexte transfrontalier : un exemple franco-espagnol », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 6 | 2011, Online since 01 March 2011, connection on 10 September 2018. URL: <http://journals.openedition.org/articulo/1736> ; DOI : 10.4000/articulo.1736
- 33- MECHALI Marion « La question de l'eau au Moyen-Orient: Paradoxes et enjeux », Publications de l'ANAJ-IHEDN, Octobre 2015, 6 P. Disponible sur le site web www.anaj-ihedn.org;
- 34- MINTEU KADJE, Danielle, « Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram. Trajectoires camerounaise et nigériane », in *Revue internationale*, disponible sur le site www.sens-public.org depuis Octobre 2016, 11 p.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 35- NJEUMA Martin Zachary, MALAQUAIS Dominique, « Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad », *Politique africaine* 2004/2 (N° 94), p. 23-41. DOI 10.3917/polaf.094.0023
- 36- NKALWO NGOULA, Joseph Léa, « Le jeu des acteurs étatiques sous régionaux dans la lutte contre « Boko Haram » », article publié en Septembre 2016 et disponible sur le site www.irenees.net
- 37- NOREL Philippe, « Le concept d'hégémonie en histoire globale », in www.histoireglobale.com/le-concept-dhegemonie-en-histoire-globale , publié le 17 mai 2012 et consulté le 07 Novembre 2019.
- 38- OTAN, *L'eau, un enjeu de sécurité*, 2005, 8 p., disponible sur <http://www.nato.int/science/issues/water-security.htm>
- 39- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, *GEO 4 – avenir de l'environnement mondial*, New York, 2007 : <http://www.unep.org/geo/Docs/GEO-4AssessmentBrochure.pdf>
- 40- REOUNODJI F., SYLVESTRE F., SAÏBOU I., RANGE C., AMADOU B., 2014 – “Histoire du peuplement et logiques de mobilité” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 139-177 (clé USB)
- 41- ROITMAN Janet, MARCHAL Roland, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », *Politique africaine* 2004/2 (N° 94), p. 7-22. DOI 10.3917/polaf.094.0007
- 42- VANDERLINDEN Jean-Paul, « Prévoir l'imprévu », Publication du *ceriscope* (<http://ceriscope.sciences-po.fr>)
- 43- VOLOSSOV Victoria, « Enjeux de sécurité liés aux politiques climatiques », Aout 2013, 31 P., fichier PDF non référencé.
- 44- WAÏ Nadji Tellro et al. *Impacts et perspectives de gestion de l'évolution des ressources en eau du bassin du fleuve Logone en liaison avec la variabilité & changements climatiques et les activités anthropiques*, document électronique PDF

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 45- www.lemonde.fr/cop21/visuel/2015/12/09/climat-cinq-cartes-pour-comprendre-les-enjeux-geopolitiques_4827788_4527432.html#J11pSYwdXLO67dLr.99
- 46- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/hydrographie/> consulté le 25 décembre 2018
- 47- <http://sustainablesecurity.org/what-sustainable-security> consulté le 30 mars 2020.

V- RAPPORTS ET ETUDES

A- Rapports

- 1- LUCA Lionnel, GLAVANY Jean, *La géopolitique de l'eau*, Rapport d'information, Assemblée Nationale française, Paris, 2011
- 2- FAO, « Lac Tchad ou la catastrophe humanitaire », 15 octobre 2009.
- 3- FAO/Aquastat, "Water resources by country/territory and by inhabitant, and MDG water indicator" in http://www.fao.org/.../water/aquastat/.../AQUASTAT_water_resources_and_MDG_water_indicator-March_2009.pdf
- 4- Global High-Level Panel on Water and Peace, *the protection of water during and after armed conflicts, Think Tank roundtable report*, July 2016, 20 p.
- 5- HLPE, *L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale*, Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Juillet 2015, 151 p.
- 6- ONU, *La situation des marchés des produits agricoles. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire*, Rapport, L'Etat du Monde, 2018
- 7- WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), *L'eau et l'emploi*, Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016. Paris, UNESCO, 2016, 164 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 8- Rapport sur le projet régional de coopération technique RAF/7/011 appuyé par l'AIEA, *Le bassin du Lac Tchad*, 2017
- 9- Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad, GIZ-CBLT, Septembre 2016,
- 10- THAITHE Alexandre, *Les interactions Eau-Energie : une menace pour la sécurité énergétique des Etats*, Rapport, Cairn, 13 janvier 2015

B- Etudes

- 1- AMBROSI Philippe, HALLEGATTE Stéphane, *Changement climatique et enjeux de sécurité*, Documents de travail, CIRED, N°03-2006, septembre 2005, 24 p.
- 2- AMCOW, *Sécurité en eau et développement résilient au changement climatique. Cadre stratégique*. 2012, 39 p.
- 3- Brown O. et Crawford A, *Changement climatique et sécurité en Afrique : Une étude réalisée pour le Forum des ministres des affaires étrangères d'Afrique du Nord*, Winnipeg, Institut international du développement durable, 30 p.
- 4- CAMPUS PLEIN SUD, *Quelle gestion de l'eau pour les pays du Sud ?*, Note à l'attention du groupe de pilotage de Campus Plein Sud, septembre 2010, 78 p.
- 5- CEEAC, *Stratégie de financement du secteur de l'eau en Afrique Centrale*, document provisoire, Juin 2010, 38 p.
- 6- ESIG, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Actes du colloque, Yaoundé, 2014, 228 p.
- 7- GRIP, *Le Tchad: Un hégémon aux pieds d'argile*, Etude prospective et stratégique, Bruxelles, 18 mai 2015, 21 p.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

- 8- MINEE, *Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau. Etat des lieux du secteur : cadre législatif, réglementaire, institutionnel et ressources humaines*, Global water Partnership, Document provisoire, Décembre 2009
- 9- NASA Earth Observatory, « Africa's Disappearing Lake Chad », 13th March 2001.
- 10- OIF, *Sécurité humaine : clarification du concept et approches par les organisations internationales. Quelques repères*, Document d'information, Janvier 2006, 32 P.
- 11- SOLIDARITES INTERNATIONAL, *Baromètre 2015 de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Etat des lieux de l'accès à une ressource vitale*, 1^{er} Mars 2015, 16 p.
- 12- UNCCD, *La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles. Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux*, 2009, 64 p.
- 13- UNESCO, VEOLIA WATER et PS-Eau, *Eau, assainissement et développement durable: les enjeux dans les pays en développement*, 2004.
- 14- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, *Beyond scarcity: Power, poverty and the global water crisis*, New York, November, 2006 (<http://hdr.undp.org/en/media/HDR06-complete.pdf>).
- 15- STEVENS Lucy, GALLAGHER Mary, « le nexus énergie-eau-alimentation à des échelles décentralisées. Synergies, pertes compensatoires et la manière de la gérer », *Note d'information sur les perspectives énergétiques des populations pauvres 3*, Practical Action, 2015

V- DICTIONNAIRES

- 1- BATTISTELLA Dario et al, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 3^{ème} édition, 2012, 572 p.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- 2- MOREAU DEFARGES Philippe, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2002, 188 p.

ANNEXES

- **CONVENTION SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES QUE LA NAVIGATION**
- **RESOLUTION SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES REGIONS TOUCHEES PAR LES CONFLITS ARMES**

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS
HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

**CONVENTION SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS
DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES
QUE LA NAVIGATION**

1997

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mai 1997. Entrée en vigueur le 17 août 2014.
Voir résolution 51/229 de l'Assemblée générale, annexe, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 49 (A/51/49)*.



Copyright © Nations Unies
2014

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

CONVENTION SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES QUE LA NAVIGATION

Les Parties à la présente Convention,

Conscientes de l'importance des cours d'eau internationaux et de leurs utilisations à des fins autres que la navigation dans de nombreuses régions du monde,

Ayant à l'esprit le paragraphe 1 a) de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que l'Assemblée générale provoque des études et fait des recommandations en vue d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification,

Considérant qu'une codification et un développement progressif adéquats de règles du droit international régissant les utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation contribueraient à la promotion et à la mise en œuvre des buts et principes énoncés aux Articles premier et 2 de la Charte,

Tenant compte des problèmes affectant de nombreux cours d'eau internationaux qui résultent, entre autres, de l'accroissement de la consommation et de la pollution,

Convaincues qu'une Convention-cadre permettra d'utiliser, de mettre en valeur, de conserver, de gérer et de protéger les cours d'eau internationaux, ainsi que d'en promouvoir l'utilisation optimale et durable au bénéfice des générations actuelles et futures,

Affirmant l'importance de la coopération internationale et du bon voisinage dans ce domaine,

Conscientes de la situation et des besoins particuliers des pays en développement,

Rappelant les principes et recommandations adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992, dans la Déclaration de Rio et Action 21,

Rappelant également les accords bilatéraux et multilatéraux régissant les utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation,

Ayant à l'esprit la contribution précieuse des organisations internationales, gouvernementales comme non gouvernementales, à la codification et au développement progressif du droit international dans ce domaine,

Satisfaites de l'œuvre accomplie par la Commission du droit international concernant le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation,

Gardant à l'esprit la résolution 49/52 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 9 décembre 1994,

Sont convenues de ce qui suit:

PREMIERE PARTIE. INTRODUCTION

Article premier

Champ d'application de la présente Convention

1. La présente Convention s'applique aux utilisations des cours d'eau internationaux et de leurs eaux à des fins autres que la navigation et aux mesures de protection, de préservation et de gestion liées aux utilisations de ces cours d'eau et de leurs eaux.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

2. La présente Convention ne s'applique à l'utilisation des cours d'eau internationaux aux fins de la navigation que dans la mesure où d'autres utilisations ont une incidence sur la navigation ou sont affectées par elle.

Article 2

Expressions employées

Aux fins de la présente Convention:

- a) L'expression "cours d'eau" s'entend d'un système d'eaux de surface et d'eaux souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arrivée commun;
- b) L'expression "cours d'eau international" s'entend d'un cours d'eau dont les parties se trouvent dans des États différents;
- c) L'expression "État du cours d'eau" s'entend d'un État partie à la présente Convention dans le territoire duquel se trouve une partie d'un cours d'eau international ou d'une Partie qui est une organisation d'intégration économique régionale dans le territoire d'un ou plusieurs États membres de laquelle se trouve une partie d'un cours d'eau international;
- d) L'expression "organisation d'intégration économique régionale" s'entend de toute organisation créée par les États souverains d'une région donnée, à laquelle ses États membres ont cédé leur compétence à raison des questions régies par la présente Convention et qui est dûment autorisée conformément à ses procédures internes à signer, à ratifier, à accepter ou à approuver la Convention ou à y adhérer.

Article 3

Accords de cours d'eau

1. À moins que les États du cours d'eau n'en soient convenus autrement, la présente Convention ne modifie en rien les droits ou obligations résultant pour ces États d'accords en vigueur à la date à laquelle ils sont devenus parties à la présente Convention.

2. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1, les Parties à des accords visés au paragraphe 1 peuvent, si besoin est, envisager de mettre lesdits accords en harmonie avec les principes fondamentaux de la présente Convention.

3. Les États du cours d'eau peuvent conclure un ou plusieurs accords, ci-après dénommés "accords de cours d'eau", qui appliquent et adaptent les dispositions de la présente Convention aux caractéristiques et aux utilisations d'un cours d'eau international particulier ou d'une partie d'un tel cours d'eau.

4. Lorsqu'un accord de cours d'eau est conclu entre deux ou plusieurs États du cours d'eau, il doit définir les eaux auxquelles il s'applique. Un tel accord peut être conclu pour un cours d'eau international tout entier, ou pour une partie quelconque d'un tel cours d'eau, ou pour un projet ou un programme particulier, ou pour une utilisation particulière, dans la mesure où cet accord ne porte pas atteinte, de façon significative, à l'utilisation des eaux du cours d'eau par un ou plusieurs États du cours d'eau sans le consentement exprès de cet État ou ces États.

5. Lorsqu'un État du cours d'eau estime qu'il faudrait adapter et appliquer les dispositions de la présente Convention en raison des caractéristiques et des utilisations d'un cours d'eau international particulier, les États du cours d'eau se consultent en vue de négocier de bonne foi dans le but de conclure un accord ou des accords de cours d'eau.

6. Lorsque certains États du cours d'eau d'un cours d'eau international particulier, mais non pas tous, sont parties à un accord, aucune disposition de cet accord ne porte atteinte aux droits et obligations qui découlent de la présente Convention pour les États du cours d'eau qui n'y sont pas parties.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Article 4

Parties aux accords de cours d'eau

1. Tout État du cours d'eau a le droit de participer à la négociation de tout accord de cours d'eau qui s'applique au cours d'eau international tout entier et de devenir partie à un tel accord, ainsi que de participer à toutes consultations appropriées.

2. Un État du cours d'eau dont l'utilisation du cours d'eau international risque d'être affectée de façon significative par la mise en œuvre d'un éventuel accord de cours d'eau ne s'appliquant qu'à une partie du cours d'eau, ou à un projet ou programme particulier, ou à une utilisation particulière, a le droit de participer à des consultations sur cet accord et, le cas échéant, à sa négociation de bonne foi afin d'y devenir partie, dans la mesure où son utilisation du cours d'eau en serait affectée.

DEUXIÈME PARTIE. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 5

Utilisation et participation équitables et raisonnables

1. Les États du cours d'eau utilisent sur leurs territoires respectifs le cours d'eau international de manière équitable et raisonnable. En particulier, un cours d'eau international sera utilisé et mis en valeur par les États du cours d'eau en vue de parvenir à l'utilisation et aux avantages optimaux et durables – compte tenu des intérêts des États du cours d'eau concernés – compatibles avec les exigences d'une protection adéquate du cours d'eau.

2. Les États du cours d'eau participent à l'utilisation, à la mise en valeur et à la protection d'un cours d'eau international de manière équitable et raisonnable. Cette participation comporte à la fois le droit d'utiliser le cours d'eau et le devoir de coopérer à sa protection et à sa mise en valeur, comme prévu dans les présents articles.

Article 6

Facteurs pertinents pour une utilisation équitable et raisonnable

1. L'utilisation de manière équitable et raisonnable d'un cours d'eau international au sens de l'article 5 implique la prise en considération de tous les facteurs et circonstances pertinents, notamment:

- a) Les facteurs géographiques, hydrographiques, hydrologiques, climatiques, écologiques et autres facteurs de caractère naturel;
- b) Les besoins économiques et sociaux des États du cours d'eau intéressés;
- c) La population tributaire du cours d'eau dans chaque État du cours d'eau;
- d) Les effets de l'utilisation ou des utilisations du cours d'eau dans un État du cours d'eau sur d'autres États du cours d'eau;
- e) Les utilisations actuelles et potentielles du cours d'eau;
- f) La conservation, la protection, la mise en valeur et l'économie dans l'utilisation des ressources en eau du cours d'eau ainsi que les coûts des mesures prises à cet effet;
- g) L'existence d'autres options, de valeur comparable, susceptibles de remplacer une utilisation particulière, actuelle ou envisagée.

2. Dans l'application de l'article 5 ou du paragraphe 1 du présent article, les États du cours d'eau intéressés engagent, si besoin est, des consultations dans un esprit de coopération.

3. Le poids à accorder à chaque facteur est fonction de l'importance de ce facteur par rapport à celle d'autres facteurs pertinents. Pour déterminer ce qu'est une utilisation raisonnable et équitable, tous les facteurs pertinents doivent être examinés ensemble et une conclusion tirée sur la base de l'ensemble de ces facteurs.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Obligation de ne pas causer de dommages significatifs

1. Lorsqu'ils utilisent un cours d'eau international sur leur territoire, les États du cours d'eau prennent toutes les mesures appropriées pour ne pas causer de dommages significatifs aux autres États du cours d'eau.

2. Lorsqu'un dommage significatif est néanmoins causé à un autre État du cours d'eau, les États dont l'utilisation a causé ce dommage prennent, en l'absence d'accord concernant cette utilisation, toutes les mesures appropriées, en prenant en compte comme il se doit les dispositions des articles 5 et 6 et en consultation avec l'État affecté, pour éliminer ou atténuer ce dommage et, le cas échéant, discuter de la question de l'indemnisation.

Article 8

Obligation générale de coopérer

1. Les États du cours d'eau coopèrent sur la base de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de l'avantage mutuel et de la bonne foi en vue de parvenir à l'utilisation optimale et à la protection adéquate du cours d'eau international.

2. Pour arrêter les modalités de cette coopération, les États du cours d'eau peuvent, s'ils le jugent nécessaire, envisager de créer des mécanismes ou commissions mixtes en vue de faciliter la coopération touchant les mesures et procédures appropriées compte tenu de l'expérience acquise à la faveur de la coopération dans le cadre des mécanismes et commissions mixtes existant dans diverses régions.

Article 9

Échange régulier de données et d'informations

1. En application de l'article 8, les États du cours d'eau échangent régulièrement les données et les informations aisément disponibles sur l'état du cours d'eau, en particulier celles d'ordre hydrologique, météorologique, hydrogéologique, écologique et concernant la qualité de l'eau, ainsi que les prévisions s'y rapportant.

2. Si un État du cours d'eau demande à un autre État du cours d'eau de fournir des données ou des informations qui ne sont pas aisément disponibles, cet État s'emploie au mieux de ses moyens à accéder à cette demande, mais il peut subordonner son acquiescement au paiement, par l'État auteur de la demande, du coût normal de la collecte et, le cas échéant, de l'élaboration de ces données ou informations.

3. Les États du cours d'eau s'emploient au mieux de leurs moyens à collecter et, le cas échéant, à élaborer les données et informations d'une manière propre à en faciliter l'utilisation par les autres États du cours d'eau auxquels elles sont communiquées.

Article 10

Rapport entre les utilisations

1. En l'absence d'accord ou de coutume en sens contraire, aucune utilisation d'un cours d'eau international n'a en soi priorité sur d'autres utilisations.

2. En cas de conflit entre des utilisations d'un cours d'eau international, le conflit est résolu eu égard aux articles 5 à 7, une attention spéciale étant accordée à la satisfaction des besoins humains essentiels.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Renseignements sur les mesures projetées

Les États du cours d'eau échangent des renseignements, se consultent et, si nécessaire, négocient au sujet des effets éventuels des mesures projetées sur l'état d'un cours d'eau international.

Article 12

Notification des mesures projetées pouvant avoir des effets négatifs

Avant qu'un État du cours d'eau mette en œuvre ou permette que soient mises en œuvre des mesures projetées susceptibles d'avoir des effets négatifs significatifs pour les autres États du cours d'eau, il en donne notification à ces derniers en temps utile. La notification est accompagnée des données techniques et informations disponibles, y compris, le cas échéant, les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement, afin de mettre les États auxquels elle est adressée à même d'évaluer les effets éventuels des mesures projetées.

Article 13

Délai de réponse à la notification

À moins qu'il n'en soit convenu autrement:

- a) Tout État du cours d'eau qui donne notification en vertu de l'article 12 laisse aux États auxquels la notification est adressée un délai de six mois pour étudier et évaluer les effets éventuels des mesures projetées et pour lui communiquer leurs conclusions;
- b) À la demande d'un État à qui la notification a été adressée et à qui l'évaluation des mesures projetées crée une difficulté particulière, ce délai est prorogé d'une durée de six mois.

Article 14

Obligations de l'État auteur de la notification pendant le délai de réponse

Pendant le délai visé à l'article 13, l'État auteur de la notification:

- a) Coopère avec les États auxquels la notification a été adressée en leur fournissant, sur demande, toutes données et informations supplémentaires disponibles et nécessaires à une évaluation précise;
- b) Ne met pas en œuvre ni ne permet que soient mises en œuvre les mesures projetées sans le consentement des États auxquels la notification a été adressée.

Article 15

Réponse à la notification

Tout État auquel la notification a été adressée communique aussitôt que possible ses conclusions à l'État auteur de la notification, dans le délai à respecter en application de l'article 13. Si l'État auquel la notification a été adressée conclut que la mise en œuvre des mesures projetées serait incompatible avec les dispositions des articles 5 et 7, il accompagne cette conclusion d'un exposé documenté en expliquant les raisons.

Article 16

Absence de réponse à la notification

1. Si, dans le délai à respecter en application de l'article 13, l'État auteur de la notification ne reçoit pas de communication au titre de l'article 15, il peut, sous réserve des obligations qui lui incombent en vertu des articles 5 et 7, procéder à la mise en œuvre des mesures projetées conformément à la notification et à toutes autres données et informations fournies aux États auxquels la notification a été adressée.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2. Pour tout État qui n'a pas répondu à la notification qui lui a été adressée pendant le délai prévu à l'article 13, le montant de l'indemnisation demandée peut être amputé des dépenses encourues par l'État auteur de la notification au titre des mesures qui ont été entreprises après l'expiration du délai de réponse et qui ne l'auraient pas été si le premier État y avait fait objection en temps voulu.

Article 17

Consultations et négociations concernant les mesures projetées

1. Quand une communication faite en vertu de l'article 15 indique que la mise en œuvre des mesures projetées serait incompatible avec les dispositions des articles 5 ou 7, l'État auteur de la notification et l'État auteur de la communication engagent des consultations et, au besoin, des négociations en vue de résoudre la situation d'une manière équitable.

2. Les consultations et les négociations se déroulent selon le principe que chaque État doit de bonne foi tenir raisonnablement compte des droits et des intérêts légitimes de l'autre État.

3. Au cours des consultations et des négociations, l'État auteur de la notification s'abstient, si l'État auquel la notification a été adressée le lui demande au moment où il fait sa communication, de mettre en œuvre ou de permettre que soient mises en œuvre les mesures projetées pendant une période de six mois, sauf s'il en est autrement convenu.

Article 18

Procédures en cas d'absence de notification

1. Si un État du cours d'eau a des motifs raisonnables de penser qu'un autre État du cours d'eau projette des mesures qui peuvent avoir des effets négatifs significatifs pour lui, il peut demander à cet autre État d'appliquer les dispositions de l'article 12. La demande doit être accompagnée d'un exposé documenté qui en explique les raisons.

2. Si l'État qui projette ces mesures conclut néanmoins qu'il n'est pas tenu de donner notification en vertu de l'article 12, il en informe le premier État en lui adressant un exposé documenté expliquant les raisons de sa conclusion. Si cette conclusion ne satisfait pas le premier État, les deux États doivent, à la demande de ce premier État, engager promptement des consultations et des négociations de la manière indiquée aux paragraphes 1 et 2 de l'article 17.

3. Au cours des consultations et des négociations, l'État qui projette les mesures s'abstient, si le premier État le lui demande au moment où il demande l'ouverture de consultations et de négociations, de mettre en œuvre ou de permettre que soient mises en œuvre ces mesures pendant une période de six mois, sauf s'il en est autrement convenu.

Article 19

Mise en œuvre d'urgence de mesures projetées

1. Si la mise en œuvre des mesures projetées est d'une extrême urgence pour la protection de la santé ou de la sécurité publiques ou d'autres intérêts également importants, l'État qui projette ces mesures peut, sous réserve des articles 5 et 7, procéder immédiatement à leur mise en œuvre nonobstant les dispositions de l'article 14 et de l'article 17, paragraphe 3.

2. En pareil cas, une déclaration formelle proclamant l'urgence des mesures accompagnée des données et informations pertinentes est communiquée sans délai aux autres États du cours d'eau visés à l'article 12.

3. L'État qui projette les mesures engage promptement, à la demande de l'un quelconque des États visés au paragraphe 2, des consultations et des négociations avec lui, de la manière indiquée à l'article 17, paragraphes 1 et 2.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

QUATRIEME PARTIE. PROTECTION, PRESERVATION ET GESTION

Article 20

Protection et préservation des écosystèmes

Les États du cours d'eau, séparément et, s'il y a lieu, conjointement, protègent et préservent les écosystèmes des cours d'eau internationaux.

Article 21

Prévention, réduction et maîtrise de la pollution

1. Aux fins du présent article, on entend par "pollution d'un cours d'eau international" toute modification préjudiciable de la composition ou de la qualité des eaux d'un cours d'eau international résultant directement ou indirectement d'activités humaines.

2. Les États du cours d'eau, séparément et, s'il y a lieu, conjointement, préviennent, réduisent et maîtrisent la pollution d'un cours d'eau international qui risque de causer un dommage significatif à d'autres États du cours d'eau ou à leur environnement, y compris un dommage à la santé ou à la sécurité de l'homme, ou bien à toute utilisation positive des eaux ou bien aux ressources biologiques du cours d'eau. Les États du cours d'eau prennent des mesures pour harmoniser leurs politiques à cet égard.

3. À la demande de l'un quelconque d'entre eux, les États du cours d'eau se consultent en vue d'arrêter des mesures et méthodes mutuellement acceptables pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution telles que:

- a) Définir des objectifs et des critères communs concernant la qualité de l'eau;
- b) Mettre au point des techniques et des pratiques pour combattre la pollution de sources ponctuelles ou diffuses;
- c) Établir des listes de substances dont l'introduction dans les eaux d'un cours d'eau international doit être interdite, limitée, étudiée ou contrôlée.

Article 22

Introduction d'espèces étrangères ou nouvelles

Les États du cours d'eau prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'introduction dans un cours d'eau international d'espèces étrangères ou nouvelles qui risquent d'avoir des effets préjudiciables pour l'écosystème du cours d'eau et de causer finalement un dommage significatif à d'autres États du cours d'eau.

Article 23

Protection et préservation du milieu marin

Les États du cours d'eau, séparément et, s'il y a lieu, en coopération avec d'autres États, prennent toutes les mesures se rapportant à un cours d'eau international qui sont nécessaires pour protéger et préserver le milieu marin, y compris les estuaires, en tenant compte des règles et normes internationales généralement acceptées.

Article 24

Gestion

1. Sur la demande de l'un quelconque d'entre eux, les États du cours d'eau engagent des consultations sur la gestion d'un cours d'eau international, y compris éventuellement la création d'un mécanisme mixte de gestion.

2. Aux fins du présent article, on entend par "gestion", en particulier:

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

- a) Le fait de planifier la mise en valeur durable d'un cours d'eau international et d'assurer l'exécution des plans qui auront pu être adoptés; et
- b) Le fait de promouvoir de toute autre manière l'utilisation, la protection et le contrôle du cours d'eau dans des conditions rationnelles et optimales.

Article 25

Régulation

1. Les États du cours d'eau coopèrent, selon que de besoin, pour répondre à la nécessité ou pour exploiter les possibilités de réguler le débit des eaux d'un cours d'eau international.

2. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les États du cours d'eau participent sur une base équitable à la construction et à l'entretien ou au financement des ouvrages de régulation qu'ils ont pu convenir d'entreprendre.

3. Aux fins du présent article, le terme "régulation" s'entend de l'utilisation d'ouvrages hydrauliques ou de toute autre mesure employée de façon continue pour modifier, faire varier ou contrôler d'une autre manière le débit des eaux d'un cours d'eau international.

Article 26

Installations

1. Les États du cours d'eau, à l'intérieur de leurs territoires respectifs, s'emploient au mieux de leurs moyens à assurer l'entretien et la protection des installations, aménagements et autres ouvrages liés à un cours d'eau international.

2. Sur la demande de l'un quelconque d'entre eux qui a des motifs raisonnables de croire qu'il risque de subir des effets négatifs significatifs, les États du cours d'eau engagent des consultations concernant:

- a) Le bon fonctionnement et l'entretien des installations, aménagements ou autres ouvrages liés à un cours d'eau international;
- b) La protection des installations, aménagements ou autres ouvrages contre les actes intentionnels ou les actes de négligence ou les forces de la nature.

CINQUIÈME PARTIE. CONDITIONS DOMMAGEABLES ET CAS D'URGENCE

Article 27

Prévention et atténuation des conditions dommageables

Les États du cours d'eau, séparément ou, s'il y a lieu, conjointement, prennent toutes les mesures appropriées pour prévenir ou atténuer les conditions relatives à un cours d'eau international résultant de causes naturelles ou d'activités humaines qui risquent d'être dommageables pour d'autres États du cours d'eau, telles que les inondations ou la formation de glace, les maladies à transmission hydrique, l'envasement, l'érosion, l'intrusion d'eaux salées, la sécheresse ou la désertification.

Article 28

Cas d'urgence

1. Aux fins du présent article, le terme "urgence" s'entend des situations qui causent, ou menacent de façon imminente de causer, un dommage grave aux États du cours d'eau ou à d'autres États et qui sont brusquement provoquées par des causes naturelles, telles que les inondations, la débâcle, les éboulements ou les tremblements de terre, ou par des activités humaines, en cas, par exemple, d'accident industriel.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

2. Tout État du cours d'eau informe sans retard et par les moyens les plus rapides disponibles les autres États qui risquent d'être touchés ainsi que les organisations internationales compétentes de toute situation d'urgence survenant sur son territoire.

3. Tout État du cours d'eau sur le territoire duquel survient une situation d'urgence prend immédiatement, en coopération avec les États qui risquent d'être touchés et, le cas échéant, les organisations internationales compétentes, toutes les mesures possibles en pratique que dictent les circonstances pour prévenir, atténuer et éliminer les conséquences dommageables de la situation d'urgence.

4. En cas de nécessité, les États du cours d'eau élaborent conjointement des plans d'urgence pour faire face aux situations d'urgence en coopération, le cas échéant, avec les autres États qui risquent d'être touchés et les organisations internationales compétentes.

SIXIEME PARTIE. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 29

Cours d'eau internationaux et installations en période de conflit armé

Les cours d'eau internationaux et les installations, aménagements et autres ouvrages connexes bénéficient de la protection accordée par les principes et règles du droit international applicables aux conflits armés internationaux et non internationaux et ne sont pas utilisés en violation de ces principes et règles.

Article 30

Procédures indirectes

Dans les cas où il existe des obstacles sérieux à l'établissement de contacts directs entre États du cours d'eau, les États concernés s'acquittent des obligations de coopération prévues dans la présente Convention, y compris échange de données et d'informations, notification, communication, consultations et négociations, par le biais de toute procédure indirecte acceptée par eux.

Article 31

Données et informations vitales pour la défense ou la sécurité nationales

Aucune disposition de la présente Convention n'oblige un État du cours d'eau à fournir des données ou des informations qui sont vitales pour sa défense ou sa sécurité nationales. Néanmoins, cet État doit coopérer de bonne foi avec les autres États du cours d'eau en vue de fournir autant d'informations que les circonstances le permettent.

Article 32

Non-discrimination

À moins que les États du cours d'eau intéressés n'en conviennent autrement pour protéger les intérêts des personnes, physiques ou morales, qui ont subi un dommage transfrontière significatif résultant d'activités liées à un cours d'eau international ou qui se trouvent sérieusement menacées d'un tel dommage, un État du cours d'eau ne fait pas de discrimination fondée sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu où le préjudice a été subi dans l'octroi aux dites personnes, conformément à son droit interne, de l'accès aux procédures juridictionnelles et autres ou bien d'un droit à indemnisation ou autre forme de réparation au titre d'un dommage significatif causé par de telles activités menées sur son territoire.

Article 33

Règlement des différends

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

1. En cas de différend entre deux ou plusieurs Parties concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention, les Parties intéressées, en l'absence d'un accord applicable entre elles, s'efforcent de résoudre le différend par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions ci après.

2. Si les Parties intéressées ne peuvent parvenir à un accord par la voie de la négociation demandée par l'une d'entre elles, elles peuvent solliciter conjointement les bons offices d'une tierce partie, ou lui demander d'intervenir à des fins de médiation ou de conciliation, ou avoir recours, selon qu'il conviendra, à toute institution mixte de cours d'eau qu'elles peuvent avoir établie, ou décider de soumettre le différend à une procédure d'arbitrage ou à la Cour internationale de Justice.

3. Sous réserve de l'application du paragraphe 10 du présent article, si, après un délai de six mois à compter de la date de la demande de négociation mentionnée au paragraphe 2, les Parties intéressées n'ont pu résoudre leur différend par la négociation ou par tout autre moyen mentionné dans ledit paragraphe, le différend est soumis, à la demande de l'une quelconque d'entre elles, à une procédure d'enquête impartiale, conformément aux paragraphes 4 à 9, sauf accord contraire des Parties.

4. Il est établi une commission d'enquête, composée d'un membre désigné par chacune des Parties intéressées plus un membre n'ayant la nationalité d'aucune des dites Parties, choisi par les deux autres, qui fait fonction de président.

5. Si les membres désignés par les Parties ne parviennent pas à s'entendre sur un président dans un délai de trois mois à compter de la demande d'établissement de la Commission, toute Partie intéressée peut demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de désigner le Président, lequel n'aura la nationalité d'aucune des Parties au différend ou d'aucun État riverain du cours d'eau visé. Si l'une des Parties ne procède pas à la désignation d'un membre dans un délai de trois mois à compter de la demande initiale faite conformément au paragraphe 3, toute autre Partie intéressée peut demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de désigner une personne n'ayant la nationalité d'aucune des parties au différend ni d'aucun État riverain du cours d'eau visé. La personne ainsi désignée sera le membre unique de la Commission.

6. La Commission arrête elle-même sa procédure.

7. Les Parties intéressées ont l'obligation de fournir à la Commission les renseignements dont elle peut avoir besoin et de lui permettre, sur sa demande, d'entrer sur leur territoire et d'inspecter les installations, établissements, équipements, constructions ou accidents topographiques présentant un intérêt pour l'enquête.

8. La Commission adopte son rapport à la majorité de ses membres, sauf si elle n'en compte qu'un seul, et soumet ce rapport aux Parties intéressées en y énonçant ses conclusions motivées et les recommandations qu'elle juge appropriées en vue d'un règlement équitable du différend, que les Parties intéressées examinent de bonne foi.

9. Les dépenses de la Commission sont supportées à parts égales par les Parties intéressées.

10. Lors de la ratification, de l'acceptation et de l'approbation de la présente Convention, ou de l'adhésion à cet instrument, ou à tout moment par la suite, une Partie qui n'est pas une organisation d'intégration économique régionale peut déclarer, dans un instrument écrit adressé au Dépositaire, qu'en ce qui concerne tout différend non résolu conformément au paragraphe 2, elle reconnaît comme obligatoire *ipso facto* et sans accord spécial concernant l'une quelconque des Parties acceptant la même obligation:

- a) La soumission du différend à la Cour internationale de Justice; et/ou
- b) L'arbitrage par un tribunal arbitral dont la compétence est établie et qui exerce ses pouvoirs, sauf accord contraire entre les Parties au différend, conformément à la procédure énoncée à l'annexe de la présente Convention.

Une Partie qui est une organisation d'intégration économique régionale peut faire une déclaration dans le même sens concernant l'arbitrage, conformément à l'alinéa b).

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

SEPTIEME PARTIE. CLAUSES FINALES

Article 34

Signature

La présente Convention sera ouverte à la signature de tous les États et des organisations d'intégration économique régionale à partir du 21 mai 1997 et jusqu'au 20 mai 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Article 35

Ratification, acceptation, approbation ou adhésion

1. La présente Convention sera soumise à ratification, acceptation, approbation ou adhésion par les États et les organisations d'intégration économique régionale. Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion seront déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Toute organisation d'intégration économique régionale qui devient partie à la présente Convention alors qu'aucun de ses États membres n'y est lui-même partie est tenue de toutes les obligations imposées par la Convention. Lorsqu'un ou plusieurs des États membres d'une telle organisation sont parties à la présente Convention, l'organisation et ses États membres décident de leurs responsabilités respectives quant à l'exécution des obligations que la Convention leur impose. Dans de tels cas, l'organisation et les États membres ne sont pas habilités à exercer concurremment les droits qu'ouvre la Convention.

3. Dans leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, les organisations d'intégration économique régionale doivent indiquer l'étendue de leur compétence dans les domaines relevant de la Convention. Ces organisations doivent également informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de toute modification substantielle de l'étendue de leur compétence.

Article 36

Entrée en vigueur

1. La présente Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt du trente-cinquième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Pour chacun des États ou chacune des organisations d'intégration économique régionale qui ratifieront, accepteront ou approuveront la Convention ou y adhéreront après le dépôt du trente-cinquième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

3. Aux fins des paragraphes 1 et 2, un instrument déposé par une organisation d'intégration économique régionale ne sera pas considéré comme s'ajoutant à ceux déposés par les États.

Article 37

Textes authentiques

L'original de la présente Convention, dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires soussignés, à ce dûment autorisés, ont signé la présente Convention.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

FAIT à New York, le 21 mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

ANNEXE ARBITRAGE *Article premier*

À moins que les parties au différend n'en décident autrement, il est procédé à l'arbitrage prévu à l'article 33 de la Convention conformément aux articles 2 à 14 de la présente annexe.

Article 2

La partie requérante notifie à la partie défenderesse qu'elle renvoie un différend à l'arbitrage conformément à l'article 33 de la Convention. La notification indique l'objet de l'arbitrage et notamment les articles de la Convention dont l'interprétation ou l'application font l'objet du différend. Si les parties ne s'accordent pas sur l'objet du différend avant la désignation du Président du Tribunal arbitral, c'est ce dernier qui le détermine.

Article 3

1. En cas de différend entre deux parties, le Tribunal arbitral est composé de trois membres. Chacune des parties au différend nomme un arbitre; les deux arbitres ainsi nommés désignent d'un commun accord le troisième arbitre, qui assume la présidence du Tribunal. Ce dernier ne doit pas être ressortissant de l'une des parties au différend ou d'un État riverain du cours d'eau concerné, ni avoir sa résidence habituelle sur le territoire de l'une de ces parties ou d'un tel État riverain, ni s'être déjà occupé de l'affaire à quelque autre titre.

2. En cas de différend entre plus de deux parties, les parties ayant le même intérêt désignent un arbitre d'un commun accord.

3. En cas de vacance, il est pourvu à la vacance selon la procédure prévue pour la nomination initiale.

Article 4

1. Si, dans un délai de deux mois après la nomination du deuxième arbitre, le Président du Tribunal arbitral n'est pas désigné, le Président de la Cour internationale de Justice procède, à la requête d'une partie, à sa désignation dans un nouveau délai de deux mois.

2. Si, dans un délai de deux mois après réception de la requête, l'une des parties au différend n'a pas procédé à la nomination d'un arbitre, l'autre partie peut saisir le Président de la Cour internationale de Justice, qui procède à la désignation dans un nouveau délai de deux mois.

Article 5

Le Tribunal arbitral rend ses décisions conformément aux dispositions de la Convention et au droit international.

Article 6

Sauf si les parties au différend en décident autrement, le Tribunal arbitral établit ses propres règles de procédure.

Article 7

À la demande de l'une des parties, le Tribunal arbitral peut recommander les mesures conservatoires indispensables.

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

Article 8

1. Les parties au différend facilitent les travaux du Tribunal arbitral et, en particulier, utilisent tous les moyens à leur disposition pour:

- a) Fournir au Tribunal tous les documents, renseignements et facilités nécessaires;
- b) Permettre au Tribunal, en cas de besoin, de faire comparaître des témoins ou des experts et de recueillir leur déposition.

2. Les parties et les arbitres sont tenus de conserver le caractère confidentiel de tout renseignement qu'ils obtiennent confidentiellement au cours des audiences du Tribunal arbitral.

Article 9

À moins que le Tribunal arbitral n'en décide autrement du fait des circonstances particulières de l'affaire, les frais du Tribunal sont pris en charge, à parts égales, par les parties au différend. Le Tribunal tient un relevé de tous ses frais et en fournit un état final aux parties.

Article 10

Toute partie ayant, en ce qui concerne l'objet du différend, un intérêt d'ordre juridique susceptible d'être affecté par la décision peut intervenir dans la procédure avec le consentement du Tribunal.

Article 11

Le Tribunal peut connaître et décider des demandes reconventionnelles directement liées à l'objet du différend.

Article 12

Les décisions du Tribunal arbitral, tant sur la procédure que sur le fond, sont prises à la majorité des voix de ses membres.

Article 13

Si l'une des parties au différend ne se présente pas devant le Tribunal arbitral ou ne défend pas sa cause, l'autre partie peut demander au Tribunal de poursuivre la procédure et de prononcer sa décision. Le fait qu'une des parties ne se soit pas présentée devant le Tribunal ou se soit abstenue de faire valoir ses droits ne fait pas obstacle à la procédure. Avant de prononcer sa sentence définitive, le Tribunal arbitral doit s'assurer que la demande est fondée dans les faits et en droit.

Article 14

1. Le Tribunal prononce sa sentence définitive au plus tard cinq mois à partir de la date à laquelle il a été créé, à moins qu'il n'estime nécessaire de prolonger ce délai pour une période qui ne devrait pas excéder cinq mois supplémentaires.

2. La sentence définitive du Tribunal arbitral est limitée à la question qui fait l'objet du différend et est motivée. Elle contient les noms des membres qui ont participé au délibéré et la date à laquelle elle a été prononcée. Tout membre du Tribunal peut y annexer un avis distinct ou une opinion divergente.

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

3. La sentence est obligatoire pour les parties au différend. Elle est sans appel, à moins que les parties ne se soient entendues d'avance sur une procédure d'appel.

4. Tout différend qui pourrait surgir entre les parties au différend concernant l'interprétation ou l'exécution de la sentence peut être soumis par l'une des parties au Tribunal arbitral qui l'a rendue.

Prenant note des Directives pour les manuels d'instruction militaire sur la protection de l'environnement en période de conflit armé publiées en 1994 par le Comité international de la Croix-Rouge,

Consciente de l'importance des travaux sur la protection de l'environnement réalisés dans le cadre du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, notamment ceux que mène le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour aider à observer, réduire et atténuer les impacts de la dégradation de l'environnement due aux conflits armés, et pour évaluer les situations d'après-conflit, ainsi que des interventions qu'il effectue dans le monde entier en réponse à des situations de crise, y compris la prestation d'une grande diversité de services environnementaux spécialisés aux gouvernements et à ses partenaires du système des Nations Unies,

Se félicitant des travaux réalisés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés,

Sachant qu'il est nécessaire d'atténuer les impacts environnementaux des activités des groupes criminels transnationaux organisés et autres, notamment les groupes armés illégaux, ainsi que les impacts de l'exploitation et du commerce illicites de ressources naturelles dans les régions touchées par des conflits armés, et notant le rôle que le Programme des Nations Unies pour l'environnement peut jouer, dans le cadre de son mandat, dans la fourniture d'un appui aux États Membres qui en font la demande, pour faire face à ces problèmes,

Prenant note du processus engagé par la Commission du droit international dans la sphère concernée, notamment son rapport de 2015 sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés,

Consciente du fait que le développement durable et la protection de l'environnement contribuent au bien-être de l'humanité et à l'exercice des droits de l'homme,

Consciente également de la nécessité d'atténuer et de réduire autant que possible les effets négatifs particuliers exercés par la dégradation de l'environnement, dans les situations de conflit armé et d'après-conflit, sur les populations vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, ainsi que de la nécessité d'assurer la protection de l'environnement dans ces situations,

Consciente en outre des effets négatifs particuliers de la dégradation de l'environnement sur les femmes et la nécessité de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans le contexte de l'environnement et des conflits armés,

1. *Souligne* qu'il est crucial de protéger l'environnement à tout moment, en particulier durant les conflits armés, y compris contre les dommages collatéraux involontaires causés par les déplacements de populations résultant de ces conflits, et de le remettre en état à la suite de tels conflits;
2. *Insiste* sur la nécessité d'une plus grande sensibilisation de la communauté internationale au problème des dommages causés à l'environnement durant les conflits armés et de la nécessité d'une protection adéquate de l'environnement contre les effets de tels conflits;
3. *Engage vivement* les États à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations internationales au titre du droit international humanitaire en ce qui concerne la protection de l'environnement en période de conflit armé;
4. *Demande* à tous les États Membres d'appliquer les dispositions du droit international relatives à la protection de l'environnement en période de conflit armé, y compris dans le cadre de leur législation nationale, le cas échéant, et en application des obligations internationales auxquelles ils ont souscrit, et à envisager de faire part de leur consentement à être liés par les accords internationaux sur le sujet auxquels ils ne sont pas encore parties;
5. *Invite* les États Membres à envisager de répercuter les Directives pour les manuels d'instruction militaire sur la protection de l'environnement en période de conflit armé publiées par le Comité international de la Croix-Rouge;
6. *Invite également* tous les États Membres à coopérer étroitement pour prévenir, réduire autant que possible et atténuer les impacts négatifs des conflits armés sur l'environnement;

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

7. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en partenariat avec les gouvernements, les instituts scientifiques, les organismes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées, de continuer, dans la limite des ressources disponibles et conformément au mandat du Programme, à assurer et améliorer la fourniture, sur demande, d'une assistance aux pays touchés par des conflits armés et aux pays dans des situations d'après-conflit, y compris ceux qui sont affectés par les impacts collatéraux involontaires des déplacements de populations qui en résultent, pour permettre la réalisation d'évaluations environnementales et la remise en état de l'environnement en période d'après-crise;

8. *Prie également* le Directeur exécutif, en partenariat avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les pouvoirs publics et les parties prenantes concernées, de continuer, dans la limite des ressources disponibles et conformément au mandat du Programme, à assurer et améliorer la fourniture, sur demande, d'une assistance aux pays sur le territoire desquels se trouvent des sites naturels du patrimoine mondial qui sont touchés par des conflits armés, y compris ceux affectés par les impacts environnementaux de l'exploitation illicite de ressources naturelles;

9. *Appelle* tous les États Membres à continuer d'appuyer, s'il y a lieu, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, projets et politiques de développement visant à prévenir ou réduire les impacts des conflits armés sur le milieu naturel;

10. *Prie* le Directeur exécutif de poursuivre ses relations avec la Commission du droit international et, entre autres, de continuer à lui fournir, à sa demande, des informations utiles à l'appui de ses travaux sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés;

11. *Prie également* le Directeur exécutif de lui présenter dès que possible, d'ici à sa quatrième session au plus tard, un rapport sur les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'application de la présente résolution.

6^e séance plénière
27 mai 2016

TABLE DES MATIERES

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

REMERCIEMENTS	V
LISTE DES CARTES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	IX
SOMMAIRE	XII
RESUME	XIII
ABSTRACT	XIV
INTRODUCTION GENERALE	1
Section 1- CONTEXTE, OBJECTIF ET INTERET De l'étude	2
Section II- REVUE DE LITTERATURE	8
Section III- CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE	15
Section Iv- BLOC DES HYPOTHESES	25
Section V- METHODOLOGIE	26
Section VI- PLAN D'ANALYSE	31
PREMIERE PARTIE :	33

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

LA CONSTRUCTION DES SOURCES ET RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD COMME UN CADRE ET UN ENJEU HYDROPOLITIQUES	33
--	----

CHAPITRE I : LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DES ESPACES HYDRIQUES DU LAC TCHAD EN UN CADRE HYDROPOLITIQUE	36
--	----

Section 1- Repérage hydrographique des espaces hydriques du Lac Tchad 39

Sous-section 1- Les principales sources hydriques du Lac Tchad	43
--	----

A- Le système hydrographique du Chari-Logone.....	45
--	----

1- <i>Situation géographique du système hydrographique du Chari-Logone</i>	45
--	----

2- <i>Le fonctionnement hydrologique de l'hydrosystème du Chari-Logone</i>	47
--	----

B- Le système hydrographique du Komadougou-Yobé	49
--	----

1- <i>La situation géographique du système hydrographique de la Komadougou-Yobé</i>	49
---	----

2- <i>Le fonctionnement hydrologique de l'hydrosystème de la Komadougou-Yobé</i>	51
--	----

Sous-section 2- Les autres sources hydriques du Lac Tchad	52
---	----

A- Les autres sources des eaux de surface du Lac Tchad.....	53
--	----

1- <i>Les autres cours d'eau constitutifs de l'hydrosystème du Lac Tchad</i>	53
--	----

2- <i>Les précipitations dans le Lac Tchad</i>	54
--	----

B- Les systèmes aquifères et aires inondables comme autres ressources hydriques du Lac Tchad	58
---	----

1- <i>Les systèmes aquifères du Lac Tchad</i>	58
---	----

2- <i>Les plaines inondables du Lac Tchad</i>	62
---	----

Section 2 - La dynamique territoriale des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad 65

Sous-section 1- Construction et reconstruction hydropolitiques de l'espace territoriale du Lac Tchad.....	67
---	----

A- Les dimensions hydro-géographique et hydropolitique de l'espace territorial du Lac Tchad	67
--	----

1- <i>La dimension hydro-géographique de l'espace territorial du Lac Tchad</i>	68
--	----

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2-	<i>La dimension hydropolitique de la surface territoriale du Lac Tchad</i>	71
B-	La structuration spatiale du Lac Tchad en un système de territoires spécialisés	76
1-	<i>Les espaces halieutiques du Lac Tchad</i>	76
2-	<i>Les espaces agropastoraux du Lac Tchad</i>	78
Sous-section 2 : La dynamique démographique et socioéconomique de l'espace du Lac Tchad		81
A-	Démographie et logiques de mobilité dans le Lac Tchad	82
1-	<i>La dynamique démographique de l'espace du Lac Tchad</i>	83
2-	<i>Les interactions spatiales des populations du Lac Tchad</i>	86
B-	Les facteurs constitutifs du système d'activités autour des ressources hydriques du Lac Tchad	90
1-	<i>Le développement des infrastructures de transport et le désenclavement progressif du Lac Tchad</i> 92	
2-	<i>L'intensification des échanges transfrontaliers et le renforcement de l'intégration vers le bas</i>	93
CONCLUSION DU CHAPITRE I		96
CHAPITRE II- LA GOUVERNANCE DES SOURCES ET RESSOURCES HYDRIQUES DU LAC TCHAD, UN ENJEU VITALISE ET REIFIE		99
Section 1 : Le processus de vitalisation et de réification des sources et ressources hydriques du Lac Tchad		101
Sous-section 1 : Perceptions locales et interprétations scientifiques du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad		103
A-	Aperçu des perceptions locales des effets du réchauffement climatique sur l'intégrité des ressources hydriques du Lac Tchad	105
1-	<i>L'accélération de migrations transfrontalières comme manifestation des effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau du Lac Tchad</i>	105

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2-	<i>Les dynamiques de peuplement et de dépeuplement des espaces hydriques du Lac Tchad sous fond de réchauffement climatique</i>	107
B-	Aperçu de la diversité des interprétations scientifiques liées à la régression des ressources en eau du Lac Tchad	110
1-	<i>Le courant expliquant la régression des ressources hydriques par la fragilité du système hydrologique du Lac Tchad</i>	111
2-	<i>Le courant considérant la régression des ressources hydriques comme un signe annonciateur de la disparition imminente du Lac Tchad</i>	113
	Sous-section 2 : la dégradation des ressources du Lac Tchad et le poids des représentations divergentes de ses causes et solutions	115
A-	Impact des problématiques environnementales sur l'intégrité des ressources hydriques et halieutiques du Lac Tchad.....	115
1-	<i>Les effets de la pollution environnementale sur les ressources du Lac Tchad</i>	116
2-	<i>Les effets de la sédimentation dans les fleuves et cours d'eau du Lac Tchad</i>	118
B-	Les enjeux des représentations dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de préservation des ressources hydriques du Lac Tchad face au réchauffement climatique	120
1-	<i>Une vision incarnée par la puissance des représentations : l'expertise des scientifiques</i>	121
2-	<i>Une vision projetée par la représentation de la puissance : le discours politique</i>	123
	Section 2 : les enjeux normatifs et institutionnels de la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad	125
	Sous-section 1 : l'insertion de la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad dans l'architecture normative de gestion des cours d'eau internationaux.....	127
A-	Les principes et coutumes de gouvernance des ressources hydriques transfrontalières à l'échelle internationale	127
1-	<i>Les valeurs et principes éthiques liés à la gouvernance mondiale de l'eau</i>	128
2-	<i>Les Principes coutumiers régissant la gestion des ressources en eau transfrontalières</i>	131

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

B-	Les principes conventionnels de gestion des ressources en eau à caractère universel.....	133
1-	<i>Les normes de gestion des cours d'eau internationaux : la Convention de New-York et les autres conventions pertinentes</i>	134
2-	<i>La protection des cours d'eau internationaux en contexte de conflits armés</i>	138
Sous-section 2 : les enjeux politico-institutionnels de la gouvernance des ressources hydriques du Lac Tchad		140
A-	La Commission du Bassin du Lac Tchad : cadre multilatéral de gestion intégrée des ressources du Lac Tchad	141
1-	<i>Les objectifs de la CBLT comme cadre multilatéral de gestion des ressources en eau du Lac Tchad</i> 142	
2-	<i>L'évaluation des missions de la CBLT dans la gestion intégrée des ressources hydriques du Lac Tchad</i>	146
B-	les accords bilatéraux comme modalités additives de la gestion coopérative des ressources en eau du Lac Tchad	149
1-	<i>L'objectif de gestion équitable des ressources hydriques poursuivi par les accords bilatéraux autour du Lac Tchad</i>	149
2-	<i>L'objectif de développement des infrastructures intégratrices poursuivi par les accords bilatéraux autour du Lac Tchad</i>	151
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....		153
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....		155
DEUXIEME PARTIE :		157

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

LA TRANSFORMATION DES ESPACES HYDRIQUES ET PERI-HYDRIQUES DU LAC TCHAD EN UN THEATRE D'OPERATIONS (HYDRO) HEGEMONIQUES.....	157
--	-----

CHAPITRE III- LA DYNAMIQUE DE RESTRUCTURATION DU CADRE TERRITORIAL DU LAC TCHAD EN UN THEATRE DE RIVALITES HYDROHEGEMONIQUES.....	160
--	-----

Section 1- les enjeux stratégiques des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad164

Sous-section 1 : les enjeux de l'accès aux ressources hydriques du Lac Tchad.....	165
---	-----

A- Les principales facettes des conflits internationaux autour des ressources hydriques transfrontalières 165	
--	--

1- <i>La typologie des conflits internationaux liés aux ressources hydriques transfrontalières</i>	166
--	-----

2- <i>Les risques de conflits internationaux liés aux transferts massifs d'eau</i>	170
--	-----

B- Les desseins stratégiques des conflits liés aux ressources hydriques du Lac Tchad	172
--	-----

1- <i>Une volonté de satisfaire les besoins hydriques nationaux</i>	173
---	-----

2- <i>Données estimatives en besoins hydriques dans le Lac Tchad</i>	176
--	-----

Sous-section 2- Les enjeux des espaces péri-hydriques du Lac Tchad	178
--	-----

A- Les enjeux pétroliers et économiques des espaces péri-hydriques du Lac Tchad	179
---	-----

1- <i>La volonté de contrôle des flux commerciaux des espaces péri-hydriques du Lac Tchad</i>	179
---	-----

2- <i>La volonté de contrôler la manne des ressources pétrolières autour des espaces péri-hydriques du Lac Tchad</i>	181
--	-----

B- Les enjeux frontaliers et territoriaux du Lac Tchad	183
--	-----

1- <i>La distribution territoriale des espaces hydriques du Lac Tchad aux Etats riverains</i>	184
---	-----

2- <i>Les rivalités territoriales autour des enjeux frontaliers du Lac Tchad</i>	186
--	-----

Section 2 : le jeu des acteurs géopolitiques dans la gestion des sources et ressources hydriques Lac Tchad189

Sous-section 1- Structuration et configuration de l'hydropuissance dans l'espace du Lac Tchad	190
---	-----

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

A-	Analyse des facteurs de l'hydropuissance dans le Lac Tchad.....	191
1-	<i>Les critères de l'hydropuissance dans la gestion des bassins transfrontaliers</i>	191
2-	<i>L'application des critères de l'hydropuissance dans l'espace du Lac Tchad</i>	192
B-	La reconfiguration du système hydropolitique du Lac Tchad autour de la puissance structurelle du Nigéria.....	194
1-	<i>Les facteurs de la puissance structurelle du Nigéria dans l'espace du Lac Tchad</i>	194
2-	<i>La position des autres Etats riverains dans la reconfiguration de l'espace hydropolitique du Lac Tchad</i>	196
Sous-section II : Les Méthodes d'opération des rivalités hydrohégémoniques dans l'espace du Lac Tchad ...		198
A-	L'hydrodiplomatie comme méthode pacifique d'exercice de l'hydrohégémonie dans l'espace du Lac Tchad	198
1-	<i>Les manifestations de l'impérialisme diplomatico-stratégique autour des espaces hydriques et péri-hydriques du Lac Tchad</i>	200
2-	<i>La construction des duopoles hydrosolidaires comme alternative à l'impérialisme nigérian autour des sources et ressources hydriques du Lac Tchad</i>	201
B-	La militarisation de l'accès et du contrôle des sources et des ressources hydriques du Lac Tchad comme méthode coercitive d'exercice de l'hydrohégémonie	202
1-	<i>Les territoires hydriques et péri-hydriques, théâtre de projection et de confrontation des forces militaires hégémoniques pour le contrôle des ressources du Lac Tchad</i>	203
2-	<i>Les conflits de basse intensité comme facteur multiplicateur des batailles hégémoniques pour le contrôle des ressources hydriques du Lac Tchad</i>	204
CONCLUSION DU CHAPITRE III.....		206
CHAPITRE IV : LA « SECURITIZATION » DES ESPACES HYDRIQUES, STADE SUPREME DE LA THEATRISATION DU CADRE TERRITORIAL DU LAC TCHAD.....		209

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITQUES DU LAC TCHAD

Section 1 : Les fondements théoriques et les implications pratiques de la construction de l'eau comme un enjeu de sécurité	211
Sous-section 1- le processus d'insertion de la problématique de l'eau dans le champ des études de sécurité	212
A- Les fondements épistémologiques de l'élargissement de la notion de sécurité	213
1- <i>Le socle épistémologique des études traditionnelles de sécurité</i>	215
2- <i>La rupture épistémologique opérée par les études critiques de sécurité</i>	217
B- La contribution du courant postpositiviste à la prise en compte des questions hydriques comme enjeu de sécurité	220
1- <i>Les travaux précurseurs de l'Ecole de Copenhague</i>	222
2- <i>Les enjeux du concept de « securitization » pour la problématisation des questions hydriques dans les enjeux de sécurité</i>	226
Sous-section 2 : Les implications pratiques de la reconnaissance à l'international des liens entre la sécurité et l'eau	228
A- Analyse des enjeux du Nexus Changement climatique-Eau-Sécurité	230
1- <i>Construction et signification du Nexus Changement climatique-Eau-Sécurité</i>	231
2- <i>Les implications pratiques du Nexus Changement climatique- Eau- Sécurité sur la stabilité des Etats</i> 234	
B- Les effets des conflits hydriques sur les dynamiques sécuritaires internationales.....	237
Section 2- Les défis de sécurité humaine liés à la vulnérabilité des ressources hydriques du Lac Tchad	239
Sous-section 1- Analyse du cadre spatial du Lac Tchad comme un complexe d'insécurité régionale	240
A- La dynamique des formes anciennes de criminalité transfrontalière dans le complexe d'insécurité régionale du Lac Tchad.....	242
1- <i>Les troubles sociopolitiques comme facteur explicatif de l'enracinement de la criminalité transfrontalière autour du Lac Tchad</i>	244

GEOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES DU LAC TCHAD

2- <i>Le contrôle des ressources du Lac Tchad comme enjeu des actes de criminalité transfrontalière</i>	248
B- La dynamique d'émergence et de régionalisation de la menace terroriste dans le complexe d'insécurités régionales	250
1- <i>Evolution de la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram dans l'espace du Lac Tchad</i>	250
2- <i>Les effets de la régionalisation de la menace terroriste de Boko Haram sur le complexe d'insécurités régionales du Lac Tchad</i>	253
Sous-section 2 – les défis de sécurité humaine liés à la vulnérabilité des espaces et ressources hydriques du Lac Tchad	255
A- Les stratégies de lutte contre Boko Haram et la transformation de l'espace du Lac Tchad en un théâtre d'opérations et de batailles asymétriques	257
1- <i>Les stratégies de lutte contre Boko Haram mises en œuvre dans l'espace du Lac Tchad</i>	258
2- <i>Les implications sécuritaires de la riposte militaire des Etats riverains sur l'intégrité des espaces et ressources hydriques du Lac Tchad</i>	263
B- Les défis de sécurité humaine liés à la vulnérabilité des ressources hydriques dans un contexte de conflits asymétriques dans l'espace du Lac Tchad	265
1- <i>Les défis de sécurité alimentaire liés aux ressources hydriques du Lac Tchad</i>	267
2- <i>Les défis de sécurité sanitaire liés aux ressources hydriques du Lac Tchad</i>	268
CONCLUSION DU CHAPITRE IV	270
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	273
CONCLUSION GENERALE	276
INDEX ALPHABETIQUE	286

GÉOPOLITIQUE DE L'EAU : ESSAI SUR LES CONFIGURATIONS HYDROPOLITIQUES
DU LAC TCHAD

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	305
ANNEXES	330
TABLE DES MATIERES	349